

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2016/2017

www.ffnatation.fr



TOUS AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE DE NATATION

EDF est fier de soutenir depuis 10 ans la Fédération Française de Natation et ses nageurs.



“Je suis un nageur citoyen”

On ne peut plus, en 2016, pratiquer notre sport comme en 2015. Malgré l'universalisme déclaré des Jeux Olympiques, cette courte trêve olympique n'effacera pas la violence du choc sombre qui voit notre société ébranlée.

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun de vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

Un message qui remet les valeurs de notre sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants, en proposant un programme qui est plus que de la natation, plus que du water-polo, plus que de la natation synchronisée ou du plongeon : une aventure humaine, une aventure intérieure qui leur permettra de grandir enrichis de la connaissance d'eux-mêmes et du monde si complexe qui les entoure.

A chacun son rythme, à chacun son olympe, nous construisons ensemble un programme sportif qui pourrait sembler paradoxal, un programme qui offrira à la France des sportifs de haut niveau aguerris et prêts aux joutes olympiques de Tokyo 2020 voire celles de Paris 2024 ; mais aussi, et surtout, des femmes et des hommes libres, égaux et fraternels, qui nous permettent de croire encore que nager peut changer le monde et répondre enfin à la question :

“- Qui suis-je ?

- Je suis un nageur citoyen.”



Jacques Favre
Directeur Technique National



NATATION COURSE

SOMMAIRE

Avant-propos	41
1^{ère} partie - Les aspects génériques	
Exposé des motifs du programme sportif de natation pour l'olympiade Tokyo 2017-2020	43
Les régions et interrégions.....	44
Les catégories d'âge 2016-2017	45
Les différents parcours de l'olympiade 2017-2020	46
Le parcours juniors-seniors	46
Le parcours des jeunes	50
Le parcours avenir	52
Compétitions du programme fédéral 2016-2017	53
Les collectifs	54
Compétitions et la validation des performances	55
Les compétitions de référence et qualificatives	55
Les compétitions d'animation	56
Les autres compétitions.....	56
La commission nationale de validation des performances.....	57
Les critères de qualification	58
Les spécificités des DOM-TOM	59
Le classement national des clubs	60
Précisions concernant la désignation des jurys et l'application des règlements techniques pour le départ et le chronométrage	62
Règles d'engagements via la gestion informatique ExtraNat	66

RÈGLEMENT NATATION COURSE

2^{ème} partie - Les programmes spécifiques

Les calendriers	69
Calendrier national Natation Course 2016-2017.....	69
Calendrier international Natation Course 2016-2017.....	70
Les étapes de la formation du nageur - Initiation - Acquisition - Développement - Formation	71
Les programmes spécifiques	72
La réforme du parcours des nageurs 9-13 ans	72
Programme des Avenirs	73
- Natathlon Avenir en bassin de 25 m.....	77
- Interclubs Avenirs en bassin de 25 m	78
- Finale régionale Natathlon Avenirs	79
Programme des Jeunes	80
- Interclubs Jeunes en bassin de 25 m	82
- Natathlon Jeunes en bassin de 25 m	84
- XXIV ^e Coupe de France des Régions - Trophée Jean-POMMAT	85
- XIII ^e Trophée national Lucien-ZINS.....	87
- Trophée interrégional Lucien-ZINS	89
Programme des Juniors	90
- Championnats de France filles 15 ans et moins - garçons 16 ans et moins.....	91
- Critérium national été Open filles 16 ans et plus - garçons 17 ans et plus	95
- Critérium national Promotionnel d'été.....	99
Programme national "toutes catégories"	103
- Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m.....	104
- XIII ^e Championnat de France en bassin de 25 m	107
- Championnats de France Élite.....	111
- Championnats de France Promotionnel	114
Programmes interrégional,régional "toutes catégories"	118
- Championnats régionaux en bassin de 25 m	119
- Championnats de Nationale 2 Hiver Q1	121
- Championnats de Nationale 2 Printemps Q2	124
- Championnats régionaux d'été qualificatifs Q3	128

Annexes

Table de conversion FFN bassin de 25 m / bassin de 50 m	131
--	-----

RÈGLEMENT NATATION COURSE

AVANT-PROPOS

Nous voici déjà parvenus à la dernière saison de l'olympiade 2016. Notre programme annuel mobilisera de nouveau les clubs de la France entière, des plus "petits" aux plus "grands", même si aujourd'hui tous nos regards seront focalisés sur les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro du 6 au 13 août 2016. Toutes et tous souhaitons que notre Equipe de France olympique porte haut, une nouvelle fois, les couleurs de la France lors du rendez-vous suprême du sport mondial.

Un cycle de quatre années se termine, un autre va donc s'ouvrir. La Direction Technique Nationale y travaille déjà depuis quelques mois en liaison avec la commission Natation Course et l'ensemble des acteurs de la fédération impliqués au quotidien dans les territoires, pour développer et promouvoir notre discipline.

En ligne de mire : Budapest, Gwangju, Tokyo... Paris ?

Le nouveau Directeur Technique National a partagé sa vision d'une natation porteuse de valeurs, pour tous, forte et engagée, exemplaire et collective qui devra interagir avec son temps. Progresser ensemble : clubs, dirigeants, parents, pratiquants, entraîneurs et nageurs, doit être notre seul leitmotiv. Mettons-y toute notre énergie, soyons créatifs, partageons notre passion.

Nous vous souhaitons réussite et performance pour cette nouvelle saison sportive.
Sincèrement

Gilles SEZIONALE
Président de la commission fédérale
de la Natation Course

Stéphane LECAT
Directeur
de la Natation Course et Eau Libre

1^{ère} partie
Les aspects génériques

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROGRAMME SPORTIF DE NATATION POUR L'OLYMPIADE TOKYO 2017-2020

Voyage(s) au cœur de la performance : de l'initiation aux sensations à la maîtrise de l'expérience

Cette nouvelle olympiade est l'occasion de présenter un nouveau projet sportif au service de la Natation Course. Les modifications des cadres institutionnels et fédéraux imposent la mise en place d'une organisation souple et coordonnée du territoire tout en maintenant le cap commun vers haute performance.

Nous avons questionné l'existant en élargissant la commission sportive fédérale, ainsi nous avons constitué un groupe de travail composé de différents profils issus de la Fédération : entraîneurs de club, entraîneurs nationaux, dirigeants, cadres techniques et présidents de commission sportive régionale. afin d'établir de bilan des programmes précédents.

La richesse des échanges, issus de cette large consultation, permet de présenter un projet construit au plus proche de la réalité de nos clubs tout en prenant en compte des enjeux toujours plus forts de la compétition internationale.

Ce qui nous guide c'est de simplifier et de stabiliser les programmes de nos compétitions sportives mais aussi d'enrichir le calendrier par des temps communs de partage en proposant des opérations synchronisées de détection dans toutes nos régions.

L'objectif constant a été de mettre au centre de notre projet à la fois la progression sportive de nos enfants et leur épanouissement personnel. Nous débuterons cette présentation par un exposé des principes pour, ensuite, détailler les différents parcours.

Principes

Le projet Natation Course 2017-2020 intègre les problématiques de développement de la compétition à tous les niveaux, d'accès au haut niveau et de haut niveau. Il propose à l'ensemble des acteurs de la natation un récit commun qui permet de partager un socle de valeurs et un parcours initiatique et progressif à travers desquels tous les acteurs de la natation pourront se reconnaître.

Apprendre à chacun par la pratique et sa/de sa discipline, à mieux se connaître, progresser à chaque étape de sa vie d'athlète en tirant tous les bénéfices de son activité quel que soit son degré de réussite sportive et permettre ainsi à tous d'atteindre son "olympique personnel". sont les fondements de ce récit commun.

Le projet s'inscrit dans l'ambition de faire une natation forte, compétitive mais aussi citoyenne et exemplaire socialement. Il s'adresse aux nageurs, aux entraîneurs, aux dirigeants de club et à nos partenaires publics et privés. Il prend en compte nos spécificités culturelles et sociales pour mieux intégrer les problématiques scolaire, universitaire et professionnelle.

Les programmes et actions proposés dans le cadre du projet sont à la fois structurants et adaptables afin de permettre une certaine progression, que ce soit en termes d'objectif, d'organisation territoriale, de sens, d'âge ou de performance.

Une nouvelle architecture

Une nouvelle olympiade est également l'occasion d'opérer quelques aménagements structurels sur l'ensemble des programmes sous l'impulsion de nouvelles directives nationales ou internationales ou de nouveaux enjeux internationaux. Ainsi le ministère de tutelle impose aux fédérations sportives une organisation de la politique du haut niveau en France, nous nous alignerons également lors de nos compétitions nationales sur la réforme des années d'âge des instances internationales et dans le cadre de la préparation de #Paris2024, nous proposerons une véritable campagne de détection nationale. Toutes ces mesures auront, bien entendu, un impact sur nos programmes sportifs.

Les directives ministérielles sur le haut niveau : le Plan de Performance Fédéral

Dans le cadre des directives du ministère des sports, le Projet de Performance Fédéral (PPF en vigueur le 1/09/2017), remplaçant le PES, impose la mise en place d'un nouveau schéma structurel d'accès au haut niveau et du haut niveau dans toutes les disciplines de la FFN et de nouveaux critères d'accès aux listes des sportifs de haut niveau.

Ainsi le niveau d'accession aux listes sera relevé, nous avons pris en compte et anticipé ces modifications dans notre programme sportif. Il nous paraissait important de mettre en cohérence les séries, les collectifs et les listes de haut niveau présentes et à venir.

Dès lors, les nageurs qui auront pour objectif et niveau de se qualifier sur des compétitions internationales seront automatiquement qualifiés pour le championnat de sélection. Tous les autres devront passer par des qualifications.

Le système des séries nationales tel que nous le connaissons disparaît, il sera remplacé par le collectif excellence en lien avec les listes de haut niveau du ministère et le collectif national. D'autre part les formats des programmes des compétitions varieront (classement aux temps, séries/finales, séries/demi-finales/finales) afin d'être source d'expérience et de progrès pour tous.

L'harmonisation internationale des années d'âge.

Au niveau international, la Ligue Européenne de Natation (LEN) et la Fédération Internationale de Natation (FINA) ont décidé d'harmoniser les catégories d'âge chez les juniors. Dans cette dynamique, nous avons souhaité intégrer cette décision pour réorganiser nos années d'âge en cohérence avec les attentes internationales.

Ainsi, nous organiserons nos programmes en 3 parcours :

Les avenirs : filles 10 ans et moins et garçons 11 ans et moins.

Les jeunes : filles 11 à 13 ans et garçons 12 à 14 ans.

Les juniors/seniors : filles 14 à 17 ans/18 et plus - garçons 15 à 18 ans/19 ans et plus.

Le décalage entre les filles et les garçons est devenu une nécessité pour s'adapter aux différences de maturité. C'est un élément essentiel pour appréhender les carrefours de vie différents d'un genre à l'autre et, ainsi, lutter contre l'abandon précoce de la pratique. Ces nouveaux groupes nous permettront de mettre en place des accompagnements spécifiques en fonction des attentes sociales, culturelles et sportives.

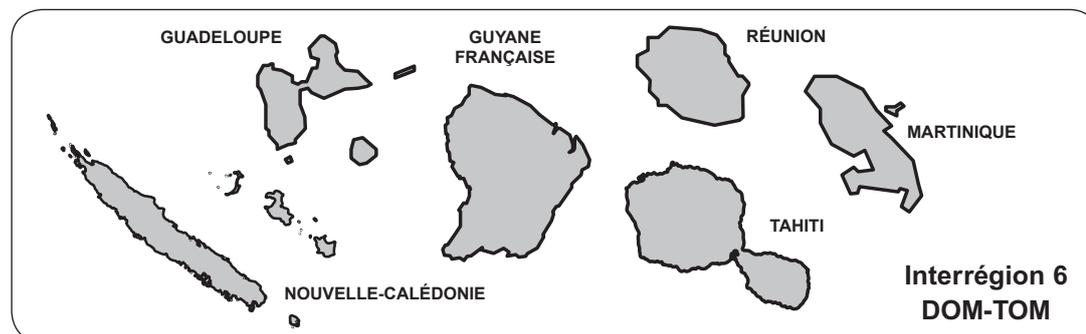
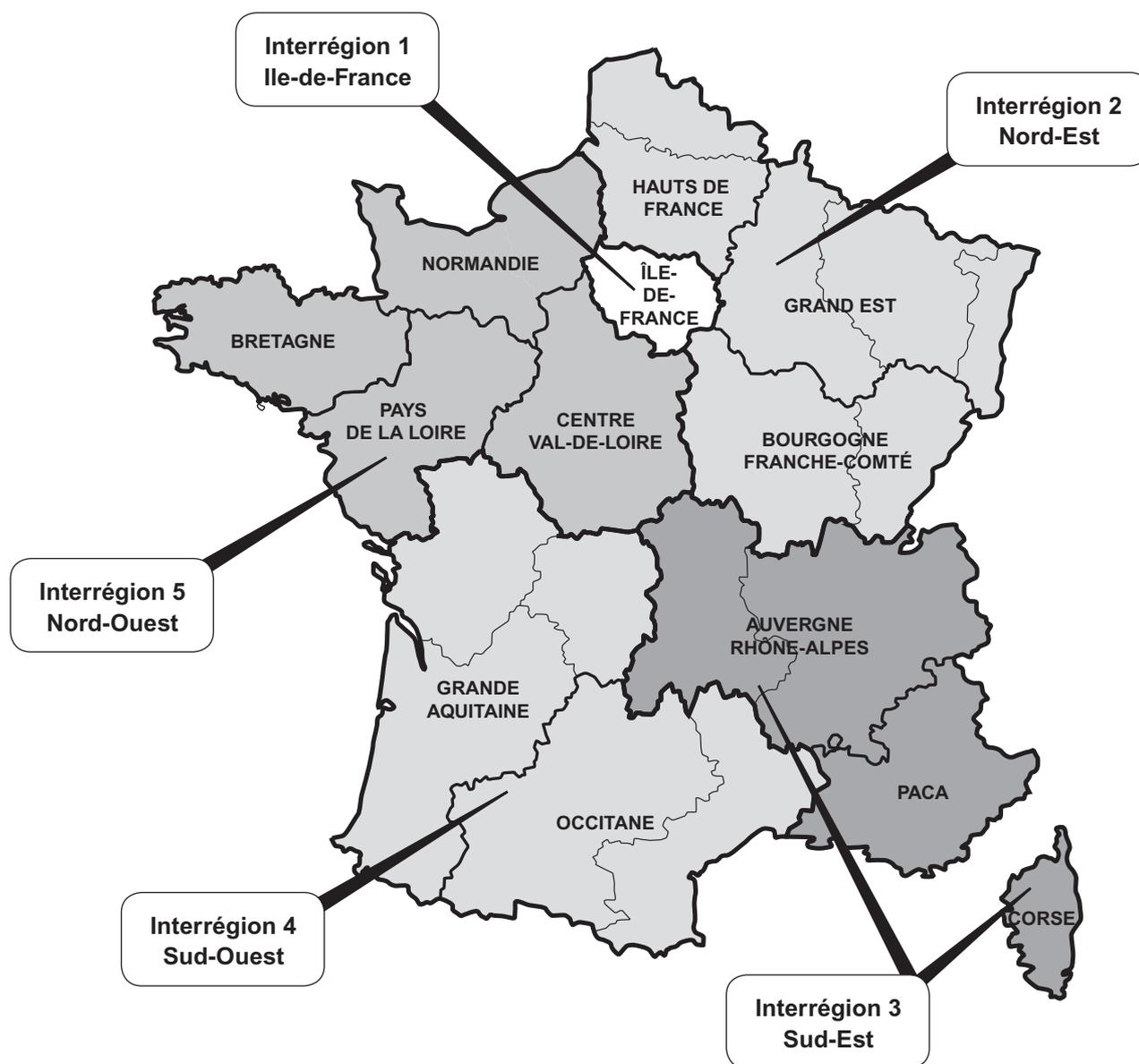
RÈGLEMENT NATATION COURSE

La synchronisation nationale des programmes détection.

Ces programmes seront coordonnés dans le cadre d'un plan de détection et d'accompagnement du Projet de Performance Fédéral intitulé "Gavroche 2024". L'objectif est de dégager des actions communes et d'impulser une dynamique nationale collective tout en conservant un enracinement territorial.

Ce programme comprendra trois niveaux :

- 1 - La détection de jeunes talents lors de stages régionaux FFN organisés lors des vacances scolaires.
- 2 - L'orientation des juniors autour de leur double projet (sportif et professionnel) pourra être abordée lors de regroupements interrégionaux sur des périodes prédéfinies.
- 3 - L'accompagnement national et international vers le très haut niveau des nageurs à fort potentiel.



RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CATÉGORIES D'ÂGE 2016-2017

La Fédération Française de Natation propose aux nageurs et nageuses des programmes de compétition selon leur catégorie d'âge.

	SAISON 2016-2017 (DU 16 SEPTEMBRE 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2017)			
	Dames		Messieurs	
AVENIR	10 ans et moins	2007 et après	11 ans et moins	2006 et après
JEUNES	11-13 ans	2006 à 2004	12-14 ans	2005 à 2003
JUNIORS	14-17 ans	2003 à 2000	15-18 ans	2002 à 1999
SENIORS	18 ans et plus	1999 et avant	19 ans et plus	1998 et avant

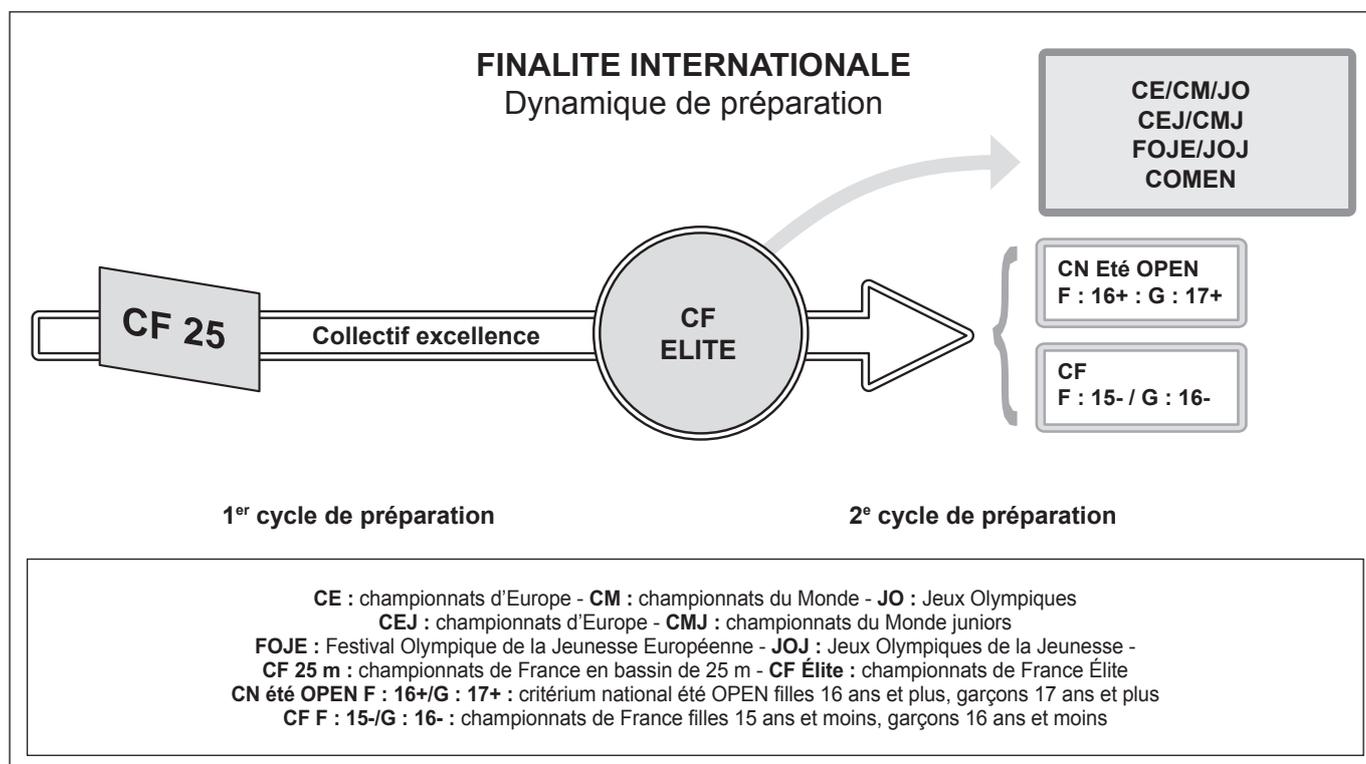
Les catégories évoluent afin de correspondre aux attentes internationales. De plus, un décalage d'un an entre les filles et les garçons est mis en place.

Les nageurs et nageuses, ainsi groupés, ont des finalités différentes selon leur année d'âge.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LE PARCOURS JUNIORS - SENIORS

Le parcours (national) à finalité internationale



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours à finalité internationale.

Pour l'olympiade Tokyo 2017-2020, il est mis en place un collectif excellence regroupant les nageurs inscrits sur les listes de haut niveau ou dans le collectif national. L'accès à ce collectif s'effectue à partir des performances réalisées la saison précédente lors des compétitions de référence. Il permet un accès automatique aux championnats nationaux concernés.

Ce collectif permet aux nageurs qui évoluent au sein de celui-ci de bénéficier d'une stratégie de préparation plus sereine en vue des différentes sélections internationales. L'effectif de ce collectif sera nettement réduit au regard des séries nationales connues lors de la précédente olympiade.

Championnats de France en bassin de 25 m (4 jours)

Ce championnat signe le retour vers un véritable championnat Élite. Il regroupera les nageurs du collectif excellence associés aux nageurs qualifiés via un classement par épreuve sur la saison précédente.

Championnats de France Élite (6 à 8 jours, selon la saison concernée)

Les championnats de France Élite seront un événement toutes catégories. Le format et le positionnement dans la saison dépendra du moment dans l'olympiade. L'année post olympique, le format sera sur 6 jours le plus tard possible dans la saison. La deuxième année de l'olympiade, un format sur 6 jours, un nombre de semaines à définir avant les championnats d'Europe. Les deux années précédant les Jeux Olympiques, un format olympique un nombre de semaines à définir avant l'échéance majeure de la saison.

L'accès se fait à partir du collectif excellence associé aux nageurs qualifiés via un classement par épreuve sur la saison en cours (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

Championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins (5 jours)

Ces championnats conservent le format actuel. L'accès se fait à partir du collectif excellence associé aux nageurs qualifiés via un classement par épreuve sur la saison en cours (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

Le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus (5 jours)

Innovation du programme 2013-2016, il conserve le format actuel. L'accès sera dirigé vers un niveau d'exigence plus élevé. Il se fait à partir du collectif excellence associé aux nageurs qualifiés via un classement par épreuve sur la saison en cours (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve). Programmé sur une durée de cinq jours, il conclut la saison nationale, fin juillet, afin d'offrir une finalité sportive au plus grand nombre.

Le but de cette compétition est de maintenir un objectif le plus tard possible afin d'éduquer nos nageuses, nageurs et entraîneurs à nager plus longtemps dans la saison, à l'image des meilleures nations mondiales.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

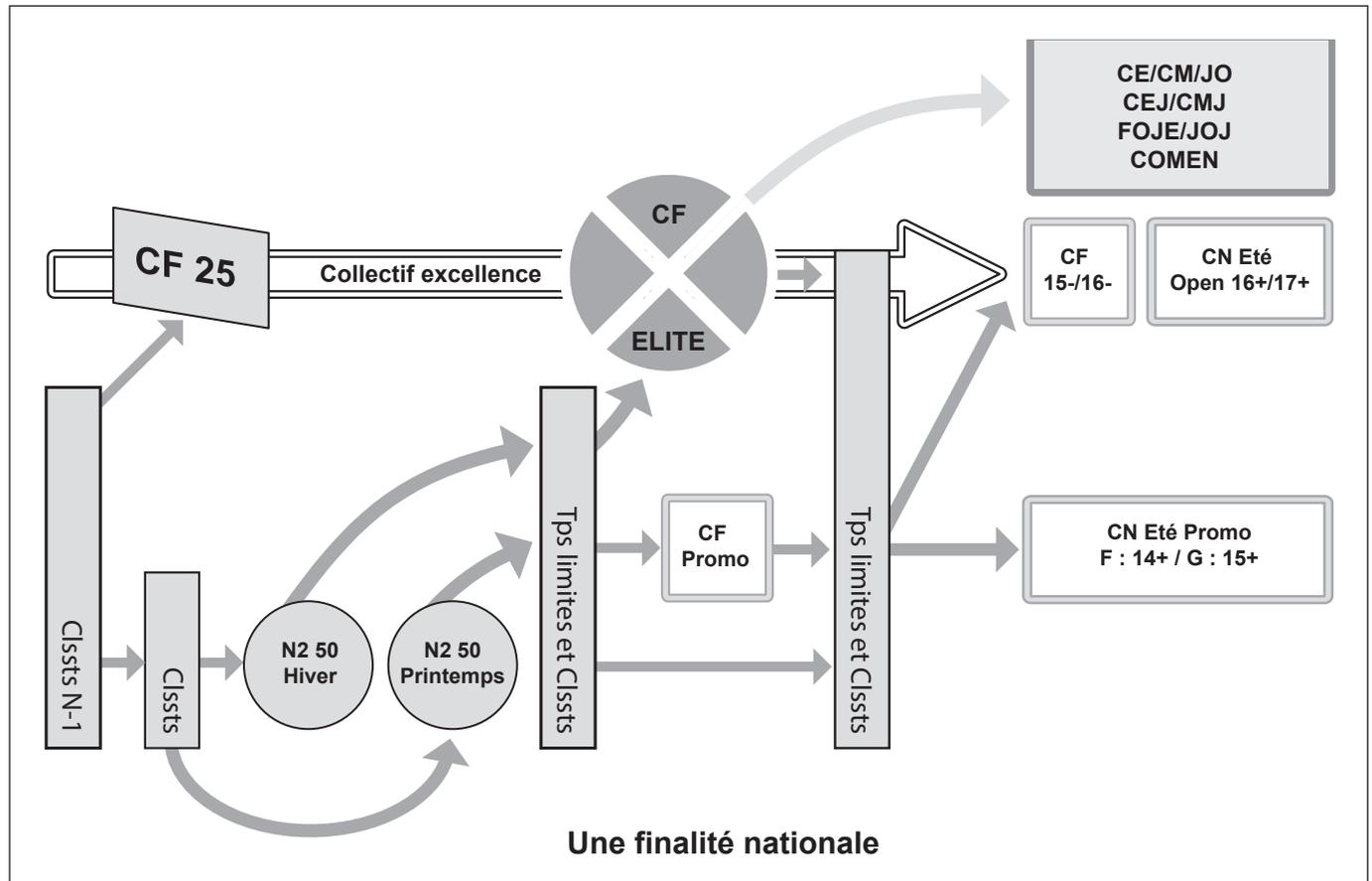
Le circuit FFN Golden Tour

Dates : les 27, 28 et 29 janvier 2017 (lieu à désigner) ; les 3, 4 et 5 mars 2017 (lieu à désigner) ; les 28, 29 et 30 avril 2017 (lieu à désigner).

Population ciblée : les nageurs du collectif excellence.

Population protégée : il n'y aura plus de population protégée. Ces rencontres de haut niveau doivent inciter les nageurs à venir rechercher une confrontation internationale en France.

Le parcours national promotionnel



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours national promotionnel.

Nouveauté de l'olympiade Tokyo 2017-2020, le parcours national promotionnel offre un niveau de confrontation intermédiaire entre les niveaux international et national. L'accès se fait à partir des championnats de Nationale 2 HIVER (programmés à la fin du premier trimestre sportif) et /ou PRINTEMPS (programmés 4 semaines avant le championnat de France Élite), et/ou des championnats régionaux été.

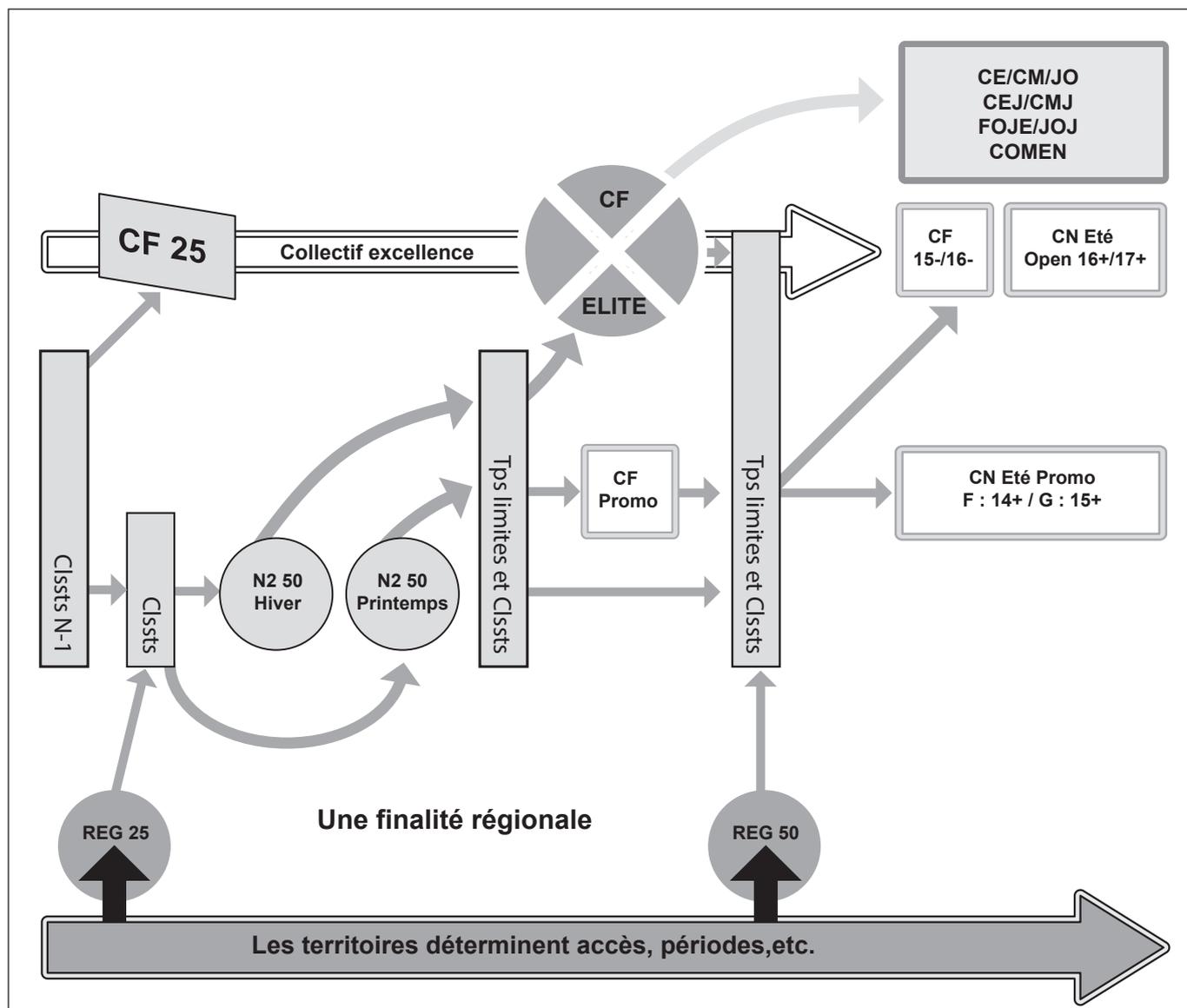
Championnat de France promotionnel

Ce championnat se déroule sur 4 jours. L'accès se fait à partir des championnats N2, les nageurs sont qualifiés via un classement par épreuve sur la saison en cours (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

Le critérium national promotionnel été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus

Ce critérium se déroule sur 4 jours. L'accès se fait à partir des championnats N2 et des championnats régionaux été, les nageurs sont qualifiés via un classement par épreuve sur la saison en cours (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

Le parcours territorial à finalité nationale



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours territorial à finalité nationale.

En complément du collectif excellence, pour participer aux événements nationaux, les nageurs devront s'inscrire dans une dynamique de qualification avec un passage obligatoire par le niveau interrégional à partir des championnats de Nationale 2 HIVER (programmés à la fin du premier trimestre sportif) et /ou PRINTEMPS (programmés 4 semaines avant le championnat de France Élite), et/ou des championnats régionaux été.

Les championnats N2 Hiver et Printemps

L'accès à ce parcours se fait en deux temps :

- 1 - À partir des performances de l'année précédente réalisées lors de compétitions de référence nationale. Un classement pour chaque interrégion sera réalisé.
- 2 - À l'issue des championnats régionaux 25m, ce classement sera actualisé.

Ensuite, chaque interrégion détermine le nombre de nageurs qualifiés par épreuve (classement et temps limite).

Les championnats Régionaux 25 m

Les conditions de participation sont laissées à l'initiative des régions.

Ces championnats permettent aux nageurs d'intégrer et d'actualiser le classement interrégional qualificatif.

Les championnats régionaux été

Chaque comité régional, en cohérence avec le programme interrégional, organise ses championnats. C'est une compétition de référence qui constitue la dernière possibilité d'accéder au classement national qualificatif aux événements nationaux.

L'accès à cette compétition est laissé à l'initiative des comités régionaux.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

En résumé

JE SUIS UNE FILLE, J'AI ENTRE 14 ET 17 ANS (JUNIORS) JE SUIS UN GARÇON, J'AI ENTRE 15 ET 18 ANS (JUNIORS)

Je peux nager

Épreuves individuelles

- Les championnats de France en bassin de 25 m.
- Les championnats départementaux hiver en bassin de 25 m.
- Les championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Les championnats de Nationale 2 hiver et printemps.
- Les championnats de France Élite.
- Le championnat de France promotionnel.
- Les championnats régionaux d'été en bassin de 50 m.
- Les championnats départementaux été.
- Les championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins ou le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus.
- Le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus.

Épreuves par équipes

- Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.

Épreuves internationales

En 2017, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès :

- les filles 14 ans ont une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN
- les filles 14 ans et 15 ans ont une finalité internationale avec les FOJE.
- les filles 14 à 17 ans ont une finalité internationale avec les championnats d'Europe juniors et les championnats du Monde juniors.
- les garçons 15 ans et 16 ans une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN et les FOJE.
- les garçons 15 à 18 ans ont une finalité internationale avec les championnats d'Europe et les championnats du Monde juniors.
- les finalités internationales toutes catégories.

JE SUIS UNE FILLE, J'AI 18 ANS ET PLUS (SENIORS) JE SUIS UN GARÇON, J'AI 19 ANS ET PLUS (SENIORS)

Je peux nager

Épreuves individuelles

- Les championnats de France en bassin de 25 m.
- Les championnats départementaux hiver en bassin de 25 m.
- Les championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Les championnats de Nationale 2 hiver et printemps.
- Les championnats de France Élite.
- Le championnat de France promotionnel.
- Les championnats régionaux d'été en bassin de 50 m.
- Les championnats départementaux été.
- Le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus.
- Le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus.

Épreuves par équipes

- Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.

Épreuves internationales

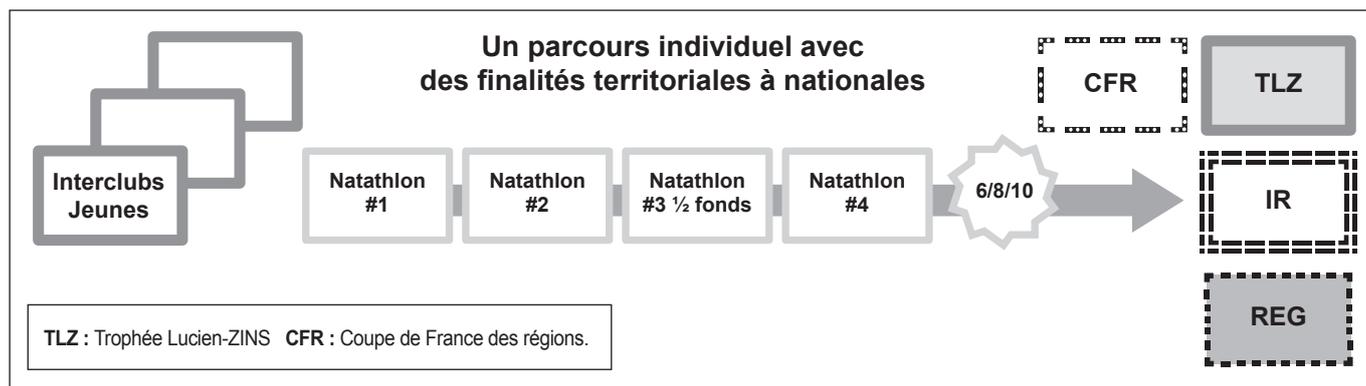
En 2017, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès :

- les finalités internationales toutes catégories.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LE PARCOURS DES JEUNES

Parcours (local) à finalité régionale, interrégionale et nationale



Dans l'objectif d'augmenter le niveau de pratique des jeunes, une réforme est engagée sur le parcours sportif des nageuses 13 ans et moins et des nageurs 14 ans et moins.

Les orientations sont les suivantes :

- valoriser une offre sportive variée dès la sortie de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course ;
- encourager la pratique de plusieurs épreuves dans une même journée ;
- développer la formation des nageurs dans les quatre nages ;
- rendre le parcours de formation stimulant qui propose des exigences en cohérence avec les différences de maturité.

Concernant le Trophée Lucien-ZINS, une déclinaison interrégionale et régionale est imposée. Toutefois, les nageurs auront la liberté de choisir leurs épreuves.

Détail des différentes compétitions pour cette catégorie

Interclubs Jeunes

Une équipe de quatre garçons ou quatre filles est imposée. Toutefois, mais hors classement, il est laissé la possibilité de constituer une équipe mixte et/ou des équipes entre plusieurs clubs. Toutes les performances sont enregistrées dans la base fédérale.

Au programme : 100 m papillon, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m nage libre avec deux courses individuelles différentes par nageur.

Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées deux fois.

Les relais : 4 x (100 m 4 nages), chaque nageur réalise un 100 m 4 nages et 4 x 200 m nage libre.

Natathlon (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e plots)

Mise en place d'une organisation en quatre plots dès le mois de janvier. Chacun des quatre plots devra être espacé de trois semaines au minimum du plot précédent. Un des plots devra être réservé aux épreuves de demi-fond.

Détail des épreuves : programme FINA (en dehors du 1 500 m NL filles et du 800 m NL garçons) à répartir sur les plots. Cette initiative est laissée aux régions.

Trophée national Lucien-ZINS (3 jours)

L'esprit de l'accès à cette compétition est conservé mais son déroulement est modifié.

Les nageurs seront qualifiés à partir d'un classement général prenant en compte le nombre d'épreuves par année d'âge sur le natathlon :

- 6 épreuves pour les filles 11 ans et garçons 12 ans,
- 8 épreuves pour les filles 12 ans et garçons 13 ans : dont 1 épreuve de 1/2 fond imposée,
- 10 épreuves pour les filles 13 ans et garçons 14 ans : dont 2 épreuves de 1/2 fond imposées.

La participation à l'événement est ensuite libre au regard des épreuves pour lesquelles le nageur est qualifié. Un podium par épreuve sera organisé.

Les épreuves : programme FINA (toutes épreuves classement au temps).

Les performances réalisées viendront actualiser le classement national qualificatif.

Trophée interrégional Lucien-ZINS

Ce niveau interrégional est imposé afin d'augmenter le nombre de jeunes intéressés par une finalité au classement national du Natathlon. Le programme des épreuves est calqué à l'identique de l'épreuve nationale et se déroule également en bassin de 50 m.

Trophée régional Lucien-ZINS

Selon la même préconisation que le niveau interrégional, il est également imposé une finalité régionale (bassin de 25 m ou 50 m).

Coupe de France des régions

La coupe des départements est supprimée et la coupe de France des régions descend d'une catégorie et concernera la catégorie jeune. Le format de la compétition change afin de permettre aux nageurs de se confronter deux fois par réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

En résumé

	Je peux nager les compétitions suivantes
JE SUIS UNE FILLE, J'AI ENTRE 11 ET 12 ANS JE SUIS UN GARÇON, J'AI ENTRE 12 ET 14 ANS	Épreuves individuelles <ul style="list-style-type: none">• Le premier plot du Natathlon.• Le deuxième plot du Natathlon.• Le troisième plot du Natathlon.• Le quatrième plot du Natathlon.• Le Trophée Lucien-ZINS (national, interrégional, régional ou départemental).• Les championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins. Épreuves par équipes <ul style="list-style-type: none">• Les interclubs jeunes en bassin de 25 m.• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.• La Coupe de France des régions, Trophée Jean-POMMAT en bassin de 50 m.
Cas particuliers : JE SUIS UNE FILLE DE 13 ANS	<ul style="list-style-type: none">• Les compétitions sus-dénommées.• Les championnats de France Élite.• Le championnat de France Promotionnel.• Les championnats de Nationale 2 d'hiver et de printemps (pour les filles qui correspondent aux critères établis par la DTN). Épreuves internationales <p>En 2017, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès : Coupe de la COMEN. (voir le dossier des "critères de sélection" sur le site web FFN).</p>

Remarque : Attention les années d'âge de la FOJE changent. Cette compétition concerne les filles 14 et 15 ans, les garçons 15 et 16 ans.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LE PARCOURS AVENIRS

Parcours (local) à finalité départementale (Programme optionnel)



En résumé

	Je peux nager les compétitions suivantes
JE SUIS UNE FILLE J'AI 10 ET MOINS JE SUIS UN GARÇON J'AI 11 ANS ET MOINS	Épreuves individuelles <ul style="list-style-type: none"> • Le premier plot du Natathlon Avenirs. • Le deuxième plot du Natathlon Avenirs. • Le troisième plot du Natathlon Avenirs. • Le Finale régionale du Natathlon Avenirs. Épreuves par équipes <ul style="list-style-type: none"> • Les interclubs Avenirs en bassin de 25 m. • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

COMPÉTITIONS DU PROGRAMME FÉDÉRAL 2016-2017

NIVEAU NATIONAL

Championnats de France en bassin de 25 m
17 au 20 novembre 2016

Championnats de France Élite
23 au 28 mai 2017

Championnat de France Promotionnel
25 au 28 mai 2017

Championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
19 au 23 juillet 2017

Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus
20 au 23 juillet 2017

Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus
26 au 30 juillet 2017

NIVEAU INTERRÉGIONAL

Championnats de Nationale 2 HIVER (Q1)
16 au 18 décembre 2016

Championnats de Nationale 2 PRINTEMPS (Q2)
31 mars au 2 avril 2017

NIVEAU RÉGIONAL

Championnats régionaux d'été
30 juin au 2 juillet 2017

Championnats régionaux 25 m
A déterminer par les régions en accord avec le programme interrégional avant le lundi 5 décembre 2016

LES COLLECTIFS

Dans cette nouvelle olympiade, l'architecture des niveaux de pratique est renouvelée. Le Ministère des Sports annonce la rénovation du parcours d'excellence sportive vers un projet de performance fédéral.

Cette rénovation est l'occasion, à notre niveau, de réviser notre fonctionnement. Ainsi, nous allons créer un collectif excellence d'une part et un classement national qualificatif d'autre part. Suite à l'abandon du système des séries, les collectifs existants sont également revus.

Le collectif excellence

À compter de la saison 2016-2017, le collectif excellence sera composé de nageurs identifiés sur les listes de Haut-Niveau du ministère des Sports (à noter que la liste espoir n'est pas une liste de Haut-Niveau) et des nageurs identifiés dans le collectif national (voir ci-dessous).

Le collectif national

Ce collectif est composé de nageurs ayant réalisé les critères suivants.

Être de nationalité sportive française.

Pour toutes les catégories, avoir réalisé sur une épreuve olympique lors de la saison 2015-2016 une performance de la grille du collectif national correspondant au top 100 mondial toutes catégories. Cette grille sera valable pour toute l'olympiade.

Pour les juniors et moins, avoir réalisé sur une épreuve olympique lors de la saison 2015-2016 une performance de la grille du collectif national correspondant au top 100 mondial toutes catégories et/ou au top 50 européen Juniors.

La finalité du collectif excellence

C'est un moyen d'identifier nos populations. Le collectif a deux fonctions :

1- Permettre un accès direct à certaines compétitions :

Le collectif excellence donne un accès direct aux championnats de France 25 m, aux championnats de France Elite, aux championnats de France Filles 15 ans et moins Garçons 16 ans et moins et au critérium national été OPEN filles 16 ans et plus et garçons 17 ans et plus.

2- Permettre la participation à des actions de stages, de compétitions, de formations des entraîneurs concernés. Il apparaît indispensable de créer une véritable dynamique autour de ces populations. Il est proposé à chaque territoire de reproduire la logique nationale.

Exemple : des actions interrégionales peuvent être organisées autour de stage pour l'accès au haut niveau. De même, ces collectifs peuvent servir à identifier des entraîneurs afin de les doter d'une bourse pour assurer leur formation continue.

Constitution de l'Annuaire du collectif excellence pour la saison 2016-2017

L'Annuaire 2016-2017 du collectif excellence sera arrêté à partir du 16 septembre 2016, à l'occasion de la rentrée sportive 2016-2017. Cet annuaire, consultable en permanence sur le site Internet fédéral ffn.extranat.fr (rubrique "suivi des performances").

COMPÉTITIONS ET VALIDATION DES PERFORMANCES

Cette nouvelle olympiade est l'occasion de revoir l'architecture de nos événements. A ce titre les niveaux territoriaux demeurent mais avec une certaine souplesse. Nous souhaitons permettre aux territoires de prendre le temps de s'adapter aux réformes en cours.

Les niveaux territoriaux :

- niveau national,
- niveau interrégional,
- niveau régional et/ou départemental,
- niveau local.

Par ailleurs, les types de compétitions évoluent et passent de 4 à 3 types.

Les compétitions de référence deviennent également qualificatives :

- 1 - les compétitions de référence et qualificatives,
- 2 - les compétitions d'animation,
- 3 - les autres compétitions.

En début de saison, les comités régionaux doivent transmettre leur calendrier mentionnant les dates et les lieux de toutes les compétitions organisées sur leur territoire. Dans le même esprit, les comités départementaux doivent, sur demande de leur comité régional, procéder de la même manière.

Règle minimale d'intégration des performances dans la base fédérale

Pour être intégrées dans la base fédérale des performances, les compétitions transmises à la FFN doivent au minimum être inscrites au calendrier départemental validé par le comité régional et doivent au minimum concerner deux clubs.

1 - Les compétitions de référence et qualificatives

Une compétition d'un niveau l'est, de fait, pour les niveaux sous-jacents (exemple : une compétition de référence nationale qualificative l'est automatiquement pour le niveau régional et en dessous).

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les classements nationaux et ne peut permettre une qualification aux compétitions du programme sportif fédéral. Seule exception, les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les classements nationaux.

1.1 - Les compétitions de référence nationale qualificatives

Organisées en bassin de 50 m, elles donnent la possibilité d'intégrer le classement national qualificatif aux différentes compétitions nationales.

La liste officielle est publiée chaque année dans l'Annuel Règlements de la saison sportive en vigueur. Cette liste fait également l'objet d'une publication sur le site internet fédéral (ffn.extranat.fr).

Ces compétitions sont des étapes et/ou des objectifs majeurs dans la saison.

Dans le programme de l'olympiade 2017-2020, les compétitions de référence nationale qualificatives sont les suivantes :

- les championnats nationaux (championnats de France Élite, Championnats de France promotionnel, Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus, championnats de France filles 15 ans et moins/ garçons 16 ans et moins, Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus/garçons 15 ans et plus)
- les championnats de Nationale 2 d'hiver et de printemps,
- les championnats régionaux été,
- le Trophée national Lucien-ZINS,
- Trophée interrégional Lucien-ZINS ;
- les championnats internationaux et les compétitions internationales estivales dans lesquelles figurent nos sélectionnés en équipe de France.

1.2 - Les compétitions de référence régionale qualificatives

Organisées en bassin de 25 m ou 50 m, elles donnent la possibilité d'accéder à un collectif régional et de se qualifier aux différentes compétitions régionales selon des modalités laissées à l'initiative des régions.

Les compétitions de référence régionale, sont inscrites aux calendriers des régions. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par le comité régional d'origine, quel que soit le comité régional organisateur (celui d'appartenance du nageur ou un autre).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dans le programme de l'olympiade 2017-2020, les compétitions de référence régionale sont les suivantes :

- les compétitions de référence nationale qualificatives,
- les championnats régionaux hiver,
- le Trophée régional Lucien-ZINS,
- les championnats départementaux.

2 - Les compétitions d'animation

Elles permettent d'intégrer le ranking national, mais ne donnent pas la possibilité d'intégrer le classement national qualificatif.

Sont concernées, toutes les compétitions organisées avec l'accord de la FFN ou de ses structures décentralisées pour les meetings internationaux et nationaux. Pour les meetings label "régional" et inférieur, l'accord sera donné par les comités régionaux.

Rappel - La date de dépôt des dossiers doit être respectée.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation selon une "convention d'organisation" engageant l'organisateur et la FFN ou ses structures décentralisées.

Les candidatures pour le niveau national devront être adressées à : Fédération Française de Natation, M. le président de la Commission des Organisations Fédérales, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex.

Les candidatures pour le niveau régional devront être adressées aux comités régionaux concernés. Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet fédéral.

Ces compétitions présentent un intérêt dans le cadre de la préparation aux échéances majeures du calendrier.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la FFN préalablement à la saison sportive et les meetings nationaux et internationaux seront publiés dans le calendrier fédéral.

3 - Les autres compétitions

Ce sont toutes les compétitions qui ne figurent pas dans les deux catégories précitées.

Les performances réalisées pourront faire l'objet d'une intégration dans le ranking national de la base fédérale, après étude et validation de la Direction Technique Nationale. Les résultats complets et détaillés devront être adressés par le club sous les huit jours qui suivent la compétition, directement au Département Natation Course avec copie au comité régional.

Elles concernent :

- tout record national ou meilleure performance française dûment homologués,
- toute performance permettant d'intégrer les classements ATRF (dix meilleurs performers français de tous les temps).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LA COMMISSION NATIONALE DE VALIDATION DES PERFORMANCES

Dans le cadre de la commission sportive fédérale de Natation Course, une commission de validation des performances est constituée. Son rôle consiste à étudier les cas particuliers d'accession aux collectifs, aux compétitions nationales, ainsi que les nouvelles intégrations de performances ou les reclassements de nageurs.

Les demandes doivent être envoyées à la FFN (Département Natation Course : natation@ffnatation.fr), sous couvert du comité régional d'appartenance.

Les clubs ayant des nageurs nouvellement licenciés à la FFN (Français ou étrangers) doivent faire valoir une attestation de performances réalisées la saison précédente en bassin de 50 m (chronométrage automatique exigé) et la transmettre à la commission nationale, au plus tard un mois avant la date de la compétition concernée, à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. La demande devra être également transmise à titre d'information au comité régional.

Dans le cas d'un nageur non sélectionnable, en fonction de son niveau sportif, le tarif de la licence est susceptible d'évoluer. Dans ce cas, vous devez respecter les obligations financières (voir la rubrique des Règlements financiers) et les obligations précisées dans le règlement intérieur. En cas de doute, veuillez contacter le service licence de la Fédération Française de Natation.

Cas des compétitions à l'étranger inscrites aux calendriers FINA ou LEN : les performances réalisées dans le cadre de ces compétitions à l'étranger pourront être intégrées dans la base fédérale sur demande (dans la limite de 8 jours après l'événement concerné), à condition de rester en cohérence avec le règlement fédéral. Ces performances ne permettront pas d'intégrer le classement national qualificatif.

Les compétitions à l'étranger non-inscrites aux calendriers FINA ou LEN : Les performances réalisées ne pourront pas être intégrées dans la base fédérale.

Cas pour les nageurs ayant momentanément arrêté la pratique ou ayant été dans l'incapacité de nager durant une saison : ils pourront faire également une demande de reclassement via leur club, sous couvert du comité régional, afin de réintégrer un niveau de pratique, dans les mêmes délais qu'au-dessus (un mois au plus tard avant la date de la compétition concernée).

Cas des nageurs français expatriés : en début de saison, sur sollicitation des clubs concernés, une demande d'intégration de performances pourra être faite auprès de cette commission, pour tout nageur régulièrement licencié en France et s'entraînant en permanence à l'étranger. Après accord de la commission, l'intégration des performances dans la base fédérale sera faite à la suite de la transmission par les clubs des justificatifs au Département Natation Course, avec copie au comité régional. Celles-ci devront avoir été réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique.

Toute demande, pour être prise en compte, doit être validée par le comité régional.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CRITÈRES DE QUALIFICATION

Innovation de l'olympiade Tokyo (2017-2020) les critères de qualification s'appuieront sur deux critères à partir d'un classement national qualificatif :

- 1) Une performance chronométrique minimum.
- 2) Un rang limite dans le classement national de l'épreuve.

Tous les événements nationaux disposent d'une grille de temps de qualification spécifique.

COMPÉTITIONS	CRITÈRES
Championnats de France Élite en bassin de 25 m	Un rang dans le classement national de l'épreuve (à partir des performances réalisées lors de compétition de référence nationale la saison précédente).
Championnats de France Élite	Un temps limite toutes catégories et un rang toutes catégories dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
	Un temps limite juniors et un rang juniors dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Championnat de France Promotionnel	Un temps limite toutes catégories et un rang (filles 18 ans et plus, garçons 19 ans et plus) ; un rang filles 16/17 ans et garçons 17/18 ans ; un rang filles 15 ans et moins et garçons 16 ans et moins ; dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Championnats de France filles 15 ans et moins/garçons 16 ans et moins	Un temps limite et un rang dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Critérium National été OPEN Filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus	Un temps limite toutes catégories et un rang toutes catégories dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
	Un temps limite juniors (filles 16/17 ans, garçons 17/18 ans) et un rang juniors dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Critérium National promotionnel d'été Filles 14 ans et plus/garçons 15 ans et plus	Un temps limite toutes catégories et un rang (filles 18 ans et plus, garçons 19 ans et plus) ; un rang filles 16/17 ans et garçons 17/18 ans ; un rang filles 14/ 15 ans et garçons 15/16 ans ; dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Pour le niveau interrégional, un premier classement est créé à partir des performances de la saison précédente. Ensuite, les interrégions déterminent leurs critères spécifiques.	
Championnats de Nationale 2 Hiver (Q1)	Un temps limite toutes catégories et un rang (filles 18 ans et plus, garçons 19 ans et plus) ; un rang filles 16/17 ans et garçons 17/18 ans ; un rang filles 14/ 15 ans et garçons 15/16 ans ; dans le classement national de l'épreuve.
Championnats de Nationale 2 Printemps (Q2)	Un temps limite toutes catégories et un rang (filles 18 ans et plus, garçons 19 ans et plus) ; un rang filles 16/17 ans et garçons 17/18 ans ; un rang filles 14/ 15 ans et garçons 15/16 ans ; dans le classement national de l'épreuve.

Constitution du classement national qualificatif pour la saison 2016-2017

En dehors du ranking national comprenant l'ensemble des performances de la base fédérale, un classement national qualificatif est constitué. Il sera actualisé en temps réel sur le site internet fédéral à partir des performances réalisées sur les compétitions de référence qualificatives pour l'ensemble de la saison 2016-2017.

Ce classement est consultable en permanence sur le site Internet fédéral ffn.extranat.fr (rubrique "suivi des performances"), et mis à jour en temps réel à l'issue de la validation définitive des compétitions.

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les classements nationaux et ne peut permettre une qualification aux compétitions du programme sportif fédéral. Seule exception, les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les classements nationaux.

LES SPÉCIFICITÉS DES DOM-TOM

Les nageurs des DOM-TOM sont confrontés à des difficultés logistiques (transports, équipements, calendrier...) qui complexifient l'activité compétitive de la natation et notamment l'accès aux différents championnats nationaux. Toutefois, l'exigence du haut niveau restant identique quels que soient les endroits du territoire national où la discipline se pratique, il est prévu à leur égard certaines mesures permettant d'encourager le développement de la pratique compétitive sans pour autant réduire notre niveau d'exigence.

Dérogations concernant les compétitions

Les responsables des DOM-TOM seront chargés, sous couvert des conseillers techniques en charge des différentes zones, de proposer à la DTN (Département Natation Course) avant le 30 septembre, l'ensemble des dérogations souhaitées au regard des modalités prévues dans l'Annuel Règlements de la saison en cours. Les demandes feront l'objet d'une étude et, éventuellement, d'une validation par la commission Natation Course.

Dérogation concernant la participation à la Coupe de France des Régions

Les comités régionaux d'outre-mer qui souhaiteraient participer à cette compétition pourront se regrouper sous une équipe unique DOM-TOM afin de mutualiser les moyens et d'encourager les échanges entre ces différentes régions.

Dérogation concernant la participation aux événements de l'été

Compétitions concernées :

- Championnats de France filles 15 ans et moins/garçons 16 ans et moins,
- Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus (exclusivement pour les nageuses âgées de 16 et 17 ans, pour les nageurs âgés de 17 et 18 ans),
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus/garçons 15 ans et plus (exclusivement pour les nageuses âgées de 14 à 17 ans, pour les nageurs âgés de 15 à 18 ans).

Compte tenu des durées de transport, les aménagements suivants réservés exclusivement aux nageurs s'entraînant dans les DOM-TOM sont proposés :

- dans le cas où le nageur est qualifié dans une seule épreuve, il sera autorisé à nager une seule épreuve supplémentaire,
- dans le cas où le nageur est qualifié dans deux épreuves au minimum, il sera autorisé à nager une épreuve supplémentaire par jour de compétition,
- si aucune performance n'est enregistrée dans la base pour ces épreuves complémentaires, le nageur ne pourra pas être engagé.

Ces engagements complémentaires devront être transmis au Département Natation Course (natation@ffnatation.fr), au moins quinze jours avant le début de la compétition concernée, et validés par le conseiller technique régional en charge de la zone.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LE CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Introduction : “Un esprit conservé avec une adaptation aux évolutions du programme”

Les activités de la Natation Course n'ont pas cessé d'évoluer depuis la mise en forme du précédent classement national des clubs en Natation Course qui est devenue opérationnelle depuis la saison 2011-2012.

Les objectifs poursuivis sont de différentes natures :

- une mise en œuvre simplifiée et des règles identiques pour toutes nos compétitions ;
- un classement qui prend en compte uniquement les clubs qui participent à l'activité de la discipline ;
- une prise en compte du collectif excellence pour classer les niveaux de performance individuelle.

En résumé, le club et le nageur sont placés au centre de leur pratique et de leur niveau.

Le classement Natation Course

L'organisation du classement des clubs mise en place lors de la saison 2011-2012 se caractérise par trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipes ; un classement Élite issu de nos championnats nationaux ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1 - Le classement des compétitions par équipes

Les compétitions concernées : les interclubs avenir, les interclubs jeunes et les interclubs toutes catégories.

Principe de base

Afin d'inciter les clubs à prendre part aux trois interclubs institutionnels (avenir, jeunes et toutes catégories), les points obtenus à partir du classement national de chacun de ces championnats ne pourront être cumulés pour émarger au classement global que dans la mesure où ils auront participé à chacune de ces compétitions selon l'ordre croissant : avenir, jeunes et toutes catégories.

En l'absence de la présence d'au moins une équipe aux interclubs avenir, aucune équipe de niveau supérieur ne sera prise en compte.

Pour chacun des niveaux, on additionne les points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le territoire géographique (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes doivent répondre aux règles spécifiques de chacun des interclubs.

Modalités d'application

Pour cumuler la totalité des points sur les trois niveaux, il est impératif d'avoir une équipe filles ou/et garçons dans chaque niveau et dans le sens croissant : 1. avenir, 2. jeunes, 3. toutes catégories.

Exemples :

- j'ai une équipe avenir (filles ou/et garçons), je marque les points relatifs à ce niveau ;
- j'ai une équipe avenir (filles ou/et garçons), et une équipe en toutes catégories (filles ou/et garçons), je marque uniquement les points en avenir, car le niveau intermédiaire (jeunes) n'est pas présent ;
- j'ai une équipe avenir (filles ou/et garçons) et une équipe jeunes (filles ou/et garçons) et pas d'équipe en toutes catégories, je peux cumuler les points des deux premiers niveaux présents ;
- j'ai une équipe jeunes (filles ou/et garçons) et une équipe en toutes catégories, je ne marque aucun point, car le premier niveau (avenir) n'est pas présent ;
- j'ai une équipe toutes catégories (filles ou/et garçons) et aucune autre équipe dans les niveaux précédents, je ne marque aucun point ;
- j'ai une équipe filles ou/et garçons dans chacun des trois niveaux, je cumule les points dans les trois niveaux.

Mode de calcul

2 000 points au 1^{er} et 1 point au dernier (1 500^e).

- du 1^{er} au 11^e : 10 points de moins par place ;
- du 12^e au 51^e : 4 points de moins par place ;
- du 52^e au 101^e : 3 points de moins par place ;
- du 102^e au 291^e : 2 points de moins par place ;
- du 292^e au 1 500^e : 1 point de moins par place.

Le calcul des points s'effectue informatiquement au niveau national. Pour résumer, si le club est présent dans les trois niveaux, il peut marquer au maximum 6 000 points, soit 3 x 2 000 points.

2 - Le Trophée Élite des championnats

Les compétitions concernées :

- les championnats de France en bassin de 25 m ;
- les championnats de France Élite ;
- le Trophée national Lucien-ZINS ;
- les championnats de France filles 15 ans et moins/garçons 16 ans et moins.
- le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus ;

Toutes ces compétitions se caractérisent par un système identique de classement des clubs.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Principe de base

Le classement Élite des clubs prend en compte les vingt premiers nageurs classés dans chaque épreuve.

Mode de calcul

Il s'agit du classement spécifique sur les compétitions qui devront être clairement identifiées en début de saison. Sur chaque épreuve et dans chaque catégorie d'âge éventuellement présente sur la compétition, on ne prend en compte que les vingt premiers licenciés à la FFN. À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont prises en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales (toutes catégories au regard des catégories concernées par l'événement), puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts.

Dans chaque compétition, 1 point sera attribué à chaque nageur participant.

Le classement Élite général sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements des clubs des championnats mentionnés plus haut.

3 - Le niveau de performance des compétiteurs

Principe de base

Chaque niveau atteint par chaque nageur à l'issue de la saison sportive attribue un nombre de points. Seul le meilleur classement (dans le niveau le plus élevé) par nageur est comptabilisé.

Les points obtenus par chaque nageur s'ajoutent pour donner un total de points au club.

Barème des points

NIVEAU	Pts	MÉDAILLÉS*			
Nageur titulaire du pass'compétition Natation Course	10				
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en Natation Course et n'appartenant à aucun autre niveau	20				
Participation aux championnats régionaux	40				
Participation aux championnats N2 Hiver (Q1) et/ou Printemps (Q2)	80				
Participation aux trophées Lucien ZINS interrégional	80				
Participation au trophée Lucien ZINS national	120				
Participation au championnat de France Promotionnel	200				
Participation au critérium national Promotionnel d'été	200				
Participation au championnat de France filles 15 ans et moins/garçons 16 ans et moins.	250				
Participation au critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus.	250				
Participation au championnat de France en bassin de 25 m	300				
Participation au championnat de France Élite	400				
Participation aux championnats COMEN-FOJE	450	Championnats COMEN-FOJE	100	200	300
Participation aux championnats internationaux Juniors	500	Championnats internationaux Juniors	300	400	500
Participation aux championnats d'Europe	550	Championnats d'Europe	700	800	1 000
Participation aux championnats du Monde	600	Championnats du Monde	1 000	1 200	1 500
Participation aux Jeux Olympiques	650	Jeux Olympiques	1 200	1 500	2 000

Mode de calcul

Il y a deux niveaux de pratique qui sont pris en compte.

1. Les nageurs participant à un niveau de compétition selon les règles en vigueur.
2. Les nageurs médaillés internationaux.

* Les points seront majorés (voir tableau ci-dessus) en cas d'obtention de médailles, en individuel ou en relais. Le meilleur résultat est retenu.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES JURYS ET L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES POUR LE DÉPART ET LE CHRONOMÉTRAGE

Désignation des jurys

1 - En règle générale, pour toutes les compétitions, la désignation du jury est de la responsabilité de l'instance organisatrice : le club, le district, le comité départemental ou le comité régional.

L'organisateur doit respecter les règles fixées par la Fédération Française de Natation, en particulier :

- en confiant les charges de juge-arbitre, starter et juge de nages à des officiels A, celles d'inspecteur de virages, inspecteur chef de virages, juge à l'arrivée à des officiels A ou B, et celles de chronométreurs à des officiels A, B ou C ;
- en constituant le jury avec un nombre suffisant d'officiels permettant de tenir correctement tous les postes et spécifiquement pour le chronométrage (cf. les dispositions particulières ci-après) ;
- en constituant un jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

2 - Pour les principales compétitions inscrites au calendrier national, les juges-arbitres et starters sont désignés par la FFN. Ils sont choisis parmi ceux inscrits sur les listes FINA, FFN pour la saison en cours (à consulter sur le site Internet de la FFN).

Liste des compétitions concernées : championnats de France en bassin de 25 m, championnats de France des maîtres en bassin de 25 m, championnats de France Élite, championnat de France promotionnel, Coupe de France des Régions - Trophée Jean-POMMAT, finale du Trophée national Lucien-ZINS, championnats de France des Maîtres en bassin de 50 m, championnats de France filles 15 ans et moins/garçons 16 ans et moins, critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus/garçons 15 ans et plus, critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus.

En outre, pour certaines d'entre elles, des officiels inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours sont associés au jury constitué par l'organisateur dans le cadre du dispositif fédéral de formation des officiels.

3 - Pour certaines compétitions inscrites au calendrier national et organisées par les interrégions, les juges-arbitres et starters (dans la mesure du possible) sont désignés par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours.

Liste des compétitions concernées : championnats de Nationale 2 hiver Q1, championnats de Nationale 2 printemps Q2.

4 - Pour la meilleure poule organisée par chaque comité régional lors des championnats nationaux interclubs, le juge-arbitre est désigné par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours. Il organise les permutations afin que ces poules soient arbitrées par un juge-arbitre d'un autre comité régional de l'interrégion.

Le comité régional est responsable :

- des vérifications préalables à l'enregistrement des engagements des équipes conformément au programme sportif ;
- du traitement de la compétition et de la production du programme et des résultats, dans le respect du règlement ;
- de l'organisation générale de la compétition ;
- de la mise à disposition d'un jury complet ;
- de la désignation du jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- du respect du programme et des règles d'engagements ;
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la FINA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs) ;
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...) ;
- de l'instruction des réclamations ;
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...) ;
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la FFN et au DTN par le comité régional.

Application des règles techniques

Conformément au règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (voir chapitre Règlements sportifs), toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs de la FINA sauf dispositions particulières prévues par la FFN.

Ce règlement FINA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN.

À la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe/entraîneur peut demander des explications au juge-arbitre et lui (elle) seul(e). Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe, il a la possibilité de déposer une réclamation par écrit auprès du juge-arbitre dans les 30 minutes suivant la course. Le juge-arbitre répondra par écrit et, le cas échéant, justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge-arbitre.

En dernier recours, lorsque la réclamation a été rejetée par le(a) juge-arbitre, le responsable de l'équipe/entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui alors aura la décision finale.

Ci-après, les dispositions particulières prises par la FFN pour la règle des départs et l'organisation du chronométrage.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les départs (article SW 4)

Cas des compétitions individuelles

Application de la règle FINA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories jeunes et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation, référence qualificative.

Exception pour les compétitions de nageurs Avenirs, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition.

Cas des compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de "deux départs" est applicable (rappel pour le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque : une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

Chronométrage et classement

Chronométrage manuel

Tout moyen de chronométrage manœuvré par un officiel (mise en marche et arrêt) est considéré comme chronomètre manuel.

Le chronométrage manuel est fait par des chronométreurs (1 à 3) nommés ou approuvés par la Fédération (officiels C, B ou A).

Chaque chronométreur doit démarrer son chronomètre au signal de départ et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronométreurs peuvent être chargés d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires.

Dispositif de chronométrage semi-automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par un bouton-poussoir manœuvré par un chronométreur est considéré comme chronométrage semi-automatique.

En secours du chronométrage automatique, un équipement semi-automatique peut être utilisé. Dans ce cas, un seul chronométreur est nécessaire pour l'officialisation des temps ainsi enregistrés.

Dispositif de chronométrage automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par le nageur en actionnant la plaque de touche équipant l'extrémité du bassin est considéré comme un chronométrage automatique.

Ordre d'utilisation des dispositifs de chronométrage

En cas de panne de l'équipement automatique, ou si une faute de cet équipement apparaît clairement, ou si un nageur n'a pas actionné l'équipement, le temps enregistré par l'équipement semi-automatique pourra être retenu en priorité avant de retenir les décisions des juges et les temps des chronométreurs.

Essai des chronomètres

Lors de la réunion technique du jury qui précède chaque compétition, le juge-arbitre organise un essai des chronomètres d'une durée minimale de 10 minutes. L'écart maximum autorisé par rapport au temps moyen est de 4/10e en plus ou en moins.

Disposition pour l'application des règles de chronométrage

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des clubs, comités départementaux ou régionaux.

Toutefois, afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf. tableau ci-après).

Ainsi, il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronométreurs. Dans ce cas, la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante : pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de trois (3) chronométreurs par ligne, et lorsque deux (2) chronométreurs sont affectés à une ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.56 à Tp off = 1:04:55.

Exemple 2 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.57 à Tp off = 1:04:56.

À noter qu'il s'agit de préciser les conditions minimales pour l'organisation des compétitions. Les temps officiels ainsi déterminés ne pourront, le cas échéant, être retenus comme record ou meilleure performance que s'ils respectent les conditions définies dans le règlement du niveau concerné (règlement intérieur FFN, règlement de l'interrégion, règlement intérieur du comité régional, règlement intérieur du comité départemental).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition de niveau national Compétition de référence nationale (*)	Chronométrage automatique, avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronométrateur). Pas de juge à l'arrivée. (* Pour les championnats régionaux d'été en bassin de 50 m, il est possible, à titre exceptionnel et après accord préalable de la DTN, d'utiliser un chronométrage semi-automatique sous réserve de disposer de trois chronométrateurs (boutons poussoirs).	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique). S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés. Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique. Cela peut concerner une ou plusieurs lignes, voire une série entière.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
Interclubs toutes catégories (meilleure poule régionale)	Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale ou, par défaut, semi-automatique (sous réserve d'utilisation des trois boutons poussoirs). Dans le cas contraire, les résultats seront rejetés.	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique). S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés. Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique. Cela peut concerner une ou plusieurs lignes voire une série entière.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
Compétition de référence interrégionale	Trois chronométrateurs manuels par ligne. Un ou deux chronométrateurs "volants". Pas de juge à l'arrivée.	Temps déterminés selon la règle FINA : SW 11.3.1 (deux temps identiques), SW 11.3.2 (temps intermédiaire), SW 11.3.3 (temps moyen si deux chronomètres en fonctionnement) À noter que si le remplacement d'un chronométrateur est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps intermédiaire Si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera le temps moyen des deux chronométrateurs restants.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
Compétition de référence régionale ou départementale	Deux chronométrateurs par ligne, plus deux chronométrateurs "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronométrateur d'une ligne. Ils pourront également être affectés comme troisième chronométrateur à la demande d'un responsable de club ou du juge-arbitre si la réalisation d'un record est envisagée. Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou, à défaut, le juge-arbitre.	Temps moyen si deux chronométrateurs ou temps déterminé selon la règle FINA si trois chronométrateurs. À noter que si le remplacement d'un des deux chronométrateurs est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps moyen ; si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera soit le temps moyen des deux chronométrateurs restants soit l'unique temps mesuré. S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition d'animation de niveau départemental et inférieur	Un chronomètre par ligne, plus deux chronomètres "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne. Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou le juge-arbitre.	Temps mesuré (temps unique ou temps moyen selon la ligne) sous réserve que le résultat ainsi déterminé soit cohérent avec l'ordre d'arrivée défini par l'officiel chargé de contrôler l'ordre d'arrivée. S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.

Les temps enregistrés par chaque chronomètre doivent être inscrits sur la fiche de course, puis le temps officiel reporté dans la zone prévue à cet effet.

Le temps moyen est arrondi au centième inférieur en cohérence avec les articles SW11.2 "...lorsque le chronométrage au 1/1 000^e de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps..." et SW 11.3.3 "Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement, le temps moyen constituera le temps officiel".

Les disqualifications

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la fin de la course et avant le départ de la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite, de demander des explications au juge-arbitre et, le cas échéant, faire appel au jury d'appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Règlement intérieur des compétitions

Principe sur les engagements : seul un club peut proposer un engagement au nom de l'un de ses membres via la gestion extraNat. Aucun engagement et aucun règlement des engagements ne seront pris sur place.

Réunion technique (la veille du premier jour de la compétition)

Matériels nécessaires

- Une salle permettant d'accueillir l'ensemble des représentants des clubs participants.
- Un vidéoprojecteur.

Déroulement

- Accueil par l'organisateur et par le président de la région (ou de son représentant).
- Accueil du représentant de la Fédération et présentation du secrétariat technique avec le superviseur général.
- Présentation de la structure et du plan de circulation du bassin.
- Présentation du jury par le juge-arbitre.
- Présentation technique de la compétition : statistiques de la compétition, rappels réglementaires, précisions sur les modalités de sélection pour les équipes de France ou d'autres équipes nationales (le cas échéant).
- Information sur l'ouverture du bassin en amont et en aval de la compétition.
- Questions/réponses.
- Déclaration des forfaits.

Pendant la compétition

- Prévoir un lieu unique pour accueillir le chronométrage (deux personnes) et le secrétariat technique (deux personnes).
- Prévoir une table technique pour les membres de la Direction Technique Nationale (le cas échéant).
- Mise à disposition d'une connexion internet.
- Distribution des résultats papier à la table technique, au fur et à mesure du déroulement des épreuves.
- Déclaration des forfaits.
- Modification et confirmation des relais.
- Les recommandations au micro pour les besoins d'échauffement avant les épreuves et la récupération après chaque réunion.

Modalités concernant la participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur.

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

RÈGLES D'ENGAGEMENTS VIA LA GESTION INFORMATIQUE EXTRANAT

En raison de la mise en exploitation de l'interface extraNat pour les engagements et du logiciel extraNat-pocket pour le traitement des compétitions, l'intégralité du programme fédéral sera traitée, des engagements à l'intégration sur le site ffn.extranat.fr, sans oublier la phase du traitement de la compétition, via cette gestion informatisée.

Planification des échéances pour la procédure des engagements :

Via l'application extraNat-Natation, la FFN, les comités régionaux et les comités départementaux déclarent les compétitions placées sous leurs autorités.

Sont déclarées par la FFN

- Championnats de France Élite
- Championnat de France Promotionnel
- Championnats de France en bassin de 25 m
- Championnats de France filles 15 ans et moins/ garçons 16 ans et moins
- Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus/garçons 15 ans et plus
- Coupe de France des Régions - Trophée Jean-POMMAT
- Trophée national Lucien-ZINS
- Championnats de Nationale 2 Hiver Q1
- Championnats de Nationale 2 printemps Q2
- Championnats régionaux d'été
- Meetings Internationaux FFN Golden Tour Camille-MUFFAT**
- Meetings Nationaux labellisés*

* Pour ces types de compétitions la FFN déclare la compétition sur extranat.fr et désigne le gestionnaire qui peut être un club ou un comité, ce dernier sera chargé de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).

Sont déclarées par les comités régionaux

- Meetings régionaux labellisés. **
- Les 3 plots du Natathlon Avenirs.
- Interclubs Avenirs
- Les 4 plots du Natathlon Jeunes.
- Interclubs Jeunes.
- Poules régionales des championnats nationaux interclubs.
- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Toutes les autres compétitions spécifiques institutionnelles du comité régional inscrites officiellement à son calendrier.**

*Selon le format d'organisation locale, il y a possibilité de déléguer la déclaration des compétitions aux comités départementaux, à charge du comité régional de coordonner l'ensemble des organisations.

** Pour ces types de compétitions le comité régional déclare la compétition sur extranat.fr et désigne le gestionnaire, ce dernier sera chargé de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).

Sont déclarées par les comités départementaux

- Toutes les compétitions inscrites au calendrier sportif du département.

Principes de l'échéancier des engagements via l'interface extraNat

Période à partir du 1 ^{er} jour de la compétition	Intitulé
J - 12	Ouverture de la proposition des droits d'engagements (durée 8 jours)
J - 4	Fermeture de la proposition des droits d'engagements (fermeture du serveur à 23h59)
J - 3 *	Publication de la liste des engagés
J - 1	Réunion technique, déclaration des forfaits édition de la liste de départ et du programme des séries

* L'institution qui déclare la compétition a la possibilité de moduler la fin de la période de proposition des engagements de J - 4 à J - 2 (J = premier jour de la compétition).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Remontée des compétitions sur la base fédérale

Une fois la compétition achevée et vérifiée dans ses moindres détails par l'institution responsable, la remontée sur la base extraNat est automatisée. La publication et l'intégration sur le site web FFN est du ressort du service des systèmes d'information. Toute cette procédure est valable pour la Natation Course, les maîtres et la natation estivale.

Pour les analyses statistiques fédérales, il est demandé aux comités régionaux de permettre la remontée de la totalité des compétitions organisées sur leur territoire quelles que soient les catégories d'âges concernées. Les résultats d'une compétition de natation avec un seul club ne seront pas intégrés sur le serveur fédéral (en dehors des nageurs expatriés).

Performances d'engagements sur l'espace extraNat

Concernant les compétitions de référence nationale qualificative, les engagements ne pourront se faire qu'à partir de la meilleure performance réalisée en bassin de 50 m et enregistrée dans la base fédérale des deux saisons précédentes ou de la saison en cours.

* La liste des engagés n'est pas actualisée durant la période de J - 3 jusqu'à la réunion technique de la compétition qui est seule habilitée à actualiser cette dernière.

2^{ème} partie **Les programmes spécifiques**

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER NATIONAL NATATION COURSE 2016-2017

Date début	Date fin	Intitulé de la compétition	Bassins	Catégories	Lieux ou responsable de la désignation
05/11/16	06/11/16	Championnats nationaux Interclubs	Bassin de 25 m	Compétition par équipes de clubs. Toutes catégories d'âge	Régions
17/11/16	20/11/16	Championnats de France Elite en Bassin de 25 m	Bassin de 25 m	Toutes catégories	Angers
10/12/16	11/12/16	Interclubs Avenir	Bassin de 25 m	Filles 10 ans et moins et Garçons 11 ans et moins	Régions
10/12/16	11/12/16	Interclubs Jeunes	Bassin de 25 m	Filles 11-13 ans et Garçons 12-14 ans	Régions
16/12/16	18/12/16	Championnats de Nationale 2 HIVER	Bassin de 50 m	Toutes catégories	Interrégions
27/01/17	29/01/17	Étape 1 Meeting international FFN Golden Tour "Camille MUFFAT"	Bassin de 50 m	Toutes catégories	À désigner
04/02/17		Championnats de France du 5 km Indoor	Bassin de 50 m	Toutes catégories	À désigner
01/01/17	26/03/17	1^{er} plot du Natathlon Jeunes	Bassin de 25 m	Filles 11-13 ans et Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
Minimum 3 semaines après le 1 ^{er} plot		2^e plot du Natathlon Jeunes	Bassin de 25 m	Filles 11-13 ans et Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
Minimum 3 semaines après le 2 ^e plot		3^e plot du Natathlon Jeunes	Bassin de 25 m	Filles 11-13 ans et Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
Minimum 3 semaines après le 3 ^e plot date limite le 28/05/2017		4^e plot du Natathlon Jeunes	Bassin de 25 m	Filles 11-13 ans et Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
03/03/17	05/03/17	Étape 2 Meeting international FFN Golden Tour "Camille MUFFAT"	Bassin de 50 m	Toutes catégories	À désigner
24/03/17	26/03/17	Championnats de Nationale 2 de Printemps	Bassin de 50 m	Toutes catégories	Interrégions
28/04/17	30/04/17	Étape 3 Meeting international FFN Golden Tour "Camille MUFFAT"	Bassin de 50 m	Toutes catégories	À désigner
06/05/17	07/05/17	Coupe de France des Régions Trophée Jean-POMMAT	Bassin de 50 m	Compétition par équipes de régions catégories Jeunes	À désigner
23/05/17	28/05/17	Championnats de France Élite	Bassin de 50 m	Toutes catégories	À désigner
25/05/17	28/05/17	Championnats de France Promotionnel	Bassin de 50 m	Toutes catégories	À désigner
01/06/17	04/06/17	Championnats de France d'Eau Libre	Milieu naturel	Toutes catégories	Régions
23/06/17	25/06/17	Trophée national Lucien-ZINS	Bassin de 50 m	Filles 11-13 ans et Garçons 12-14 ans	À désigner
23/06/17	25/06/17	Trophée interrégional Lucien-ZINS	Bassin de 50 m	Filles 11-13 ans et Garçons 12-14 ans	Interrégions
30/06/17	02/07/17	Championnats régionaux d'été	Bassin de 50 m	Toutes catégories	Régions

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER NATIONAL NATATION COURSE 2016-2017

Date début	Date fin	Intitulé de la compétition	Bassins	Catégories	Lieux ou responsable de la désignation
19/07/17	23/07/17	Championnats de France filles 15 ans et moins/ Garçons 16 ans et moins	Bassin de 50 m	Filles 15 ans et moins Garçons 16 ans et moins	À désigner
20/07/17	23/07/17	Critérium National Promotionnel d'été Filles 14 ans et plus/Garçons 15 ans et plus	Bassin de 50 m	Filles 14 ans et plus Garçons 16 ans et plus	À désigner
25/07/17	29/07/17	Critérium National été OPEN Filles 16 ans et plus/ Garçons 17 ans et plus	Bassin de 50 m	Filles 16 ans et plus Garçons 17 ans et plus	À désigner

CALENDRIER INTERNATIONAL NATATION COURSE 2016-2017

Date début	Date fin	Intitulé de la compétition	Bassins	Catégories	Lieux ou responsable de la désignation
26/08/16	27/08/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	CHARTRES
30/08/16	31/08/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	BERLIN
03/09/16	04/09/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	MOSCOU
30/09/16	01/10/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	PEKIN
04/10/16	05/10/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	DUBAI
08/10/16	09/10/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	DOHA
21/10/16	22/10/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	SINGAPOUR
25/10/16	26/10/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	TOKYO
29/09/16	30/09/16	Coupe du Monde FINA	Bassin de 25 m	Toutes catégories	HONG KONG
06/12/16	11/12/16	Championnats du Monde	Bassin de 25 m	Toutes catégories	Windsor (CANADA)
24/06/17	25/06/17	11^e OPEN de France de natation VVA	Bassin de 50 m	Toutes catégories	Vichy (Allier)
01/07/17	09/07/17	Jeux Méditerranéens	Bassin de 50 m	Toutes catégories	Tarragone (Espagne)
17/06/17	18/06/17	Coupe de la COMEN	Bassin de 50 m	Filles 13 et 14 ans, Garçons 15 et 16 ans	France (A déterminer)
23/07/17	30/07/17	FOJE	Bassin de 50 m	Filles 14 et 14 ans, Garçons 15 et 16 ans	Gyôr (Hongrie)
A déterminer		Championnats d'Europe Junior	Bassin de 50 m	Filles 14 à 17 ans, Garçons 15 à 18 ans	Netanya (Israël)
A déterminer		Championnats du Monde Junior	Bassin de 50 m	Filles 14 à 17 ans, Garçons 15 à 18 ans	Budapest (Hongrie)
17/07/17	30/07/17	Championnats du Monde	Bassin de 50 m	Toutes catégories	Budapest (Hongrie)
19/08/17	30/08/17	Universiades	Bassin de 50 m	Toutes catégories	Taipei (Chine)

LES ÉTAPES DE LA FORMATION DU NAGEUR INITIATION - ACQUISITION - DÉVELOPPEMENT - FORMATION

Ce programme, validé lors de l'assemblée générale de mars 2008 à Orléans, présente les quatre étapes de la formation du nageur, à travers un véritable programme d'animation territoriale dont voici les principales caractéristiques.

- Un programme d'initiation correspondant au Pass'compétition de l'ENF, c'est-à-dire réaliser un 100 m 4 nages dans les conditions réglementaires.
- Un programme d'acquisition dont la finalité est de réaliser les épreuves suivantes en situation de compétition : 200 m 4 nages, 10 minutes nage libre et les quatre épreuves de 25 m de spécialités.
- Un programme de développement dont la finalité consiste à réaliser des épreuves en situation de compétition
- Un programme de formation destiné à animer la vie sportive territoriale et former le jeune nageur vers le haut niveau.

Les instances territoriales (interrégions, régions et départements) ont pour mission de mettre en œuvre, selon leurs spécificités et leurs objectifs, un véritable plan de formation destiné à favoriser l'accès des jeunes sportifs au haut niveau tout en respectant les étapes de formation.

Première étape : l'initiation

Voir texte sur le Pass'compétition dans le chapitre ENF (cible privilégiée, finalité, compétence territoriale...).

Deuxième étape : l'acquisition

Pour ce programme, cible privilégiée : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

- Thèmes de travail : endurance, vitesse, habiletés motrices dans les 4 nages, les parties non nagées : départs et virages.
- La finalité : réaliser les épreuves suivantes en situation de compétition : 200 m 4 nages, 10 minutes en nage libre, les quatre épreuves de 25 m de spécialités.
- Nombre de séances par semaine, kilométrage par séance... (référence ouvrages FFN).
- Compétence territoriale proposée : le département.
- Organiser des réunions courtes (trois heures maximum).
- Périodicité maximale : une par mois.

Troisième étape : le développement

Pour ce programme, cible privilégiée : Filles 11 - 12 ans, Garçons 12 - 13 ans.

- Thèmes de travail : développer les capacités acquises à l'étape précédente.
- Maîtriser le plus grand nombre d'épreuves du programme olympique en situation de compétition
- Compétence territoriale proposée : la région.
- Organiser sur une journée ou deux réunions.
- Compétitions individuelles et par équipes (identité club).
- Périodicité : à définir.
- Apprendre à gagner.

Quatrième étape : la formation

Finalité : l'accès au haut niveau

- Compétitions qualificatives, validées par la DTN, pour accéder aux différents championnats nationaux.
- Un programme de niveau national et des programmes de niveaux sous-jacents (interrégions et régions) pour les années d'âges 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13 ans.
- Des championnats régionaux de référence nationale.
- Un objectif terminal pour chaque catégorie d'âge lors de la dernière période du calendrier.

LA RÉFORME DU PARCOURS DES NAGEURS 9-13 ANS

Présentation

Sujet sensible tant les enjeux et la population sont importants. Il apparaît indispensable d'aborder cette thématique de travail en évitant les particularismes locaux afin de valoriser l'intérêt général. Ce projet renforce l'École de la Natation Française (ENF) en s'inscrivant dans la continuité de la formation.

Il convient, en préambule, d'accepter que le règlement sportif est un cadre dans l'action sportive. Il permet de poser des balises, de proposer des objectifs, dont seuls les acteurs traceront le chemin. Ce parcours sera bien entendu singulier.

À ce titre, il nous apparaît essentiel d'accompagner ce projet de ce guide pédagogique afin de redéfinir les attentes technique, physiologique et psychologique. En effet, nous constatons régulièrement que la catégorie des "13 ans et moins" est souvent encadrée par les entraîneurs les moins expérimentés. Attention, ce guide reste succinct et nécessite, de la part des entraîneurs concernés, une poursuite de la réflexion, une poursuite de la formation autour de la démarche pédagogique au sens large. Leur rôle est central pour la pérennité du club et de la fédération. En effet, comme nous allons le voir, la pratique sportive pendant cette période détermine grandement les années qui suivent. Il y a donc une forme de paradoxe entre la faible expertise des entraîneurs concernés et les enjeux de cette catégorie.

Ainsi, entre un parcours ENF très encadré et le parcours Jeunes, il existe une tranche d'âge pour laquelle la Fédération ne propose pas d'accompagnement spécifique. Ce projet de réforme a pour objectif d'assurer l'accompagnement des comités régionaux dans la construction d'un programme pour les filles 10 ans et moins et les garçons 11 ans et moins.

L'analyse détaillée des régions en 2010-2011 avait laissé entrevoir des incohérences dans les différents programmes proposés aux nageurs entre l'ENF et le natathlon. Des incohérences entre les régions, des incohérences entre les départements d'une même région. Donc il nous a semblé nécessaire de rappeler le rôle essentiel des comités régionaux dans le pilotage et la construction des parcours proposés aux nageurs. Cette garantie est indispensable pour conserver une cohérence sur l'ensemble du territoire national et régional. Toutefois, cela ne dispense pas les comités régionaux avec leurs départements d'innover à l'intérieur de ce cadre d'action : sous forme de compétitions, d'actions de stage, de formations pour les entraîneurs.

Les constats

Le parcours des 9-13 ans concerne environ 105 000 nageurs. Ces cinq années d'âge regroupent un tiers des licenciés de la Fédération. Les objectifs sont très différents entre l'apprentissage des nages et la pratique compétitive.

En effet, 30 % des licenciés 10-11 ans pratiquent la natation en compétition et près de 40 % pour les 12-13 ans. Par ailleurs, les pratiquants 10-11 ans souffrent d'un manque d'offre sportive en compétition. Ils participent seulement (en moyenne) à 4 ou 5 épreuves différentes, essentiellement en sprint alors que cette tranche d'âge doit commencer à développer des facultés en aérobie.

En outre, les parcours sont cloisonnés alors que la différence de maturité est importante. Une plus grande souplesse doit pouvoir être mise en place afin de proposer à tous, un niveau de confrontation stimulant.

Enfin, aujourd'hui, nous ne disposons pas d'une natation capable de rivaliser avec les meilleurs nageurs dans toutes les épreuves. Une approche plus transversale de l'apprentissage des différents styles de nage doit être valorisée sur des distances et des vitesses différentes.

L'ensemble de ces constats nous a incités à proposer la réforme du parcours de formation des 13 ans et moins.

Les orientations

- Valoriser une offre sportive variée dès la sortie de l'ENF3 Pass'Compétition Natation Course.
- Encourager la pratique de plusieurs épreuves dans une même journée.
- Développer la formation des nageurs dans les quatre nages. Les principes d'action sont les mêmes dans toutes les nages.
- Rendre le parcours de formation stimulant avec des exigences en cohérence avec les différences de maturité.

Le détail du programme par année

Rappel : Les programmes Avenirs sont proposés à titre optionnel aux comités régionaux (en dehors des interclubs Avenirs). Par ailleurs, suite au document produit lors de l'assemblée générale de 2014, nous avons constaté une grande disparité dans la répartition des licenciés 9-13 ans entre les régions. Certaines d'entre elles pourraient rencontrer des difficultés pour organiser ces différents parcours pour l'ensemble des nageurs.

Attention, ce programme pourrait ne pas convenir aux nageurs à maturité tardive ou arrivés un peu plus tard dans la pratique. Dans ce cas les comités régionaux seront en droit de proposer un programme complémentaire. Ce rôle des comités régionaux est important. Par le passé, des nageurs arrivés tardivement dans la pratique sont montés sur des podiums mondiaux.

PROGRAMME DES AVENIRS

I. Programme des filles 9 ans et moins et des garçons 10 ans et moins

Rappel : pour intégrer le programme des compétitions officielles, les nageurs doivent être titulaires du pass'compétition Natation Course.

NB : programme facultatif, laissé à l'initiative des régions en dehors des interclubs.

Les caractéristiques

Caractères neuromoteurs et cognitifs

Le système nerveux est en pleine croissance et le traitement de l'information nécessite plus de temps que pour un adulte. Il importe de réduire/limiter la charge informationnelle dans un premier temps.

Ainsi :

Sur un plan pédagogique

- Limiter le nombre de consignes.
- Adapter la consigne et le vocabulaire au niveau de compréhension de l'enfant.

Sur un plan technique

- Il est important de travailler sur le postural avant les éléments moteurs (à sec et/ou dans l'eau).
- Il est important de développer le répertoire moteur le plus large possible : entre les différents styles de nage, entre les différentes disciplines aquatiques et, également, en association avec d'autres sports (course, gymnastique, vélo,...).
- Plus le panel moteur sera développé plus la capacité d'apprentissage sera renforcée et importante.

Caractères physiologiques et endocriniens

La capacité pulmonaire ramenée au poids est inférieure à celle de l'adulte, la fatigue musculaire est précoce. L'appareil de soutien (musculaire et osseux) dispose d'un haut degré de mobilité mais reste fragile.

La période est propice :

- 1) au travail en aérobie. A contrario, une surcharge d'intensité entraînera de profonds dommages fonctionnels (stress organiques, surcharge cardiaque) handicapant la construction du nageur à venir ;
- 2) au travail de la vitesse : vitesse gestuelle et temps de réaction.

Caractères psychosociaux

Fort besoin d'activité.
Disponibilité pour l'enjeu et la prise de risque.
Désir de découverte, de variété.
Fidélisation fragile.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il peut exister de fortes disparités entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 2 et 4 séances de 45' à 1 h 15. Avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel : pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre par le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable (en relation avec ses capacités).

À sec : prévention et posture

Prévention (prophylaxie)

Éducation vers l'acquisition de comportements de haut niveau : stratégies d'échauffement et de récupération, hygiène de vie (sommeil, nutrition, hydratation...).

Lutter contre les risques de blessures : pathologies liées à la pratique de la natation (renforcements des fixateurs, abaisseurs et rotateurs de l'épaule), pathologies individuelles (propres à l'athlète avec des déséquilibres musculaires).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Postural

Définir des contenus autour d'une thématique posturale. L'objectif étant de permettre au nageur de lutter contre les déformations du corps induites par le déplacement dans l'eau.

Acquisition de connaissances posturales pour transférer ces acquis dans l'eau et pour préparer l'ajout de charges additionnelles à venir (à la puberté) : placement du Bassin, placement de la chaîne dorsale.

Lutter contre la déformation du corps dans l'eau pour préparer le transfert de force des éléments moteurs à l'ensemble du corps : renforcement de la charnière abdos lombaires.

Dans l'eau : posture-vitesse et aérobie

Travail postural

Utiliser le travail à sec et des repères sensoriels pour accompagner l'enfant dans le repérage de son corps dans l'espace, dans la construction de l'axe du corps aligné dans l'axe de déplacement.

Travail de vitesse

Il existe régulièrement une confusion sur cette orientation de travail. Travailler la vitesse ne veut pas dire travailler uniquement à vitesse élevée, à fréquence gestuelle élevée, etc.

Le travail de la vitesse doit être vu dans une définition plus large.

D'une part, développer des coordinations multiples : distances de nage, vitesses et styles de nage.

D'autre part, travailler les prises d'appuis et la capacité à transférer les forces générées à l'ensemble du corps aligné avec l'axe de déplacement. En effet, il est indispensable d'associer ces deux types de travail pour favoriser la compétence à nager vite.

Néanmoins, attention à bien respecter les caractéristiques ostéo-articulaires des enfants. Une surcharge de travail organisé autour de prises d'appuis sur de grandes masses d'eau, en permanence, peut entraîner des pathologies de l'épaule.

Travail aérobie

Développer la capacité aérobie tout en conservant une exigence technique forte et une coordination adaptée, afin d'optimiser le rendement du nageur. L'objectif, ici, est de travailler dans le temps long sans pour autant parcourir beaucoup de kilomètres.

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une proposition laissée à l'initiative des comités régionaux. Ces derniers pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

Cinq épreuves : 50 NL - 50 PAP - 50 DOS - 50 BRASSE - 200 NL.

Trois plots présentant à chaque fois le programme complet.

Période de compétition : 3 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 28 mai 2017, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

Nager au moins 3 épreuves à chaque plot dont le 200 NL.

La finale

Pour la qualification à la finale régionale ou départementale (classement par points- rankings à la place, à définir par les régions), obligation d'avoir nagé les 5 épreuves.

Obligation de nager les 5 épreuves lors de la finale. Récompense à chaque épreuve et au classement combiné (5 épreuves, classement par points).

II. Programme filles 10 ans, garçons 11 ans

Les caractéristiques

Caractères neuromoteur et cognitif

Une différenciation importante commence à s'opérer entre les garçons et les filles. Ces dernières ont un niveau de maturité plus avancé. Les filles ont une capacité à appréhender les apprentissages complexes avec un peu plus de facilités que les garçons. Le traitement de l'information est plus rapide et les enfants peuvent résoudre simultanément des problèmes respiratoires, d'équilibres posturaux et moteurs. C'est une période favorable dans l'apprentissage des coordinations.

Caractères physiologiques et endocriniens

Les mécanismes hormonaux se développent de plus en plus. Une charge de travail trop importante peut affecter ces mécanismes et la régulation de la croissance.

Début du développement du système cardio-pulmonaire et circulatoire

Caractères psychosociaux

Besoin de socialisation malgré des relations amicales plutôt instables.

Besoin de réussite (dans l'ensemble de ses aspects : par rapport à soi et par rapport aux autres). Aptitude à la compétition.

Demandes de connaissances et d'informations. Fidélisation fragile.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il peut exister de fortes disparités entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 3 et 5 séances de 1h15 à 1h30. Attention, comme dans l'étape précédente, avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel : pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre par le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable (en relation avec ses capacités).

À sec : prévention - posture et agonistes de soutien

Prévention (prophylaxie)

Éducation vers l'acquisition de comportements de haut niveau : stratégies d'échauffement et de récupération, hygiène de vie (sommeil, nutrition, hydratation...).

Lutter contre les risques de blessures : pathologies liées à la pratique de la natation (renforcements des fixateurs, abaisseurs et rotateurs de l'épaule), pathologies individuelles (propre à l'athlète avec des déséquilibres musculaires).

Postural

Définir des contenus autour d'une thématique posturale. L'objectif étant de permettre au nageur de lutter contre les déformations du corps induites par le déplacement dans l'eau.

Acquisition de connaissances posturales pour transférer ces acquis dans l'eau et pour préparer l'ajout de charges additionnelles à venir

(à la puberté) : placement du bassin, placement de la chaîne dorsale.

Lutter contre la déformation du corps dans l'eau pour préparer le transfert de force des éléments moteurs à l'ensemble du corps : renforcement de la charnière abdos lombaires.

Agonistes de soutien

Objectif : permettre au nageur d'engager très tôt un appui efficace. Par le renforcement des muscles profonds proches des articulations (leurs actions soutiennent l'efficacité de la chaîne de transmission de la force) : travail de fixation de la chaîne dorsale et de la chaîne antérieure, travail spécifique à la brasse autour des fixateurs de la hanche.

Dans l'eau : posture- vitesse et aérobie

Les thématiques de travail sont sensiblement les mêmes que pour les 10 ans et moins. Toutefois, le temps de travail doit être allongé tout en conservant une exigence technique forte. La posture du nageur et son organisation dans l'eau doivent être mises à l'épreuve de la durée.

Travail postural

Utiliser le travail à sec et des repères sensoriels pour accompagner l'enfant dans le repérage de son corps dans l'espace, dans la construction de l'axe du corps aligné avec l'axe de déplacement.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Travail de vitesse

Il existe régulièrement une confusion sur cette orientation de travail. Travailler la vitesse ne veut pas dire travailler uniquement à vitesse élevée, à fréquence gestuelle élevée, etc.

Le travail de la vitesse doit être vu dans une définition plus large.

D'une part, développer des coordinations multiples : distances de nage, vitesses et styles de nage.

D'autre part, travailler les prises d'appui et la capacité à transférer les forces générées à l'ensemble du corps aligné avec l'axe de déplacement.

En effet, il est indispensable d'associer ces deux types de travail pour favoriser la compétence à nager vite.

Néanmoins, attention à bien respecter les caractéristiques ostéo-articulaires des enfants. Une surcharge de travail organisé autour de prises d'appuis sur de grandes masses d'eau, en permanence, peut entraîner des pathologies de l'épaule.

Travail aérobic

Développer la capacité aérobic tout en conservant une exigence technique forte et une coordination adaptée afin d'optimiser le rendement du nageur. L'objectif, ici, est de travailler dans le temps long sans pour autant parcourir beaucoup de kilomètres.

Des temps de travail au "seuil anaérobic" peuvent également être mis en place occasionnellement.

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une proposition laissée à l'initiative des comités régionaux. Ces derniers pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

Cinq épreuves : 100 NL - 100 PAP - 100 DOS - 100 BRASSE - 400 NL.

Trois plots présentant à chaque fois le programme complet.

Période de compétition : 3 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 28 mai 2017, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

Nager au minimum 3 épreuves à chaque plot dont le 400 NL.

La finale

Pour la qualification à la finale départementale ou régionale (classement par points-rankings à la place, à définir), obligation d'avoir nagé les 5 épreuves.

Obligation de nager les 5 épreuves lors de la finale (départementale ou régionale). Récompense à chaque épreuve et récompense pour le classement combiné (5 épreuves, classement par points).

La compétition par équipes : les interclubs Avenirs

Une fois par saison, il est proposé d'organiser les interclubs Avenirs à la même date que les interclubs Jeunes.

Les épreuves : 100 m 4N puis des relais 4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m nage libre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Plot 1 : entre le lundi 2 janvier et le dimanche 16 avril 2017 inclus■ Plot 2 : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot■ Plot 3 : minimum 3 semaines après le 2^e plot■ Date limite : dimanche 28 mai 2017	Natathlon Avenirs en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région et/ou de votre département■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : filles 10 ans et -, garçons 11 ans et -	<ul style="list-style-type: none">■ Titulaire de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

La refonte du programme des 9-13 ans entreprise lors de la troisième année sportive de l'olympiade Rio 2013-2016 est aménagée pour cette nouvelle olympiade 2017-2020.

En amont du Natathlon Jeunes, il est proposé aux comités régionaux d'organiser un Natathlon spécifique pour les Avenirs. Un parcours qui se veut progressif et complémentaire.

Dates des compétitions

Impératif : chaque région impose ses trois dates uniques. Ces dates doivent être communiquées par chaque région à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

- Épreuves individuelles filles 9 ans et garçons 10 ans et moins (5 en filles et 5 en garçons).

50 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon.

- Épreuves individuelles filles 10 ans et garçons 11 ans (5 en filles et 5 en garçons).

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course. Accès laissé à l'initiative des régions, selon la population concernée.

À chacun des trois plots, le club ne pourra engager chacun de ses nageurs que sur **trois épreuves minimum du programme dont obligatoirement le 200 m nage libre ou le 400m NL en fonction des années d'âge**. Le comité régional est responsable du respect du règlement.

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.

Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon 10 ans et moins.

NB : La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 10 et/ou dimanche 11 décembre 2016 (date limite imposée)	Interclubs Avenirs en bassin de 25 m	■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux
■ 2 réunions		■ Compétition d'animation
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : filles 10 ans et -, garçons 11 ans et -	■ Équipes de 4 nageurs	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur	■ Publication web : J + 1	
	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition par équipes instituée dans le cadre de la réforme du programme des 9-13 ans, les interclubs Avenirs sont conservés avec un aménagement des années d'âge. L'objectif est de permettre aux clubs en amont du groupe d'âge Jeunes de mettre un pied à l'étrier pour une confrontation collective interclubs, départementale ou régionale avec programme.

Contenu du programme

Épreuve individuelle

100 m 4N.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe de relais que si toutes les précédentes sont complètes.

Toutefois, et hors classement (déclaration impérative d'une compétition à part sous un autre vocable), il est possible d'engager :

- des équipes mixtes ;
- des équipes entre plusieurs clubs pourront être engagées.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (les quatre relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation pour le 100 m 4N et par chaque relais.

Un classement national est publié. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Cette compétition entre dans le cadre des compétitions par équipes octroyant des points au classement national des clubs.

Les compétitions se déroulant au-delà de la date limite ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 (date préconisée)	Finale régionale Natathlon Avenirs	■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région
■ 2 réunions minimum		■ Bassin : 25 m ou 50 m
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : filles 10 ans et -, garçons 11 ans et -	■ Nageurs qualifiés à partir du classement régional du Natathlon Avenirs	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur	■ Publication web : J + 1	
	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition originale introduite lors de la troisième saison du programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), la Finale régionale du Natathlon Avenirs est proposée à nouveau dans cette olympiade Tokyo (2017-2020). Elle constitue la première finalité régionale dans la jeune carrière d'un nageur.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

- Épreuves individuelles filles 9 ans et garçons 10 ans et moins (5 en filles et 5 en garçons).

50 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon.

- Épreuves individuelles filles 10 ans et garçons 11 ans (5 en filles et 5 en garçons).

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course.

Accès par un ranking suite au classement par points sur l'ensemble des 5 épreuves du Natathlon. La détermination du ranking est laissée à l'initiative des régions.

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Procédures d'engagements

L'engagement des nageurs devra se faire selon la procédure déterminée par les régions. Les nageurs devront impérativement s'engager dans les cinq épreuves du programme.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natathlon) seront retenues.

Les régions sont invitées à publier un classement à l'échelon de leur territoire.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

Idem que pour les plots.

PROGRAMME DES JEUNES

Les caractéristiques

Caractères neuromoteurs et cognitifs

La différenciation entre les garçons et les filles est très importante. Les filles sont en pleine croissance pubertaire alors que les garçons sortent du stade pré pubère.

Les filles

Forte augmentation des capacités cognitives et forte adaptation. Elles disposent d'une plus grande facilité à planifier, à projeter leurs actions vers un but.

Les garçons

Les changements morphologiques sont importants et irréguliers. Ils perturbent fortement les capacités d'apprentissage.

Caractères physiologiques et endocriniens

Les mécanismes hormonaux poursuivent un développement important. Une charge de travail trop importante, notamment chez les filles, peut avoir des conséquences graves sur les mécanismes hormonaux et la régulation de la croissance.

La sécrétion d'hormones spécifiques provoque une nette différenciation entre les sexes. Un mauvais dosage de la charge d'entraînement peut perturber l'ensemble du système.

La croissance, dans son ensemble, consomme beaucoup d'énergie. Une attention particulière à la nutrition et à l'hydratation est nécessaire.

Développement du système cardio-pulmonaire et cardio-vasculaire, le volume d'éjection systolique augmente et la fréquence cardiaque diminue.

Caractères psychosociaux

Début du besoin d'indépendance d'où une distanciation avec les adultes. Hyper activité ou laisser-aller.

Période charnière entre l'arrêt et la poursuite de la pratique. Le projet de carrière doit clairement être abordé et construit pour mobiliser le nageur dans le court, moyen et long terme.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il existe une forte disparité entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles d'où une modification des catégories d'âge. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 4 et 6 séances de 1 h 30 à 2 h. Attention comme dans l'étape précédente, avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel : Pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre pour le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable.

À sec : prévention - posture, agonistes de soutien et efficacité

Prévention (prophylaxie) - Postural - Agonistes de soutien

Cette partie du travail à sec reste majoritaire (voir le détail dans la partie Avenirs). Une attention particulière à la nutrition et à l'hydratation est nécessaire. Un effort doit être mené à ce niveau avant, pendant, et après l'effort. Par exemple, avoir systématiquement sa bouteille d'eau au bord du bassin. Une carence alimentaire et hydrique peut perturber fortement la croissance de l'enfant ainsi que les bénéfices du travail effectué pendant la séance.

Début du travail sur la thématique de "l'efficacité"

L'objectif est d'améliorer le rendement propulsif dans la nage et l'efficacité dans les parties non nagées. Cet objectif passe par un travail d'amélioration des qualités énergétiques et d'amélioration des qualités musculaires (équilibre, souplesse, coordination, force et vitesse). Toutefois, attention au transfert avec le milieu aquatique et à l'impact sur les séances dans l'eau.

Dans l'eau

Début du travail d'intensité

Le travail d'intensité commence à être abordé en fonction de chaque enfant. Le maintien d'une posture dans la forme d'un corps projectile reste l'élément observable pour justifier la pertinence dans la mise en place d'un travail intensif. Si le postural n'est pas construit, le travail intensif n'a pas de sens.

Par ailleurs, les thématiques de travail abordées lors de la partie précédente (Avenirs) restent majoritaires. La posture du nageur et son organisation dans l'eau doivent être mises à l'épreuve de la durée et des vitesses variées.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une obligation sous la responsabilité des comités régionaux. Ces derniers pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

À partir du programme FINA, il y aura une progressivité sur le nombre d'épreuves imposée par âge pour intégrer le classement national du natathlon.

Seize épreuves du programme :

- 50-100-200-400 m NL
- 800 m NL dames et 1 500 m NL messieurs.
- 50-100-200 m papillon, dos, brasse.
- 200-400 m 4N.

Sont considérées comme épreuves de demi-fond : 400 m 4N, 800 m et 1 500 m NL.

- Filles 11 ans et garçons 12 ans : 6 épreuves.
- Filles 12 ans et garçons 13 ans : 8 épreuves, dont une épreuve de demi-fond imposée.
- Filles 13 ans et garçons 14 ans : 10 épreuves, dont deux épreuves de demi-fond imposées

Quatre plots de 2 réunions, sur 1 ou 2 journées, le nombre d'épreuves proposées est laissé à l'initiative des comités régionaux. Un des plot devra être réservé aux épreuves de demi-fond.

Période de compétition : 4 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 28 mai, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

La finale

Au niveau national (bassin de 50 m) :

- Pour la qualification à la finale nationale, obligation d'avoir nagé le nombre d'épreuves minimum imposées au regard de son année d'âge. Un accès sera également ouvert aux trois premiers par année et par sexe des 50 m (Papillon, dos, brasse et nage libre).

Seize épreuves :

- 50-100-200-400 m NL
- 800 m NL dames et 1 500 m NL messieurs.
- 50-100-200 m papillon, dos, brasse.
- 200-400 m 4N
- Déroulement des épreuves : séries avec classement au temps sur 3 jours.

Au niveau interrégional (bassin de 50 m) :

- Pour la qualification à la finale interrégionale, même dispositif, mais nombre de qualifiés laissé à l'appréciation des interrégions.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 10 et/ou
dimanche 11 décembre 2017

Interclubs Jeunes en bassin de 25 m

■ Lieu : voir les calendriers
sur les sites des comités régionaux
et départementaux

■ 2 réunions minimum

■ *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans

■ Équipes de 4 nageurs

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Succédant aux précédents interclubs benjamins, cette nouvelle édition des interclubs se trouve modifiée par les nouvelles catégories et conserve un seul plot au lieu de deux précédemment. Cette configuration a pour objectif d'accompagner au mieux le balisage du parcours de formation de ces nageurs en cours de construction. Le tout dans un esprit festif propre à ces compétitions par équipes.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons).

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

4 x 200 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages), les relayeurs réalisent chacun un 100 m 4 nages.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux relais. Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées deux fois.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte sont publiés. À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

NB : Le 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur réalise un 100 m 4 nages, sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m nage libre. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des règles FINA.

Classement national des clubs "Classement des compétitions par équipes"

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus

Le premier club au classement cumulé de points par équipe totalise 2.000 points.

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en Natation Course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition. Nous conseillons aux organisateurs de mettre à disposition la piscine 2 heures avant le début de chaque réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- **Plot 1** : entre le dimanche 1^{er} janvier et dimanche 26 mars 2017 inclus
- **Plot 2** : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot
- **Plot 3** : minimum 3 semaines après le 2^e plot
- **Plot 3** : minimum 3 semaines après le 2^e plot

Natathlon Jeunes en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région et/ou de votre département
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Bien que les catégories évoluent, ce circuit est conservé dans son esprit. De nombreuses modifications sont apportées pour tenir compte des différences de maturité et d'une nécessaire progressivité entre les 3 années d'âge de la catégorie Jeunes.

À l'issue des quatre plots, un classement national du Natathlon Jeunes, par année, est établi d'après l'addition des points à la table de cotation des épreuves (le nombre varie en fonction de l'âge).

À partir de cette hiérarchie, un nombre de nageuses et de nageurs est retenu pour prendre part au Trophée Lucien-ZINS.

Dates des compétitions

Impératif : chaque région impose ses quatre dates uniques. Ces dates doivent être communiquées par chaque région à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux. Seules ces dates autoriseront l'intégration nationale des résultats dans la base fédérale.

Durée et organisation

Au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes. Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

Épreuves individuelles - Trois parcours, programme FINA en dehors du 800m NL garçons et du 1500m NL dames (Classement au temps).

- 1^{ère} Année : Six épreuves au choix.
- 2^{ème} Année : Huit épreuves au choix dont au moins une épreuve de demi-fond imposée.
- 3^{ème} Année : Dix épreuves au choix dont au moins deux épreuves de demi-fond imposées.

NB : Il est obligatoire de réserver un plot sur les quatre aux épreuves de demi-fond. Rappel des épreuves de demi-fond (800 m NL, 1 500 m NL, 400 4N).

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les règles FFN. Le juge-arbitre devra figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Laissé à l'initiative des régions, selon la population concernée. Le comité régional est responsable du respect du règlement.

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue des quatre plots, le site web FFN publiera le classement national des nageurs au Natathlon Jeunes, à l'addition de l'ensemble des meilleures cotations par année d'âge au cours des quatre plots.

Pour être classé, un nageur devra avoir respecté le nombre d'épreuves minimum imposées par année à l'issue des quatre plots du Natathlon Jeunes.

NB : La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement national. Les régions sont invitées à publier ce type de classement à l'échelon de leur territoire.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 6 et dimanche 7 mai 2017■ 3 réunions	XXIV^e Coupe de France des Régions Trophée Jean-POMMAT	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans	<ul style="list-style-type: none">■ Jeunes sélectionnés par la région, compétition par équipes régionales	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 25 avril 2017 au 2 mai 2017■ Liste des engagés : 3 mai 2017■ Réunion technique : 5 mai 2017 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Portée sur les fonts baptismaux lors du programme sportif de la saison 1992-1993, la Coupe des Régions était issue du concept de la Coupe des Provinces instituée en 1984-1985 et qui faisait se confronter les interrégions de cette époque. Pour l'olympiade Tokyo (2017-2020), la compétition est conservée et rénovée. Les années d'âge sont rajoutées et le programme est composé afin que chaque nageur nage deux fois par réunion.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons).

- 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Un nageur par année d'âge participe à une épreuve individuelle.

Il n'est pas autorisé de nager plus d'une épreuve individuelle.

Épreuves de relais (3 en filles, 3 en garçons et deux mixtes).

- 12 x 100 m NL, 4 x 200 m NL, 4 x 100 m 4 nages, 24 x 50 m NL mixte, 4 x 100 m 4 nages mixte

Classement au temps.

Tous les nageurs sont concernés par les relais.

Remplaçants

4 épreuves possibles en filles et en garçons.

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Modalités de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Chaque région a la responsabilité de composer et d'engager une équipe de douze nageurs filles et/ou garçons. Chaque équipe doit être composée de 4 nageurs par année et par sexe

Chaque nageur doit participer à une épreuve individuelle et aux cinq relais.

Les comités régionaux proposeront leurs engagements sur extraNat. À noter que la composition de l'équipe peut être modifiée jusqu'à la réunion technique.

Pour cette compétition, il n'y a pas de droits d'engagements.

Le remplacement d'un nageur

Des épreuves complémentaires sont prévues pour les nageurs remplaçants, il s'agit des 100 m de chaque nage. Le nageur remplaçant est autorisé à nager une seule course par réunion.

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité régional devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le directeur technique national ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

Classements spécifiques à la compétition

Quel que soit le nombre de régions participantes :

Pour les relais, la première place par épreuve se verra attribuer un total de 50 points, la deuxième de 47 points, la troisième de 45 points, la quatrième de 44 points, le cinquième 43 points, etc.

Pour les courses individuelles, les nageurs sont classés au temps toutes catégories confondues. la première place par épreuve se

RÈGLEMENT NATATION COURSE

verra attribuer un total de 50 points, la deuxième de 47 points, la troisième de 45 points, la quatrième de 44 points, le cinquième 43 points, etc.

En cas d'égalité, les places obtenues par les relais 24x 50m NL départageront les équipes. Les ex aequo marquent les points correspondant à leur place.

La coupe de France sera attribuée à l'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points, épreuves individuelles et de relais confondus.

Récompenses

Le classement général mixte toutes catégories d'âge confondues sera établi et sera récompensé par trois coupes.

Pour chaque course individuelle, un podium par année et par sexe récompensera les trois premiers.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Samedi 6 mai 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

1 - 12 x 100 NL filles (class. au temps)

2 - 12 x 100 NL garçons (class. au temps)

Pause 30'

(Courses des remplaçants : 100 m dos et 100 m papillon)

3 - 4 x 100 4 N mixte 1^{ère} année (class. au temps)

4 - 4 x 100 4 N mixte 2^{ème} année (class. au temps)

5 - 4 x 100 4 N mixte 3^{ème} année (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

6 - 4 x 200 NL filles 11 ans (class. au temps)

7 - 4 x 100 4N garçons 12 ans (class. au temps)

8 - 4 x 200 NL filles 12 ans (class. au temps)

9 - 4 x 100 4N garçons 13 ans (class. au temps)

10 - 4 x 200 NL filles 13 ans (class. au temps)

11 - 4 x 100 4N garçons 14 ans (class. au temps)

Pause 30'

12 - 4 x 100 4N filles 11 ans (class. au temps)

13 - 4 x 200 NL garçons 12 ans (class. au temps)

14 - 4 x 100 4N filles 12 ans (class. au temps)

15 - 4 x 200 NL garçons 13 ans (class. au temps)

16 - 4 x 100 4N filles 13 ans (class. au temps)

17 - 4 x 200 NL garçons 14 ans (class. au temps)

Dimanche 7 mai 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

18 - 100 dos filles (class. au temps)

19 - 100 dos garçons (class. au temps)

20 - 100 brasse filles (class. au temps)

21 - 100 brasse garçons (class. au temps)

22 - 100 papillon filles (class. au temps)

23 - 100 papillon garçons (class. au temps)

24 - 200 4N filles (class. au temps)

25 - 200 4N garçons (class. au temps)

Pause 30'

(Courses des remplaçants : 100 m brasse et 100 m NL)

26 - 24 x 50 NL mixte (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 23 et dimanche 25 juin 2017
- 6 réunions

XIII^e Trophée national Lucien-ZINS

- Lieu : A déterminer
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans
- Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 2017

Engagements

- Propositions extraNat : du 12 juin 2017 au 19 juin 2017
- Liste des engagés : 20 juin 2017
- Réunion technique : 22 juin 2017 - 18h30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Le Trophée national Lucien-ZINS s'est offert une troisième mutation à l'occasion de la refonte du programme de l'olympiade Tokyo (2017-2020) avec la mise en place d'une progressivité dans la construction du parcours de performance.

La formation du nageur complet reste un objectif développé à travers le parcours du natathlon. Toutefois, le trophée Lucien ZINS sera maintenant l'occasion pour les nageurs de s'exprimer dans les courses qu'ils préfèrent. À la même date que la finale, les interrégions et les régions proposeront la même compétition sur leur territoire pour intéresser les très nombreux participants au Natathlon.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

16 épreuves du programme FINA à l'exclusion du 1 500 m NL filles et du 800 m NL garçons.

Classement au temps.

Tous les nageurs confondus.

Mode de qualification

400 nageurs (200 filles et 200 garçons) seront retenus pour la finale : 80 en 1^{ère} année, 120 en 2^{ème} année et 200 en 3^{ème} année.

- 1^{ère} année : les 40 premiers nageurs et les 40 premières nageuses à l'addition des 6 épreuves du classement national du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr)

- 2^{ème} année : les 60 premiers nageurs et les 60 premières nageuses à l'addition des 8 épreuves du classement national du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

- 3^{ème} année : les 100 premiers nageurs et les 100 premières nageuses à l'addition des 10 épreuves du classement national du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

Un accès sera également possible aux trois premiers par année d'âge et par sexe des 50m : papillon, dos, brasse, nage libre. Sous réserve de validation et dans le cas où ces nageurs ne sont pas qualifiés à partir des règles générales précisées plus haut. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la semaine qui suivra la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 2017.

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les épreuves du programme dans lesquelles ils se sont classés au natathlon.

Par exemple : en 1^{ère} année, je pourrai participer au maximum aux six épreuves à partir desquelles je me suis qualifié au Trophée Lucien ZINS via le natathlon. Il ne sera pas possible d'ajouter des épreuves.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon) seront retenues.

Pour les droits d'engagements, se reporter aux Règlements financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

NB : Sur extraNat, les préengagements sont réalisés par la FFN et sont déclarés forfait par défaut ; en conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur extraNat.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, les séries.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Récompenses

Médailles offertes par la FFN

- a) Aux huit premiers par année d'âge (nageurs français et étrangers licenciés régulièrement dans un club français) à l'addition des cotations des épreuves dans le cadre du classement du natathlon. Une cérémonie protocolaire spécifique sera organisée à cette occasion.
- b) Aux 3 premiers de chaque course par année d'âge.

Le club vainqueur du Trophée Elite des clubs de la compétition recevra pour une année le Trophée Lucien-ZINS.

Programme et horaires

Vendredi 23 juin 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h30
Début des épreuves : 9h00

- 1 - 400 m 4 nages garçons (class. au temps)
- 2 - 100 m papillon filles (class. au temps)
- 3 - 100 m papillon garçons (class. au temps)
- 4 - 800 m nage libre filles (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 14h00
Début des épreuves : 15h30

- 5 - 200 m nage libre filles (class. au temps)
 - 6 - 200 m nage libre garçons (class. au temps)
 - 7 - 100 m brasse filles (class. au temps)
 - 8 - 100 m brasse garçons (class. au temps)
 - 9 - 200 m dos filles (class. au temps)
 - 10 - 200 m dos garçons (class. au temps)
-
-

Samedi 24 juin 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h30
Début des épreuves : 9h00

- 11 - 400 m 4 nages filles (class. au temps)
- 12 - 50 m papillon filles (class. au temps)
- 13 - 50 m papillon garçons (class. au temps)
- 14 - 1 500 m nage libre garçons (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 14h00
Début des épreuves : 15h30

- 15 - 200 m brasse filles (class. au temps)
 - 16 - 200 m brasse garçons (class. au temps)
 - 17 - 50 m dos filles (class. au temps)
 - 18 - 50 m dos garçons (class. au temps)
 - 19 - 100 m nage libre filles (class. au temps)
 - 20 - 100 m nage libre garçons (class. au temps)
-
-

Dimanche 25 juin 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h30
Début des épreuves : 9h00

- 21 - 400 m nage libre filles (class. au temps)
- 22 - 400 m nage libre garçons (class. au temps)
- 23 - 200 m papillon filles (class. au temps)
- 24 - 200 m papillon garçons (class. au temps)
- 25 - 50 m brasse filles (class. au temps)
- 26 - 50 m brasse garçons (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 14h00
Début des épreuves : 15h30

- 27 - 200 m 4 nages filles (class. au temps)
- 28 - 200 m 4 nages garçons (class. au temps)
- 29 - 100 m dos filles (class. au temps)
- 30 - 100 m dos garçons (class. au temps)
- 31 - 50 m nage libre filles (class. au temps)
- 32 - 50 m nage libre garçons (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Vendredi 23 et dimanche 25 juin 2017
- 6 réunions

Trophée interrégional Lucien-ZINS

- Lieu : A déterminer
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans
- Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 2017

Engagements

- Propositions extraNat : du 11 juin 2017 au 18 juin 2017
- Liste des engagés : 19 juin 2017
- Réunion technique : 22 juin 2017 - 18h30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Déclinaison territoriale de son homologue national, cette finalité interrégionale vise à accroître le nombre de Jeunes concernés.
NB : La région organisatrice pourra associer sa finalité régionale à la finale interrégionale.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

16 épreuves du programme FINA à l'exclusion du 1 500 m NL filles et du 800 m NL garçons.
Classement au temps Tous les nageurs confondus

Mode de qualification

Les nageurs qualifiés à la finale nationale ne sont pas autorisés à participer.
Le nombre de participants est laissé à l'initiative des interrégions. Cependant, il est imposé la proportion suivante : 20% de première année, 30 % de deuxième année et 50 % de troisième année.
Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la première semaine qui suivra la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 2017.

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les épreuves du programme dans lesquelles ils se sont classés au natathlon.

Par exemple : en 1^{ère} année, je pourrai participer au maximum aux six épreuves à partir desquelles je me suis qualifié au Trophée Lucien ZINS via le natathlon. Il ne sera pas possible d'ajouter des épreuves.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon) seront retenues.

Pour les droits d'engagements, se reporter aux Règlements financiers de l'interrégion.

NB : Sur extraNat, les préengagements sont réalisés par la FFN et sont déclarés forfait par défaut ; en conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur extraNat.

Récompenses

Laissées à l'initiative des Interrégions.

PROGRAMME DES JUNIORS

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Début de la spécialisation à partir des acquis techniques développés au cours de la catégorie Jeunes
- Affiner l'organisation de la vie des nageurs afin de concilier programme scolaire et programme sportif.
- Capitalisation du travail effectué dans les années antérieures. En liaison avec l'entraîneur, il s'agit d'individualiser progressivement les objectifs et l'entraînement au regard du plan de carrière.
- Mettre en avant l'importance d'une organisation favorisant la réussite du double projet.
- Se préoccuper du suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Possibilité de se préparer à la fonction d'officiel C.
- Accès possible aux brevets fédéraux d'entraîneurs.

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Développer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : attitude plus technique, plus rigoureuse que lors des organisations des compétitions pour les Jeunes.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse en trouver un qui soit adapté à sa propre maturité physiologique et psychologique.

Finalités

- Donner les moyens et l'envie aux nageurs d'aborder la pratique de haut niveau. Un certain nombre d'actions seront mises en place par la direction technique nationale et par les interrégions.
- Évaluer les critères des capacités sportives.
- S'inscrire dans une démarche d'accès au haut niveau pour les nageurs qui en ont les capacités en s'appuyant sur le projet de performance fédérale.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n'envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d'animateurs et d'entraîneurs au sein du club.

Préconisations

- Organisations régionales, interrégionales et nationales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- À partir de cette catégorie, il faut commencer à prévoir trois types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux Juniors filles de 14 à 17 ans et aux garçons 15 à 18 ans, le programme de compétitions suivant, en fonction du niveau atteint.

Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Championnats de France promotionnel.
- Championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins.
- Critérium national Promotionnel d'été
- Critérium National d'été OPEN.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 Hiver Q1.
- Championnats de Nationale 2 Printemps Q2.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

Compétitions par équipes

- De clubs : championnats de France interclubs "toutes catégories" en 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Mercredi 19 juillet
au dimanche 23 juillet 2017

■ 10 réunions

Championnats de France Filles 15 ans et -, Garçons 16 ans et -

■ Lieu : À déterminer

■ Bassin : 50 m

■ Compétition de référence nationale

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : filles 15 ans et -, garçons 16 ans et -

■ Nageurs du collectif excellence + nageurs qualifiés
à partir du classement national

Engagements

- Propositions extraNat : du 8 juillet 2017 au 15 juillet 2017
- Liste des engagés : 16 juillet 2017
- Réunion technique : 18 juillet 2017 - 18h30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Cette épreuve nationale de fin de saison est conservée avec une évolution dans les catégories d'âge. L'ouverture proposée aux nageurs à maturité précoce est maintenue également. Cette compétition décerne les titres de champions de France de la catégorie d'âge sur un programme de dix-sept courses individuelles et trois relais.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons).

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Organisation de finales A, B et C pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Classement au temps pour les 800 m et 1 500 m nage libre.

Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons).

- 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages.

Classement au temps.

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2015-2016. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.
- Les nageuses 14 et 15 ans, les nageurs 15 et 16 ans, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuves. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.
- Les nageuses 11 à 13 ans, les nageurs 12 à 14 ans, à partir du Trophée Lucien-ZINS national 2017 sous réserve d'avoir terminé dans les 8 premiers par épreuve et d'avoir réalisé le temps limite d'accès à l'événement. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager un relais dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

DAMES	14-15 ans	ÉPREUVES	MESSIEURS	15-16 ans
Classement	Tps limites		Tps limites	Classement
40	0:28,14	50 NL	0:25,27	40
50	1:01,16	100 NL	0:54,95	50
50	2:13,34	200 NL	2:00,30	50
40	4:40,50	400 NL	4:14,32	40
40	9:43,02	800 NL	8:46,49	30
30	18:35,81	1 500 NL	16:59,92	40
40	0:32,13	50 Dos	0:28,92	40
50	1:09,89	100 Dos	1:02,78	50
40	2:30,31	200 Dos	2:15,61	40
40	0:35,76	50 Bra	0:31,96	40
50	1:18,70	100 Bra	1:11,07	50
40	2:49,05	200 Bra	2:34,11	40
40	0:30,01	50 Pap	0:26,86	40
50	1:08,40	100 Pap	1:00,25	50
40	2:34,48	200 Pap	2:17,68	40
40	2:31,87	200 4n	2:16,60	40
30	5:23,17	400 4n	4:50,68	30

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager à ce championnat que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la grille du collectif national.

La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Procédures d'engagements

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat et doivent être validés (édition du ou des bordereaux financiers).

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Il sera décerné un titre de "champion de France filles 15 ans et moins ou garçons 16 ans et moins" au vainqueur français de chaque épreuve. Chaque course fait l'objet d'un podium.

Une médaille offerte par la FFN récompensera les trois premiers Français de chaque finale A, y compris les relais.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Mercredi 19 juillet 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 Papillon garçons (séries)
- 2 - 200 Dos filles (séries)
- 3 - 100 Dos garçons (séries)
- 4 - 200 Papillon filles (séries)
- 5 - 400 4 N garçons (séries)
- 6 - 100 Brasse filles (séries)
- 7 - 50 Brasse garçons (séries)
- 8 - 800 NL filles (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 9 - 800 NL filles (série rapide)
 - 10 - 100 Papillon garçons (finales C, B, A)
 - 11 - 200 Dos filles (finales C, B, A)
 - 12 - 100 Dos garçons (finales C, B, A)
 - 13 - 200 Papillon filles (finales C, B, A)
 - 14 - 400 4 N garçons (finales C, B, A)
 - 15 - 100 Brasse filles (finales C, B, A)
 - 16 - 50 Brasse garçons (finales C, B, A)
 - 17 - 4 x 200 NL filles (class. au temps)
 - 18 - 4 x 200 NL garçons (class. au temps)
-

Jeudi 20 juillet 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 19 - 50 NL garçons (séries)
- 20 - 50 Brasse filles (séries)
- 21 - 200 Brasse garçons (séries)
- 22 - 400 4 N filles (séries)
- 23 - 400 NL garçons (séries)
- 24 - 100 NL filles (séries)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 25 - 50 NL garçons (finales C, B, A)
- 26 - 50 Brasse filles (finales C, B, A)
- 27 - 200 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 28 - 400 4 N filles (finales C, B, A)
- 28 - 400 NL garçons (finales C, B, A)
- 30 - 100 NL filles (finales C, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 21 juillet 2017

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 31 - 100 Dos filles (séries)
- 32 - 200 Dos garçons (séries)
- 33 - 100 NL garçons (séries)
- 34 - 100 Papillon filles (séries)
- 35 - 200 Papillon garçons (séries)
- 36 - 50 NL filles (séries)
- 37 - 800 NL garçons (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 38 - 800 NL garçons (série rapide)
- 39 - 100 Dos filles (finales C, B, A)
- 40 - 200 Dos garçons (finales C, B, A)
- 41 - 100 NL garçons (finales C, B, A)
- 42 - 100 Papillon filles (finales C, B, A)
- 43 - 200 Papillon garçons (finales C, B, A)
- 44 - 50 NL filles (finales C, B, A)
- 45 - 4 x 100 4 N filles (class. au temps)
- 46 - 4 x 100 4 N garçons (class. au temps)

Samedi 22 juillet 2017

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 Brasse garçons (séries)
- 48 - 200 Brasse filles (séries)
- 49 - 200 NL garçons (séries)
- 50 - 200 NL filles (séries)
- 51 - 200 4 N garçons (séries)
- 52 - 200 4 N filles (séries)
- 53 - 1 500 NL filles (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 54 - 1 500 NL filles (série rapide)
- 55 - 100 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 56 - 200 Brasse filles (finales C, B, A)
- 57 - 200 NL garçons (finales C, B, A)
- 58 - 200 NL filles (finales C, B, A)
- 59 - 200 4 N garçons (finales C, B, A)
- 60 - 200 4 N filles (finales C, B, A)
- 61 - 4 x 100 NL filles (class. au temps)
- 62 - 4 x 100 NL garçons (class. au temps)

Dimanche 23 juillet 2017

9^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 63 - 400 NL filles (séries)
- 64 - 50 Dos filles (séries)
- 65 - 50 Dos garçons (séries)
- 66 - 50 Papillon filles (séries)
- 67 - 50 Papillon garçons (séries)
- 68 - 1 500 NL garçons (séries lentes)

10^e réunion

Ouverture des portes : 15h00
Début des épreuves : 16h30

- 69 - 1 500 NL garçons (série rapide)
- 70 - 400 NL filles (finales C, B, A)
- 71 - 50 Dos filles (finales C, B, A)
- 72 - 50 Dos garçons (finales C, B, A)
- 73 - 50 Papillon filles (finales C, B, A)
- 74 - 50 Papillon garçons (finales C, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Mardi 25 juillet
au samedi 29 juillet 2017

- 10 réunions

Critérium national été OPEN Filles 16 ans et + Garçons 17 ans et +

- Lieu : A déterminer
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : filles 16 ans et +, garçons 17 ans et +

- Nageurs du collectif excellence + nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif de la saison 2016/2017

Engagements

- Propositions extraNat : du 14 juillet 2017 au 21 juillet 2017
- Liste des engagés : 22 juillet 2017
- Réunion technique : 24 juillet 2017 - 18h30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Compétition innovante dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), elle a rencontré un succès innattendu. Cet événement est maintenu, les années d'âge évoluent et son exigence est renouvelée.

Son but est de maintenir un objectif le plus tard possible afin d'éduquer nos nageuses, nageurs et entraîneurs à nager plus longtemps dans la saison.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Finales A, B et C toutes catégories

Pour les 800 m et 1 500 m nage libre, séries lentes le matin et série rapide l'après-midi.

L'accès aux finales et en séries rapides est limité à un seul nageur non sélectionnable.

Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons)

- 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages (classement au temps pour les trois relais).

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2015-2016. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.
- Les nageuses 16 ans et plus, les nageurs 17 ans et plus, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuves. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
16-17 ans		Toutes catégories			Toutes catégories		17-18 ans	
Classement	Tps limites	Classement	Tps limites		Tps limites	Classement	Tps limites	Classement
24*	00:27,46	40	00:27,00	50 NL	00:23,67	40	00:24,30	24*
24*	00:59,32	50	00:58,42	100 NL	00:51,77	50	00:52,99	24*
24*	02:08,25	50	02:06,80	200 NL	01:53,80	50	01:55,88	24*
24*	04:30,83	40	04:26,73	400 NL	04:01,85	40	04:07,69	24*
16*	09:13,64	30	09:09,01	800 NL	08:17,18	20	08:34,20	16*
16*	17:41,95	20	17:23,22	1 500 NL	15:57,58	30	16:18,08	16*
24*	00:31,24	30	00:30,48	50 Dos	00:27,16	30	00:27,88	24*
24*	01:07,15	50	01:06,55	100 Dos	00:59,21	50	01:00,19	24*
24*	02:25,38	40	02:23,25	200 Dos	02:08,80	40	02:10,41	24*
24*	00:34,74	30	00:33,86	50 Bra	00:29,45	30	00:30,65	24*
24*	01:15,80	50	01:14,99	100 Bra	01:05,97	50	01:07,53	24*
24*	02:43,75	40	02:41,54	200 Bra	02:23,41	40	02:27,81	24*
24*	00:29,18	30	00:28,35	50 Pap	00:25,09	30	00:26,03	24*
24*	01:05,48	50	01:04,65	100 Pap	00:56,63	50	00:57,81	24*
24*	02:27,43	40	02:24,33	200 Pap	02:07,64	40	02:10,27	24*
24*	02:26,44	40	02:24,26	200 4n	02:09,55	40	02:11,83	24*
16*	05:10,02	30	05:03,84	400 4n	04:34,34	30	04:40,66	16*

* Classement qui inclut les nageurs de cette catégorie enregistré en toute catégorie. Par exemple, au 200 m papillon dames, si 24 nageuses 16-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories tout en ayant réalisé le temps limite toute catégorie. Alors, aucune nageuse ne pourra intégrer cette épreuve à l'aide de la deuxième grille attribuée aux 16-17 ans.

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager à ce championnat que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la grille du collectif national seniors, sauf accord entre les fédérations.

La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales toutes catégories, puis les demi-finales et les séries.

Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Il sera décerné une médaille aux lauréats français du critérium national été OPEN filles 16 ans et plus , garçons 17 ans et plus, de chaque course à l'issue des finales.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open uniquement sur le podium des épreuves individuelles du critérium national été OPEN filles 16 ans et plus , garçons 17 ans et plus, de chaque course à l'issue des finales et reçoivent une médaille spécifique de l'événement.

Il sera également récompensé un podium filles 16-17 ans et garçons 17-18 ans, réservé aux trois premiers Français de chaque épreuve à l'issue des séries. Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open.

Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium. Dans le cas de sélections étrangères : elles peuvent prétendre à composer des relais.

Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Mardi 25 juillet 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 Papillon garçons (séries)
- 2 - 200 Dos filles (séries)
- 3 - 100 Dos garçons (séries)
- 4 - 200 Papillon filles (séries)
- 5 - 400 4 N garçons (séries)
- 6 - 100 Brasse filles (séries)
- 7 - 50 Brasse garçons (séries)
- 8 - 800 NL filles (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 9 - 800 NL filles (série rapide)
- 10 - 100 Papillon garçons (finales C, B, A)
- 11 - 200 Dos filles (finales , C, B, A)
- 12 - 100 Dos garçons (finales , C, B, A)
- 13 - 200 Papillon filles (finales , C, B, A)
- 14 - 400 4 N garçons (finales , C, B, A)
- 15 - 100 Brasse filles (finales , C, B, A)
- 16 - 50 Brasse garçons (finales , C, B, A)
- 17 - 4 x 200 NL filles (class. au temps)
- 18 - 4 x 200 NL garçons (class. au temps)

Mercredi 26 juillet 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 19 - 50 NL garçons (séries)
- 20 - 50 Brasse filles (séries)
- 21 - 200 Brasse garçons (séries)
- 22 - 400 4 N filles (séries)
- 23 - 400 NL garçons (séries)
- 24 - 100 NL filles (séries)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 25 - 50 NL garçons (finales , C, B, A)
- 26 - 50 Brasse filles (finales , C, B, A)
- 27 - 200 Brasse garçons (finales , C, B, A)
- 28 - 400 4 N filles (finales , C, B, A)
- 28 - 400 NL garçons (finales , C, B, A)
- 30 - 100 NL filles (finales , C, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Jeudi 28 juillet 2017

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 31 - 100 Dos filles (séries)
- 32 - 200 Dos garçons (séries)
- 33 - 100 NL garçons (séries)
- 34 - 100 Papillon filles (séries)
- 35 - 200 Papillon garçons (séries)
- 36 - 50 NL filles (séries)
- 37 - 800 NL garçons (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 38 - 800 NL garçons (série rapide)
- 39 - 100 Dos filles (finales C, B, A)
- 40 - 200 Dos garçons (finales C, B, A)
- 41 - 100 NL garçons (finales C, B, A)
- 42 - 100 Papillon filles (finales C, B, A)
- 43 - 200 Papillon garçons (finales C, B, A)
- 44 - 50 NL filles (finales C, B, A)
- 45 - 4 x 100 4 N filles (class. au temps)
- 46 - 4 x 100 4 N garçons (class. au temps)

Vendredi 29 juillet 2017

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 Brasse garçons (séries)
- 48 - 200 Brasse filles (séries)
- 49 - 200 NL garçons (séries)
- 50 - 200 NL filles (séries)
- 51 - 200 4 N garçons (séries)
- 52 - 200 4 N filles (séries)
- 53 - 1 500 NL filles (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 54 - 1 500 NL filles (série rapide)
- 55 - 100 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 56 - 200 Brasse filles (finales C, B, A)
- 57 - 200 NL garçons (finales C, B, A)
- 58 - 200 NL filles (finales C, B, A)
- 59 - 200 4 N garçons (finales C, B, A)
- 60 - 200 4 N filles (finales C, B, A)
- 61 - 4 x 100 NL filles (class. au temps)
- 62 - 4 x 100 NL garçons (class. au temps)

Samedi 30 juillet 2017

9^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 63 - 400 NL filles (séries)
- 64 - 50 Dos filles (séries)
- 65 - 50 Dos garçons (séries)
- 66 - 50 Papillon filles (séries)
- 67 - 50 Papillon garçons (séries)
- 68 - 1 500 NL garçons (séries lentes)

10^e réunion

Ouverture des portes : 15h00
Début des épreuves : 16h30

- 69 - 1 500 NL garçons (série rapide)
- 70 - 400 NL filles (finales C, B, A)
- 71 - 50 Dos filles (finales C, B, A)
- 72 - 50 Dos garçons (finales C, B, A)
- 73 - 50 Papillon filles (finales C, B, A)
- 74 - 50 Papillon garçons (finales C, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Jeudi 20 juillet au dimanche 23 juillet 2017	Critérium national Promotionnel d'été	■ Lieu : A déterminer
■ 8 réunions		■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	■ Nageurs qualifiés à partir du classement national	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 9 juillet 2017 au 16 juillet 2017	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Liste des engagés : 17 juillet 2017	■ Publication web : J + 1	
■ Réunion technique : 19 juillet 2017 - 18h30 (liste de départ)	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Création de cette olympiade Tokyo (2017-2020), l'événement est l'occasion d'offrir une finalité de fin de saison aux seniors et aux juniors non qualifiés aux championnats de France filles 15 ans et moins-garçons 16 ans et moins, ainsi qu'au critérium national été OPEN filles 16 ans et plus-garçons 17 ans et plus. Les nageurs en devenir se confrontent tous dans un même lieu.

Contenu du programme (17 en dames et 17 en messieurs)

Épreuves individuelles

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m, 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m

Séries toutes catégories

Finales A et B toutes catégories.

Finales C : pour les filles 15 ans et moins, pour les garçons 16 ans et moins, non qualifiées en finale A ou B.

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale. De même en série rapide pour les épreuves classées "au temps".

Pour les 800 m et 1 500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Épreuves individuelles

Les nageurs du collectif excellence, les nageurs qualifiés aux championnats de France filles 15 ans et moins/ garçons 16 ans et moins, les nageurs qualifiés au critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/ garçons 17 ans et plus ne sont pas autorisés à participer.

Sont autorisés à participer :

- 1 - Les nageuses 18 ans et plus, les nageurs 19 ans et plus, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuve. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.
- 2 - Les nageuses 16/17 ans, les nageurs 17/18 ans et plus, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuve. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.
- 3 - Les nageuses 14/15 ans, les nageurs 15/16 ans, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuve. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
Classements			Tps limites		Tps limites	Classements		
14-15 ans	16-17 ans	18 ans et plus	Toutes catégories		Toutes catégories	19 ans et plus	17-18 ans	15-16 ans
20	20	10	00:28,88	50 NL	00:25,64	10	20	20
20	20	10	01:03,32	100 NL	00:56,40	10	20	20
20	20	10	02:16,50	200 NL	02:04,72	10	20	20
20	20	10	04:48,38	400 NL	04:22,01	10	20	20
20	20	10	09:56,66	800 NL	09:07,27	10	15	15
15	15	10	18:57,44	1 500 NL	17:31,20	10	20	20
20	20	10	00:33,13	50 Dos	00:29,55	10	20	20
20	20	10	01:11,26	100 Dos	01:03,45	10	20	20
20	20	10	02:33,67	200 Dos	02:17,58	10	20	20
20	20	10	00:36,66	50 Bra	00:32,45	10	20	20
20	20	10	01:20,58	100 Bra	01:11,14	10	20	20
20	20	10	02:53,25	200 Bra	02:34,69	10	20	20
20	20	10	00:31,25	50 Pap	00:27,68	10	20	20
20	20	10	01:10,06	100 Pap	01:01,75	10	20	20
20	20	10	02:35,71	200 Pap	02:18,96	10	20	20
20	20	10	02:34,61	200 4n	02:20,95	10	20	20
20	20	10	05:29,02	400 4n	05:00,71	10	20	20

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "vainqueur du critérium national promotionnel d'été" au vainqueur français de chaque épreuve.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Jeudi 20 juillet 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 200 m dos messieurs (séries)
- 2 - 50 m dos dames (séries)
- 3 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 4 - 100 m brasse dames (séries)
- 5 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 6 - 100 m nage libre dames (séries)
- 7 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 8 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 9 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
 - 10 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
 - 11 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
 - 12 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
 - 13 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
 - 14 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
 - 15 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)
 - 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
-
-

Vendredi 21 juillet 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 17 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 18 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 19 - 50 m papillon dames (séries)
- 20 - 100 m dos messieurs (séries)
- 21 - 50 m brasse dames (séries)
- 22 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 23 - 200 m nage libre dames (séries)
- 24 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 25 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 26 - 800 m nage libre messieurs (série rapide)
- 27 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 28 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 29 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 30 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 31 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 32 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 33 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 34 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Samedi 22 juillet 2017

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 35 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 36 - 200 m papillon dames (séries)
- 37 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 38 - 100 m dos dames (séries)
- 39 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 40 - 200 m brasse dames (séries)
- 41 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 42 - 50 nage libre dames (séries)
- 43 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 44 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 45 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 46 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 47 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 48 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 49 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 50 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 51 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 52 - 50 nage libre dames (finales C,B,A)

Dimanche 23 juillet 2017

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 53 - 200 m dos dames (séries)
- 54 - 50 m dos messieurs (séries)
- 55 - 100 m papillon dames (séries)
- 56 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 57 - 400 m nage libre dames (séries)
- 58 - 100 nage libre messieurs (séries)
- 59 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 60 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15h00
Début des épreuves : 17h00

- 61 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 62 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 65 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 67 - 100 nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)

PROGRAMME NATIONAL “TOUTES CATÉGORIES”

Le concept

Le programme national “toutes catégories” est un programme de compétitions nationales qui rassemble toutes les catégories d’âge.

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Mettre la démarche d’excellence, engagée précédemment, à l’épreuve de la confrontation à l’échelon national toutes années d’âge confondues.
- Poursuivre la personnalisation de l’entraînement et l’optimisation du plan de carrière en liaison avec l’entraîneur.
- Poursuivre la construction, l’accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d’officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d’entraîneurs.

Pour l’organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l’attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n’envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d’entraîneurs au sein du club.

Préconisations

- Mise en place de stages d’entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d’officiels, formation d’éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d’encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux filles de 14 ans et plus et aux garçons 15 ans et plus, le programme de compétitions suivant, en fonction du niveau atteint.

Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Championnats de France promotionnel.
- Critérium national Promotionnel d’été
- Critérium National d’été OPEN.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 Hiver Q1.
- Championnats de Nationale 2 Printemps Q2.

Parcours régionale

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d’été.

Compétitions par équipes

- De clubs : championnats de France interclubs “toutes catégories” en 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 5 et/ou
dimanche 6 novembre 2016

■ 2 réunions

Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m

■ Lieu : consulter le site internet
de chaque comité régional

■ *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

■ Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons*

■ Compétition par équipes de clubs de dix nageurs

Engagements

■ Pour respecter les échéances, consulter régulièrement votre espace extraNat ainsi que les sites internet FFN (national, régional et départemental)

Résultats

■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)

■ Publication web : J + 1

■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Envoi : J à J + 8

Publication : J + 1 à J + 9 Réclamations : J + 20 Validation définitive : J + 60

* Pour les enfants nés en 2004 et après, se reporter au règlement de l'ENF.

Préambule

Objectif : toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 30.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises de 12 à 17 ans en bassin de 25 m initiées en 2010 ou bien encore des records de France.

Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les "petits" de côtoyer les plus grands.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable de la Commission sportive de Natation Course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisée à condition de disposer de trois chronométreurs (bouton presseur) par ligne.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

- 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (4 en dames et 4 en messieurs)

- 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le juge-arbitre affecté à la meilleure poule régionale sera désigné par l'interrégion. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Dispositions particulières

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national.

Le comité régional fixe :

- le nombre d'équipes en finales régionales en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale ;

- l'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des régions selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximum par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 m nage libre.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés. Tout nageur transféré ou nouvellement licencié ayant réalisé une performance du niveau du collectif national (lors de la saison précédente ou de la saison en cours), quel que soit son statut ou sa nationalité, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître par une demande écrite auprès du cadre technique référent de la région d'origine.

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les dispositions financières (droits d'engagements, modalités concernant les forfaits...) et les récompenses sont laissées à l'initiative des régions.

Classements des équipes

Seules les équipes qui ne respectent pas les critères de participation ne peuvent pas être classées. La disqualification d'une équipe n'entraîne pas celle des autres équipes du même club. Les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront valides et enregistrées.

Le classement des équipes de clubs s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre et 4 x 100 m nage libre) servira à départager les équipes.

À l'issue des interclubs, les régions fourniront le classement des équipes dames d'une part et messieurs d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacun des comités régionaux responsables de l'organisation des poules régionales au sein de sa région.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats régionaux interclubs un rang national à chaque équipe.

La Nationale 1 prendra en compte :

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de Série Nationale 1A interclubs ;
- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de Série Nationale 1B interclubs.

La Nationale 2 (par interrégion) prendra en compte :

- les trente-deux équipes suivantes en dames et les trente-deux équipes suivantes en messieurs par interrégion seront classées de Série Nationale 2 interclubs.

La Nationale 3 (par région) prendra en compte :

- toutes les équipes suivantes ;
- les régions peuvent, selon le même principe, établir un niveau Nationale 4 départemental.

Il sera également édité un classement général aux points regroupant toutes les équipes ayant participé.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classement national des clubs "Classement des compétitions par équipes"

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en Natation Course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

Samedi 5 et dimanche 6 novembre 2016

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 - 10 x 50 NL dames	15 - 4 x 200 NL dames
2 - 10 x 50 NL messieurs	16 - 4 x 200 NL messieurs
3 - 100 Dos dames	17 - 200 Dos dames
4 - 200 Dos messieurs	18 - 100 Dos messieurs
5 - 100 Brasse dames	19 - 200 Brasse dames
6 - 200 Brasse messieurs	20 - 100 Brasse messieurs
7 - 100 NL dames	21 - 400 NL dames
8 - 400 NL messieurs	22 - 100 NL messieurs
9 - 100 Papillon dames	23 - 200 Papillon dames
10 - 200 Papillon messieurs	24 - 100 Papillon messieurs
11 - 100 4 N dames	25 - 200 4 N dames
12 - 200 4 N messieurs	26 - 100 4 N messieurs
Pause 15'	
13 - 4 x 100 NL dames	27 - 4 x 100 4 N dames
14 - 4 x 100 NL messieurs	28 - 4 x 100 4 N messieurs

*Horaires à la discrétion de chaque organisateur en sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant chaque début de réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Jeudi 17 au dimanche 20 novembre 2016	XIII^e Championnat de France en bassin de 25 m	■ Lieu : Angers (Maine-et-Loire)
■ 8 réunions		■ Bassin : 25 m ■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âges : filles 13 ans et +, garçons 15 ans et +	■ Nageurs appartenant au collectif excellence + nageurs qualifiés à partir du classement sur la saison 2015-2016.	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 6 au 13 novembre 2016	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Liste des engagés : 14 novembre 2016	■ Publication web : J + 1	
■ Réunion technique : 16 novembre 2016 - 18 h 30 (liste de départ)	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

De nouveau inscrits au calendrier fédéral à la fin de l'année calendaire 2004, lors de la première saison de l'olympiade Pékin (2005- 2008) puis confirmés pour toutes les saisons suivantes les championnats de France en bassin de 25 m ont réconcilié notre Élite nationale avec le petit bassin, un équipement privilégié pour l'entraînement du premier trimestre. Cette redécouverte a été possible grâce à l'allègement du calendrier hivernal du poids des "interclubs" sur un seul et unique week-end au lieu de deux précédemment, voire trois dans certains cas. L'olympiade Tokyo (2017-2020) propose un retour vers un championnat toutes catégories.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries, finales A et B toutes catégories et finale C*

Pour les 800 m et 1 500 m nage libre : classement au temps avec la meilleure série disputée l'après-midi.

L'accès aux finales et en séries rapides est limité à un seul nageur non sélectionnable

* La finale C est protégée et réservée aux nageuses 17 ans et moins et aux nageurs 18 ans et moins non qualifiés en finales A et B.

Épreuves de relais (2 en dames et 2 en messieurs)

Relais : 4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages.

Classement au temps.

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer:

- Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2015-2016. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.
- Les nageuses 13 ans et plus, les nageurs 15 ans et plus, ayant réalisé lors de la saison 2015/2016 les critères de qualification par épreuves. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. Pour le 100 m 4 nages, la qualification s'effectuera à partir du classement national du 200 m 4 nages en bassin de 50 m de la saison précédente.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

DAMES		ÉPREUVES	MESSIEURS	
17 ans et moins	Toutes catégories		Toutes catégories	18 ans et moins
16*	48	50 NL	48	16*
16*	72	100 NL	72	16*
16*	56	200 NL	56	16*
16*	40	400 NL	40	16*
16*	32	800 NL	24	16*
16*	24	1 500 NL	32	16*
16*	32	50 Dos	32	16*
16*	56	100 Dos	56	16*
16*	48	200 Dos	48	16*
16*	32	50 Bra	32	16*
16*	56	100 Bra	56	16*
16*	48	200 Bra	48	16*
16*	32	50 Pap	32	16*
16*	56	100 Pap	56	16*
16*	48	200 Pap	48	16*
16*	48	200 4n	48	16*
16*	40	400 4n	40	16*

Pour le 100 m 4 nages, la qualification s'effectuera à partir du classement national du 200 m 4 nages en bassin de 50 m de la saison précédente (même nombre de qualifiés que les 100 m de spécialités, soit les cinquante-six premiers licenciés FFN.

* Classement qui inclut les nageurs de cette catégorie enregistré en toute catégorie. Par exemple, au 200m papillon dames, si 16 nageuses 14-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories tout en ayant réalisé le temps limite toute catégorie. Alors, aucune nageuse ne pourra intégrer cette épreuve à l'aide de la deuxième grille attribuée aux Juniors.

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France en bassin de 25 m que sous réserve d'avoir réalisé, la saison précédente, des performances équivalentes à celles du collectif national seniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr.

La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES NAGEURS D'EAU LIBRE

Les nageurs sélectionnés en équipe de France Eau Libre seniors ou juniors lors des saisons 2014-2015 et 2015-2016 : peuvent demander à participer aux 400 m nage libre, 800 m nage libre et 1 500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée pour validation au directeur de la discipline à : natation@ffnatation.fr, trois semaines avant l'événement.

Procédures d'engagements

- La liste nominative des qualifiés paraîtra sur le site internet FFN en début de saison sportive.
- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
- Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales toutes catégories, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "champion de France en bassin de 25 m" au vainqueur français de chaque épreuve. Pour les épreuves de relais, un podium toutes catégories sera décerné.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélections étrangères : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Jeudi 17 novembre 2016

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 2 - 50 m brasse dames (séries)
- 3 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 4 - 50 m dos dames (séries)
- 5 - 200 m dos messieurs (séries)
- 6 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 7 - 100 m 4 nages messieurs (séries)
- 8 - 100 m nage libre dames (séries)
- 9 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : à définir
Début des épreuves : + 2h

- 10 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 11 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 12 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 13 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 14 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
- 15 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 16 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 17 - 100 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 18 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 19 - 4x50 m 4 nages messieurs (C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 18 novembre 2016

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 20 - 50 m papillon dames (séries)
- 21 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 22 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 23 - 100 m dos messieurs (séries)
- 24 - 100 m brasse dames (séries)
- 25 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 26 - 200 m nage libre dames (séries)
- 27 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 28 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : à définir
Début des épreuves : + 2h

- 29 - 800 m nage libre messieurs (série rapide)
- 30 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 31 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 32 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 33 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 34 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 35 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 36 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 37 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 38 - 4x50 m nage libre dames (C,B,A)

Samedi 19 novembre 2016

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 39 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 40 - 200 m papillon dames (séries)
- 41 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 42 - 100 m dos dames (séries)
- 43 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 44 - 200 m brasse dames (séries)
- 45 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 46 - 50 m nage libre dames (séries)
- 47 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : à définir
Début des épreuves : + 2h

- 48 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 49 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 50 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 51 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 52 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 53 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 54 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 55 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 56 - 50 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 57 - 4x50 m nage libre messieurs (C,B,A)

Dimanche 20 novembre 2017

9^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 58 - 100 m papillon dames (séries)
- 59 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 60 - 400 m nage libre dames (séries)
- 61 - 50 m dos messieurs (séries)
- 62 - 200 m dos dames (séries)
- 63 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 64 - 100 m 4 nages dames (séries)
- 65 - 100 m nage libre messieurs (séries)
- 66 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

10^e réunion

Ouverture des portes : à définir
Début des épreuves : + 2h

- 67 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 68 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 69 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 70 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 71 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 72 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 73 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 74 - 100 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 75 - 100 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 76 - 4x50 m 4 nages dames (C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Mardi 23 mai au dimanche 28 mai 2017	Championnats de France Élite	■ Lieu : à déterminer
■ 12 réunions		■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale</i>

Conditions d'accès

- | | |
|---|--|
| ■ Catégories d'âges : filles 13 ans et +, garçons 15 ans et + | ■ Nageurs appartenant au collectif excellence + nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif |
|---|--|

Engagements

- Propositions extraNat : du 12 mai au 19 mai 2017
- Liste des engagés : 20 mai 2017
- Réunion technique : 22 mai 2017 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Célébration annuelle et concrétisation de tant d'efforts, c'est le rêve d'un premier aboutissement pour tous les nageurs. Cette olympiade Tokyo (2017-2020) est l'occasion de retrouver un véritable événement toutes catégories. Les meilleurs français se confrontent tous dans un même lieu.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m, 4 nages, 400 m 4 nages.

Épreuves de relais

- 4 x 100 m NL, 4 x 200 m NL, 4 x 100 m 4N.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m

Séries toutes catégories

- Finales A et B toutes catégories.

- Finales C Juniors (pour les filles 17 ans et moins, pour les garçons 18 ans et moins) non qualifiées en finale A ou B.

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale. De même en série rapide pour les épreuves classées "au temps".

Pour les 800 m et 1 500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- 1 - Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2015-2016. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront s'engager dans l'épreuve.
- 2 - Les nageuses 17 ans et moins, les nageurs 18 ans et moins, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuves. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.
- 3 - Les nageuses 17 ans et moins, les nageurs 18 ans et moins, bénéficient de places supplémentaires par épreuve. Ces places sont ouvertes dans le cas où le quota de 16 nageurs juniors par épreuve n'est pas atteint. Voir le détail dans le tableau ci après.

Sont autorisés à participer aux courses d'encadrement :

Les nageurs qualifiés pourront participer à deux épreuves maximum sur l'ensemble de la compétition. Ces épreuves seront nagées à l'issue des séries du matin sur une réunion à part. Les performances entreront dans la base fédérale et seront de référence et qualificatives. Elles ne permettent pas d'accéder aux finales de ces championnats.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
17 ans et moins		Toutes catégories			Toutes catégories		18 ans et moins	
Classement	Tps limites	Classement	Tps limites		Tps limites	Classement	Tps limites	Classement
16*	00:27,20	40	00:27,00	50 NL	00:23,67	40	00:24,03	16*
16*	00:58,68	50	00:58,42	100 NL	00:51,77	50	00:52,62	16*
16*	02:06,80	50	02:06,80	200 NL	01:53,80	50	01:54,75	16*
16*	04:27,57	40	04:26,73	400 NL	04:01,85	40	04:03,13	16*
16*	09:11,16	30	09:09,01	800 NL	08:17,18	20	08:31,59	16*
16*	17:36,65	20	17:23,22	1 500 NL	15:57,58	30	16:12,29	16*
16*	00:30,78	30	00:30,48	50 Dos	00:27,16	30	00:27,62	16*
16*	01:06,55	50	01:06,55	100 Dos	00:59,21	50	00:59,21	16*
16*	02:23,25	40	02:23,25	200 Dos	02:08,80	40	02:08,80	16*
16*	00:34,09	30	00:33,86	50 Bra	00:29,45	30	00:30,23	16*
16*	01:14,99	50	01:14,99	100 Bra	01:05,97	50	01:06,69	16*
16*	02:41,54	40	02:41,54	200 Bra	02:23,41	40	02:24,92	16*
16*	00:28,84	30	00:28,35	50 Pap	00:25,09	30	00:25,73	16*
16*	01:04,65	50	01:04,65	100 Pap	00:56,63	50	00:56,92	16*
16*	02:24,33	40	02:24,33	200 Pap	02:07,64	40	02:07,64	16*
16*	02:25,02	40	02:24,26	200 4n	02:09,55	40	02:09,63	16*
16*	05:08,83	30	05:03,84	400 4n	04:34,34	30	04:35,74	16*

* Classement qui inclut les nageurs de cette catégorie enregistré en toute catégorie. Par exemple, au 200 m papillon dames, si 24 nageuses 16-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories tout en ayant réalisé le temps limite toute catégorie. Alors, aucune nageuse ne pourra intégrer cette épreuve à l'aide de la deuxième grille attribuée aux 16-17 ans.

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France Élite que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles du collectif national seniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

S'agissant d'une compétition "open" sélective pour les équipes de France, la règle interdit la participation des nageurs non sélectionnables en finales des épreuves de 100 m et 200 m nage libre féminin et masculin en raison des qualifications des nageurs français pour les épreuves de relais en sélection nationale.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES NAGEURS D'EAU LIBRE

Les nageurs sélectionnés en équipe de France Eau Libre seniors ou juniors lors des saisons 2014-2015 et 2015-2016 : peuvent demander à participer aux 400 m nage libre, 800 m nage libre et 1 500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée pour validation au directeur de la discipline à : natation@ffnatation.fr, trois semaines avant l'événement.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales toutes catégories, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "champion de France en bassin de 50 m" au vainqueur français de chaque épreuve.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Programme et horaires

CE CHAPITRE FERA L'OBJET D'UNE PUBLICATION ULTÉRIEURE VIA LE SITE WEB FFN

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Jeudi 25 mai au dimanche 28 mai 2017	Championnats de France Promotionnel	■ Lieu : à déterminer
■ 8 réunions		■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âges : filles 13 ans et +, garçons 15 ans et +	■ Nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 14 mai au 21 mai 2017	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Liste des engagés : 22 mai 2017	■ Publication web : J + 1	
■ Réunion technique : 24 mai 2017 - 18 h 30 (liste de départ)	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Création de cette olympiade Tokyo (2017-2020), l'événement est l'occasion d'offrir une finalité de milieu de saison aux seniors non qualifiés aux Elites et aux jeunes à potentiel. Les français en devenir se confrontent tous dans un même lieu.

Contenu du programme (17 en dames et 17 en messieurs)

Épreuves individuelles

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m, 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m

Séries toutes catégories

Finales A et B toutes catégories

Finales C protégées pour les filles 15 ans et moins, pour les garçons 16 ans et moins, non qualifiées en finale A ou B.

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale. De même en série rapide pour les épreuves classées "au temps".

Pour les 800 m et 1 500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Épreuves individuelles

Les nageurs du collectif excellence, les nageurs qualifiés aux championnats de France Elite ne sont pas autorisés à participer.

Sont autorisés à participer :

- 1 - Les nageuses 18 ans et plus, les nageurs 19 ans et plus, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuve. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.
- 2 - Les nageuses 16/17 ans, les nageurs 17/18 ans et plus, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuve. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.
- 3 - Les nageuses 15 ans et moins, les nageurs 16 ans et moins, ayant réalisé lors de la saison 2016/2017 les critères de qualification par épreuve. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
Classements			Tps limites		Tps limites	Classements		
15 ans et moins	16-17 ans	18 ans et plus	Toutes catégories		Toutes catégories	19 ans et plus	17-18 ans	16 ans et moins
20	20	10	00:28,88	50 NL	00:25,64	10	20	20
20	20	10	01:03,32	100 NL	00:56,40	10	20	20
20	20	10	02:16,50	200 NL	02:04,72	10	20	20
20	20	10	04:48,38	400 NL	04:22,01	10	20	20
20	20	10	09:56,66	800 NL	09:07,27	10	15	15
15	15	10	18:57,44	1 500 NL	17:31,20	10	20	20
20	20	10	00:33,13	50 Dos	00:29,55	10	20	20
20	20	10	01:11,26	100 Dos	01:03,45	10	20	20
20	20	10	02:33,67	200 Dos	02:17,58	10	20	20
20	20	10	00:36,66	50 Bra	00:32,45	10	20	20
20	20	10	01:20,58	100 Bra	01:11,14	10	20	20
20	20	10	02:53,25	200 Bra	02:34,69	10	20	20
20	20	10	00:31,25	50 Pap	00:27,68	10	20	20
20	20	10	01:10,06	100 Pap	01:01,75	10	20	20
20	20	10	02:35,71	200 Pap	02:18,96	10	20	20
20	20	10	02:34,61	200 4n	02:20,95	10	20	20
20	20	10	05:29,02	400 4n	05:00,71	10	20	20

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "champion de France promotionnel en bassin de 50 m" au vainqueur français de chaque épreuve.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Jeudi 25 mai 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 1 - 200 m dos messieurs (séries)
- 2 - 50 m dos dames (séries)
- 3 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 4 - 100 m brasse dames (séries)
- 5 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 6 - 100 m nage libre dames (séries)
- 7 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 8 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 9 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
 - 10 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
 - 11 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
 - 12 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
 - 13 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
 - 14 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
 - 15 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)
 - 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
-
-

Vendredi 26 mai 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 17 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 18 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 19 - 50 m papillon dames (séries)
- 20 - 100 m dos messieurs (séries)
- 21 - 50 m brasse dames (séries)
- 22 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 23 - 200 m nage libre dames (séries)
- 24 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 25 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 27 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 28 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 29 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 30 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 31 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 32 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 33 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 34 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Samedi 27 mai 2017

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 35 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 36 - 200 m papillon dames (séries)
- 37 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 38 - 100 m dos dames (séries)
- 39 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 40 - 200 m brasse dames (séries)
- 41 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 42 - 50 nage libre dames (séries)
- 43 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 44 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 45 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 46 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 47 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 48 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 49 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 50 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 51 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 52 - 50 nage libre dames (finales C,B,A)

Dimanche 28 mai 2017

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 53 - 200 m dos dames (séries)
- 54 - 50 m dos messieurs (séries)
- 55 - 100 m papillon dames (séries)
- 56 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 57 - 400 m nage libre dames (séries)
- 58 - 100 nage libre messieurs (séries)
- 59 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 60 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15h00
Début des épreuves : 16h30

- 61 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 62 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 65 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 67 - 100 nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

PROGRAMME INTERRÉGIONAL, RÉGIONAL "TOUTES CATÉGORIES"

Le concept

En complément des programmes nationaux précédents, les programmes interrégional, régional "toutes catégories" sont également des programmes de compétition qui rassemblent toutes les catégories d'âge - sauf mention - à partir de 14 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons, sur une même compétition.

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Mettre la démarche d'excellence, engagée précédemment, à l'épreuve de la confrontation toutes années d'âge confondues et à l'échelon territorial.
- Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique. Il est important, pour les régions et les départements, de ne pas s'enfermer dans un copier/coller du programme sportif national.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Continuer la pratique compétitive.
- Permettre une pratique adaptée dans un contexte convivial à ceux qui ne peuvent pas (ou ne veulent pas) envisager une pratique de haut niveau.
- Orienter les nageurs vers d'autres pratiques de la FFN.

Préconisations

- Organisations départementales et régionales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux filles 14 ans et plus et aux garçons 15 ans et plus, sur un ensemble de compétitions individuelles et par équipes.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 Hiver Q1
- Championnats de Nationale 2 Printemps Q2

Parcours régional

- Championnats régional en bassin de 25 m
- Championnats régional été

Parcours départemental (à la discrétion des comités régionaux)

- Championnats départementaux en bassin de 25 m. Possibilité d'ouvrir cette compétition à la catégorie Jeunes
- Championnats départementaux d'été (bassin de 25 m ou de 50 m). Possibilité d'ouvrir cette compétition à la catégorie Jeunes

Compétition par équipes

- Championnats nationaux interclubs "toutes catégories" en bassin de 25 m.

Les compétitions ci-dessus sont affichées dans les pages suivantes selon la chronologie du calendrier fédéral de la saison

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Organisation avant le lundi 5 décembre 2016

- 4 à 6 réunions

Championnats régionaux en bassin de 25 m

- Lieu : à déterminer par les régions
- *Compétition qualificative selon les règlements interrégionaux*

Conditions d'accès

- Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +

- Modalités de qualification laissées à l'initiative des régions

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@fnatation.fr

Préambule

Échéance majeure du début de saison dans les régions, cette compétition peut être une opportunité pour accéder aux championnats N2 qualificatifs.

Dans le cas où les nageurs n'accèdent pas à ces championnats, ils bénéficient d'une seconde porte d'accès aux championnats nationaux avec les championnats régionaux d'été, début juillet.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une ou plusieurs organisations au sein de chaque région.

Il est possible de l'organiser par regroupement de deux régions limitrophes, chaque région décernant ses podiums respectifs. De même, les nouvelles régions administratives peuvent proposer l'organisation de plusieurs plots dans une même région. Toutefois il est important de conserver un niveau de pratique cohérent avec les niveaux supérieurs.

Équipements

Bassin de 25 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la reconnaissance des performances qualificatives. Il est également possible de nager un week-end précédent les épreuves de demi-fond : 400 m 4 nages, 800 m nage libre et 1 500 m nage libre. Dans ce cadre, ces épreuves ne figureront pas au programme des championnats régionaux.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m, 4 nages (optionnel), 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries classement au temps

Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités régionaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours. S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur région de licence sauf accord entre comités régionaux ou lorsque la demande émane d'un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, il est conseillé aux régions d'offrir la possibilité de se qualifier d'une année sur l'autre pour la grande majorité des nageurs, puis uniquement à partir des championnats départementaux en bassin de 25 m pour le complément de nageurs.

Les comités régionaux ont la possibilité d'ouvrir leurs championnats à des sélections étrangères. Toutefois, l'accès aux finales doit être

RÈGLEMENT NATATION COURSE

régulé afin de privilégier la participation des nageurs licenciés FFN.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de la région.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Programme et horaires

Laissés à l'initiative des régions.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Vendredi 16
au dimanche 18 décembre 2016

Championnats de Nationale 2 Hiver Q1

- Lieu : à déterminer par les interrégions
- *Compétition de référence qualitative*

- 6 réunions

Conditions d'accès

- Catégories d'âges : filles 13 ans et +, garçons 15 ans et +

- Nageurs qualifiés à partir d'un classement interrégional à l'issue de la saison 2015/2016.
- Nageurs qualifiés à partir des critères de l'interrégion dans la saison en cours

Engagements

- Propositions extraNat : du 5 au 12 décembre 2016
- Liste des engagements : 13 décembre 2016
- Réunion technique : 15 décembre 2016 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition est une nouveauté dans l'olympiade Tokyo (2017-2020). Sur la base des championnats N2 de l'olympiade précédente, cette compétition est le premier temps de qualification (sur trois) aux événements nationaux de la saison.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion.

Une organisation dans chaque interrégion est mise en place au libre choix du conseil de l'interrégion et à la même date. Il est également possible de confier l'organisation à un comité régional, départemental ou à un club. Enfin, si les effectifs l'exigent et en cohérence avec le niveau national, la compétition peut être dissociée sur deux lieux simultanément.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum) obligatoire.

Contenu du programme (17 en dames et 17 en messieurs)

Épreuves individuelles

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.
Toutes les épreuves se déroulent "classement au temps".

Épreuves de relais

L'organisation de relais est laissée à l'initiative des interrégions. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues pour permettre la qualification dans l'épreuve concernée.

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs du collectif excellence ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

1 - En début de saison, un premier classement interrégional sera établi à partir des performances réalisées lors de la saison 2015/2016.

2 - La qualification

Les règles de qualification sont laissées à l'initiative des interrégions. Toutefois, nous préconisons la méthode suivante, dans l'esprit des accès aux différents événements nationaux.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

La qualification est soumise à la réalisation de deux critères par épreuve :

- Un temps limite.
- Un classement.

3 - À l'issue des différents championnats régionaux d'hiver en bassin de 25 m ou tout autre support de qualification choisi par le conseil de l'interrégion, le classement interrégional sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve (Attention, les performances réalisées en bassin de 25 m seront transposées en bassin de 50m à l'aide de la table de transposition fédérale). Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat.

Remarque : Les interrégions ont jusqu'au dimanche 6 novembre 2016 pour envoyer les règles de qualifications spécifiques. En l'absence de cette information, le service de gestion des compétitions prendra la règle de qualification proposée par défaut par la Fédération Française de Natation.

Proposition de critères de qualification :

Exemple donné pour un lieu de compétition. Si deux poules sont organisées, il suffit de multiplier les effectifs par deux.

Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
Classements			Tps limites		Tps limites	Classements		
14-15 ans	16-17 ans	18 ans et plus	Toutes catégories		Toutes catégories	19 ans et plus	17-18 ans	15-16 ans
30	30	20	00:30,47	50 NL	00:27,54	20	30	30
30	30	20	01:06,48	100 NL	01:00,82	20	30	30
30	30	20	02:24,79	200 NL	02:14,48	20	30	30
30	30	20	05:03,21	400 NL	04:45,90	20	30	30
20	20	20	10:24,90	800 NL	09:55,60	20	20	20
20	20	20	20:03,58	1 500 NL	18:53,52	20	20	20
30	30	20	00:35,06	50 Dos	00:31,86	20	30	30
30	30	20	01:15,40	100 Dos	01:08,85	20	30	30
30	30	20	02:41,51	200 Dos	02:30,22	20	30	30
30	30	20	00:38,78	50 Bra	00:34,99	20	30	30
30	30	20	01:24,58	100 Bra	01:16,71	20	30	30
30	30	20	03:04,67	200 Bra	02:49,81	20	30	30
30	30	20	00:32,45	50 Pap	00:29,85	20	30	30
30	30	20	01:13,74	100 Pap	01:06,58	20	30	30
30	30	20	02:44,94	200 Pap	02:35,86	20	30	30
30	30	20	02:44,98	200 4n	02:31,99	20	30	30
20	20	20	05:48,15	400 4n	05:24,25	20	20	20

Procédures d'engagements

À l'issue de la période de qualification, un classement interrégional des qualifiés aux championnats de Nationale 2 hiver et printemps sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

A la date d'ouverture des engagements, seuls les nageurs licenciés pourront être pris en compte dans le classement.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- championnats de France Élite ;
- championnats de France promotionnel
- Critérium national été Open filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus;
- championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 16 décembre 2016

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 400 m 4 nages messieurs (class. au temps)
- 2 - 1 500 m nage libre dames (class. au temps)
- 3 - 200 m brasse messieurs (class. au temps)
- 4 - 200 m brasse dames (class. au temps)
- 5 - 50 m nage libre messieurs (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 6 - 400 m nage libre dames (class. au temps)
 - 7 - 400 m nage libre messieurs (class. au temps)
 - 8 - 200 m dos dames (class. au temps)
 - 9 - 200 m dos messieurs (class. au temps)
 - 10 - 100 m papillon dames (class. au temps)
 - 11 - 100 m papillon messieurs (class. au temps)
 - 12 - 200 m 4 nages dames (class. au temps)
-
-

Samedi 17 décembre 2016

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 13 - 200 m papillon dames (class. au temps)
- 14 - 800 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 15 - 50 m brasse dames (class. au temps)
- 16 - 50 m dos messieurs (class. au temps)
- 17 - 100 m nage libre dames (class. au temps)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 18 - 200 m papillon messieurs (class. au temps)
 - 19 - 800 m nage libre dames (class. au temps)
 - 20 - 50 m brasse messieurs (class. au temps)
 - 21 - 50 m dos dames (class. au temps)
 - 22 - 100 m nage libre messieurs (class. au temps)
-
-

Dimanche 18 décembre 2016

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 23 - 400 m 4 nages dames (class. au temps)
- 24 - 1 500 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 25 - 100 m brasse dames (class. au temps)
- 26 - 100 m brasse messieurs (class. au temps)
- 27 - 50 m nage libre dames (class. au temps)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 28 - 200 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 29 - 200 m nage libre dames (class. au temps)
- 30 - 100 m dos messieurs (class. au temps)
- 31 - 100 m dos dames (class. au temps)
- 32 - 50 m papillon messieurs (class. au temps)
- 33 - 50 m papillon dames (class. au temps)
- 34 - 200 m 4 nages messieurs (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Vendredi 24 mars au dimanche 26 mars 2017	Championnats de Nationale 2 Printemps Q2	■ Lieu : à déterminer par les interrégions
■ 6 réunions		■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition de référence qualificative</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âges : filles 13 ans et +, garçons 15 ans et +	■ Nageurs qualifiés à partir d'un classement interrégional à l'issue de la saison 2015/2016.	
	■ Nageurs qualifiés à partir des critères de l'interrégion dans la saison en cours	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 13 au 20 mars 2017	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Liste des engagés : 21 mars 2017	■ Publication web : J + 1	
■ Réunion technique : 23 mars 2017 - 18 h 30 (liste de départ)	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Cette compétition est une nouveauté dans l'olympiade Tokyo (2017-2020). Sur la base des championnats N2 de l'olympiade précédente, cette compétition est le deuxième temps de qualification (sur trois) aux événements nationaux de la saison.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion.

Une organisation dans chaque interrégion est mise en place au libre choix du conseil de l'interrégion et à la même date. Il est également possible de confier l'organisation à un comité régional, départemental ou à un club. Enfin, si les effectifs l'exigent et en cohérence avec le niveau national, la compétition peut être dissociée sur deux lieux simultanément.

Équipements

Bassin de 50 m homologué.

Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m, 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B et C*

La finale C* est réservée aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non qualifiés en finales A ou B.

Pour les 800 m et 1 500 m :

classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale. De même en série rapide pour les épreuves classées "au temps".

Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des interrégions. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs du collectif excellence ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

1 - En début de saison, un premier classement interrégional sera établi à partir des performances réalisées lors de la saison 2015/2016.

2 - La qualification

Les règles de qualification sont laissées à l'initiative des interrégions. Toutefois, nous préconisons la méthode suivante, dans l'esprit des accès aux différents événements nationaux.

La qualification est soumise à la réalisation de deux critères par épreuve :

- Un temps limite.
- Un classement.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

3 - À l'issue des championnats N2 Hiver Q1, le classement interrégional sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve. Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat.

Remarque 1 : Les interrégions ont jusqu'au dimanche 6 novembre 2016 pour envoyer les règles de qualifications spécifiques. En l'absence de cette information, le service de gestion des compétitions prendra la règle de qualification proposée par défaut par la Fédération Française de Natation.

Remarque 2 : pour les nageurs qualifiés aux championnats N2 Hiver Q1, il n'est pas obligatoire d'y participer. Ils peuvent participer uniquement aux championnats N2 Printemps Q2 et inversement.

Proposition de critères de qualification :

Exemple donné pour un lieu de compétition. Si deux poules sont organisées, il suffit de multiplier les effectifs par deux.

Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
Classements			Tps limites		Tps limites	Classements		
14-15 ans	16-17 ans	18 ans et plus	Toutes catégories		Toutes catégories	19 ans et plus	17-18 ans	15-16 ans
20	20	20	00:30,47	50 NL	00:27,54	20	20	20
20	20	20	01:06,48	100 NL	01:00,82	20	20	20
20	20	20	02:24,79	200 NL	02:14,48	20	20	20
20	20	20	05:03,21	400 NL	04:45,90	20	20	20
17	17	16	10:24,90	800 NL	09:55,60	16	17	17
17	17	16	20:03,58	1 500 NL	18:53,52	16	17	17
20	20	20	00:35,06	50 Dos	00:31,86	20	20	20
20	20	20	01:15,40	100 Dos	01:08,85	20	20	20
20	20	20	02:41,51	200 Dos	02:30,22	20	20	20
20	20	20	00:38,78	50 Bra	00:34,99	20	20	20
20	20	20	01:24,58	100 Bra	01:16,71	20	20	20
20	20	20	03:04,67	200 Bra	02:49,81	20	20	20
20	20	20	00:32,45	50 Pap	00:29,85	20	20	20
20	20	20	01:13,74	100 Pap	01:06,58	20	20	20
20	20	20	02:44,94	200 Pap	02:35,86	20	20	20
20	20	20	02:44,98	200 4n	02:31,99	20	20	20
20	20	20	05:48,15	400 4n	05:24,25	20	20	20

Procédures d'engagements

À l'issue de la période de qualification, un classement interrégional des qualifiés aux championnats de Nationale 2 hiver Q1 et Q2 sera publié sur le site internet FFN.

- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

- A la date d'ouverture des engagements, seuls les nageurs licenciés pourront être pris en compte dans le classement.

- Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- championnats de France Élite ;
- championnats de France promotionnel
- Critérium national été Open filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus;
- championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 31 mars 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 m papillon dames (séries)
- 2 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 3 - 400 m nage libre dames (séries)
- 4 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 5 - 50 m dos dames (séries)
- 6 - 100 m dos messieurs (séries)
- 7 - 200 m brasse dames (séries)
- 8 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 9 - 50 nage libre dames (séries)
- 10 - 100 m nage libre messieurs (séries)
- 11 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 12 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
 - 13 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
 - 14 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
 - 15 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
 - 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
 - 17 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
 - 18 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
 - 19 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
 - 20 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
 - 21 - 50 nage libre dames (finales C,B,A)
 - 22 - 100 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
-
-

Samedi 1^{er} avril 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 23 - 200 m dos dames (séries)
- 24 - 200 m dos messieurs (séries)
- 25 - 50 m papillon dames (séries)
- 26 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 27 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 28 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 29 - 200 m nage libre dames (séries)
- 30 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 31 - 50 m brasse dames (séries)
- 32 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 33 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)
- 34 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 35 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 36 - 800 m nage libre messieurs (série rapide)
- 37 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 38 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 39 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 40 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 41 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 42 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 43 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 44 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 45 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 46 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 2 avril 2017

5^e réunion

6^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 48 - 200 m papillon dames (séries)
- 49 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 50 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 51 - 50 m dos messieurs (séries)
- 52 - 100 m dos dames (séries)
- 53 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 54 - 100 m brasse dames (séries)
- 55 - 50 nage libre messieurs (séries)
- 56 - 100 m nage libre dames (séries)
- 57 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 58 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 59 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 60 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 61 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 62 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 65 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 67 - 50 nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Vendredi 30 juin
au dimanche 2 juillet 2017
- 6 réunions

Championnats régionaux d'été qualificatifs Q3

- Lieu : à déterminer par les régions
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale
qualificative*

Conditions d'accès

- Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +
- Modalités de qualification laissées à l'initiative des régions

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Revus dans leur finalité pour l'olympiade Tokyo (2017-2020), les championnats régionaux d'été deviennent à nouveau un événement majeur de la saison. C'est la dernière étape qualificative pour les événements nationaux de l'été. Échéance majeure du programme régional, les championnats régionaux d'été doivent répondre au cahier des charges d'une compétition nationale en matière de logistique (chronométrage automatique pour toutes les épreuves, y compris les 50 m, jury conforme aux exigences d'une compétition qualificative).

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation au sein de chaque région. Il est possible de l'organiser par groupement de deux régions limitrophes, chaque région pouvant décerner ses podiums respectifs.

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique **obligatoire pour bénéficier de la prise en compte des performances qualificatives**.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages. Séries et finales A et B toutes catégories pour les 50 m, 100 m et 200 m, quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries. Le comité régional peut, s'il le souhaite, compléter le programme avec des finales C* réservées aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non concernés par les finales A et B. Le choix d'organiser en lieu et place des finales par catégories d'âge est laissé à la discrétion de chaque comité régional.

Pour les 400 m, 800 m et 1 500 m nage libre :
classement au temps.

Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités régionaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours.

S'agissant d'une compétition de référence nationale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur région de licence sauf accord entre comités régionaux ou lorsque la demande émane d'un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition.

Cependant, les régions sont invitées à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétition cohérent avec des périodes de travail indispensables pour ce niveau d'expertise.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les comités régionaux ont la possibilité d'ouvrir leur championnat à des sélections étrangères.

Toutefois, il semble important de rappeler que cette compétition est qualificative aux événements nationaux de l'été. À ce titre, l'accès aux finales doit être régulé afin de permettre aux nageurs licenciés FFN de se qualifier.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de la région.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 30 juin 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 m papillon dames (séries)
- 2 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 3 - 400 m nage libre dames (séries)
- 4 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 5 - 50 m dos dames (séries)
- 6 - 100 m dos messieurs (séries)
- 7 - 200 m brasse dames (séries)
- 8 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 9 - 50 nage libre dames (séries)
- 10 - 100 m nage libre messieurs (séries)
- 11 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 12 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
 - 13 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
 - 14 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
 - 15 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
 - 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
 - 17 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
 - 18 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
 - 19 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
 - 20 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
 - 21 - 50 nage libre dames (finales C,B,A)
 - 22 - 100 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
-
-

Samedi 1^{er} juillet 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 23 - 200 m dos dames (séries)
- 24 - 200 m dos messieurs (séries)
- 25 - 50 m papillon dames (séries)
- 26 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 27 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 28 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 29 - 200 m nage libre dames (séries)
- 30 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 31 - 50 m brasse dames (séries)
- 32 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 33 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)
- 34 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 35 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 36 - 800 m nage libre messieurs (série rapide)
- 37 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 38 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 39 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 40 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 41 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 42 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 43 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 44 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 45 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 46 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 2 juillet 2017

5^e réunion

6^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 48 - 200 m papillon dames (séries)
- 49 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 50 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 51 - 50 m dos messieurs (séries)
- 52 - 100 m dos dames (séries)
- 53 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 54 - 100 m brasse dames (séries)
- 55 - 50 nage libre messieurs (séries)
- 56 - 100 m nage libre dames (séries)
- 57 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 58 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 59 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 60 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 61 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 62 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 65 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 67 - 50 nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

TABLE DE CONVERSION FFN BASSIN DE 25 M/BASSIN DE 50 M

Temps à ajouter à une performance effectuée en bassin de 25 m pour obtenir son équivalence en bassin de 50 m
(Réalisation Fédération Française de Natation 2016)

ÉPREUVES	ÉCARTS
50 NL	00:00,70
100 NL	00:01,60
200 NL	00:03,40
400 NL	00:07,50
800 NL	00:16,00
1 500 NL	00:30,00
50 Dos	00:01,50
100 Dos	00:02,40
200 Dos	00:04,90
50 Bra	00:00,80
100 Bra	00:02,00
200 Bra	00:05,00
50 Pap	00:00,60
100 Pap	00:01,30
200 Pap	00:03,10
200 4n	00:03,50
400 4n	00:08,80



WELCOMSPORT

LOUVRE HOTELS GROUP
partenaire de la



VOTRE CHAMBRE
À PARTIR DE

17€
par personne



DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES LICENCIÉS⁽¹⁾

Valables les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et veilles de jours fériés dans les hôtels : Campanile, Kyriad et Kyriad Prestige

DES SERVICES SUR MESURE⁽²⁾

- Menus équilibrés spécialement conçus pour les sportifs
- Salle de séminaire pour les massages ou les briefings
- Départ tardif jusqu'à 17h

⁽¹⁾ Voir conditions sur welcomsport.com

⁽²⁾ Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité. Salle de séminaire pour vos réunions de débriefing à partir de 6 personnes minimum. Chambre pour les massages d'avant match à partir de 5 chambres réservées. Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable au minimum une semaine avant le séjour.

AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE CLUB

En fin de saison,
nous reversons à
votre club

7%



DE VOS
DÉPENSES EN
HÉBERGEMENT

RÉSERVATIONS
Réserver votre séjour

Adhérez et réservez sur le site
www.welcomsport.com

N° d'appel dédié à la FFN
0 825 34 34 37
(0.15€ TTC/min)

Vous souhaitez réserver
plus de 10 chambres
01 42 91 45 65

AVICTOR

THE ULTIMATE ADVANTAGE.



MEGAN ROMANO | WORLD CHAMPIONSHIP GOLD MEDALIST



HYDROSPHERE TECHNOLOGY

Leading-edge technology causes water to surround the fabric, rather than saturate it. The hydrospheric effect optimizes the swimmer's position in the water, thus reducing drag and maximizing speed and efficiency.



SPEED DRY FABRICATION

Proprietary coating repels water and keeps the suit dry and compressive, keeping swimmers lightweight and fast.



SUPERSONIC FLEX BONDING

Advanced engineering allows fully bonded seams to conform and stretch with the swimmer's body, resulting in a precisely fitted, ultra compressive suit that won't restrict natural movement.

TYR FRANCE | 26 QUAI D'ALMA | 68100 MULHOUSE
03 89 06 09 61 TYR-SHOP.FR

TYR

MANUFACTURED IN THE U.S.A.
OF IMPORTED MATERIALS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2016/2017

www.ffnatation.fr



TOUS AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE DE NATATION

EDF est fier de soutenir depuis 10 ans la Fédération Française de Natation et ses nageurs.



“Je suis un nageur citoyen”

On ne peut plus, en 2016, pratiquer notre sport comme en 2015. Malgré l'universalisme déclaré des Jeux Olympiques, cette courte trêve olympique n'effacera pas la violence du choc sombre qui voit notre société ébranlée.

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun de vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

Un message qui remet les valeurs de notre sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants, en proposant un programme qui est plus que de la natation, plus que du water-polo, plus que de la natation synchronisée ou du plongeon : une aventure humaine, une aventure intérieure qui leur permettra de grandir enrichis de la connaissance d'eux-mêmes et du monde si complexe qui les entoure.

A chacun son rythme, à chacun son olympe, nous construisons ensemble un programme sportif qui pourrait sembler paradoxal, un programme qui offrira à la France des sportifs de haut niveau aguerris et prêts aux joutes olympiques de Tokyo 2020 voire celles de Paris 2024 ; mais aussi, et surtout, des femmes et des hommes libres, égaux et fraternels, qui nous permettent de croire encore que nager peut changer le monde et répondre enfin à la question :

“- Qui suis-je ?

- Je suis un nageur citoyen.”



Jacques Favre
Directeur Technique National



EAU LIBRE

SOMMAIRE

Introduction	168
Principes	168
Évolution des exigences et harmonisation	168
Les parcours Nationaux Jeunes - Juniors - Séniors	169
Championnats de France du 5km "Indoor".....	169
XXVI ^{ème} Championnats de France "Open" Eau Libre	170
V ^{ème} Coupe de France Eau Libre des régions	172
XIX ^{ème} Coupe de France Eau Libre	173
Classement des nageurs.....	176
Classement national des clubs.....	176
 Programme régional	
5 km indoor.....	177
Championnat régional Eau Libre.....	177
Coupe régionale Eau Libre.....	177

RÈGLEMENT EAU LIBRE

INTRODUCTION

A l'aube d'une nouvelle olympiade, c'est l'occasion de présenter un nouveau projet sportif au service de la natation Eau Libre. L'organisation générale de la discipline semble répondre à la demande des différents niveaux de pratiques des licenciés FFN, mais il est indispensable de faire évoluer nos programmes et actions dans le but de développer cette discipline.

L'un des enjeux de ce projet sur cette Olympiade est de rapprocher les disciplines de l'Eau Libre et de la Natation Course afin d'optimiser les calendriers sportifs, optimiser les points forts de ces deux disciplines et de réduire leurs points faibles.

L'objectif est de proposer un projet au plus proche de la réalité de nos clubs tout en prenant en compte les exigences de la compétition internationale.

Il s'agit de rendre lisible, simplifier et stabiliser les programmes, de rythmer le calendrier par des temps communs autres que les compétitions en synchronisant sur les territoires des opérations communes de détection, mais surtout de mettre au centre de notre projet à égalité la progression sportive de nos pratiquants et leur épanouissement personnel.

PRINCIPES

Le projet Natation Course - Eau Libre 2017 - 2020 se doit d'intégrer les problématiques de développement, d'accès au haut niveau et de haut niveau. Il propose à l'ensemble des acteurs de la natation, toutes disciplines confondues un récit commun qui permettra de poser : des valeurs communes, une méthode partagée dans un parcours initiatique et progressif. Au centre, le pratiquant qui va au fur et à mesure mieux se connaître et ainsi passer chaque étape de sa vie d'athlète en tirant tous les bénéfices quel que soit son degré de réussite sportive ("ne pas sortir par l'échec").

Le projet doit pleinement s'inscrire dans l'ambition de faire une natation forte, citoyenne et exemplaire socialement. Il s'adresse aux nageurs, aux entraîneurs, aux clubs mais aussi à nos partenaires publics et privés. Il doit prendre en compte nos spécificités culturelles et intégrer au mieux les problématiques scolaire, universitaire et professionnelle.

Les programmes et actions proposés dans le cadre du projet devront être à la fois structurants et adaptables afin de permettre une certaine progression, que ce soit en termes d'objectif, d'organisation territoriale, de sens, de catégorie d'âge, de public ou d'exigence.

ÉVOLUTION DES EXIGENCES ET HARMONISATION

Une nouvelle olympiade est également l'occasion pour notre ministère de tutelle de proposer des aménagements. Il en est de même pour les organisations internationales.

Au niveau de l'État, une nouvelle organisation du parcours de l'excellence sportive (PES) est demandée aux fédérations. Ce Projet de Performance Fédéral (PPF), devant remplacer le PES, impose une redéfinition des critères d'accès aux listes et de l'organisation structurelle sur notre territoire. Le niveau pour accéder aux listes sera relevé, toutefois, il est dans la lignée de ce qui était demandé lors de la dernière olympiade (2013-2016) en Eau Libre. Nous proposons donc de continuer et renforcer ces exigences dans notre programme sportif.

Au niveau international, la Ligue Européenne de Natation (LEN) et la Fédération Internationale de Natation (FINA) ont décidé d'harmoniser les catégories d'âge chez les juniors. Nous avons donc souhaité intégrer cette décision pour réorganiser nos années d'âge en cohérence avec les décisions internationales.

Ainsi, il est créé trois grands groupes d'années :

- Les jeunes : filles et garçons 11 à 13 ans
- Les juniors :
 - Juniors 1 : filles et garçons 14 à 15 ans
 - Juniors 2 : filles et garçons 16 à 17 ans
 - Juniors 3 : filles et garçons 18 à 19 ans
- Les seniors : filles et garçons 20 ans et plus.

Cette harmonisation nous permettra d'avoir une meilleure visibilité sur les niveaux de pratique de nos jeunes sur l'échelle internationale.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

LES PARCOURS NATIONAUX JEUNES - JUNIORS - SÉNIORS

Deux Championnats de France seront organisés chaque saison et une épreuve d'animation :

- Les Championnats de France indoor 5 km
- Les Championnats de France Eau Libre
- Le record de l'heure

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDOOR 5 KM

Les Championnats de France indoor 5 km seront organisés le premier week-end de février. Afin d'optimiser le succès de ces Championnats il faudra veiller à ne pas organiser de compétitions de niveau national Natation Course à cette date là.

Les Championnats de France 5 km Indoor permettront :

- aux nageurs de demi-fond Natation Course d'avoir une première approche dans la discipline au niveau de la distance.
- aux nageurs de demi-fond Natation Course de renforcer leur préparation physique et mentale à ce moment de la saison.
- aux nageurs de l'Équipe de France Eau Libre d'optimiser leur préparation pour les futures compétitions internationales.

Règlement 5 km indoor 2017

Les différents modes de sélection sont (Par ordre des priorités)

- Qualifiés à partir des championnats de France 5 km + 10 km (départ en ligne + contre la montre)... Les 8 premiers.
- Qualifiés à partir des régionaux indoor, saison 2016/2017 avec la grille de temps limite.
- Qualifiés à partir d'un 800 NL Dames ou 1 500 NL messieurs en bassin de 50 m, réalisé durant la saison N-1 ou durant l'année entre le 16 octobre et le 31 décembre 2016 grille ci après.
- A minima 5 nageurs de chaque catégorie juniors 1, 2 et 3 seront obligatoirement retenus dans les qualifiés.

Programme de la compétition avec 96 qualifiés

8h00	série mixte 16 nageurs	PAUSE	14h15	série mixte 16 nageurs	
9h15	série mixte 16 nageurs		15h30	série dames 8 nageuses	Toutes catégories les 8 meilleurs temps sur le 800
10h30	série mixte 16 nageurs		16h45	série messieurs 8 nageurs	Toutes catégories les 8 meilleurs temps sur le 1 500
11h45	série mixte 16 nageurs		Fin de compétition prévue à 18h15		

Grille de qualification par année d'âge sur 5 km à réaliser lors des Championnats Régionaux

	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et +
Dames	1:07:00.00	1:06:30.00	1:06:00.00	1:05:30.00	1:05:00.00	1:04:30.00	1:04:00.00
Moy./100 m	1.20.4	1.19.8	1.19.2	1.18.6	1.18.0	1.17.4	1.16.8
Messieurs	1:00:50.00	1:00:20.00	59:50.00	59:20.00	58:50.00	58:20.00	57:50.00
Moy./100 m	1.13.0	1.12.4	1.11.8	1.11.2	1.10.6	1.10.0	1.09.4

Grille de qualification par année d'âge sur 800 m NL et 1500 m NL

(à réaliser en bassin de 50 m sur l'année N-1 et la saison encours jusqu'au 31 décembre de la saison en cours)

	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et +
Dames	10.03.00	9.58.00	9.53.00	9.48.00	9.43.00	9.40.00	9.35.00
Moy./100 m	1.15.4	1.14.8	1.14.2	1.13.6	1.13.0	1.12.4	1.11.8
Messieurs	17.30.00	17.21.00	17.12.00	17.03.00	16.54.00	16.45.00	16.36.00
Moy./100 m	1.10.00	1.09.4	1.08.8	1.08.2	1.07.6	1.07.0	1.06.4

RÈGLEMENT EAU LIBRE

XXVI^{ÈME} CHAMPIONNATS DE FRANCE "OPEN" ÉLITE EAU LIBRE

Programme : 4 jours, épreuves LEN/FINA (5 km CLM/10 km/5 km/25 km)

Accès :

- Jeunes (11-13 ans) uniquement sur 5 km en ligne (classés avec les juniors 1)
- Juniors 1 (14-15 ans) uniquement sur les épreuves de 5 km et 10 km
- Juniors 2 (16-17 ans)
- Juniors 3 (18-19 ans)
- Toutes catégories
- Universitaires (si Coupe de France Universitaire programmée conjointement par FFSU)

Engagements

Les engagements sont réservés aux seuls licenciés FFN ou d'une Fédération membre de la FINA, ils se feront sur ExtraNat dans une période de huit jours se terminant 4 jours pleins avant la date de la première épreuve des Championnats de France. Sur le 25 km, la DTN peut être amenée à limiter le nombre de participants pour raison de sécurité.

Modalités

- Température : La réglementation FINA en vigueur sera appliquée
- Délais de fin de course :
 - 30 minutes pour le 5 km,
 - 45 minutes pour le 10 km,
 - 1 heure 15 minutes pour le 25 km,

ceci afin de prendre en considération les diverses catégories présentes dans la même course ; ces délais s'appliqueront après l'arrivée du premier Français TC pour les messieurs, après l'arrivée de la première Française TC pour les dames.

Passé ce délai, les nageurs devront monter à bord des bateaux pour être accompagnés à terre.

- Maillots : homologués FINA
- Pièce Identité obligatoire
- Réunion Technique : elle se déroulera avant la première épreuve des Championnats
- Pour le 5 km contre-la-montre individuel, les nageurs partiront de minute en minute en commençant par les dames. L'ordre des départs sera déterminé inversement à l'ordre occupé par les nageurs dans le ranking sur 800 NL pour les Dames et 1 500 NL pour les Messieurs en bassin de 50 m à la date des Championnats de France.
 - Si un nageur déclare forfait après la parution de la liste de départ, l'horaire de départ des nageurs suivants ne sera pas modifié.
 - Si un nageur ne se présente pas dans l'ordre de la start-list, il ne pourra prendre le départ et sera considéré forfait.
- Podiums : ils se dérouleront dès la validation des résultats
- Récompenses : dans chaque épreuve sera établi un classement dames et messieurs en fonction des catégories autorisées à participer dans la dite épreuve ; les trois premiers des classements recevront une médaille.

Les Championnats de France par équipes

Toutes catégories :

- Équipe composée de 4 nageurs : (2 filles et 2 garçons)
- Épreuve relais de 5 km en ligne.
- Chaque nageur réalise une distance de 1 km 250
- Les nageurs sont nominativement désignés lors de l'engagement
- Le classement de l'équipe se fera au temps
- Le nombre d'équipes par club n'est pas limité

Ces Championnats de France par Équipes seront organisés soit lors des Championnats de France Élite Eau Libre, soit lors d'une étape de Coupe de France Eau Libre.

Classement Élite des clubs

Il sera établi un classement Élite des clubs à l'issue de la dernière épreuve des Championnats de France. Pour ce classement seront cumulés les points acquis par les dames et les messieurs de chaque club sur le Championnat de France Indoor du 5 km, sur chacune des quatre épreuves individuelles du Championnat de France, ainsi que les points des équipes dames et des équipes messieurs lors du Championnat de France par équipe.

Décompte des points

1^{er} : 55 pts ; 2^e : 51 pts ; 3^e : 49 pts ; 4^e : 47 pts ; 5^e : 46 pts ; 6^e : 45 pts 50^e et suivants : 1 pt.
pour l'épreuve par équipe les points seront doublés.

En cas d'égalité, les clubs ex aequo seront départagés au nombre de premières places puis, éventuellement, au nombre de deuxièmes, etc.

Récompenses

Les trois premiers clubs recevront une coupe.

Record de l'heure

Cette épreuve est proposée aux organisateurs de meeting Natation Course. Il s'agit d'une épreuve d'animation qui permettra aux nageurs d'Eau Libre et de demi-fond d'avoir la possibilité de renforcer leur préparation.

La commission Eau Libre proposera la solution technique à adopter pour l'enregistrement des performances et les dispositions nécessaires à l'officialisation des Records de France ainsi que des Meilleures Performances Françaises.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

V^{ème} COUPE DE FRANCE EAU LIBRE DES RÉGIONS

Catégories de J1 (14-15ans) et J2 (16-17 ans)

Épreuve de 5 km en ligne

Équipe composée de 4 nageurs (2 filles et 2 garçons) :

- 1 fille de 14 ou 15 ans (J1)
- 1 fille de 16 ou 17 ans (J2)
- 1 garçon de 14 ou 15 ans (J1)
- 1 garçon de 16 ou 17 ans (J2)
- Les nageurs devront être engagés individuellement sur l'épreuve
- La composition nominative de l'équipe devra être communiquée au Département Eau Libre par mail au plus tard 4 jours avant l'épreuve.
- Le classement de l'équipe se fera par addition des points obtenus par les 4 nageurs, dans leur classement respectif de sexe et de catégorie du 5 km en ligne.

Attention

En cas de disqualification ou d'abandon d'un ou plusieurs nageurs, l'équipe ne sera pas classée.

- Récompenses Une coupe sera remise aux trois premières équipes
- Bonifications Les nageurs qui entreront dans le classement de la coupe des régions se verront attribuer 50 points de bonification pour le classement national annuel des nageurs Eau Libre. Classements aux points pour la coupe des régions (les minimes et cadets ont la même table de points).
- Le règlement de cette compétition pourra être sujet à évolution par la prise en compte des nouvelles régions.

Classements aux points pour la coupe des régions (les minimes et cadets ont la même table de points)

1 ^{er}	100		6 ^e	45		11 ^e	20		16 ^e	15		21 ^e	10		26 ^e	5
2 ^e	80		7 ^e	40		12 ^e	19		17 ^e	14		22 ^e	9		27 ^e	4
3 ^e	70		8 ^e	35		13 ^e	18		18 ^e	13		23 ^e	8		28 ^e	3
4 ^e	60		9 ^e	30		14 ^e	17		19 ^e	12		24 ^e	7		29 ^e	2
5 ^e	50		10 ^e	25		15 ^e	16		20 ^e	11		25 ^e	6		DNF	0

Attention

En cas de disqualification ou d'abandon d'un ou plusieurs nageurs, l'équipe sera classée mais le total de points des autres équipiers sera minoré de 10 points par nageur non classé.

XIX^{ème} COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Après 17 ans d'existence et de succès la Coupe de France Eau Libre se doit d'évoluer.

La diversité des moyens mis en œuvre sur chacune des étapes et le nombre de participants sur chacune d'entre elles nous imposent d'avoir une réflexion évolutive sur ces événements. Cela, en respectant l'ensemble des organisateurs, qui pour certains sont présents depuis de très longues années.

Après 17 ans d'existence et de succès la Coupe de France Eau Libre se doit d'évoluer.

La diversité des moyens mis en œuvre sur chacune des étapes et le nombre de participants sur chacune d'entre elles nous imposent d'avoir une réflexion évolutive sur ces événements. Cela, en respectant l'ensemble des organisateurs, qui pour certains sont présents depuis de très longues années.

Évolution

Les étapes se verront affectées de coefficient

Coefficient 3 (points X3) :

- Championnats de France. Les Championnats de France doivent rester la compétition majeure du calendrier. C'est lors de cette compétition que nous sélectionnons le plus souvent les nageurs qui représenteront l'Équipe de France lors des compétitions internationales. Il est donc logique de valoriser au maximum cette compétition qui demande à ses organisateurs des contraintes spécifiques.

Coefficient 2 (points X2) :

- Étapes de Coupe de France identifiées par la Commission Fédérale Eau Libre (cahier des charges spécifique établi et publié en amont de la réunion des Organisateurs Coupe de France).

Coefficient 1 (points X1) :

- Autres Étapes de Coupe de France.

Engagements

Ils devront être faits sur la plateforme Eau Libre.

Épreuve Grand Public

Les distances inférieures à 2 000 m sont à privilégier. Le port de la combinaison "néoprène triathlon" est autorisé quel que soit la température de l'eau, l'organisateur peut la rendre obligatoire. L'épreuve Grand Public est une épreuve d'animation, elle ne donne pas de points pour le classement de la Coupe de France.

Épreuve Élite

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFN, et aux licenciés FFTRI ayant acquitté le droit de participation FFN journalier. L'organisateur pourra accepter exceptionnellement des non-licenciés, ceci sous son entière responsabilité et après s'être assuré du niveau de performance de ces non-licenciés. Les non-licenciés et les licenciés FFTRI pourront porter une combinaison "néoprène triathlon", celle-ci pourra être rendue obligatoire par décision de l'organisateur ; ces nageurs partiront en deuxième ligne derrière les nageurs licenciés FFN. Un classement général sera publié ainsi qu'un classement spécifique licenciés FFN. Seul ce "classement licenciés FFN" permettra de marquer des points dans le cadre du classement général de la Coupe de France.

Attribution des points

Un nageur ne pourra nager et marquer des points que sur une seule et unique course par jour.

Chaque nageur cumulera les points obtenus sur les étapes auxquelles il a participé ; un maximum de 15 cotations sera pris en compte.

Les Jeunes (11-13 ans) ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5 km et moins.

Les points seront affectés du coefficient lié à l'étape.

En cas d'égalité au total général à l'issue de la finale, les ex æquo seront départagés au total de points obtenus sur les deux épreuves de la finale. En cas de nouvelle égalité, le nombre de victoires sur l'ensemble des étapes de Coupe de France sera pris en compte pour les départager.

En cas d'égalité au total général à l'issue de la finale, les ex æquo seront départagés au total de points obtenus sur les deux épreuves de la finale. En cas de nouvelle égalité, le nombre de victoires sur l'ensemble des étapes de Coupe de France sera pris en compte pour les départager.

RÉGLEMENT EAU LIBRE

ATTRIBUTION DES POINTS : COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Place	Distance < 2km	Distance = 2km et < 3km	Distance = 3km et < 5km	Distance = 5km et < 7,5km	Distance = 7,5km et < 10km	Distance = 10km et < 15km	Distance = 15k et plus
1 ^{er}	100	150	200	300	380	450	520
2 ^e	80	130	170	270	350	420	490
3 ^e	70	120	150	250	330	400	470
4 ^e	60	110	140	240	320	390	460
5 ^e	50	100	130	230	310	380	450
6 ^e	45	90	120	220	300	370	440
7 ^e	40	80	110	210	290	360	430
8 ^e	35	70	100	200	280	350	420
9 ^e	34	60	90	190	270	340	410
10 ^e	33	50	80	180	250	330	400
11 ^e	32	45	70	170	240	320	390
12 ^e	31	40	60	160	230	310	380
13 ^e	30	35	50	150	220	300	370
14 ^e	29	34	45	140	210	290	360
15 ^e	28	33	40	130	200	280	350
16 ^e	27	32	35	120	190	270	340
17 ^e	26	31	34	110	180	250	330
18 ^e	25	30	33	100	170	240	320
19 ^e	24	29	32	90	160	230	310
20 ^e	23	28	31	80	150	220	300
21 ^e	22	27	30	70	140	210	290
22 ^e	21	26	29	60	130	200	280
23 ^e	20	25	28	50	120	190	270
24 ^e	19	24	27	45	110	180	250
25 ^e	18	23	26	40	100	170	240
26 ^e	17	22	25	35	90	160	230
27 ^e	16	21	24	34	80	150	220
28 ^e	15	20	23	33	70	140	210
29 ^e	14	19	22	32	60	130	200
30 ^e	13	18	21	31	50	120	190
31 ^e	12	17	20	30	45	110	180
32 ^e	11	16	19	29	40	100	170
33 ^e	10	15	18	28	35	90	160
34 ^e	9	14	17	27	34	80	150
35 ^e	8	13	16	26	33	70	140
36 ^e	7	12	15	25	32	60	130
37 ^e	6	11	14	24	31	50	120
38 ^e	5	10	13	23	30	45	110
39 ^e	4	9	12	22	29	40	100
40 ^e	3	8	11	21	28	35	90
41 ^e	2	7	10	20	27	34	80
42 ^e	1	6	9	19	26	33	70
43 ^e	1	5	8	18	25	32	60
44 ^e	1	4	7	17	24	31	50
45 ^e	1	3	6	16	23	30	45
46 ^e	1	2	5	15	22	29	40
47 ^e	1	1	4	14	21	28	35
48 ^e	1	1	3	13	20	27	34
49 ^e	1	1	2	12	19	26	33
50 ^e	1	1	1	11	18	25	32

RÉGLEMENT EAU LIBRE

51 ^e	1	1	1	10	17	24	31
52 ^e	1	1	1	9	16	23	30
53 ^e	1	1	1	8	15	22	29
54 ^e	1	1	1	7	14	21	28
55 ^e	1	1	1	6	13	20	27
56 ^e	1	1	1	5	12	19	26
57 ^e	1	1	1	4	11	18	25
58 ^e	1	1	1	3	10	17	24
59 ^e	1	1	1	2	9	16	23
60 ^e	1	1	1	1	8	15	22
61 ^e	1	1	1	1	7	14	21
62 ^e	1	1	1	1	6	13	20
63 ^e	1	1	1	1	5	12	19
64 ^e	1	1	1	1	4	11	18
65 ^e	1	1	1	1	3	10	17
66 ^e	1	1	1	1	2	9	16
67 ^e	1	1	1	1	1	8	15
68 ^e	1	1	1	1	1	7	14
69 ^e	1	1	1	1	1	6	13
70 ^e	1	1	1	1	1	5	12
71 ^e	1	1	1	1	1	4	11
72 ^e	1	1	1	1	1	3	10
73 ^e	1	1	1	1	1	2	9
74 ^e	1	1	1	1	1	1	8
75 ^e	1	1	1	1	1	1	7
76 ^e	1	1	1	1	1	1	6
77 ^e	1	1	1	1	1	1	5
78 ^e	1	1	1	1	1	1	4
79 ^e	1	1	1	1	1	1	3
80 ^e	1	1	1	1	1	1	2

Récompenses

Les trois premiers et les trois premières du classement général toutes catégories, du classement Juniors, du classement cadets, du classement minimes et plus jeunes, du classement Maîtres C1 (30-44 ans) et du classement Maîtres C2 (45 ans et +) recevront une médaille. Les quinze premiers et les quinze premières du classement toutes catégories recevront un prix.

ATTRIBUTION DES PRIX : DAMES ET MESSIEURS - Toutes Catégories

1 ^{er}	1 500 €	6 ^e	450 €	11 ^e	140 €
2 ^e	1050 €	7 ^e	375 €	12 ^e	130 €
3 ^e	750 €	8 ^e	300 €	13 ^e	120 €
4 ^e	600 €	9 ^e	225 €	14 ^e	110 €
5 ^e	525 €	10 ^e	150 €	15 ^e	100 €

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Classement des nageurs

Un classement national des nageurs en Eau Libre sera établi selon le barème en annexe.

Le nageur marque des points à chaque niveau de compétition auquel il a participé.

Pour les Championnats de France, les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde, il est possible de marquer des points sur plusieurs épreuves individuelles.

Pour les épreuves par équipe des Championnats Nationaux et Internationaux chaque membre de l'équipe marque le nombre de points équivalent à la place obtenue dans la compétition d'appartenance.

Classement national des clubs

Il s'établit par addition des points marqués par chaque nageur au classement national individuel.

BARÈME POUR LE CLASSEMENT NATIONAL DES NAGEURS ET DES CLUBS

Place	Coupe de France	Championnat régional EL et Indoor	Championnats de France EL et 5 km Indoor	COMEN	Championnats d'Europe Juniors	Championnats du Monde Juniors Universiades // Jeux Med	Championnats d'Europe	Championnats du Monde	Jeux Olympiques
1	3 000	200	4 000	3 000	4 000	6 000	8 000	16 000	30 000
2	2 850	190	3 800	2 850	3 800	5 700	7 600	15 200	28 500
3	2 700	180	3 600	2 700	3 600	5 400	7 200	14 400	27 000
4	2 550	170	3 400	2 550	3 400	5 100	6 800	13 600	25 500
5	2 400	160	3 200	2 400	3 200	4 800	6 400	12 800	24 000
6	2 250	150	3 000	2 250	3 000	4 500	6 000	12 000	22 500
7	2 100	140	2 800	2 100	2 800	4 200	5 600	11 200	21 000
8	1 950	130	2 600	1 950	2 600	3 900	5 200	10 400	19 500
9	1 800	120	2 400	1 800	2 400	3 600	4 800	9 600	18 000
10	1 650	110	2 200	1 650	2 200	3 300	4 400	8 800	16 500
11	1 500	100	2 000	1 500	2 000	3 000	4 000	8 000	15 000
12	1 350	90	1 800	1 350	1 800	2 700	3 600	7 200	13 500
13	1 200	80	1 600	1 200	1 600	2 400	3 200	6 400	12 000
14	1 050	70	1 400	1 050	1 400	2 100	2 800	5 600	10 500
15	900	60	1 200	900	1 200	1 800	2 400	4 800	9 000
16	750	50	1 000	750	1 000	1 500	2 000	4 000	7 500
17	600	40	800	600	800	1 200	1 600	3 200	6 000
18	450	30	600	450	600	900	1 200	2 400	4 500
19	300	20	400	300	400	600	800	1 600	3 000
20	150	10	200	150	200	300	400	800	1 500
21	50	9	100	100	150	250	350	700	1 300
22	45	8	90	100	150	250	350	700	1 300
23	40	7	80	100	150	250	350	700	1 300
24	35	6	70	100	150	250	350	700	1 300
25	30	5	60	100	150	250	350	700	1 300
26	25	4	50	100	150	250	350	700	1 300
27	20	3	40	100	150	250	350	700	1 300
28	15	2	30	100	150	250	350	700	1 300
29	10	1	20	100	150	250	350	700	1 300
30	10	1	10	100	150	250	350	700	1 300
31 et +	10	1	10	100	150	250	350	700	1 300

Tous les nageurs qui entrent dans le classement de la coupe des Régions marqueront 50 points supplémentaires.

RÉGLEMENT EAU LIBRE

PROGRAMME RÉGIONAL

Pour l'ensemble des championnats régionaux, les dates et les lieux devront parvenir au département Eau Libre au minimum 15 jours avant l'épreuve et les résultats immédiatement après l'épreuve.

5 km Indoor

Il doit être programmé en bassin de 50 m ou 25 m au plus tard deux semaines avant les Championnats de France 5km Indoor. Le chronométrage automatique n'est pas obligatoire pour que le temps réalisé soit qualificatif aux championnats de France, toutefois seules les performances réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique pourront éventuellement être reconnues Record de France et/ou meilleure performance française.

Il peut être organisé en association avec une autre région, voire au niveau interrégional.

Pour faciliter l'organisation, les premières séries peuvent être nagées à 2 nageurs par ligne d'eau et/ou être mixtes.

Les résultats devront être adressés à la Fédération le lendemain de l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications.

Championnat Régional Eau Libre

Il se déroule sur une seule journée et sur une seule distance déterminée par chaque région. Même s'il peut attribuer des titres par catégories d'âge, c'est le classement toutes catégories qui servira à l'attribution de points pour le classement national des nageurs et des clubs. Les résultats devront être adressés à la Fédération dans la semaine suivant l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications. L'organisation conjointe d'une épreuve grand public au format de celle des étapes de la Coupe de France est fortement recommandée.

Record Régional de l'heure Eau Libre

Chaque région sera en charge de la mise en place de ses propres records et de leurs conditions de validation.

Championnat Régional Eau Libre

Il se déroule sur une seule journée et sur une seule distance déterminée par chaque région. Même s'il peut attribuer des titres par catégories d'âge, c'est le classement toutes catégories qui servira à l'attribution de points pour le classement national des nageurs et des clubs. Les résultats devront être adressés à la Fédération dans la semaine suivant l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications. L'organisation conjointe d'une épreuve grand public au format de celle des étapes de la Coupe de France est fortement recommandée.

Coupe Régionale Eau Libre

Son objectif est de regrouper en son sein toutes les épreuves d'Eau Libre d'une même région afin d'éditer et de récompenser les classements régionaux qui en découlent.

Parcours découverte et les relations avec le système scolaire

Les propositions de mise en place d'événements spécifiques destinés aux élèves scolarisés dans le privé et dans le public lors d'une étape de Coupe de France Eau Libre le dernier week-end de juin sont à soumettre à la commission Eau Libre Fédérale pour validation.



WELCOMSPORT

LOUVRE HOTELS GROUP
partenaire de la



VOTRE CHAMBRE
À PARTIR DE

17€
par personne



DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES LICENCIÉS⁽¹⁾

Valables les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés
et veilles de jours fériés dans les hôtels : Campanile, Kyriad
et Kyriad Prestige

DES SERVICES SUR MESURE⁽²⁾

- Menus équilibrés spécialement conçus pour les sportifs
- Salle de séminaire pour les massages ou les briefings
- Départ tardif jusqu'à 17h

⁽¹⁾ Voir conditions sur welcomsport.com

⁽²⁾ Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité. Salle de séminaire pour vos réunions de débriefing à partir de 6 personnes minimum. Chambre pour les massages d'avant match à partir de 5 chambres réservées. Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable au minimum une semaine avant le séjour.

AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE CLUB

En fin de saison,
nous reversons à
votre club

7%



DE VOS
DÉPENSES EN
HÉBERGEMENT

RÉSERVATIONS
Réserver votre séjour

Adhérez et réservez sur le site
www.welcomsport.com

N° d'appel dédié à la FFN
0 825 34 34 37
(0.15€ TTC/min)

Vous souhaitez réserver
plus de 10 chambres
01 42 91 45 65

AVICTOR

THE ULTIMATE ADVANTAGE.



MEGAN ROMANO | WORLD CHAMPIONSHIP GOLD MEDALIST



HYDROSPHERE TECHNOLOGY

Leading-edge technology causes water to surround the fabric, rather than saturate it. The hydrospheric effect optimizes the swimmer's position in the water, thus reducing drag and maximizing speed and efficiency.



SPEED DRY FABRICATION

Proprietary coating repels water and keeps the suit dry and compressive, keeping swimmers lightweight and fast.



SUPERSONIC FLEX BONDING

Advanced engineering allows fully bonded seams to conform and stretch with the swimmer's body, resulting in a precisely fitted, ultra compressive suit that won't restrict natural movement.

TYR FRANCE | 26 QUAI D'ALMA | 68100 MULHOUSE
03 89 06 09 61 TYR-SHOP.FR

TYR

MANUFACTURED IN THE U.S.A.
OF IMPORTED MATERIALS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2016/2017

www.ffnatation.fr



TOUS AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE DE NATATION

EDF est fier de soutenir depuis 10 ans la Fédération Française de Natation et ses nageurs.



“Je suis un nageur citoyen”

On ne peut plus, en 2016, pratiquer notre sport comme en 2015. Malgré l'universalisme déclaré des Jeux Olympiques, cette courte trêve olympique n'effacera pas la violence du choc sombre qui voit notre société ébranlée.

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun de vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

Un message qui remet les valeurs de notre sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants, en proposant un programme qui est plus que de la natation, plus que du water-polo, plus que de la natation synchronisée ou du plongeon : une aventure humaine, une aventure intérieure qui leur permettra de grandir enrichis de la connaissance d'eux-mêmes et du monde si complexe qui les entoure.

A chacun son rythme, à chacun son olympe, nous construisons ensemble un programme sportif qui pourrait sembler paradoxal, un programme qui offrira à la France des sportifs de haut niveau aguerris et prêts aux joutes olympiques de Tokyo 2020 voire celles de Paris 2024 ; mais aussi, et surtout, des femmes et des hommes libres, égaux et fraternels, qui nous permettent de croire encore que nager peut changer le monde et répondre enfin à la question :

“- Qui suis-je ?

- Je suis un nageur citoyen.”



Jacques Favre
Directeur Technique National



WATER-POLO

SOMMAIRE

Titre 1 - Dispositions communes aux épreuves fédérales

1 - Licences et surclassements.....	261
1.1 - Licence	261
1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions	261
1.3 - Catégorie d'âge et surclassements	261
2 - Dispositions générales relatives aux clubs	263
2.1 - Matériel et champ de jeu	263
2.2 - Arbitres et officiels.....	264
2.3 - Obligations.....	265
2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves	265
2.5 - Dispositions diverses	266
3 - Dispositions générales relatives à toutes les épreuves fédérales	267
3.1 - Dates et horaires des matchs.....	267
3.2 - Report et remise de matchs.....	268
3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons	268
3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes.....	269
3.5 - Dispositions particulières	271
3.6 - Équipes secondes	271
3.7 - Dispositions diverses.....	271

Titre 2 - Les épreuves fédérales masculines

4 -Championnat de division Pro A masculine.....	276
4.1 - Engagement	276
4.2 - Déroulement de la phase régulière.....	276
4.3 - Déroulement de la phase finale	276
4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe.....	277
4.5 - Coupe de la Ligue.....	277
5 - Championnat de division Nationale 1 masculine	277
5.1 - Engagement	277
5.2 - Déroulement du championnat de Nationale 1 masculine	277

RÈGLEMENT WATER-POLO

6 - Championnat de division Nationale 2 masculine	278
6.1 - Engagement	278
6.2 - Déroulement du championnat de Nationale 2 masculine	278
7 - Championnats de division nationale 3 masculine	278
7.1 - Engagement	278
7.2 - Déroulement	278
7.3 - Phase finale de division Nationale 3 masculine	279
Titre 3 - Les épreuves fédérales féminines	
8 - Championnat de division Pro A féminine	280
8.1 - Composition et obligation de la division.....	280
8.2 - Organisation et formule du championnat.....	280
8.3 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe	280
8.4 - Coupe de la Ligue.....	280
8.5 - Barrages et relégation en division Nationale 1 féminine	281
9 - Championnat de division Nationale 1 féminine.....	282
9.1 - Composition de la division et format du championnat	282
9.2 - Déroulement de la phase de brassage.....	282
9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement	282
Titre 4 - Les Championnats de France Interclubs par catégories d'âge	
Préambule.....	283
10 - Dispositions générales.....	283
10.1 - Engagement	283
10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U15 et U17	283
10.3 - Conditions financières	283
10.4 - Championnats de France interclubs U15 filles	283
10.5 - Championnats de France interclubs U15 garçons.....	283
10.6 - Championnat de France interclubs U17 garçons	284
Titre 5 - Les épreuves intercomités et Inter régionales par catégories d'âge	
11 - Dispositions générales.....	287
11.1 - Engagement.....	287
11.2 - Conditions financières.....	287
11.3 - Déroulement	287
Titre 6 - Les épreuves Territoriales sans finalité Nationale	
12 - Dispositions générales.....	288
12.1 - ENF et Pass'compétition	288
12.2 - Première compétition régionale U11 vers un format commun.....	288
12.3 - Coupe de France des départements	289
Titre 7 - Remplacement d'un joueur blessé : Le "joker médical"	290

RÈGLEMENT WATER-POLO

TITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES

1 - LICENCES ET SURCLASSEMENTS

1.1 - Licence

1.1.1 Toute personne prenant part à une épreuve fédérale, à quelque titre que ce soit (joueur, entraîneur, arbitre, officiel, dirigeant...) doit être régulièrement licenciée auprès de la Fédération Française de Natation et autorisée à participer à cette épreuve. Cela signifie notamment que sa licence de la saison en cours doit, à cette date, être oblitérée. La nouvelle procédure d'enregistrement des licences (extraNat) sur le site internet FFN permet de valider cette homologation et d'éditer un récépissé de licence à produire lors de chaque match.

NB : La délivrance de la licence est du ressort du Comité régional, mais est indépendante de l'autorisation de participer (qualification) à une épreuve (notamment pour les joueurs étrangers) qui, elle, est soumise à des règles particulières.

1.1.2 La délivrance des licences concernant les joueurs étrangers et les athlètes de haut niveau transférés sera du ressort exclusif de la Fédération et de son service juridique. Nul ne sera autorisé à disputer une épreuve officielle du calendrier sportif s'il n'est pas en possession de sa licence, dûment vérifiée et homologuée par les services compétents de la FFN qui délivreront une attestation à présenter à chaque match.

1.1.3 Avant chaque tournoi ou match, il appartiendra aux arbitres et/ou aux délégués de la FFN de s'assurer de la présentation réciproque des récépissés de licence pour la saison en cours accompagnés d'un justificatif d'identité avec photographie (carte d'identité ou passeport).

1.1.4 Les arbitres et/ou le délégué de la FFN interdi(sen)t aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leur licence homologuée de la saison en cours et/ou récépissé, de participer à la rencontre.

1.1.5 Rappel : la réglementation de la Ligue Européenne de Natation (LEN) stipule qu'un joueur ne peut participer lors d'une saison sportive qu'à un seul championnat en même temps. Il est donc interdit de disputer deux championnats dans deux pays différents en même temps.

1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions

Saisons	2016-2017	2017-2018
NIVEAU INTERNATIONAL		
Championnats d'Europe U17	2000	
Championnats du monde U18		2000
Championnats d'Europe U19		1999
Championnats du monde U20	1997	
NIVEAU NATIONAL		
Championnat de France U17 (garçons)	2000/2001/ 2002	2001/2002/ 2003
Coupe de France des Inter régions U15 (garçons)	2002/2003	2003/2004
Championnat de France U15 (garçons et filles)	2002/2003/ 2004/2005*	2003/2004/ 2005/2006*
Coupe de France des Régions U13 (mixte)	2004/2005	2005/2006
Coupe de France des Régions espoirs filles U15	2002/2003/ 2004/2005*	2003/2004/ 2005/2006*
NIVEAU TERRITORIAL (Inter régions régions, départements)		
Coupe de France des Départements U12 (mixte)	2005/2006	2006/2007
Interclubs U13 (régions, Inter régions) (mixte)	2004/2005/ 2006	2005/2006/ 2007
Interclubs U11 (régions, Inter régions) (mixte)	2006/2007/ 2008	2007/2008/ 2009
Pass'compétition (régions) (mixte)	2008 et après	2009 et après

En gras : simple surclassement - En italique : double surclassement

1.3 - Catégorie d'âge et surclassements

1.3.1 Les épreuves de Water-Polo nationales, Inter régionales, régionales, départementales, interclubs sont définies pour une catégorie d'âge et une seule, les catégories d'âge sont valables pour les garçons et les filles (joueurs et joueuses).

1.3.2 Tout membre de la Fédération ne peut prendre part, sauf conditions de surclassement ci-après, qu'aux épreuves de la catégorie d'âge à laquelle il appartient.

RÈGLEMENT WATER-POLO

1.3.3 Le certificat médical préalable à la pratique sportive du Water-Polo en compétition autorisant le surclassement, de moins de trois mois, devra être adressé par le club au comité régional dont il dépend.

1.3.4 D'une manière générale pour les compétitions ouvertes aux équipes de clubs :

Pour les GARÇONS : seront autorisés à participer les joueurs de l'année d'âge concernée et des 2 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (cf. tableau garçons).

Seuls les joueurs âgés de 15 ans (nés en 2002) seront autorisés à évoluer en championnats Seniors sous réserve de présentation d'un double surclassement.

Garçons • J'ai...ans, je suis né en ...											
Je Peux Jouer avec...		9 ans 2008	10 ans 2007	11 ans 2006	12 ans 2005	13 ans 2004	14 ans 2003	15 ans 2002	16 ans 2001	17 ans 2000	18 ans 1999
	9 ans 2008	OUI									
	10 ans 2007	OUI	OUI								
	11 ans 2006	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2005	NON	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2004	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2003	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2002	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 2001	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 2000	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI	
18 ans 1999	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	

(*) : Simple surclassement (**) : Double surclassement

Pour les FILLES : seront autorisées à participer les joueuses de l'année d'âge concernée et des 3 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (CF. Tableau Filles).

Filles • J'ai...ans, je suis né en ...											
Je Peux Jouer avec...		9 ans 2008	10 ans 2007	11 ans 2006	12 ans 2005	13 ans 2004	14 ans 2003	15 ans 2002	16 ans 2001	17 ans 2000	18 ans 1999
	9 ans 2008	OUI									
	10 ans 2007	OUI	OUI								
	11 ans 2006	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2005	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2004	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2003	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2002	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 2001	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 2000	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	
18 ans 1999	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	

(*) : Simple surclassement (**) : Double surclassement

Pour les compétitions nationales Interclubs garçons et filles : une catégorie d'âge est autorisée sans surclassement ainsi que la première année d'âge de la catégorie suivante.

Compétitions Nationales	Catégories d'âge	Simple surclassement	Double surclassement
Championnat de France U15 Garçons	Joueurs nés en 2002 et 2003	Joueurs nés en 2004	Pas de double surclassement
Championnat de France U15 Filles	Joueuses nées en 2002 et 2003	Joueuses nées en 2004	Joueuses nées en 2005
Championnat de France U17 Garçons	Joueurs nés en 2000 et 2001	Joueurs nés en 2002	Pas de double surclassement
Championnats de France Masculins (Pro A, Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3) et Championnats de France Féminins	Joueurs nés en 2000 et avant Joueuses nées en 2000	Joueurs nés en 2001 Joueuses nées en 2001	Joueurs nés en 2002 Joueuses nées en 2002

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 1.3.5 Il appartiendra aux arbitres et/ou au délégué de vérifier, avant chaque tournoi ou match, les surclassements. Les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas son surclassement de participer au tournoi et/ou au match.
- 1.3.6 À l'exception de la Coupe de France des Régions U13 aucune autre équipe mixte (composée de garçons et de filles) ne pourra participer aux épreuves dépendant directement de la commission fédérale de Water-Polo et de la Ligue Promotionnelle de Water-Polo (championnats des divisions masculines Pro A à Nationale 3, des divisions féminines Pro A et Nationale 1, des coupes de la ligue féminine et masculine, de la Coupe de France des Régions espoirs filles 15 ans et de la Coupe de France des Inter régions U15 garçons).

2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CLUBS

2.1 - Matériel et champ de jeu

- 2.1.1 À l'appui de leur inscription, les clubs devront prendre l'engagement, en cas de désignation, d'organiser, dans les conditions financières et sportives prévues, les matchs auxquels ils seront appelés à participer.
- En conséquence, les clubs devront être en mesure de disposer d'un bassin régulier à toutes les dates fixées pour les différentes épreuves.
- 2.1.2 A l'exception de la division Pro A masculine qui devra évoluer dans un champ de jeu de 30 m x 20 m, tous les matchs doivent être joués en bassin régulier, comportant un champ de jeu se rapprochant autant que possible des dimensions maximales prévues par la Règlementation FINA Water-Polo (WP 1.4). Ces dimensions ne pourront en aucun cas être inférieures à 25 m x 12,50 m, supérieures à 30 m x 20 m, et la profondeur inférieure à 1,80 m. Pour toute demande d'organisation, la priorité pourra être donnée par la Commission fédérale de Water-Polo au club disposant d'un bassin aux normes olympiques (30 m x 20 m). En cas de match(s) prévu(s) en bassin de plein air, un bassin de repli couvert doit obligatoirement être disponible aux mêmes horaires afin de pouvoir y organiser ce(s) match(s), notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques. Un match n'ayant pu se disputer pour cause d'indisponibilité d'un bassin couvert comme prévu ci-dessus sera perdu par pénalité par le club organisateur. La division Pro A féminine devra évoluer dans des bassins dont la dimension doit tendre vers 25m x 20 m.
- 2.1.3 Le champ de jeu devra être clairement délimité et conforme à la Règlementation FINA Water-Polo pour ce qui est des dimensions des buts (profondeur minimum de 0,30 m, filets en bon état et correctement fixés aux montants), des marquages obligatoires (ligne de but, 2 m, 5 m, ligne médiane, zone d'exclusion). Pour la Pro A masculine et féminine, le champ de jeu et les marquages obligatoires doivent être délimités et identifiés par des lignes tendues et correctement fixées.
- Des bancs et/ou chaises devront être fourni(e)s pour neuf personnes (maximum), pour permettre aux remplaçants et à trois (maximum) officiels de chaque équipe d'être assis, conformément à la Règlementation FINA Water-Polo (WP 5-2).
- 2.1.4 Sauf accord des clubs en présence, et sous leur seule responsabilité, les matchs seront remis si la température de l'eau n'atteint pas 26°C (plus ou moins 1°C). Dans ce cas, le club organisateur devra aviser par mail, au moins quarante-huit heures à l'avance, leur(s) adversaire(s), les arbitres, le délégué et la Fédération Française de Natation.
- Aucune rencontre ne pourra se dérouler en plein air entre le 1^{er} octobre et le 30 avril sauf validation par la Commission fédérale de Water-Polo.
- 2.1.5 Chaque arbitre doit pouvoir disposer de l'espace nécessaire sur le bord du bassin pour lui permettre de suivre facilement le jeu. Toute personne n'exerçant pas de fonctions officielles ne sera pas admise à pénétrer dans cet espace.
- De la même façon, le(s) délégué(s) de la FFN doit(vent) pouvoir disposer d'un espace (table + siège(s)) réservé à leur usage, contigu à la table de marque.
- 2.1.6 Une seule marque de ballon est admise par rencontre. Il appartient au club organisateur de fournir au moins cinq (5) ballons identiques. Les ballons seront de type :
- Taille 5 pour U17 et plus,
 - Taille 4 pour les U15 garçons,
 - Taille 4 pour les féminines séniors,
 - Taille 3 pour les U13 garçons et U15 filles.
- La pression des ballons pourra être vérifiée par les arbitres et/ou le délégué avant les rencontres. Des changements de pression pourront être demandés si besoin.
- 2.1.7 Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque, soit, au minimum :
- un chronomètre à grand cadran (210 mm) pour le décompte du temps de jeu ;
 - un chronomètre à cadran moyen (120 mm) pour le décompte du temps de possession continue du ballon (30 secondes). Pour les divisions de Pro A masculine et féminine, les clubs devront avoir au minimum deux de ces chronomètres qui devront être visibles par les bancs des équipes, les arbitres et les officiels ;
 - un chronomètre pour le décompte de la durée des temps morts et pour le décompte de la durée d'arrêt du jeu en cas de blessures ;

RÈGLEMENT WATER-POLO

- un sifflet pour signaler les fins de périodes, de temps morts, et la troisième faute personnelle sur penalty. Pour les divisions de Pro A masculine et féminine, les clubs devront avoir des sirènes identifiables par l'ensemble des acteurs et du public pour signaler les fins de périodes et de temps morts ;
 - une corne de brume pour signaler la fin des 30 secondes de possession continue du ballon ;
 - un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes)
 - un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - un tableau d'affichage des temps morts (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - Quatre drapeaux (un bleu, un blanc, un rouge et un jaune), respectivement :
 - bleu : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet bleu,
 - blanc : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet blanc,
 - rouge : pour signaler la troisième faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu,
 - jaune : pour autoriser, conjointement avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité à l'issue des quatre minutes effectives d'infériorité numérique,
 - Chaque équipe doit prévoir son jeu de bonnet de rechange. Dans le cadre d'un tournoi les équipes doivent se déplacer avec les 2 couleurs de bonnets et leurs jeux de rechanges.
- 2.1.8 Pour toutes les finales de toutes les divisions et catégories d'âge et pour tous les matches des différents championnats, il est exigé un tableau électronique comportant au minimum l'affichage du temps général et des 30 secondes ainsi que l'affichage visible du score, des fautes personnelles et des temps morts. Ce tableau devant être visible de l'ensemble des acteurs du match et du public. Chaque manquement constaté sera sanctionné d'une amende conformément aux règlements financiers.
- 2.1.9 Les arbitres et/ou le délégué doi(ven)t s'assurer de la régularité des installations et du matériel, et, si nécessaire, les faire remettre en état, avant le début du match et signaler les manques sur la feuille de match.
- 2.1.10 Les arbitres, le délégué ainsi que chacune des équipes doivent disposer de vestiaires réservés à leur propre usage et séparés les uns des autres au moins une heure avant l'heure du match. Sur les rencontres de Pro A masculine et féminine, les arbitres et délégués devront pouvoir avoir accès à leur vestiaire une heure trente avant le début de la rencontre.
- 2.1.11 Toutes les personnes autorisées à s'asseoir sur le banc (hormis les joueurs) devront être vêtues d'un pantalon et de chaussures fermées pour l'ensemble des compétitions fédérales.

2.2 - Arbitres et officiels

- 2.2.1 Le club organisateur a en charge le service d'ordre. Il veillera particulièrement à ce que les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, les juges de but et officiels de la table de marque soient isolés du public. En cas de manifestations hostiles, notamment envers les officiels, le club organisateur devra prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection avant, pendant et après le match.
- TOUTE FAUTE RELEVÉE CONTRE LE CLUB ORGANISATEUR SERA SOUMISE, APRÈS ENQUÊTE, À L'ORGANISME DE DISCIPLINE COMPÉTENT.
- 2.2.2 Il est recommandé au club organisateur de fournir les officiels nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque, soit :
- deux chronométreurs titulaires du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo ;
 - un ou deux secrétaire(s) titulaire(s) du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo ;
 - deux juges de buts titulaires du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo.
- Pour les divisions de Pro A masculine et féminine, le club organisateur aura l'obligation de fournir au minimum :
- deux chronométreurs titulaires du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo ;
 - un ou deux secrétaire(s) titulaire(s) du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo.
- NB : Chaque club devant mettre à jour régulièrement sa base extraNat "officiel" : Officiel A fédéral, régional ; Officiel B. Les clubs de Pro A masculine et féminine devront impérativement mettre à jour ces informations afin de pouvoir faire figurer leurs officiels sur les feuilles de match.*
- 2.2.3 Tout membre de la Commission fédérale de Water-Polo aura accès à la table de marque. De même, une personne licenciée de l'équipe visiteuse pourra avoir accès à la table de marque.
- 2.2.4 Les arbitres et les délégués sont désignés par la sous-commission fédérale de désignation des arbitres.
- 2.2.5 Les arbitres et/ou le délégué doi(ven)t diffuser avant chaque rencontre les instructions fournies par la sous-commission des arbitres de Water-Polo et s'assurer de leur bonne application.
- 2.2.6 Le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit, à la Fédération, la date, l'heure et le lieu du ou des match(s). À défaut et en cas de problème, une amende de 500 € sera appliquée. Par ailleurs, le club doit aider les arbitres pour la réservation de leur hébergement et de leur(s) repas mais aussi assurer leur transfert aller-retour entre la piscine et la gare et/ou l'aéroport.

RÈGLEMENT WATER-POLO

2.3 - Obligations

L'obligation d'arbitrage des articles 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3 est valable pour cette année.

2.3.1 Sous couvert de son comité régional et/ou de son inter région, qui proposera en début de saison la liste de ses arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires, et après validation par la sous-commission des arbitres de Water-Polo, chaque club engagé dans les divisions Pro A à Nationale 2 masculines et féminines, doit obligatoirement mettre à la disposition de la Fédération :

- deux (2) arbitres pour (1) équipe ;
- trois (3) arbitres pour (2) équipes ;
- quatre (4) arbitres pour (3) équipes ou plus.

En ce qui concerne les équipes secondes des clubs, cet ou ces arbitre(s) supplémentaire(s) devront être licenciés et appartenir obligatoirement à la même Inter région que le club concerné.

Toutes désignations dans les régions ou Inter régions ne pourront concerner que les arbitres licenciés dans les territoires concernés. Hormis la désignation fédérale, un arbitre ne pourra officier dans aucune autre rencontre dans la même journée.

Peuvent être exemptés de toute obligation d'arbitrage, à leur demande, lors de leur première saison sportive, les clubs de Nationale 3 qualifiés en Nationale 2.

Seule la sous-commission des arbitres de Water-Polo pourra établir en début de saison et éventuellement modifier en cours de saison la liste des arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires.

2.3.2 Les arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires devront déclarer à la commission fédérale de Water-Polo leurs dates de disponibilité pour le calendrier fédéral. Les arbitres d'un même club devront cumuler globalement un minimum de disponibilité de trente-six (36) dates effectives du calendrier, pour les divisions Pro A à Nationale 2, et de dix-huit (18) dates, pour les divisions Nationale 3 masculines ainsi que Pro A féminine. Par "date effective", il faut comprendre la "date à laquelle il y a effectivement des rencontres inscrites au calendrier fédéral pour laquelle l'arbitre est disponible le samedi ET le dimanche".

2.3.3 **Les clubs ne remplissant pas ces obligations d'arbitrage seront pénalisés au prorata du nombre de disponibilités manquantes ou non honorées par rapport à ces obligations, comme précisé aux règlements financiers.**

2.3.4 Au titre de ces dispositions, un club de division Pro A à Nationale 2 masculines ne présentant qu'un seul arbitre, même si cet arbitre affiche trente-six dates effectives de disponibilité, sera pénalisé pour un manquement de dix-huit dates de disponibilité, chaque arbitre devant être disponible pour dix-huit (18) dates effectives.

2.3.5 Un arbitre est désigné tout au long de la saison sportive pour le compte du club qu'il déclare représenter en début de saison.

2.3.6 Chaque club engagé dans une ou plusieurs des divisions Pro A à Nationale 2 masculines et des divisions Pro A et Nationale 1 féminines qui ne remplirait pas les obligations de l'article 2.3.1 relatif au nombre d'arbitres devra obligatoirement mettre à la disposition de la Fédération au moins un candidat à la formation d'officiel A (déjà titulaire de l'officiel B) qui suivra cette formation conformément à la circulaire pour une durée de deux ans.

Ces candidats seront déclarés au 1^{er} juin de la saison en cours et seront placés sous la tutelle des référents territoriaux. Ils devront à l'échéance de deux années parvenir au grade d' "arbitre fédéral stagiaire".

En cas de manquement à cette obligation, et à cet échéancier, le club se verra pénalisé financièrement conformément aux articles 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3.

2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves

2.4.1 Les clubs engagés dans les différents championnats nationaux (Pro A masculine et féminine, Nationale 1 et Nationale 2 masculines) doivent remplir les conditions d'engagement d'équipes de jeunes et d'équipes réserves suivantes :

Divisions Nationales	Équipes U15	Équipe U17	Équipe U11
Pro A masculine	1 équipe niveau Inter régional et pré-national	1 équipe en championnat de France	1 équipe niveau régional
Nationale 1 masculine	1 équipe niveau Inter régional et pré-national	1 équipe en championnat de France	1 équipe niveau régional
Nationale 2 masculine	1 équipe U15 Inter régional et pré-national et/ou U17 au niveau Inter régional		1 équipe niveau régional
Pro A féminine	1 équipe au championnat de France U15 filles		

Peuvent être exemptés de l'obligation d'engagement d'une équipe U11, lors de leur première saison sportive les clubs de Nationale 3 qualifiés en Nationale 2.

2.5 - Dispositions diverses

- 2.5.1 Les clubs organisateurs participant à un championnat de division nationale doivent transmettre les résultats à la Fédération Française de Natation par extraNat (code sécurisé), au plus tard deux heures après la fin du match le samedi (et sitôt après le match les autres jours), selon une procédure qui leur est précisée par courrier au début de la saison. Chaque manquement constaté à cette règle sera pénalisé d'une amende, conformément aux règlements financiers, sous réserve que le calendrier internet soit mis à jour par la Fédération.
- 2.5.2 En cas de tournoi, le club organisateur ne sera pas assujéti aux dispositions de l'article 2.5.1, mais devra néanmoins transmettre, par mail (david.auffray@ffnatation.fr et waterpolo@ffnatation.fr), les résultats à la fin de chaque session définie par le calendrier fédéral. Pour les Coupes de la Ligue masculine et féminine, ces informations seront transmises par la Ligue Promotionnelle de Water-Polo.
- 2.5.3 L'accès à la piscine doit être possible une (1) heure avant le début de la rencontre. Tous les officiels doivent se trouver sur le bord du bassin une demi-heure avant le début du match (constat du matériel, établissement de la feuille de match, vérification des licences et des identités). Pour les divisions Pro A masculine et féminine, les officiels doivent se trouver sur le bord du bassin une heure avant le début du match pour pouvoir effectuer tous les contrôles.
- 2.5.4 Les deux clubs auront jusqu'à deux (2) heures avant le match pour composer leur équipe (par le canal internet) pour permettre au club recevant d'imprimer la feuille pré-remplie. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir les règlements financiers). Les clubs des divisions de Pro A masculine et féminine devront composer leur équipe au plus tard huit heures avant le début de leur rencontre sur "extranet-LPWP".
- 2.5.5 Les clubs sont tenus de renseigner la feuille de match électronique via extraNat, à l'issue du match pour les divisions Pro A masculine et féminine et dans les 72 heures dans les divisions Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir règlements financiers). Les clubs organisateurs de Pro A masculine et féminine doivent saisir en live leurs résultats sur l'application de feuille de match informatisée (LPWP). La saisie du résultat du match doit être finalisée avant 22 heures le soir du match et une photo de leur feuille de match papier doit être prise et enregistrée également avant 22 heures le soir du match.
- 2.5.6 Les clubs, comités régionaux ou Inter régions souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un tournoi d'une des phases des championnats fédéraux devront adresser un mail à la Commission fédérale de Water-Polo et répondre aux exigences du cahier d'organisation correspondant.

3 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

A défaut de dispositions spécifiques dans les présents règlements, la Règlementation FINA Water Polo (et ses annexes) est en vigueur.

Engagement et procédure :

À l'issue de l'établissement des classements de la saison précédente, une fiche d'engagement est adressée aux clubs pour les championnats nationaux de division Pro A masculine et féminine, Nationale 1 masculine et féminine, et Nationale 2 masculine.

A réception de ladite fiche, l'engagement du club est enregistré sur l'application extraNat Water-Polo.

Le club valide, via son interface extraNat, son ou ses engagement(s) définitif(s) dans les championnats, au plus tard le 20 juillet.

A compter du 20 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre, un club déclarant forfait est déclaré "forfait général" avant le début de la saison. Il est redevable du montant de la pénalité correspondante inscrite aux règlements financiers.

3.1 - Dates et horaires des matchs

3.1.1 Pour chaque épreuve, l'ordre des matches sera déterminé par la Commission fédérale de Water-Polo, de manière à assurer aux rencontres le maximum d'intérêt et de régularité, compte tenu cependant des situations géographiques. Pour les divisions de Pro A masculine et féminine, l'ordre des matches est déterminé par la Ligue Promotionnelle de Water-Polo.

3.1.2 Les dates et horaires des rencontres des épreuves fédérales sont définis par la Commission fédérale de Water-Polo lors de l'établissement des calendriers. L'horaire par défaut des matches est :

- fixé à 20 h en semaine et le samedi ;
- fixé à 14 h 30 le dimanche.

3.1.3 Les matches des différents championnats fédéraux se jouent le samedi et/ou le dimanche, sauf indication contraire de la Commission fédérale de Water-Polo dans son calendrier. Les matches de Pro A masculine et féminine doivent se jouer les samedis soirs et doivent débuter avant 20h30 (sauf en cas de dérogation de la part de la LPWP sur demande des clubs). Les clubs des divisions Pro A masculine et féminine devront déclarer (sur "extranet-LPWP") l'ensemble des horaires, le nom et l'adresse de la piscine de leurs matches à domicile par phase (aller puis retour) aux dates indiquées par la LPWP. Concernant l'horaire du match ainsi que le jour où il se dispute (samedi ou dimanche), le club organisateur a la possibilité de les modifier, au plus tard soixante (60) jours pleins avant la date officielle de la rencontre.

Toutefois :

- sauf accord explicite (écrit) des clubs concernés, le dimanche, un match ne pourra débuter avant 9 h ni s'achever après 17 heures ;
- le club organisateur devra tenir compte des possibilités, pour le club adverse, de se déplacer normalement par le train.

En cas de modification au sens du présent article, le club organisateur devra faire parvenir dans le délai prescrit, par mail (david.auffay@ffnatation.fr et waterpolo@ffnatation.fr) ou lettre adressée à la Commission fédérale de Water-Polo, au club adverse ainsi qu'aux arbitres et au délégué, les dates et horaires des matches qu'il organise. Pour les divisions de Pro A masculine et féminine ces demandes devront être faites auprès de la LPWP.

3.1.4 Pour tous les tournois (à partir de trois équipes), l'organisation doit obligatoirement se dérouler sur des tranches horaires distinctes (exemple : samedi soir, dimanche matin et dimanche après-midi). Sauf accord des équipes concernées, un repos minimum de trois (3) heures entre les deux matchs d'une même équipe est obligatoire (c'est-à-dire entre la fin d'un match et le début du match suivant).

3.1.5 En aucun cas, un match ayant fait l'objet d'une modification de date ne pourra se jouer après la date de fin du championnat concerné, c'est-à-dire après la date officielle de la dernière journée retour de ce championnat. Pour les divisions Pro A masculine et féminine, les matches reportés de la phase aller doivent l'être avant la fin de celle-ci. Il en est de même pour la phase retour.

3.1.6 Pour les divisions Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine, les clubs n'ont pas la possibilité de modifier la date des rencontres auxquelles ils participent, sauf pour ce qui concerne la détermination du jour du match (samedi ou dimanche), conformément aux dispositions de l'article 3.1.3 ci-dessus.

3.1.7 Deux clubs opposés dans un championnat par matches aller et retour ont la possibilité d'inverser les matches les opposant au plus tard le 1^{er} septembre de la saison en cours, pour les équipes des divisions Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine.

3.1.8 Au-delà de soixante jours, les dates et horaires enregistrés par la Commission fédérale de Water-Polo seront considérés comme définitifs. Dès lors, aucune modification ne sera acceptée, sauf cas de force majeure dûment reconnu par la Commission fédérale de Water-Polo ou par la LPWP pour les divisions de Pro A masculine et féminine.

3.1.9 Pour les matches pour lesquels le délai entre la publication du calendrier et leur date officielle est inférieur à soixante jours (phases finales, épreuves interclubs par catégories d'âge), les dates et horaires des matches ne pourront être modifiés qu'avec l'accord exprès de la Commission fédérale de Water-Polo. Toutefois, l'heure des rencontres pourra être fixée par le club organisateur, qui devra en informer la Commission fédérale de Water-Polo.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.1.10 Dans le cas où le club organisateur ne pourrait organiser une rencontre dans sa ville, il aurait à sa charge les éventuels frais de voyage supplémentaires jusqu'au lieu de la rencontre, pour les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, à l'exception des cas suivants :
- Obligation de jouer dans un bassin aux dimensions internationales ;
 - Match relevant d'une opération de promotion (événementielle) fédérale ;
 - Impossibilité "technique" de jouer dans le bassin initialement prévu.
- 3.1.11 L'engagement des clubs ne souscrivant pas aux garanties ci-dessus sera refusé.
- 3.1.12 Les réclamations concernant les horaires et/ou dates des rencontres doivent être confirmées par écrit auprès de la Commission fédérale de Water-Polo dans la semaine (sept jours pleins) suivant leur publication officielle. En cas de réclamation retenue, la Fédération décidera prioritairement en faveur de la solution permettant d'effectuer le déplacement et le match dans la même journée.
- 3.1.13 Dans tous les cas, il appartiendra au club organisateur de prévenir, par mail ou lettre, la FFN, les arbitres, le délégué de la FFN et son ou ses adversaire(s) de l'horaire des rencontres (voir aussi l'article 2.2.6). À défaut, l'horaire officiel sera l'horaire par défaut tel que précisé à l'article 3.1.2.

NB : Pour les Championnats de Pro A masculine et féminine, la LPWP se réserve le droit de modifier la date, l'heure et le lieu d'une rencontre officielle à la suite d'exigences imposées par les compétitions ou pour toute autre raison jugée nécessaire par son Comité Directeur.

Dans le cas où le recevant ne pourrait accueillir sa rencontre de Pro A à la date et à l'heure déclarées initialement, une demande de modification de date ou d'heure doit être envoyée à la LPWP ainsi qu'au club adverse 45 jours avant la date initiale du match.

Procédure :

- Le club souhaitant effectuer un changement adresse un formulaire au club adverse ainsi qu'à la LPWP avec plusieurs propositions dans les quinze jours avant ou après la date initiale ;
- En cas d'accord, le club adverse doit retourner le formulaire signé à la LPWP ;
- La LPWP validera ou non le report ;
- La LPWP informera la commission fédérale de la modification ;
- Tout refus de proposition de la part d'un club devra être justifié. Si aucun accord n'est trouvé dans la semaine suivant l'envoi du formulaire, la LPWP pourra fixer une date (y compris en semaine). En cas de refus de jouer à la date fixée par la LPWP par l'un des deux clubs concernés, la LPWP proposera à la commission fédérale de considérer le club forfait pour la rencontre.

3.2 - Report et remise de matchs

- 3.2.1 Pour éviter toute contestation en matière de report de match ou de forfait pour des problèmes de transport, pour ce qui concerne toutes les épreuves fédérales, il ne sera accepté aucun report de match si au moins un des moyens de "transport en commun" existe (train, avion...).

La prééminence de la voie ferroviaire demeure. Elle s'applique également aux déplacements des arbitres, officiels et/ou délégués.

- 3.2.2 En cas de force majeure (conditions atmosphériques extrêmes, etc.), la Commission fédérale de Water-Polo peut accorder le report d'un match. Dans ce cas, elle fixe la nouvelle date et l'horaire du match concerné.

- 3.2.3 Pour les divisions Pro A masculine et féminine, en cas de participation à un match de Coupe d'Europe ou pour des raisons de calendrier de l'équipe nationale, la date initiale du match pourra être modifiée. La LPWP, en concertation avec la Commission fédérale de Water-Polo, fixera la date à laquelle ce match "déplacé" devra avoir lieu, que ce soit en semaine ou le week-end, et le plus rapproché possible de la date initiale.

3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons

- 3.3.1 En cas de non-respect des horaires officiels, les sanctions pour forfait sont d'application, avec les amendes prévues aux règlements financiers.

- 3.3.2 Est déclarée "forfait" une équipe qui ne se présente pas aux arbitres de la rencontre à l'heure prévue ou qui se présente avec moins de sept (7) joueurs régulièrement qualifiés.

Si le club visiteur informe le club local et les arbitres d'un éventuel retard, la rencontre pourra avoir lieu dans un délai maximum de 15 minutes après l'heure officielle indiquée sur le site de la FFN (il n'y aura ni forfait ni amende).

Néanmoins, au-delà de ce délai, le club local peut proposer un délai supplémentaire concerté avec les arbitres.

Dans le cas où le club local ou les arbitres refuse(nt) le délai supplémentaire, l'équipe en retard sera déclarée «forfait pour un match».

Est déclarée "forfait pour un match jusqu'à 10 jours avant la date du match" une équipe qui prévient de son forfait, par mail ou lettre recommandée avec accusé de réception, à la Commission fédérale de Water-Polo, au plus tard dix (10) jours avant la date de la rencontre. Au-delà de ce délai, l'équipe sera déclarée "forfait pour un match".

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.3.3 Une équipe sera déclarée “forfait général” suite à deux (2) forfaits pour un match (déclaré 10 jours avant ou non) dans la même compétition quel que soit le championnat du programme fédéral. Elle ne pourra donc plus participer à ladite compétition.
- 3.3.4 En cas de “forfait général” d’une équipe dans un championnat, cette équipe ne sera pas classée. Tous les matches joués par celle-ci seront annulés et le classement sera établi en tenant compte de cette annulation.
- 3.3.5 Pour les divisions Pro A à Nationale 2 masculines ainsi que pour la division Pro A féminine, un club déclarant “forfait général” avant le 1^{er} septembre pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de Water-Polo et la LPWP, être repêché pour la division inférieure pour la saison. Dans ce cas :
- il sera redevable de l’amende due pour “forfait général déclaré avant le 1^{er} septembre” prévue aux règlements financiers ;
 - il ne devra pas s’acquitter des droits d’engagements de la division dans laquelle ce club aurait dû jouer, mais, en cas de repêchage, ceux de la division dans laquelle il jouera effectivement.
- Dans un tel cas, le club ayant déclaré “forfait général” pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de Water-Polo, être remplacé dans le championnat de la division auquel il aurait dû participer par le dernier club rétrogradé sportivement puis par le premier club non qualifié de la division inférieure.
- 3.3.6 En cas de forfait lors des phases finales et/ou au cours des barrages, pour toutes les divisions et toutes les catégories d’âge, le club défaillant sera remplacé pour l’épreuve concernée par le club le mieux classé après lui.
- Dans le cas où le classement n’a pu avoir eu lieu pour départager les équipes les mieux classées (classement par poules), priorité sera donnée à l’équipe la mieux classée dans la poule appartenant à l’équipe déclarant forfait, puis, au même niveau de classement, à l’équipe la mieux classée dans l’autre poule, et ainsi de suite...
- Si un club qualifié pour la montée lors des phases finales refuse de participer au championnat de la division supérieure, une amende forfaitaire lui sera appliquée (voir règlements financiers). Dans le cadre des championnats de division Pro A à Nationale 2 masculines et Pro A féminine, ce club sera automatiquement rétrogradé en division inférieure la saison suivante.
- 3.3.7 Une équipe faisant participer à une rencontre une personne (joueur, entraîneur, dirigeant...) suspendue (sous réserve que cette sanction soit exécutoire), non autorisée (non licenciée, pas en règle vis-à-vis des règlements et statuts fédéraux, joueur ne pouvant plus jouer en “équipe seconde”) perdra cette rencontre par disqualification.
- 3.3.8 Un club perdant un match par forfait ou disqualification, perdra un point (-1), avec un score de 8-0, ou le score réel si l’écart est supérieur en défaveur de l’équipe pénalisée.
- 3.3.9 La participation, obligatoire ou non, en championnat de France U17 et/ou en championnat de France U15 (phase Inter régionale et phase pré-nationale pour les garçons et phase nationale pour les filles), et championnat régional U 11, s’entend avec une participation effective jusqu’à la fin dudit championnat.
- Dans le cas contraire une amende précisée dans les règlements financiers sera appliquée et,
- une pénalité de six (6) points sera appliquée à l’équipe première du club en cas de forfait de l’équipe U17
 - une pénalité de trois (3) points en cas de forfait de l’équipe U15.
 - une pénalité de trois (3) points en cas de forfait de l’équipe U11.
- 3.3.10 Chaque responsable d’Inter régions en charge de la gestion des phases de brassage des championnats U17 (division Honneur) et U15 avant l’accès à la phase pré-nationale devra transmettre pour le 4 avril de la saison en cours (U15) et le 1^{er} janvier de la saison en cours (U17) le classement validé de ces championnats «Inter régionaux» à la Commission fédérale afin qu’elle puisse autoriser les équipes premières de ces clubs évoluant en Pro A , N1 et N2 à participer aux phases finales et de barrages de la saison en cours.
- 3.3.11 Chaque responsable d’Inter régions devra signaler la participation obligatoire des équipes U11 à la Commission fédérale de Water-Polo au championnat organisé sur son territoire avant le 04 avril de la saison en cours

3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes

- 3.4.1 L’attention du lecteur est attirée sur la nécessaire attention qu’il convient de porter au règlement disciplinaire de la Fédération, et notamment à l’article spécifique au Water-Polo.
- 3.4.2 Tout joueur exclu définitivement à l’occasion d’une rencontre fera l’objet d’un rapport de l’arbitre (ou des arbitres) et sera suspendu selon le barème des sanctions disciplinaires dites automatiques. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.
- 3.4.3 Tableau des sanctions Voir tableau en annexe
- 3.4.4 Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) ou écopant d’un carton rouge à l’occasion d’une rencontre fera l’objet d’un rapport de l’arbitre (ou des arbitres)
- 3.4.5 Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l’objet d’un rapport de l’arbitre (des arbitres)

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.4.6 Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante, le délégué(s) de(s) l'équipe(s) concernée(s) est informé par les arbitres de la rencontre des motifs de la sanction. Il atteste avoir eu connaissance de ces motifs en contresignant le bref rapport rédigé par les arbitres sur la feuille de match. Cette signature ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée. Elle indique seulement que le(s) délégué(s) connai(ssen)t l'existence de cette sanction. En cas de refus du (des) délégué(s) de contresigner la feuille de match, l'arbitre le mentionnera expressément sur ladite feuille.
- 3.4.7 En aucun cas un carton jaune ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille en cas de carton jaune.
- 3.4.8 Conformément à l'article 16 du règlement disciplinaire, tout joueur pénalisé d'une EDA, d'une EDA+P, d'une EDA 4, d'une EDA 4+P ou d'un carton rouge, ou tout entraîneur ou officiel du banc pénalisé d'un carton rouge a la faculté de faire ensuite valoir sa défense en adressant à la Commission fédérale de Water-Polo, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt-quatre heures (et le lundi avant 18 h pour un match s'étant déroulé le week-end), une relation écrite des incidents ou des motifs ayant provoqué son exclusion et/ou demander à comparaître devant l'organisme de discipline de première instance spécifique au Water-Polo. À défaut de cette contestation, le barème des sanctions automatiques s'appliquera. En tout état de cause, c'est la personne qui a été sanctionnée, et non son club, qui doit faire cette demande.
- 3.4.9 Les sanctions dites "automatiques" sont exécutoires 48 heures après leur mise en ligne sur l'espace extraNat des clubs, à charge au club concerné d'en informer l'intéressé à qui la sanction est également notifiée.
- 3.4.10 Les matches de suspension seront purgés, 48 heures après la mise en ligne de la sanction sur l'espace extraNat des clubs jusqu'à expiration de la sanction infligée, dans l'ordre chronologique de leur déroulement effectif (c'est-à-dire dans l'ordre dans lequel leur déroulement est prévu, non pas au regard du calendrier initial, mais au regard du calendrier éventuellement modifié par les clubs concernés conformément aux présents règlements sportifs).
- 3.4.11 Dans le cadre des épreuves par catégories d'âge (championnats de France U17 et U15, Coupe de France des Inter régions U15, Coupe de France des Régions...) ou en cas de changement de club, si un joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge, à évoluer dans la catégorie pour un nombre de matchs suffisant à couvrir la totalité de l'éventuelle suspension, le reliquat de matchs de suspension sera purgé dans la première catégorie d'âge supérieure.
- 3.4.12 Rappel des règles régissant l'attribution des cartons jaune et rouge :
- (a) Les cartons jaune et rouge peuvent être attribués par les arbitres d'une rencontre.
 - (b) Outre les six remplaçants, ne peuvent prendre place sur le banc que trois autres personnes (entraîneur/entraîneur adjoint/médecin, par exemple). Les noms de ces trois personnes, qui doivent obligatoirement être licenciées, doivent figurer sur la feuille de match (rubrique "entraîneur"), avec mention de leur numéro de licence.
 - (c) L'entraîneur principal est la seule personne "avec l'équipe" susceptible de recevoir un carton jaune.
 - (d) Le carton jaune, qui n'est qu'un avertissement, sanctionne l'inconduite de l'entraîneur ou de l'équipe, et notamment :
 - contestation et/ou commentaire de l'arbitrage (seul le "coaching" est autorisé, sans que cela autorise l'entraîneur à "crier" constamment) ;
 - dépassement de ses prérogatives de déplacement le long du bassin (déplacement jusqu'à la ligne des 5 m quand son équipe attaque. Dès que son équipe perd la balle, retour vers le banc, sans donner aucune consigne tant qu'il n'est pas arrivé au banc, où il peut se tenir debout).
 - (e) En cas de carton jaune, l'entraîneur garde la possibilité de se déplacer le long du bassin.
 - (f) Après un carton jaune, toute nouvelle inconduite, lors du même match, vaut un carton rouge.
 - (g) L'entraîneur peut aussi, si son inconduite le justifie, recevoir directement un carton rouge, notamment dans les cas suivants :
 - insulte et/ou menace à l'arbitre et/ou aux officiels ;
 - jet de ballon ou d'objets divers (sur le bord du bassin ou dans le bassin) ;
 - atteinte physique à l'arbitre (coup, "secouer", agripper, menacer physiquement...);
 - atteinte grave à l'éthique du jeu (insulte ou geste obscène au public, par exemple).
 - (h) Les deux autres personnes autorisées sur le banc ne peuvent en bouger (sauf inter-périodes, temps morts, blessure d'un joueur...) et doivent être sanctionnées de leur inconduite éventuelle directement par un carton rouge, sans carton jaune préalable.
 - (i) Toute personne ayant reçu un carton rouge doit quitter le banc et gagner les tribunes ou tout autre endroit précisé par l'arbitre et/ou le délégué de la Fédération, et n'a plus le droit de diriger l'équipe de quelque façon que ce soit.
 - (j) Quand l'entraîneur principal reçoit un carton rouge, l'entraîneur adjoint (ou l'une des deux autres personnes assises sur le banc) peut prendre la place de l'entraîneur principal, avec ses devoirs mais sans ses prérogatives de déplacement puisqu'il ne pourra pas quitter son banc. Même ayant pris la place de l'entraîneur principal, il ne peut toujours pas recevoir un carton jaune. Il ne peut recevoir qu'un carton rouge.

RÈGLEMENT WATER-POLO

3.4.13 Il n'est pas accepté la fonction de joueur-entraîneur.

Toute personne portant un bonnet et identifié comme joueur sur la feuille de match devra se conformer aux règles applicables pour tout joueur.

3.5 - Dispositions particulières

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et juges peuvent, à titre préventif, prendre les mesures suivantes :

- arrêt de la compétition ou de la rencontre lorsque leur bon déroulement est mis en cause ;
- exclusion, en dehors des participants rentrant dans le cadre des règles techniques, de toute personne perturbant la compétition ou la rencontre ;
- lors des tournois ou matchs groupés, sur décision du délégué, ou à défaut des arbitres, exclusion à titre temporaire jusqu'à la fin du tournoi concerné, de tout participant ayant gravement porté atteinte à l'intégrité d'un autre licencié.

3.6 - Équipes secondes

3.6.1 Par "équipe seconde" d'un club, il faut comprendre l'équipe composée de joueurs autres que ceux évoluant dans l'équipe "première" de ce club.

3.6.2 Les clubs engagés dans les championnats des divisions Pro A à Nationale 2 ont la possibilité d'engager une seconde équipe en championnat national.

3.6.3 Lors de sa première inscription en championnat de France seniors, l'équipe seconde d'un club est inscrite dans la division la plus basse de son Inter régions (Nationale 3 masculine).

3.6.4 L'équipe seconde d'un club pourra participer à la totalité des phases finales d'accession/relégation et être déclarée "champion de France".

3.6.5 Toute équipe seconde pourra accéder à la division supérieure, sauf dans les deux cas suivants :
- en aucun cas une "équipe seconde" ne pourra accéder à une division dans laquelle "l'équipe première" du même club serait aussi qualifiée ;
- sauf application de l'article 3.6.6 ci-dessous.

3.6.6 Si l'équipe "seconde" d'un club est qualifiée pour la division supérieure pour la saison suivante, alors que l'équipe "première" (qui évoluait à ce niveau) est reléguée en division inférieure pour la saison suivante ; dans ce cas, le club concerné serait tenu d'engager la saison suivante une équipe dans chacune des divisions concernées. En cas de non-inscription d'une de ces équipes (voire des deux) dans leurs divisions respectives la saison suivante, l'article 3.3.5 du présent règlement serait applicable.

3.6.7 A l'exception des Coupes de La Ligue masculine et féminine, tout joueur ou joueuse de 21 ans et plus (né(e)s en 1996 et avant) dès lors qu'ils auront été inscrits une seule fois sur une feuille de match de l'équipe première d'un club ne pourront plus participer aux matches d'un championnat national de division inférieure avec l'équipe "seconde" de ce même club. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas aux joueurs et joueuses de 15 à 20 ans (nés de 1997 à 2002). La sanction pour le non-respect des dispositions du présent article sera la perte par disqualification de tous les matches auxquels aurait participé le(s) joueur(s) non autorisé(s) (voir article 3.3.7 du présent règlement).

3.6.8 Des vérifications du respect des dispositions de l'article 3.6.7 ci-dessus seront régulièrement effectuées par les commissions fédérale, régionale ou Inter régionale (pour ce qui concerne la Nationale 3) de Water-Polo.

3.7 - Dispositions diverses

3.7.1 Composition des équipes

3.7.1.1 Chaque équipe sera composée de treize (13) joueurs ou joueuses maximum, inscrit(e)s sur la feuille de match. Dans tous les cas où les compétitions se déroulent sous forme de tournoi (trois équipes et plus), quinze (15) joueurs ou joueuses sont autorisés à participer mais seulement treize (13) sur la feuille de match avec des bonnets numérotés de 1 à 13. Exception faite pour la Coupe de France des Régions 14 ans pour laquelle quinze (15) joueurs sont autorisés à participer à chaque match à la condition qu'au moins deux féminines y figurent. Les bonnets numérotés 14 et 15 sont des bonnets de joueurs. Les modifications du règlement FINA du jeu de water-polo font valoir, entre autre, une identification dans la composition de chaque équipe. Celle-ci sera composée d'un maximum de 13 joueurs (11 joueurs de champ et **2 gardiens de but**). (WP 5.1). Ces deux gardiens de but ne pourront à aucun moment prendre part au jeu autrement que dans les fonctions de gardien de but. Aussi, afin de permettre aux jeunes joueurs de ne pas se spécialiser trop tôt dans leur parcours de formation et de favoriser le développement de l'activité en augmentant le nombre de joueurs « polyvalents potentiels » dans les équipes de catégories d'âge, il est proposé ce qui suit :
L'article du règlement FINA WP 5.1 s'applique à toutes les compétitions nationales à l'exception de :

- La Coupe de France des Régions U13
- Les championnats de France U15 filles et garçons
- La Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles.

RÈGLEMENT WATER-POLO

Compétitions	Championnats masculins									Championnats féminins				
	Pro A	N1	N2	N3 Phases finales	Coupe de la ligue	Championnats de France U17	Coupe de France des Inter regions U15	Championnats de France U15	CFR U13	Coupe de la ligue	Pro A	NF	CFREF U15	Championnats de France U15
Nombre de joueurs autorisés à participer	13	13	13	15	15	15	15	15	15 (*)	15	15	15	15	15
Nombre de joueurs sur la feuille de match	13	13	13	13	13	13	13	13	15 (*)	13	13	13	13	13

(*) 15 joueurs dont deux féminines au moins.

3.7.2 Décompte des points et cas d'égalité

3.7.2.1 Pour tous les matchs, dans toutes les catégories d'âge, les points seront décomptés de la façon suivante :

- 3 points pour un match gagné ;
- 1 point pour un match nul ;
- 0 point pour un match perdu ;
- 0 point pour un match perdu par abandon (avec un score de 8 à 0) ;
- 1 point de pénalité pour un match perdu par forfait ou disqualification, avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.

3.7.2.2 Pour les matchs nécessitant l'obtention d'un résultat définitif (non nul), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par application de la Règlementation FINA Water-Polo (WP 11.3).

3.7.2.3 Conformément à l'article WP 11.3 concernant le déroulement de l'épreuve des pénalties : S'il y a égalité de buts à la fin du temps réglementaire à l'occasion de rencontres pour lesquelles un résultat définitif est requis, la partie se poursuivra par l'épreuve des pénalties.

3.7.2.4 En cas d'égalité à l'issue d'un championnat ou d'un tournoi, les clubs concernés seront départagés conformément aux règles "FINA By Laws" rappelées ci-dessous.

3.7.2.5 Rappel des articles BL 9.6.3 et suivants du Règlement « FINA By Laws »

BL 9.6.3 - Ex aequo.

- BL 9.6.3.1 - Si deux (2) équipes sont à égalité de points, le classement sera ensuite établi comme suit :
 - BL 9.6.3.1.1 - L'équipe ayant gagné le match entre les deux (2) équipes sera placée devant.
 - BL 9.6.3.1.2 - Si le match entre les deux (2) équipes a entraîné un nul, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre l'équipe la mieux classée.
 - BL 9.6.3.1.3 - La comparaison sera d'abord basée sur la différence de buts, et ensuite basé sur les buts marqués.
 - BL 9.6.3.1.4 - La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe la mieux classée devant, et ensuite, s'il y a encore ex aequo, avec l'équipe suivante,
 - BL 9.6.3.1.5 - S'il y a encore ex aequo, les résultats contre l'équipe suivante la mieux classée, et ainsi de suite.
 - BL 9.6.3.1.6 - S'il y a encore ex aequo, les équipes devront tirer des pénalties pour déterminer quelle équipe sera placée devant. Chaque équipe devra désigner cinq (5) joueurs et un gardien de but qui participeront à cette épreuve de tirs au but. L'équipe devra tirer alternativement cinq (5) pénalties dans le but gardé par l'adversaire. Si un ex aequo subsiste encore après avoir pris cinq (5) tirs, alors les équipes doivent poursuivre l'épreuve jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue [(règle de la « mort-subite »)]. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion.
 - BL 9.6.3.1.7 - S'il y a plus d'un ex aequo dans un groupe, celui entre les équipes les mieux classées devra être déterminé en premier.
 - BL 9.6.3.1.8 - Au cas où il y a plus d'un ex aequo dans un groupe et qu'il n'est pas possible de déterminer l'équipe la mieux classée, alors tous les résultats du groupe devront être utilisés afin de déterminer l'équipe la mieux classée.
- BL 9.6.3.2 - Si trois (3) équipes ou plus sont à égalité de points, le classement se poursuivra comme suit :
 - BL 9.6.3.2.1 - Les résultats entre les équipes ex aequo détermineront quelle équipe est la mieux classée.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- BL 9.6.3.2.2 - A tout moment pendant l'application de la procédure mise en place par cet article BL 9.6.3.2, si le nombre d'équipes ex aequo est réduit à deux (2), alors l'article BL 9.6.3.1 devra être utilisé afin de déterminer laquelle des deux (2) équipes restantes est la mieux classée.
- BL 9.6.3.2.3 - La comparaison sera faite en premier lieu sur les points marqués lors des matches entre les équipes ex aequo, ensuite à la différence de buts et enfin basée sur le nombre de buts marqués.
- BL 9.6.3.2.4 - Si plus de deux (2) équipes sont encore ex aequo, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre les autres équipes, dans l'ordre de leur classement.
- BL 9.6.3.2.5 - La première comparaison sera d'abord basé sur la différence de buts, et s'il y a encore égalité, sur les buts marqués.
- BL 9.6.3.2.6 - S'il y a encore ex aequo, les résultats contre l'équipe la mieux classée suivante (ou équipes, si plusieurs sont ex aequo) devront être utilisés, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les résultats aient été considérés.
- BL 9.6.3.2.7 - S'il y a encore ex aequo, les équipes devront tirer des penalties pour déterminer quelle équipe sera placée devant. Chaque équipe devra désigner cinq (5) joueurs et un gardien de but qui participeront à cette épreuve de tirs au but. L'équipe devra tirer alternativement cinq (5) penalties dans le but de l'adversaire. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc. Si un ex aequo subsiste encore après cette procédure, alors les équipes doivent poursuivre l'épreuve jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue [(règle de la « mort-subite »)]. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion.
- BL 9.6.3.2.8 - S'il y a plus d'un ex aequo dans un groupe, celui entre les équipes les mieux classées devra être déterminé en premier.
- BL 9.6.3.3 - Pour la détermination de la différence de but ou du nombre de buts marqués, les buts marqués lors d'une épreuve de tirs au but ne devront pas être pris en compte.

3.7.2.6 Précisions sur l'épreuve des tirs de penalties conformément à l'article 11.3 de la Règlementation FINA Water-Polo.

Si le tir d'une série de penalties est nécessaire, la procédure suivante sera suivie :

- a) s'il implique deux équipes ayant juste achevé le match, l'épreuve des penalties commencera immédiatement et les mêmes arbitres officieront.
- b) dans les autres cas, le tir interviendra 30 minutes après l'achèvement du dernier match de ce tour, ou à la première occasion pratique. Les arbitres en fonction dans le plus récent match de ce tour seront utilisés, pourvu qu'ils soient neutres.

Si deux équipes sont impliquées

- Les entraîneurs respectifs des deux équipes seront invités à désigner cinq (5) joueurs et le gardien de but qui participeront au tir de penalty. Le gardien de but peut être changé à tout moment pourvu que le remplaçant figure sur la liste de l'équipe pour ce match.
- Les cinq (5) joueurs désignés devront être notés dans un ordre donné et cet ordre déterminera la séquence au cours de laquelle ces joueurs tireront vers le but des adversaires. La séquence ne peut pas être modifiée.
- Aucun joueur exclu du match n'a qualité pour figurer sur la liste des joueurs appelés à tirer ou comme remplaçant du gardien de but.
- Les équipes restent du côté du bassin où elles étaient à la fin du match.
- L'arbitre offensif fait procéder au tir du penalty (sauf si le shooteur est gaucher). L'autre arbitre se place sur la ligne de but.
- Si le gardien de but est exclu pendant le tir de penalty, un joueur parmi les cinq (5) désignés peut remplacer le gardien de but mais sans les privilèges du gardien de but. À la suite du tir de penalty, le joueur peut être remplacé par un autre joueur ou le gardien de but remplaçant.
- Ces tirs doivent avoir lieu alternativement à chaque extrémité du bassin et tous les joueurs à exception du joueur assurant le tir et du gardien de but défenseur, devront être assis sur le banc de l'équipe.
- L'équipe tirant la première sera désignée par pile ou face.
- Si les équipes sont à égalité à la suite des cinq (5) tirs de penalty initiaux, les mêmes cinq (5) joueurs tireront alternativement jusqu'à ce qu'une équipe perde et que l'autre marque.

Si trois équipes ou plus sont impliquées

- Chaque équipe assurera cinq (5) tirs de penalty contre chacune des autres équipes alternant pour chaque tir. L'ordre du premier tir sera déterminé par tirage au sort.

3.7.3 Phases Finales et barrages

Les phases finales et barrages dans toutes les divisions nécessitant des matches aller-retour se dérouleront au meilleur des deux matches. Si à l'issue des deux matches il y a égalité à l'addition des scores, une épreuve de tirs au but doit être organisée pour déterminer le résultat dans les conditions fixées à l'article 3.7.2.6 des présents règlements.

3.7.4 Réclamation

- 3.7.4.1 Toute réserve doit être formulée auprès des arbitres par le capitaine ou le délégué de l'équipe et mentionnée sur la feuille de match, au premier arrêt de jeu suivant l'incident.
- 3.7.4.2 Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée avant le début du match.
- 3.7.4.3 La réclamation qui suit cette réserve doit être confirmée auprès de la Commission fédérale de Water-Polo et à la LPWP, par écrit, en courrier recommandé avec accusé de réception, dans les quarante-huit heures.
- 3.7.4.4 En cas de faute technique d'arbitrage ou de la table de marque, la Commission fédérale de Water-Polo décidera, selon la nature de la faute technique et sa conséquence sur le résultat final du match, s'il y a lieu de faire rejouer ce match ou d'en homologuer le résultat.
- 3.7.4.5 Dans le cas où un match serait à rejouer, les frais de transport (SNCF, 2^e classe, réduction "groupe" en vigueur) seraient pris en charge :
- par la Fédération Française de Natation, suite à une faute technique d'arbitrage ;
 - par le club organisateur (à hauteur de 70 %) et le club visiteur (à hauteur de 30 %), suite à une faute technique de la table de marque.

En cas de match à rejouer, la date sera déterminée par la Commission fédérale de Water-Polo et/ou la LPWP. En cas de match à rejouer, quelle qu'en soit la raison, seuls seraient autorisés à y prendre part les joueurs ou les joueuses qui étaient qualifié(e)s, malades ou blessé(e)s lors du match initial. Pour toute autre raison, la Commission fédérale de Water-Polo et/ou la LPWP sont habilitées à étudier chaque cas.

3.7.5 Blessure et accident

- 3.7.5.1 Si un joueur saigne, l'arbitre doit immédiatement le faire sortir de l'eau avec entrée immédiate d'un remplaçant et le jeu doit reprendre sans délai. (conformément à la Réglementation FINA Water-Polo - WP 25.2).
- 3.7.5.2 Après avoir reçu les soins pour interrompre le saignement et pour prévenir une éventuelle possibilité de récurrence, il est permis au joueur d'être remplaçant dans le cours normal du jeu.
- 3.7.5.3 Le médecin de la compétition et à défaut un secouriste diplômé (ex : un maître-nageur-sauveteur) pourra, si le saignement a cessé, autoriser le joueur à reprendre le jeu conformément à la Réglementation FINA Water-Polo. Chaque club organisateur de Pro A masculine et féminine doit avoir un médecin ou une équipe de secouristes dédiée au bord du bassin lors de chacune de ses rencontres. Leur présence devra être constatée par le délégué ou les arbitres.
- 3.7.5.4 En cas d'accident, de blessure ou de maladie autres qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de trois (3) minutes maximum (conformément à la Réglementation FINA Water-Polo - WP 25.3). Si, à l'issue de ce délai le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément à la Réglementation FINA Water-Polo - WP 25.5).
- 3.7.5.5 Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurances du licencié, au moyen de l'imprimé ad hoc (site internet de la fédération ffnatation.fr, onglet "le CFR assurance et vie associative" lien www.ffnatation.fr/webffn/cfr_rubriques.php?idact=cfr&idthm=5) et dans les délais prescrits, et une information doit être transmise au médecin fédéral.

3.7.6 Titre de champion de France

Dans chaque épreuve fédérale interclubs, le club vainqueur sera déclaré "Champion de France".

3.7.7 Participation des joueurs non sélectionnables en Equipe de France

La participation des joueurs non sélectionnables est définie par le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation. La connaissance et l'application des règlements financiers et du Règlement Intérieur de la Fédération sont un préalable incontournable à l'application des règlements sportifs, et notamment l'article 24.3, Livre I, Titre VII, qui stipule que "les athlètes non sélectionnables en Equipes de France licenciés dans un club français conformément à l'article 21 du présent règlement peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux".

Cette participation est soumise à la réception effective au siège de la FFN de l'accord de la LEN qui signe le certificat de transfert après vérification du paiement des droits de transfert à la LEN et des modalités liées à un éventuel contrat entre le club quitté et le nouveau club (français). Sans réception de ce certificat, le joueur ne sera pas autorisé à jouer. Le versement des frais liés au transfert des joueurs non sélectionnables devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

3.7.8 Droits d'engagements

- 3.7.8.1 Rappel du préambule au présent règlement : "L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs, et notamment de ses volets financiers et disciplinaires".

3.7.8.2 L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au plus tard au début de la saison sportive, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus pour la saison précédente, au titre des amendes et/ou des droits d'engagements.

Les montants des droits d'engagements et des amendes sont précisés dans les règlements financiers.

3.7.8.3 - Pour les championnats des divisions Pro A/N1/N2 masculines et les divisions Pro A et N1 féminines, au moment de l'inscription dans le championnat, les Présidents de ces clubs attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe, laquelle définit le montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.

- En tout état de cause le club doit verser au 15 septembre de la saison en cours le tiers du montant total des droits d'engagement. Le solde éventuel restant devra être versé le 1^{er} juillet suivant.

- Pour tous les championnats, en cas de non-paiement de la totalité des sommes dues au 15 janvier, le club ne sera pas autorisé à poursuivre lesdits championnats.

- Pour les autres compétitions nationales, les droits d'engagements sont payables avant le premier jour de la compétition.

- Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement.

3.7.8.4 Après consultation de chaque ERFAN (École Régionale de Formation des Activités de Natation), les référents territoriaux, responsables de la formation des officiels Water-Polo associés aux responsables des Inter régions proposeront, en début de saison sportive, à la commission fédérale de Water-Polo, un calendrier prévisionnel des actions de formation d'officiels A et B de Water-Polo pour la saison.

3.7.9 **Retard et absence de l'arbitre**

Il est demandé aux arbitres d'être présents, en tenue, au bord du bassin au moins 30 minutes avant le début de la rencontre pour les vérifications d'usage.

3.7.9.1 En cas d'absence de l'un des deux arbitres officiellement désignés, l'arbitre présent officiera seul.

3.7.9.2 En cas d'absence des deux arbitres officiellement désignés, le match devra être reporté prioritairement dans le week-end ou selon un calendrier fixé par la Fédération dans un délai le plus court possible.

3.7.9.3 Dans le cas où les deux équipes sont présentes à l'heure officielle de la rencontre, et qu'au moins un des arbitres désignés est présent, la rencontre doit démarrer à l'heure prévue.

Le deuxième arbitre, en retard, ne sera pas autorisé à officier, dès lors que la rencontre a commencé et ses frais de déplacement ne seront pas remboursés, sauf en cas de retard attesté et sous couvert d'une validation par la commission fédérale des juges et arbitres.

3.7.10 **Match arrêté**

Dans le cas où, par suite d'incidents, un match serait arrêté définitivement en cours de partie, les arbitres ne peuvent décider de la suite à donner à la rencontre. Il appartient au délégué fédéral et/ou à la Commission fédérale de Water-Polo de déterminer si le résultat est acquis. Les arbitres et le délégué présent doivent faire parvenir un rapport des incidents dès la fin de la rencontre.

3.7.11 **Condition de qualification**

Tout joueur transféré, quel que soit son statut ou sa nationalité, a jusqu'à la date du 1^{er} décembre de la saison en cours pour valider sa licence et ainsi participer avec son nouveau club aux compétitions de ladite saison.

Il est cependant autorisé le renouvellement d'une licence (dans le dernier club) ou la prise d'une première licence dans n'importe quel club pour pouvoir évoluer dans les championnats au-delà de la date butoir du 1^{er} décembre de la saison en cours dans l'ensemble des divisions à l'exception des divisions Pro A masculine et Nationale 1 masculine ainsi que la division Pro A Féminine.

Une licence non oblitérée par le Comité Régional n'est pas valide (Cf. : article 1.1.1.)

Le versement des frais liés au transfert des joueurs ou joueuses de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

3.7.12 **Condition de participation**

Un joueur ou une joueuse licencié(e) FFN engagé(e) dans un championnat national étranger ne peut pas être inscrit(e) durant une même saison sportive dans un championnat français de façon concomitante. Il est en effet interdit à tout licencié de participer à deux championnats nationaux en même temps durant une même saison, c'est-à-dire en France du 16 septembre au 15 septembre (ou pour les équipes de Pro A participant aux Coupes d'Europe, le premier septembre) de l'année suivante. Le non-respect de cette disposition invalide la composition de l'équipe engagée dans le championnat national.

3.7.13 **Cas non prévus**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par les Commissions fédérales compétentes et, si nécessaire, soumis à l'avis de la Commission des statuts et règlements et tranchés par le Comité directeur de la Fédération Française de Natation.

TITRE 2 - LES ÉPREUVES FÉDÉRALES MASCULINES

Important

Pour les championnats nationaux masculins des divisions "Pro A, N1 et N2", les clubs inscrivant sur la feuille de match plus de 3 joueurs licenciés FFN depuis moins de 4 saisons consécutives versent la totalité du montant des droits d'engagement dus au 14 janvier de la saison en cours.

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents des clubs de Pro A/N1/N2 masculins attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.

4 - CHAMPIONNAT DE DIVISION PRO A MASCULINE

4.1 - Engagement

Par délégation du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de Water-Polo (LPWP) a compétence pour organiser et pour gérer la division Pro A Masculine.

4.1.1 Le championnat de division Pro A Masculine est composé de dix (10) équipes, qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente.

4.1.2 Les clubs qualifiés en division Pro A Masculine doivent assurer chaque année la participation :
- d'au moins trois équipes de jeunes : une équipe U11 dans leur championnat régional, une (1) équipe U15 garçons dans leur championnat Inter régional respectif et pour la phase pré-nationale et une (1) équipe U17 dans le championnat de France U17 garçons. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 20 juillet. En conséquence, chaque responsable d'Inter régions confirmera pour le 4 avril de la saison en cours la participation réglementaire (dans son territoire) des équipes de jeunes des clubs de Pro A masculine afin de valider la participation de leur équipe première aux phases finales.

NB : Un club de division Pro A masculine qui ne présenterait pas une équipe U17 dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat avec son équipe première.

4.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou Inter régional devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo au 4 avril de la saison en cours, le non-respect des dispositions de l'article 4.1.2 concernant les équipes U11 et U15 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers et d'une perte de 3 points dans le classement de l'équipe première en division Pro A (avant les phases finales).

4.1.4 Le championnat de la division Pro A Masculine se déroule en deux phases :
- Une phase régulière (18 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour
- Une phase finale regroupant les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière, attribuant le titre de champion de France de la division Pro A masculine et les qualifications en Coupe d'Europe conformément à la réglementation de la LEN.

En marge du championnat de la division Pro A Masculine, il est créé la Coupe de la Ligue qui concernera les 8 premières équipes de la phase régulière à l'issue des matchs aller.

Cette Coupe de la Ligue attribuera une place en Coupe d'Europe pour la saison à venir (Euro Cup).

4.2 - Déroulement de la phase régulière

4.2.1 La phase régulière du championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la LPWP, en respectant les programmes et compétitions des Equipes de France.

4.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière du championnat détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :

- les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places participent à la phase finale pour l'attribution du titre, le classement final de 1 à 4 ainsi que pour l'attribution des places en Coupes d'Europe (Champions League et Euro Cup). Ces clubs seront qualifiés en division Pro A pour la saison suivante.
- les clubs classés de la 5^{ème} à la 9^e places sont qualifiés en division Pro A Masculine pour la saison suivante.
- le club classé à la dixième place (10^{ème}) à l'issue de la phase régulière du championnat de la division Pro A Masculine est relégué en Division Nationale 1 masculine pour la saison suivante, sous réserve que le club Champion de France de Nationale 1 masculine remplisse les conditions imposées par le cahier des charges établi par la LPWP.

4.3 - Déroulement de la phase finale

La phase finale concerne les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places de la phase régulière du championnat.

Les demi-finales opposent le club classé 2^{ème} au club classé 3^{ème} de la phase régulière et le club classé 1^{er} au club classé 4^{ème} de

RÈGLEMENT WATER-POLO

la phase régulière en match aller-retour. Les deux perdants des demi-finales se disputent la troisième place en matchs aller-retour lors de la petite finale.

Les deux vainqueurs des demi-finales disputent la finale pour le titre de champion de France de division Pro A masculine en matchs aller-retour.

L'ordre des rencontres de la phase finale est déterminé en fonction du classement des équipes à l'issue de la phase régulière. A chaque tour (demi-finales et finales), c'est l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase régulière qui accueillera le match retour. Dans le cas d'un match au résultat nul lors du match aller et lors du match retour alors l'article 3.7.3 sera appliqué.

4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe

Voir réglementation LEN sur le nombre d'équipes qualifiées pour chaque compétition interclubs européenne.

4.5 - Coupe de la Ligue

La Coupe de la Ligue opposera les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} places.

Le format de cette Coupe de la Ligue ainsi que la date seront proposés par la LPWP.

Le comité directeur de la LPWP a la faculté de refuser la participation d'un club à ses compétitions (Coupes de la Ligue masculine et féminine) lorsqu'il :

- a été sanctionné ou interdit de compétition ;
- a refusé d'accepter les différents règlements de la LPWP ;
- a porté atteinte aux règles de l'éthique et de la morale ;
- ne respecte pas les conditions de participation d'engagement aux championnats fixées par la LPWP et la FFN.

5 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 1 MASCULINE

5.1 Engagement

5.1.1 Le championnat de division Nationale 1 masculine est composé de douze (12) équipes :

5.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 1 masculine doivent assurer chaque année la participation : d'au moins trois équipes de jeunes : une équipe U11 dans leur championnat régional, une (1) équipe U15 garçons dans leur championnat Inter régional respectif et pour la phase pré-nationale et une (1) équipe U17 dans le championnat de France U17 garçons. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 20 juillet. En conséquence, chaque responsable d'Inter régions confirmera pour le 4 avril de la saison en cours la participation réglementaire (dans son territoire) des équipes de jeunes des clubs de Nationale 1 masculine afin de valider la participation de leur équipe première aux phases finales.

NB : Un club de division Pro A masculine qui ne présenterait pas une équipe U17 dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat avec son équipe première.

5.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou Inter régional devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo, le non-respect des dispositions de l'article 5.1.2 concernant les équipes U11 et U15 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers.

5.2 Déroulement du championnat de Nationale 1 masculine

5.2.1 Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission fédérale de Water-Polo.

RAPPEL DU PRÉAMBULE AU PRÉSENT RÈGLEMENT

"(...) En tout état de cause, sur saisine de la Commission fédérale Water-Polo, le Comité directeur de la Fédération française de natation pourra amender les calendriers sportifs."

Compte tenu des impératifs internationaux (des différents collectifs) et du calendrier de la LEN qui ne paraîtra qu'après le calendrier de la FINA, les vingt-six dates du championnat régulier ainsi que les dates de la phase finale pourront être repositionnées.

5.2.2 Le classement établi à l'issue du championnat détermine, pour chaque club, sa qualification pour la saison prochaine conformément aux règles suivantes :

- le club classé premier est déclaré "champion de France de division Nationale 1 masculine" et accède à la division Pro A masculine pour la saison suivante,
- les clubs classés de la 2^{ème} à la 10^{ème} places sont qualifiés en division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
- les clubs classés à la 11^{ème} place et aux suivantes sont relégués en division Nationale 2 masculine pour la saison suivante.

6 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 2 MASCULINE

6.1 - Engagement

- 6.1.1 Le championnat de division Nationale 2 masculine est composé de douze (12) équipes :
- 6.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 2 masculine doivent assurer chaque année la participation dans leur championnat régional ou Inter régional respectif d'une équipe U11 et d'une équipe U15 (phase Inter régionale et pré-nationale) ou U17. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 04 avril de la saison en cours.
- 6.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou Inter région devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo, le non-respect des dispositions de l'article 6.1.2 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers. Tout club de Nationale 2 masculine qui ne remplira pas cette obligation d'engagement d'une équipe U15 ou U17 garçons ne sera pas autorisé à participer au championnat de N2 pour son équipe première.

6.2 - Déroulement du championnat de Nationale 2 masculine

- 6.2.1 Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la commission fédérale de Water-Polo.
- 6.2.2 Le classement établi à l'issue du championnat détermine, pour chaque club, sa qualification pour la saison prochaine conformément aux règles suivantes :
- le club classé premier est déclaré "champion de France de division Nationale 2 masculine" et accède à la division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
 - le club classé deuxième du championnat de Nationale 2 masculine accède à la division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
 - les clubs classés de la 3^{ème} à la 10^{ème} places sont qualifiés en division Nationale 2 masculine pour la saison suivante,
 - les clubs classés aux 11^{ème} et 12^{ème} places sont relégués en division Nationale 3 masculine pour la saison suivante.

7 - CHAMPIONNATS DE DIVISION NATIONALE 3 MASCULINE

7.1 - Engagement

- 7.1.1 Le championnat de division Nationale 3 masculine est composé de cinq groupes. Les équipes y sont qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente. Chacun de ces groupes réunit les équipes d'une même Inter régions. Le championnat se déroule prioritairement sous forme de matchs aller et retour.

Les Inter régions sont définies de la façon suivante :

- Inter régions 1 : Ile-de-France ;
- Inter régions 2 : Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche Comté ;
- Inter régions 3 : Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Corse ;
- Inter régions 4 : Languedoc-Midi Pyrénées, Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes
- Inter régions 5 : Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire, Centre Val-de-Loire

Chaque Inter régions désignera un comité régional responsable de l'organisation de la phase régulière au sein de leur territoire.

- 7.1.2 Chaque groupe peut, pour la phase régulière et à l'initiative de chaque Inter région être divisé en deux (ou plusieurs) sous-groupes définis soit :
- en fonction de critères sportifs de valeur des équipes ;
 - en fonction de critères géographiques (durée des déplacements) ; dans ce cas, l'organisateur doit prévoir une procédure permettant de définir les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e places (de tous les clubs en lice), appelées à participer aux phases finales.
- 7.1.3 Le montant des droits d'engagement sera fixé par le comité régional en charge de l'organisation dans chaque Inter région, en fonction du nombre d'équipes engagées. Un droit d'engagement, payable par les clubs, sera perçu par la Fédération pour chaque équipe engagée dans les phases finales gérées par la Fédération. Le montant de ce droit d'engagement est fixé aux règlements financiers.

7.2 - Déroulement

- 7.2.1 Dans chaque Inter région le championnat de N3 masculine se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires selon un calendrier établi par le comité régional (ou l'Inter région) responsable de l'organisation.

- 7.2.2 Dans chaque Inter région le championnat doit se limiter à un maximum de dix-huit (18) journées.
- 7.2.3 Il appartient aux comités régionaux responsables de l'organisation de transmettre à la commission fédérale de water-polo, au plus tard pour le 25 avril de la saison en cours, l'ensemble des résultats et le classement final du championnat de chaque inter région, afin de permettre à la commission d'établir le calendrier des phases finales de la division Nationale 3.

7.3 - Phase finale de division Nationale 3 masculine

7.3.1 Sont qualifiées pour la Finale de Nationale 3 masculine les équipes classées 1^{ère} du championnat de division Nationale 3 de chacune des cinq Inter régions et les trois (3) meilleures équipes classées seconde de chaque Inter régions de division Nationale 3, tel que défini à l'article 7.3.2. du présent règlement.

7.3.2 Les trois (3) meilleurs 2^{ème} sont déterminés de la façon suivante :

7.3.2.1 en effectuant, pour les 2nd de chaque Inter région, la moyenne du "nombre de points obtenus divisé par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;

7.3.2.2 en cas d'égalité suite au calcul précédent, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne "différence de buts divisée par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;

7.3.2.3 si l'égalité persiste, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne "nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche).

7.3.2.4 Dans le cas ou plus de huit (8) équipes seraient engagées dans la phase finale de division Nationale 3 masculine, un tour de qualification sera organisé sous forme de tournoi regroupant les 3 meilleures équipes classées seconde de chaque Inter régions et les autres équipes engagées.

Les trois meilleures équipes de ce tour de qualification sont qualifiées pour la finale de division Nationale 3 masculine.

7.3.3 Demi Finales

7.3.3.1 Les huit (8) clubs de division Nationale 3 masculine qualifiés pour la phase finale de division Nationale 3 masculine sont répartis en deux groupes et disputent sous forme de tournoi leur qualification pour le tour final. L'ordre des matchs de chaque tournoi sera précisé par la Commission fédérale de Water-Polo. Ces groupes sont constitués de la façon suivante :

7.3.3.1.1 groupe A1 : les équipes classées 1^{ères} des Inter régions 1, 2, 5 ainsi que l'équipe classée 2^{es} du tour de qualification ;

7.3.3.1.2 groupe A2 : les équipes classées 1^{ères} des Inter régions 3, 4 ainsi que les équipes classées 1^{ère} et 3^{ème} du tour de qualification ;

7.3.3.2 Le club organisateur de chacun de ces tournois sera désigné par la Commission Fédérale de Water-Polo.

7.3.3.3 Les équipes classées 1^{res} et 2^{es} de chaque groupe sont qualifiées pour la Finale de la division Nationale 3 masculine. Les équipes classées 3^e et 4^e de chaque groupe sont qualifiées en division Nationale 3 masculine pour la saison suivante.

7.3.4 Finale

7.3.4.1 La finale de la division Nationale 3 regroupe en un tournoi les équipes classées 1^{res} et 2^{es} des groupes A1 et A2. L'ordre des matchs de ce tournoi sera précisé par la Commission fédérale de Water-Polo.

7.3.4.2 Le club organisateur de ce tournoi sera désigné au regard des différentes propositions d'organisations (heure des matchs, taille du bassin, accueil...).

7.3.4.3 Le vainqueur de ce tournoi final est déclaré Champion de France de Nationale 3 masculine et accède à la division Nationale 2 masculine la saison suivante.

L'équipe classée deuxième de ce tournoi final accède à la division Nationale 2 la saison suivante.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de ce tournoi final sont qualifiées pour la division Nationale 3 pour la saison suivante.

TITRE 3 - LES ÉPREUVES FÉDÉRALES FÉMININES

Important

Pour les championnats nationaux féminins des divisions "Pro A et N1" les clubs inscrivant sur la feuille de match plus de 3 joueuses licenciées FFN depuis moins de 4 saisons consécutives versent la totalité du montant des droits d'engagement dus au 14 janvier de la saison en cours.

La Commission fédérale de Water-Polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes épreuves fédérales féminines, pourra proposer au Comité directeur de la FFN de modifier et adapter les formules des compétitions ci-dessous.

8 - CHAMPIONNAT DE DIVISION PRO A FEMININE

8.1 - Composition et obligation de la division

8.1.1 Composition

Par délégation du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de Water-Polo (LPWP) a compétence pour organiser et pour gérer la division Pro A Féminine.

Le championnat de division Pro A Féminine est composé de six (6) équipes, qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente.

8.1.2 Les clubs qualifiés en division Pro A Féminine doivent assurer chaque année la participation :

- d'une équipe dans le championnat de France U15 filles. Cette équipe doit être régulièrement classée en fin de saison (et non déclarée forfait).

8.1.3 Tout forfait de ladite équipe U15 filles en cours de saison entraînera une perte de six points (6) dans le classement de l'équipe première en division Pro A féminine.

8.2 - Organisation et formule du championnat

Le championnat de la division Pro A Féminine se déroule en deux phases :

- **Une phase régulière** (10 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matches aller-retour

- **Une phase finale** divisée en deux poules :

- **poule haute regroupant les 4 premières équipes de la phase régulière :**

- **½ finales** : Les demi-finales opposeront le 1^{er} au 4^{ème} et le 2^{ème} au 3^{ème} en 2 matchs gagnants.

Match 1 : chez les moins bien classés

Match 2 : chez les mieux classés

Match 3 : éventuel match d'appui chez les mieux classés le lendemain du match 2

- **Finales** : Les perdants des demi-finales s'affronteront pour la 3^{ème} place en 3 matches gagnants.

Les vainqueurs des demi-finales s'affronteront pour le titre de champion de France de la division Pro A Féminine en 3 matches gagnants.

Match 1 : chez les mieux classés

Matches 2 et 3 : chez les moins bien classés

Matches 4 et 5 : éventuels matches d'appui chez les mieux classés

Ces 4 équipes sont qualifiées en division Pro A Féminine pour la saison suivante.

- **poule basse regroupant les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la phase régulière :**

Les équipes classées à la 5^{ème} et 6^{ème} places de la phase régulière s'affronteront en deux matches gagnants (match aller chez le club classé 6^{ème} de la phase régulière, match retour et éventuellement match d'appui chez le club classé 5^{ème} de la phase régulière).

À l'issue des 2 matchs, les clubs seront respectivement classés 5^{ème} et 6^{ème} du championnat de Pro A féminine.

Le club classé 5^{ème} du championnat de Pro A féminine sera organisateur du tournoi T2 du barrage d'accession et relégation.

8.3 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe

Voir réglementation LEN sur le nombre d'équipes qualifiées pour chaque compétition interclubs européenne.

8.4 - Coupe de la Ligue

RÈGLEMENT WATER-POLO

En marge du championnat de la division Pro A Féminine, se déroulera la Coupe de la Ligue, qui aura lieu soit à la fin des matchs aller de la phase régulière, soit après la 5^{ème} journée selon un calendrier établi par la LPWP.

La Coupe de la ligue opposera les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} places à l'issue de la phase aller de la phase régulière.

Le format de cette coupe de la ligue ainsi que la date seront proposés par la LPWP.

8.5 - Barrages et relégation en division Nationale 1 féminine :

Sont qualifiées pour le tournoi de barrage et relégation en division Nationale 1 Féminine les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de Pro A féminine et les clubs classés 1^{er} et 2^{ème} de Nationale 1 féminine.

Le barrage s'organise en 2 tournois selon le principe du "round robin" où tout le monde joue tout le monde.

Le premier tournoi T1 est organisé chez le club classé 1^{er} de la Nationale 1 féminine.

Le second tournoi T2 est organisé chez le club classé 5^{ème} de la Pro A Féminine.

Le classement est établi en comptabilisant l'ensemble des matches des 2 tournois.

Les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places de ce tournoi sont qualifiées en division Pro A féminine pour la saison suivante.

Les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places de ce tournoi sont reléguées en division Nationale 1 féminine pour la saison suivante.

9 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 1 FÉMININE

9.1 - Composition de la division et format du championnat

- 9.1.1 Le championnat de division Nationale 1 Féminine se déroule sous une forme "sectorisée" et (inter) régionalisée. Le nombre d'équipes n'est donc pas limité au départ et peut comprendre les équipes "seconde" des équipes de Pro A Féminine ainsi qu'un nombre indéterminé (et libre) d'autres équipes émanant des différentes régions et Inter régions (ententes).
- 9.1.2 En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission fédérale procédera à la répartition des équipes par secteur géographique, sur la base minimale de trois équipes par secteur. La division Nationale 1 féminine sera donc constituée :
- des équipes déjà qualifiées en division Nationale 1 féminine à l'issue de la saison précédente ayant confirmé leur engagement ;
 - et d'un nombre d'équipes "complémentaires" régulièrement engagées (via le canal des Inter région).
- 9.1.3 Conformément à l'article 9.1.2, la Commission fédérale de Water-Polo organisera, prioritairement sous forme de tournois "sectorisés", une phase de "brassage" qui sera suivie d'une phase régulière de classement par niveau (sous forme de tournois également) afin de favoriser un nombre de matches élevé, mais à coût réduit.

9.2 - Déroulement de la phase de brassage

- 9.2.1 Le championnat de la division Nationale 1 féminine se déroulera suivant des modalités et un calendrier qui seront précisés en début de saison par la Commission fédérale de Water-Polo. Une phase de brassage sectorisé (par poule de trois équipes minimum), à raison d'un tournoi par mois.

9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement

9.3.1 La phase régulière de classement de Nationale 1 Féminine

À l'issue de la phase de brassage "sectorisé" (dont la date butoir est fixée à la mi-janvier de la saison en cours), la Commission fédérale de Water-Polo procédera à la répartition des équipes par poule de niveau pour la phase régulière de classement.

Selon le nombre d'équipes au départ (de neuf à douze, voire plus) et de secteurs au départ (trois ou quatre), les poules de classement concerneront par niveau de quatre à six équipes selon une répartition dont se chargera la Commission fédérale au mieux des intérêts sportifs et financiers des clubs de N1 Féminine.

- Les quatre à six premières équipes classées (issues des trois ou quatre secteurs) composeront la poule "haute" (classement de 1 à 4 ou de 1 à 6) ;
- Les équipes suivantes (issues des trois ou quatre secteurs de départ) composeront la poule "basse" (classement de 5 à 9 ou de 7 à 10 voire plus).

Les matches se dérouleront aussi sous forme de tournois et les matches joués dans chaque secteur de départ resteront acquis pour la phase de classement pour les équipes concernées.

9.3.2 Classement et montée en Division Pro A Féminine

Le club classé 1^{er} à l'issue de la phase régulière de classement de la poule "haute" de Nationale 1 Féminine est déclaré "champion de France de Nationale 1 Féminine" :

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat de N1 féminine disputent avec les clubs classés 5^{ème} et 6^{ème} de la Pro A féminine, le tournoi de barrage d'accession relégation (art 8.5) ;
- Les équipes classées à la 3^{ème} place et aux suivantes se maintiennent en N1 féminine la saison prochaine, après confirmation de leur engagement.

NB : Les équipes seconde des clubs de Pro A Féminine ne peuvent pas monter en Pro A Féminine mais peuvent disputer la poule haute de la phase régulière et concourir pour le titre de la division Nationale 1 Féminine.

TITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS PAR CATÉGORIES D'ÂGE

Préambule

La Commission fédérale de Water-Polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes compétitions interclubs, pourra proposer au Comité directeur de la FFN de modifier les formules développées dans les paragraphes 10.1 à 10.5 afin de proposer aux clubs participant à ces phases finales les meilleures formes de compétition possibles.

10 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 - Engagement

10.1.1 Les championnats de France Interclubs de catégories d'âge, organisés à l'échelon fédéral, sont ouverts (pour la saison 2016-2017) aux U15 garçons (nés en 2002, 2003 et 2004), aux féminines (nées en 2002, 2003 2004 et 2005) et aux 17 ans garçons (nés en 2000 2001 et 2002) tels que définis aux articles 1.2 du présent règlement.

NB : Les régions et les Inter régions sont libres d'organiser des compétitions interclubs pour d'autres catégories d'âge en fonction de leurs spécificités et leurs besoins.

10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U15 et U17

10.2.1 Chaque Inter région est responsable de l'organisation d'un championnat d'Inter régional destiné à qualifier, pour chaque catégorie, le nombre d'équipes défini à l'article 10.4 du présent règlement. Cette compétition peut être organisée sous forme de championnat par matches aller et retour et/ou sous forme de tournoi

10.2.2 Les Inter régions sont définies de la façon suivante :

- Inter régions 1 : Ile-de-France ;
- Inter régions 2 : Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche Comté ;
- Inter régions 3 : Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Corse ;
- Inter régions 4 : Languedoc-Midi Pyrénées, Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes ;
- Inter régions 5 : Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire, Centre Val-de-Loire.

Chaque Inter région désignera un comité régional responsable de l'organisation de la phase régulière au sein de leur territoire.

10.2.3 Les engagements doivent parvenir à la Commission fédérale de Water-Polo, sous couvert du responsable de l'Inter région, PAR ÉCRIT, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement et, pour chaque club, de la liste (comportant nom, prénom et numéro de licence) de tous les joueurs susceptibles de jouer dans l'équipe de la catégorie d'âge concernée. Les engagements ne répondant pas à ces conditions ne seront PAS pris en compte.

Les dates limites de réception des engagements sont fixées au :

- lundi 26 septembre de la saison en cours, pour les équipes de clubs désireuses de s'engager dans le Championnat de France Interclubs U17 garçons issues de toutes les divisions (Pro A à N3) ;
- mardi 18 avril de la saison en cours, pour la phase finale du championnat de France Interclubs U15 garçons ;
- lundi 6 février de la saison en cours pour la phase finale du championnat de France Interclubs U15 filles.

10.3 - Conditions financières

Le montant des droits d'engagement et de l'amende pour forfait est précisé aux règlements financiers.

10.4 - Championnats de France interclubs U15 filles

10.4.1 Engagement

Chaque club de division Pro A Féminine a obligation d'engager une équipe en championnat de France U15 filles. D'autre part, ce championnat de France U15 filles est ouvert à tous les clubs désirant participer.

10.4.2 Déroulement du championnat de France U15 filles

Le championnat de France Interclubs 15 ans filles se déroule suivant le nombre d'équipes engagées, en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois. L'organisation de ce championnat est du ressort de la Commission fédérale de Water-Polo.

10.5 - Championnat de France interclubs U15 garçons

10.5.1 Engagement

Chaque club de division Pro A Masculine et de la N1 masculine a l'OBLIGATION de présenter une équipe U15 garçons dans le championnat Inter régional et pré-national pour la saison 2016-2017. D'autre part, les clubs de la N2 masculine

inscrivant une équipe U15 devront participer a minima ou au minimum aux phases Inter régionale et pré-nationale. Les clubs de divisions N3 masculine et inférieures, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de son comité régional, qui vérifiera la validité des licences pour la présente saison 2016-2017, pourront s'inscrire au Championnat de France interclubs U15 garçons. Ces clubs de divisions N3 masculine et inférieures devront lors de leur engagement préciser s'ils souhaitent participer à la phase pré-nationale et nationale.

10.5.2 Déroutement du championnat de France U15 garçons

Le championnat de France U15 garçon se déroule en 3 phases :

- une phase Inter régionale ;
- une phase Pré-Nationale ;
- une phase Nationale.

10.5.2.1 Phase Inter régionale (octobre à avril)

L'ensemble des équipes participent à un championnat dans leur Inter région respective.

Chacune des Inter régions devra proposer à la Commission fédérale de Water-Polo l'organisation de la phase Inter régionale pour validation. Un minimum de 10 rencontres par équipes est exigé.

Dans chacune des Inter régions toutes les équipes engagées devront être classées conformément aux règlements fédéraux.

Toutes les équipes sont qualifiées **obligatoirement** pour la phase Pré-Nationale, à l'exception des équipes émanant des divisions N3 masculine et inférieures.

10.5.2.2 Phase Pré-Nationale (mai)

Cette phase Pré-Nationale doit servir de préparation pour la Phase Nationale et permettre à toutes les équipes d'affronter d'autres équipes d'une autre Inter région.

Toutes les équipes sont réparties sur 4 secteurs géographiques.

La composition des poules sur les secteurs tiendra compte des résultats sportifs enregistrés dans les Inter régions et de la proximité géographique.

Dans chacun des secteurs, il sera organisé des tournois (4 à 6 équipes) ou chaque équipe rencontrera les autres sur un week-end.

10.5.2.3 Phase Nationale (juin à juillet)

Ne peuvent s'engager dans cette phase Nationale que les équipes qui ont participé aux phases Inter régionale et Pré-Nationale.

La phase Finale du championnat de France U15 garçons se déroule suivant le nombre d'équipes engagées en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois par élimination.

La composition des tournois sera effectuée en tenant compte des résultats de la saison précédente, des implantations géographique et, à partir du deuxième tour, des résultats du tour précédent.

Pour chaque tournoi, les clubs organisateurs ainsi que l'ordre des matchs seront précisés par la Commission fédérale de Water-Polo.

Le club vainqueur du tournoi final sera déclaré "Champion de France U15 masculin".

10.6 - Championnat de France interclubs U17 garçons

10.6.1 Engagements

10.6.1.1 Chaque club de divisions Pro A et N1 masculines a l'OBLIGATION de présenter une équipe U17 masculine pour la saison 2016-2017. D'autre part, les clubs de divisions N2 et N3 masculines, voire au niveau régional, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de son comité régional, qui vérifiera la validité des licences pour la présente saison 2016-2017, pourront s'inscrire au Championnat de France interclubs U17 garçons. La date limite de l'inscription est fixée au lundi 26 septembre de la saison en cours.

10.6.1.2 Les droits d'engagement pour cette compétition sont inscrits dans les règlements financiers. Il est rappelé que les demandes d'engagement doivent bien transiter par les comités avant de parvenir à la FFN. L'engagement ne dispense pas les clubs de se soumettre au reste de la réglementation sportive et financière en vigueur (forfaits, etc., voir les règlements financiers).

10.6.1.3 L'engagement d'une équipe au Championnat de France U17 garçons vaut pour toutes les phases des deux divisions Élite et Honneur.

10.6.1.4 Chaque équipe inscrite s'engage à organiser au moins un tournoi (avec trois, quatre ou cinq équipes) lors de la phase de brassage, ainsi qu'au moins un tournoi lors de la phase régulière (avec trois, quatre équipes). En fonction du calendrier joint ci-après, chaque équipe fera connaître ses priorités et ses disponibilités à la commission fédérale de Water-Polo (voir "dispositions générales" relatives aux clubs).

10.6.2 Composition

Le championnat de France U17 garçons est composé de deux divisions, Élite et Honneur, regroupant l'ensemble des équipes participantes.

Sont qualifiées dans la division U17 Élite garçons les 8 meilleures équipes classées à l'issue du championnat de France U17 garçons de la saison précédente.

Sont qualifiées dans la division U17 Honneur garçons les autres équipes.

10.6.3 Championnat de France U17 Élite (bassin 30 m x 20 m)

10.6.3.1 Phase préliminaire (octobre à avril)

Les 8 équipes qualifiées pour le championnat de France U17 Élite garçons se rencontrent sous forme de tournois :

- Toussaint de la saison en cours (1 tournoi à 8 ou 2 tournois à 4) ;
- Décembre, février et avril : 3 tournois à 4 pour chacune des équipes selon un calendrier défini par la Commission fédérale de Water-Polo.

À l'issue de cette phase préliminaire, les deux équipes les moins bien classées participeront au tournoi de barrage accession en division Élite/relégation en division Honneur garçons.

Les six premières équipes de cette phase préliminaire sont qualifiées pour la phase demi-finales du championnat U17 Élite garçons.

10.6.3.2 Barrage accession en division Élite/relégation en division Honneur (mai), (bassin 30 m x 20 m)

Sont qualifiées pour participer au tournoi d'accession en division Élite/relégation en division Honneur, les équipes classées aux 7^{ème} et 8^{ème} places du tour préliminaire du championnat de France U17 Élite garçons et les équipes classées aux deux premières places de la phase de classement du championnat de France U17 Honneur garçons.

Ces 4 équipes se rencontrent sur un tournoi. Les deux équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de ce tournoi sont qualifiées pour la phase demi-finale du championnat U17 Élite garçons, les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places de ce tournoi sont reléguées en championnat de France U17 Honneur garçons la saison suivante.

10.6.3.3 Phase demi-finale

Les 8 équipes qualifiées pour la phase demi-finale sont réparties en deux groupes de la façon suivante :

- Groupe A : 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème} de la phase préliminaire et 2^{ème} du tournoi de barrage ;
- Groupe B : 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème} de la phase préliminaire et 1^{er} du tournoi de barrage. Dans chacun des groupes les équipes se rencontrent sur un tournoi.

10.6.3.4 Phase finale

Les 4 équipes qualifiées pour la phase finale de 1 à 4 se rencontrent sur un tournoi pour l'attribution du titre de champion de France U17 garçons.

Les 4 équipes qualifiées pour la phase finale de 5 à 8 se rencontrent sur un tournoi pour définir le classement de 5 à 8 du championnat de France U17 garçons.

Les 8 équipes participantes à la phase finale sont qualifiées pour le championnat de France U17 Élite garçons la saison suivante.

10.6.4 Championnat de France U17 Honneur garçons

10.6.4.1 Phase de brassage (octobre à janvier)

L'ensemble des équipes engagées dans le championnat de France U17 Honneur garçons participent à un tour de brassage.

Les équipes sont réparties dans 4 secteurs géographiques (A, B, C et D) dont la composition tiendra aussi compte des résultats de la saison antérieure. La répartition de ces équipes est du ressort de la Commission fédérale de Water-Polo.

Chaque secteur géographique sera placé sous la responsabilité d'une Inter région qui devra proposer à la Commission fédérale de Water-Polo l'organisation de la phase de brassage pour validation. Un minimum de 10 rencontres par équipes est exigé.

À l'issue de la phase de brassage, toutes les équipes sont classées en trois groupes :

- Le groupe E (classement de 1 à 8) : les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque secteur géographique
- Le groupe F (classement de 9 à 16) : les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque secteur géographique
- Le groupe G (classement de 17 à ...) : les équipes classées 5^{ème} et après de chaque secteur géographique

10.6.4.2 Phase de classement demi-finale (février à mars)

Phase de classement demi-finale 1 à 8

Les équipes qualifiées pour le groupe E sont réparties en deux groupes E1 et E2.

Le groupe E1 : 1A, 2B, 1C, 2D et le groupe E2 : 2A, 1B, 2C, 1D

Dans chacun des groupes E1 et E2 les équipes se rencontrent sur un tournoi.

Les deux premières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 1 à 4.

Les deux dernières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 5 à 8.

Phase de classement demi-finale 9 à 16

Les équipes qualifiées pour le groupe F sont réparties en deux groupes F1 et F2.

Le groupe F1 : 3A, 4B, 3C, 4D et le groupe F2 : 4A, 3B, 4C, 3D

Dans chacun des groupes F1 et F2 les équipes se rencontrent sur un tournoi.

Les deux premières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 9 à 12.

Les deux dernières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 13 à 16.

Phase de classement demi-finale 17 à...

Les équipes qualifiées pour le groupe G se rencontrent en fonction du nombre d'équipes pour établir un classement de 17 à

10.6.4.3 Phase de classement finale (avril)

Classement de 1 à 4

Les équipes classées aux deux premières places des groupes E1 et E2 se rencontrent sur un tournoi.

Les deux premières équipes de ce tournoi sont qualifiées pour participer au barrage accession en division Élite/relégation en division Honneur (voire article 10.5.3.2).

Les équipes 3^{ème} et 4^{ème} de ce tournoi terminent respectivement 3^{ème} et 4^{ème} du championnat de France U17 division Honneur garçons.

Classement de 5 à 8

Les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places des groupes E1 et E2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 5 à 8 du championnat de France U17 division Honneur garçons.

Classement de 9 à 12

Les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places des groupes F1 et F2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 9 à 12 du championnat de France U17 division Honneur garçons.

Classement de 13 à 16

Les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places des groupes F1 et F2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 13 à 16 du championnat de France U17 division Honneur garçons.

TITRE 5 - LES ÉPREUVES INTERCOMITÉS ET INTER RÉGIONS PAR CATÉGORIES D'ÂGE

11 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 - Engagement

- 11.1.1 Les épreuves Intercomités et Inter régions par catégories d'âge, masculins et féminins, sont réservées :
- Pour la Coupe de France des Régions U13 aux joueurs et joueuses nés (es) 2004 et 2005 (et uniquement ces années-là) ;
 - Pour la Coupe de France des Inter régions U15 garçons aux joueurs nés en 2002 et 2003 (et uniquement ces années-là) ;
 - Pour la Coupe de France des Régions Espoirs U15 Filles aux joueuses nées en 2002, 2003, 2004 (avec simple surclassement) et 2005 (avec double surclassement).

Pour chacune de ces compétitions, la présentation des surclassements sera exigée par les arbitres et/ou le délégué.

- 11.1.2 Les engagements doivent parvenir à la commission fédérale de Water-Polo, sous couvert du responsable de l'Inter région, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement. La date limite de réception des engagements est fixée au :
- lundi 16 janvier de la saison en cours, pour la Coupe de France des Régions U13,
 - lundi 11 janvier de la saison en cours, pour la Coupe de France des Inter régions garçons U15,
 - lundi 12 décembre de la saison en cours, pour la Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles.
- 11.1.3 Pour les épreuves entre les Inter régions, l'Inter région organisatrice, et elle seule, pourra, si elle le souhaite, engager une seconde équipe. L'Inter région indiquera l'engagement de cette seconde équipe lors de sa demande d'organisation, et devra confirmer l'engagement final de deux (2) équipes pour la date limite fixée à l'article 11.1.2 ci-dessus.
- 11.1.4 Les comités régionaux et/ou Inter régions désignés pour organiser une de ces compétitions doivent faire parvenir leur confirmation de candidature à la Commission fédérale de Water-Polo, avant le 30 septembre de la saison en cours (premier document signé du président du comité support dans la convention d'organisation). La Commission fédérale de Water-Polo et la Commission d'organisation de la FFN leur feront alors parvenir les conventions d'organisations idoines (propres à chaque compétition) qui devront être retournées au plus tard le 12 décembre de la saison en cours. Les Commissions fédérales et les cadres techniques compétents se tiendront à la disposition des organisateurs pour aider au montage des dossiers en relation avec le responsable de l'institution organisatrice.

11.2 - Conditions financières

- 11.2.1 Les équipes (comité et/ou Inter région) ne fournissant pas, pour la durée de toute la compétition, au minimum un arbitre de leur comité ou de leur Inter région, subiront une pénalité financière (voir règlements financiers).
- 11.2.2 Les frais de déplacement et de séjour des arbitres sont à la charge de chaque comité régional ou Inter région.
- 11.2.3 Les frais de déplacement et de séjour du délégué et/ou du formateur, désigné(s) par la Commission fédérale de Water-Polo ainsi que le (s) délégué (s) (deux maxi) de la Direction Technique Nationale seront soit pris en charge par la FFN, soit pris en charge par le comité d'organisation (à travers la Convention d'Organisation afférente à la compétition et qui doit être validée par la COF - Commission des Organisations Fédérales).

11.3 - Déroulement

- 11.3.1 Le calendrier de chacune des épreuves Intercomités (Coupes de France des Régions U13 et U15 filles) et Coupe de France des Inter régions U15 garçons est établi par la Commission fédérale de Water-Polo en fonction du nombre total d'équipes engagées, du classement des saisons précédentes, et en respectant les principes généraux suivants :
- phase préliminaire par poules jouées sous forme de championnat à match unique ;
 - seconde phase par niveau, jouée par poule sous forme de championnat à match unique ou par matches à élimination ;
 - demi-finales croisées ;
 - finale et match de classement pour la 3^{ème} place ;
 - un match maximum par session (demi-journée) et par équipe.
- 11.3.2 Le calendrier sera diffusé auprès de chacun des comités régionaux et/ou Inter région dans le mois suivant la date limite d'engagement fixé à l'article 11.1.2. Il sera confirmé par l'organisateur, avec les horaires et dates précis, au plus tard un (1) mois avant le début de la compétition. Sauf forfait d'une équipe, il ne sera alors plus modifiable.
- 11.3.3 Les dates des différentes Coupes de France des Régions et Inter région de catégories d'âge seront communiquées pour la saison en cours dès la finalisation des calendriers :
- Coupe de France des Régions U13,
 - Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles,
 - Coupe de France des Inter régions garçons U15.

RÈGLEMENT WATER-POLO

11.3.4 Le comité régional ou l'Inter région vainqueur de chaque épreuve sera déclaré "vainqueur de la Coupe de France des Régions de la catégorie d'âge ou vainqueur de la Coupe de France des Inter régions U15 garçons.

TITRE 6 - LES ÉPREUVES TERRITORIALES SANS FINALITÉ NATIONALE

12 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Recommandations :

La commission fédérale accorde une autonomie relative : Aux départements, régions et inter régions dans la gestion de leurs championnats respectifs.

Toutefois, pour toutes les compétitions à finalité nationale (U15 garçons et filles et U17 garçons), les équipes qualifiées doivent impérativement être issues de championnats territoriaux des années d'âges concernées.

Pour les compétitions départementales, régionales, et Inter régionales sans finalité Nationale, la Commission fédérale de Water-Polo préconise l'organisation dans les territoires des programmes suivants :

Programmes	Activités	Niveaux d'organisation	Catégories d'âge
Initiation	Pass'sports de l'eau (cf. pages ENF)	Départements	8 ans et moins
Initiation Acquisition Mini Polo	Pass'compétition (*) (cf. pages ENF)	Régions	8 ans et moins
Acquisition Water-Polo	Polonat Tournoi U11	Départements, Régions, Inter régions	11 ans et moins
Acquisition Water-Polo	Première compétition Coupe de France des départements	Régions, Inter régions	11 ans et 12 ans
Développement Formation	Championnats	Régions, Inter régions	13 ans et moins
Formation Performance	Championnats qualificatifs pour les phases Nationales	Régions	15 ans et moins 17 ans et moins

12.1 - ENF et Pass'compétition

12.1.2 Organisation du Pass'compétition

Le Pass'compétition Water-Polo est organisé sous couvert des comités régionaux (sous le contrôle du CTR ou en son absence d'un membre de l'ETR, habilité par l'ENF).

Les contenus sont définis dans les pages ENF de l'Annuel Règlement.

12.1.3 Accès aux compétitions régionales et fédérales

Le Pass'compétition est obligatoire pour disputer les premières compétitions fédérales, à tous les échelons territoriaux (départements, régions, Inter régions, national).

12.2 - Première compétition régionale U11 vers un format commun

12.2.1 Cette compétition est laissée à l'initiative des comités régionaux. L'objectif est d'amorcer une pratique précoce et de proposer un format de compétition présentant le maximum de matchs pour les plus jeunes.

Nous n'attendons pas que cette compétition soit orientée vers la recherche de performance mais plutôt comme un moyen d'attirer les plus jeunes et de les fidéliser grâce à une compétition ludique offrant beaucoup de temps de jeu.

Les comités régionaux s'engageant dans cette compétition doivent nommer un ou deux référents ; des entraîneurs de clubs locaux et communiquer leurs noms et coordonnées à l'adresse waterpolo@ffnatation.fr. Ils seront ainsi intégrés à l'Equipe Technique Nationale.

Les engagements peuvent se faire par le club, mais il est également souhaitable que le ou les référents du comité régional puissent constituer des équipes de niveaux de manière à ce que chaque joueur puisse exprimer son potentiel.

Le Pass'compétition est nécessaire pour participer, et les comités régionaux sont incités à organiser en amont de la compétition (le matin) une session de Pass'compétition.

RÉGLEMENT WATER-POLO

Vous pouvez communiquer toutes les informations utiles sur vos manifestations pour cette catégorie au département Water-Polo de la Fédération (waterpolo@ffnatation.fr). À l'issue de celles-ci un bilan devra être envoyé à la même adresse.

12.2.2 Les règles préconisées pour cette première compétition sont les suivantes :

Article 1 - Les équipes

Les équipes sont composées de 6 joueurs (5 joueurs de champ et un gardien) mixité autorisée.

Article 2 - Champ de jeu

Les dimensions du champ de jeu sont de 25 m sur 15 m au maximum, et de 15 m sur 10 m au minimum.

Marquage de la ligne de penalty en Vert à 4 m.

Marquage de la ligne de hors-jeu en rouge à 2 m.

Les dimensions des buts sont de 2,15 m sur 0,75 m. Le ballon utilisé est un ballon de taille 3.

Article 3 - Durée du match

2 périodes de 12 minutes avec un intervalle de 3 minutes entre les périodes.

Le temps de jeu ne s'arrête pas sauf après un but.

Un seul temps mort de 1 minute autorisé par rencontre.

Pas de temps de possession de balle sauf si l'arbitre estime une perte de temps.

Article 4 - Règles du jeu

Un joueur ayant commis 4 fautes graves ne peut plus participer au jeu.

Un joueur exclu peut revenir dans le jeu après avoir clairement sorti la tête hors de l'eau dans la zone de prison.

La réception de la balle à deux mains est autorisée, mais le lancer (passe ou tir) n'est autorisé qu'à une seule main. Après une faute le joueur exécutant le coup franc ne peut tirer directement au but.

Le gardien de but ne peut être remplacé que :

- après un but ;
- pendant un temps mort ;
- pendant l'intervalle entre les deux périodes ;
- si l'arbitre arrête le jeu en cas d'accident.

12.3 - Coupe de France des départements

L'organisation d'une Coupe de France des Départements U12 est laissée à l'initiative des Inter régions (comité technique des Inter régions) et, en cas de défaillance, aux comités régionaux ou départementaux pour la saison 2016-2017.

Les dates initialement retenues pour la compétition "Coupe de France des Départements U13" de Water-Polo pourraient être "protégées" pour permettre aux U12 de pratiquer conjointement la Natation Course et le Water-Polo.

RÈGLEMENT WATER-POLO

TITRE 7 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR BLESSÉ : LE "JOKER MÉDICAL"

Si un joueur est blessé entraînant en cela une incapacité évaluée, après expertise par le médecin fédéral, à un minimum de trois (3) mois, son club a la possibilité de recruter un joueur supplémentaire n'ayant pas encore participé au championnat concerné ou issu d'une division inférieure, après autorisation de la Commission fédérale et l'avis du médecin fédéral.

Cette autorisation doit intervenir avant la fin des matchs aller de la division concernée en tenant compte du calendrier initial. Toutefois, le joueur blessé et son substitut ne sont pas autorisés à jouer ensemble, la reprise de la compétition par le joueur blessé mettant un terme définitif à la pratique dudit substitut au sein de l'équipe.

ANNEXE

Sanctions	Articles du règlement de jeu FINA	Barème
EDA	Pour mauvaise rentrée (WP 21.16)	1 avertissement
	Pour mauvaise sortie (WP 21.2)	
	Pour joueur illégal (WP 21.16)	
	Pour contestations de l'arbitrage (WP 21.13)	
	Pour refus d'obéissance (WP 21.13)	
	Pour jeu déloyal (WP 21.13)	
	Pour agressivité (WP 21.13)	
	Pour inconduite (WP 21.13)	
	Pour langage inacceptable, propos incorrects (WP 21.13)	
	Pour manque de respect envers l'arbitre (WP 21.13)	
	Pour conduite contraire à l'esprit du jeu (WP 21.13)	
	Pour gêne dans l'exécution d'un pénalty (WP 21.17)	
	Pour interférence (WP 21.17)	
	Pour jeu dangereux	
Deux avertissements cumulés sur une année de date à date entraînent une suspension automatique de deux matchs dont un avec sursis.		
	Pour geste de défiance envers l'arbitre (jet d'eau, jet de ballons vers ou sur l'arbitre, attitudes provocatrices...)	1 match ferme + 1 avec sursis
	Pour gestes obscènes à l'égard du public	2 matchs fermes + 1 avec sursis
	Pour propos injurieux, menaces, insultes, geste obscène à l'égard de l'arbitre ou d'un officiel	3 matchs fermes
EDA 4, EDA 4+P	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un officiel. Entendre par coups : frapper un officiel intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention. (WP 21.12/21.14)	3 matchs fermes
	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un adversaire. Jeu violent. Entendre par coups : frapper un adversaire intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention. (WP 21.12/21.14)	2 matchs fermes + 1 avec sursis
Carton Rouge à un joueur	quel que soit le motif	1 avertissement
Carton Rouge à un entraîneur ou officiel du banc	quel que soit le motif	1 match de suspension
	Mauvaise conduite du public	3 matchs à huit clos
	Menaces, jet d'objet, coups ou tentative de coups à l'arbitre ou aux officiels par des spectateurs	4 matchs à huit clos
Récidive	Tous les cas de récidive feront l'objet de plein droit d'une citation devant l'organisme disciplinaire spécifique au Water-Polo	
Sursis	Court sur une année de date à date, à partir de la date de notification de la sanction	
Validité de la sanction	1 an à compter de la date où la pénalité a été prononcée	





WELCOMSPORT

LOUVRE HOTELS GROUP
partenaire de la



VOTRE CHAMBRE
À PARTIR DE

17€
par personne



DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES LICENCIÉS⁽¹⁾

Valables les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et veilles de jours fériés dans les hôtels : Campanile, Kyriad et Kyriad Prestige

DES SERVICES SUR MESURE⁽²⁾

- Menus équilibrés spécialement conçus pour les sportifs
- Salle de séminaire pour les massages ou les briefings
- Départ tardif jusqu'à 17h

⁽¹⁾ Voir conditions sur welcomsport.com

⁽²⁾ Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité. Salle de séminaire pour vos réunions de débriefing à partir de 6 personnes minimum. Chambre pour les massages d'avant match à partir de 5 chambres réservées. Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable au minimum une semaine avant le séjour.

AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE CLUB

En fin de saison,
nous reversons à
votre club

7%



DE VOS
DÉPENSES EN
HÉBERGEMENT

RÉSERVATIONS
Réserver votre séjour

Adhérez et réservez sur le site
www.welcomsport.com

N° d'appel dédié à la FFN
0 825 34 34 37
(0.15€ TTC/min)

Vous souhaitez réserver
plus de 10 chambres
01 42 91 45 65

AVICTOR

THE ULTIMATE ADVANTAGE.



MEGAN ROMANO | WORLD CHAMPIONSHIP GOLD MEDALIST



HYDROSPHERE TECHNOLOGY

Leading-edge technology causes water to surround the fabric, rather than saturate it. The hydrospheric effect optimizes the swimmer's position in the water, thus reducing drag and maximizing speed and efficiency.



SPEED DRY FABRICATION

Proprietary coating repels water and keeps the suit dry and compressive, keeping swimmers lightweight and fast.



SUPERSONIC FLEX BONDING

Advanced engineering allows fully bonded seams to conform and stretch with the swimmer's body, resulting in a precisely fitted, ultra compressive suit that won't restrict natural movement.

TYR FRANCE | 26 QUAI D'ALMA | 68100 MULHOUSE
03 89 06 09 61 TYR-SHOP.FR

TYR

MANUFACTURED IN THE U.S.A.
OF IMPORTED MATERIALS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2016/2017

www.ffnatation.fr



TOUS AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE DE NATATION

EDF est fier de soutenir depuis 10 ans la Fédération Française de Natation et ses nageurs.



“Je suis un nageur citoyen”

On ne peut plus, en 2016, pratiquer notre sport comme en 2015. Malgré l'universalisme déclaré des Jeux Olympiques, cette courte trêve olympique n'effacera pas la violence du choc sombre qui voit notre société ébranlée.

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun de vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

Un message qui remet les valeurs de notre sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants, en proposant un programme qui est plus que de la natation, plus que du water-polo, plus que de la natation synchronisée ou du plongeon : une aventure humaine, une aventure intérieure qui leur permettra de grandir enrichis de la connaissance d'eux-mêmes et du monde si complexe qui les entoure.

A chacun son rythme, à chacun son olympe, nous construisons ensemble un programme sportif qui pourrait sembler paradoxal, un programme qui offrira à la France des sportifs de haut niveau aguerris et prêts aux joutes olympiques de Tokyo 2020 voire celles de Paris 2024 ; mais aussi, et surtout, des femmes et des hommes libres, égaux et fraternels, qui nous permettent de croire encore que nager peut changer le monde et répondre enfin à la question :

“- Qui suis-je ?

- Je suis un nageur citoyen.”



Jacques Favre
Directeur Technique National



NATATION SYNCHRONISÉE

SOMMAIRE

Avant-propos	181
Les différents programmes	
Schéma général.....	182
Le parcours sportif	184
Les équivalences	185
Le Synchronat	
Présentation.....	186
Les épreuves	186
Les caractéristiques	187
Engagements.....	188
Organisation territoriale	188
Calendrier des épreuves.....	188
Notation et classement	188
Les compétitions	
Dispositif	189
Les catégories d'âge.....	189
Le surclassement.....	189
La réglementation des épreuves	189
Les officiels	189
Les résultats	190
Participation des étrangers	190
Participation masculine.....	190
Principes	190
Dispositif DOM-TOM.....	191
Les différentes compétitions	191
Les autres compétitions.....	192
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver	193
Championnats de France Eté	194
Récapitulatifs	196

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Fiches compétitions hiver

Fiche n° 1 : Journées d'Automne.....	198
Fiche n° 2 : Phase Qualificative Championnats de France d'hiver Jeune, Junior et Senior.....	199
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Jeune.....	200
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Junior.....	201
Fiche n° 5 : Championnat de France d'hiver Senior.....	202

Fiches compétitions été

Fiche n° 6 : Challenge régional et interrégional.....	203
Fiche n° 7 : Championnats régionaux Avenirs.....	204
Fiche n° 8 : Championnats régionaux Jeunes.....	205
Fiche n° 9 : Championnats régionaux Juniors.....	206
Fiche n° 10 : Championnats régionaux Toutes Catégories.....	207
Fiche n° 11 : Championnats interrégionaux National 3 Avenirs.....	208
Fiche n° 12 : Championnats interrégionaux National 3 Jeunes.....	209
Fiche n° 13 : Championnats interrégionaux National 3 Juniors.....	210
Fiche n° 14 : Championnats interrégionaux National 3 Séniors-Toutes Catégories.....	211
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2 Jeune.....	212
Fiche n° 16 : Championnat de France d'été National 2 Junior.....	213
Fiche n° 17 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Jeune.....	214
Fiche n° 18 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior.....	215
Fiche n° 19 : Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	216
Fiche n° 20 : Finale Avenirs et Jeunes.....	218

Procédures d'engagements dans les différentes compétitions.....	219
--	------------

Calendrier des compétitions 2016-2017.....	220
---	------------

Classement des clubs.....	221
----------------------------------	------------

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

AVANT-PROPOS

Chèr(e)s Ami(e)s,

Les Règlements votés en 2014 restent d'actualité.

Des réajustements annuels se font après analyses des compétitions nationales de la saison passée.

Cette année, l'accent se poursuit sur le développement des plus jeunes sur leurs aptitudes physiques chorégraphiques et acrobatiques.

Les jeunes Garçons et les Messieurs sont accueillis sur la totalité des épreuves. C'est une option qui, dès cette année, permettra une ouverture plus grande dans la pratique de notre discipline.

Pour éviter la lourdeur de l'écriture dans ces règlements, nous garderons le terme "nageuses" mais cela signifie "nageuses et nageurs". Dans le but d'harmoniser les termes des catégories d'âges entre les différentes disciplines de la fédération, le terme "Avenir" remplace "Benjamine" et le terme "Jeune" remplace "Espoir".

Les précisions sur les classements et podiums pour le Challenge permettront aux nageuses non qualifiées en N3 et N2 de s'exprimer jusqu'à la fin de la saison.

Le règlement permet à tous les pratiquants de s'épanouir selon leurs envies et possibilités au niveau de pratique approprié. Merci de respecter ces règlements avec l'application de la circulaire des Officiels.

Bonne saison 2016/2017 pour Toutes et Tous !

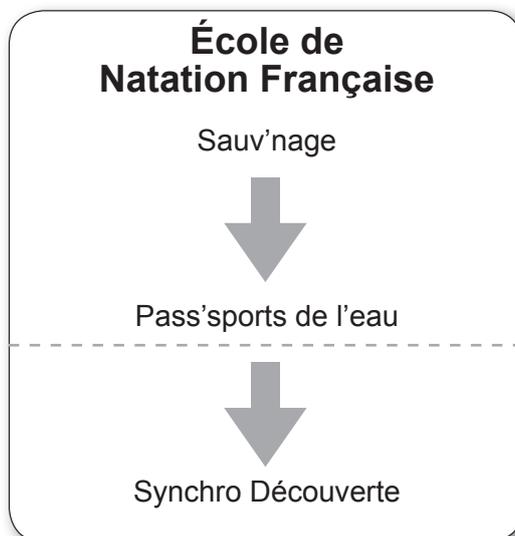
Marie-Claude BESANÇON
Présidente de la commission fédérale

Sylvie NEUVILLE
Directrice de la discipline

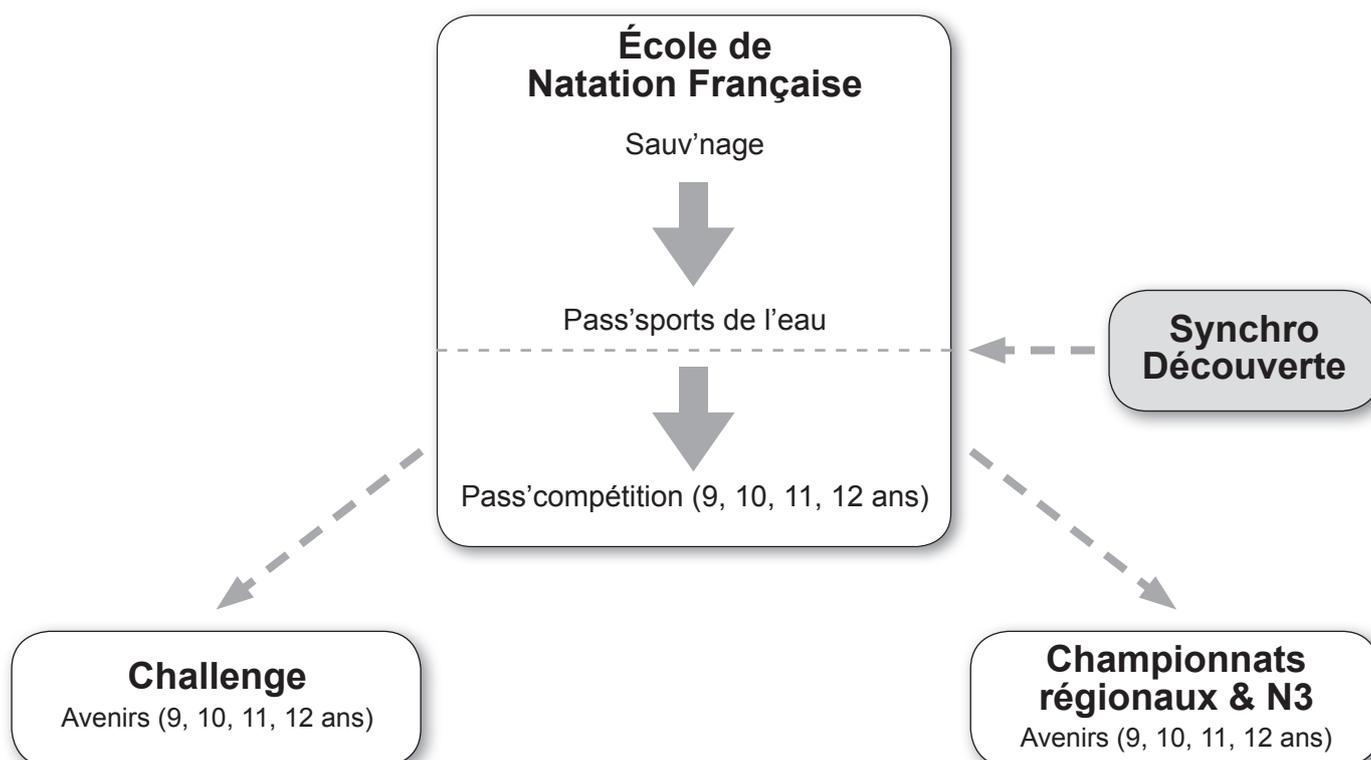
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2009 ET APRÈS

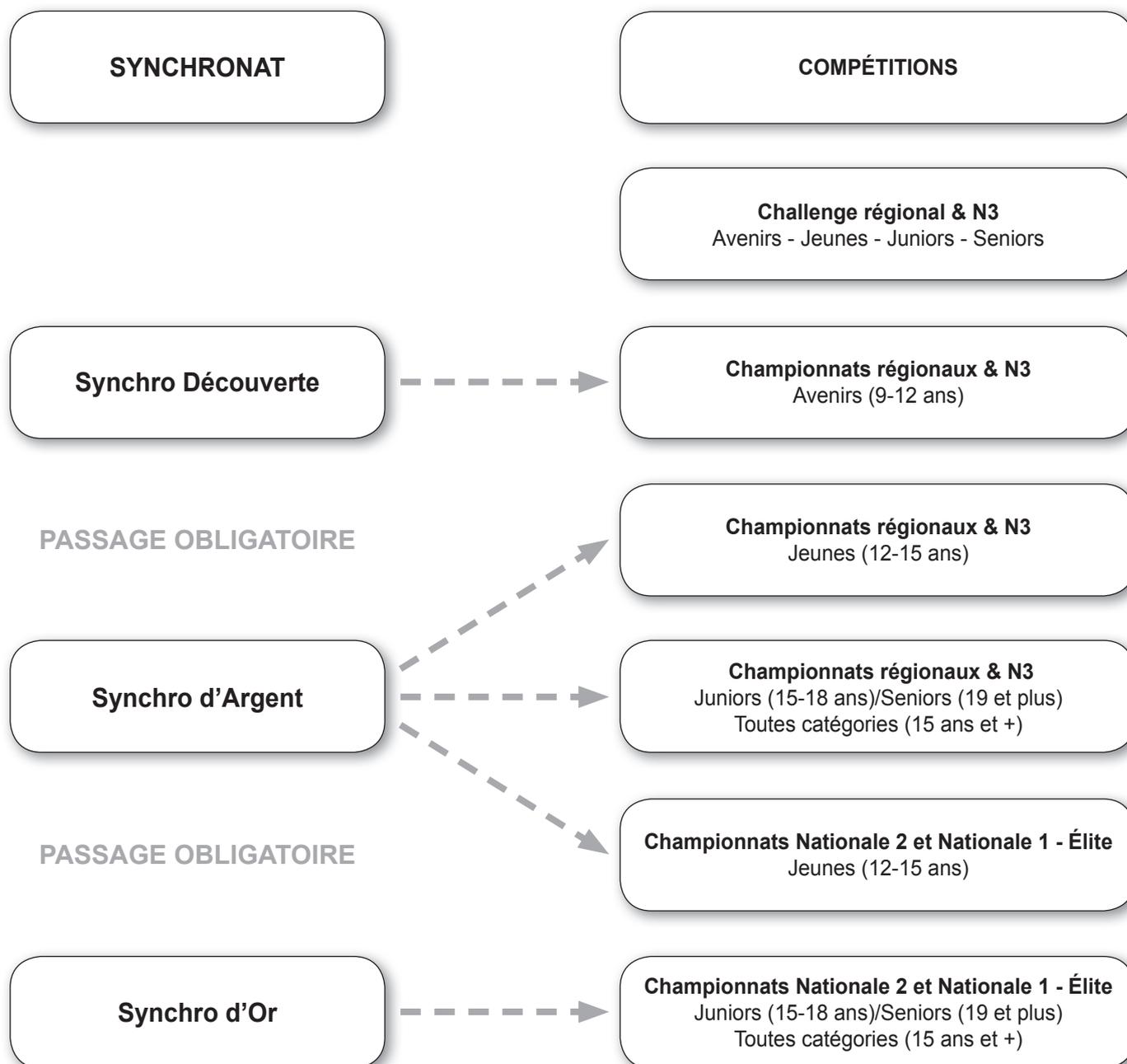


JE SUIS NÉ(E) EN 2009 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JE SUIS NÉ(E) EN 2004 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS AVENIR	
<p>Je suis né(é) en 2008, 2007, 2006 ou 2005</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ENF qui est obligatoire si j'ai moins de 12 ans (2004 et après) • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF • Les championnats régionaux Avenirs sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Les championnats interrégionaux N3 Avenirs sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • La Finale Avenirs et Jeunes si j'ai 10, 11 et 12 ans

J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS JEUNE	
<p>Je suis né(e) en 2005, 2004, 2003 ou 2002</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N1-Élite Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • La Finale Avenirs et Jeunes si j'ai 13 ans

J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS JUNIOR	
<p>Je suis né(e) en 2002, 2001, 2000 ou 1999</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS SENIOR	
Je suis né(e) en 1998 et avant	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

Années d'âge	Saison 2016-2017	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3 Avenirs	Régionaux N3, N2 N1-Élite Jeunes	Régionaux N3, N2 N1-Élite Juniors Jeunes	Régionaux N3, N2 N1-Élite Seniors	Régionaux N3, N2 N1-Élite toutes catégories	Finale Avenirs et Jeunes
11 ans et -	2006 à 2008	X	X	X					2006 à 2007
12 ans	2005	X	X	X	X				X
13 ans	2004	X	X		X				X
14 ans	2003	X	X		X				
15 ans	2002	X	X		X	X	X	X	
16 ans	2001	X	X			X	X	X	
17 ans	2000	X	X			X	X	X	
18 ans	1999	X	X			X	X	X	
19 ans et +	1998 et avant	X	X				X	X	

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation Synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité,
- Synchro d'Argent,
- Synchro d'Or.

**Les nageuses peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau
OU
avant, pendant ou après le Pass'compétition**

Toute nageuse qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent.

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec,
- Propulsion (technique et ballet),
- Technique.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches "épreuves" diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion "technique" et/ou propulsion "ballet".

Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera quinze jours au plus tôt avant le début de la compétition.

IMPORTANT : Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition. Toutes les nageuses titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et n'auront pas à le repasser.

La nageuse passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.

L'évaluation de cette épreuve est identique au Pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum).

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

Le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

IMPORTANT : Pour le niveau Synchro d'Argent deux épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve "technique" niveau Synchro d'Argent. Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses nées en 2002 et après ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior pour les nageuses nées en 2002 et avant.i _

La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse ayant validé la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune ne devra pas repasser la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse aura obtenu le niveau du **Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.**

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro.

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau "Synchro d'Argent" est obligatoire pour participer aux compétitions Jeunes. Les nageuses Jeunes ayant déjà validé certaines épreuves du niveau Formation peuvent passer les épreuves manquantes soit en Synchro d'Argent, soit en Synchro d'Or. Les épreuves déjà validées en Synchro d'Or (niveau Formation), seront, de droit, validées en Synchro d'Argent, sans avoir à les repasser.

L'obtention du niveau "Synchro d'Or" est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF : Toutes les nageuses nées de 2004 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Pour les 2004 et après

La validation du "Pass'compétition" donne accès aux :

- Niveau Synchro Découverte.
- Compétitions challenge Avenirs (régionaux et N3).

La validation du "Pass'compétition" avec la validation du niveau Synchro Découverte donne accès aux :

- Niveau Synchro d'Argent.
- Compétitions régionales et N3 de la catégorie Avenirs.

RAPPEL - Le Pass'compétition peut être validé avant, pendant ou après le niveau Synchro Découverte.

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans ExtraNat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire juste après le Pass'sport de l'eau. L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la région. L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements ExtraNat ne sont pas clos. L'engagement dans certaines épreuves libres implique aussi obligatoirement l'engagement en figures imposées sur ExtraNat.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental
- régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB : Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du Synchronat. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat.

Saisie et transmission des résultats

Les comités régionaux transmettront à la FFN, la liste nominative des nageuses ayant validé les programmes Synchro d'Argent et Synchro d'Or au fur et à mesure des validations puisque l'engagement en compétition est possible dès que la nageuse valide le niveau requis.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LES COMPÉTITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Le récapitulatif des engagements est à transmettre par mail au comité régional d'appartenance pour validation et vérification des conditions d'accès aux compétitions pour chaque nageuse.

Cette vérification devra être transmise par mail à la Fédération pour enregistrement définitif des engagements.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Avenirs : 9-12 ans (2008, 2007, 2006 et 2005).

Une nageuse née en 2008 déjà titulaire du Pass'compétition intégrera la catégorie Avenirs, à condition d'avoir son Synchro Découverte.

- Jeunes : 12-15 ans (2005, 2004, 2003, 2002), catégorie spécifique au programme FFN.
- Juniors : 15-18 ans (2002, 2001, 2000, 1999).
- Seniors : 19 ans et plus (1998 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2002 et avant).

Le surclassement

Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" et les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions Seniors-toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses nageant le ballet soient des nageuses Seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors.

Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre Seniors.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Synchronisée.

Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les compétitions FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant **dix nageuses** au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A examen (titulaire de l'écrit depuis moins de deux ans). Cet officiel devra être engagé sur ExtraNat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Outre cette clause, tout club participant en épreuve collective doit engager via ExtraNat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés dans les 24 heures suivant la compétition.

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère d'appartenance.

Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/SS 6.1.3.

Une présentation des passeports des nageuses sera demandée à la réunion technique.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie Jeunes et Juniors : deux solos, deux duos, une équipe, un highlight en jeune, un combo en junior et un juge minimum par ballet collectif.

Accès à la Finale

Le ballet, ayant le meilleur total additionnel aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes françaises.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de "Champion de France". En solo, cependant une nageuse ne peut avoir de titre de Championne de France.

Participation masculine

Les mêmes conditions de pratique de la natation Synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Principes

La qualification aux compétitions interrégionales N3, nationales 2 et nationales 1-Élite, prend en compte deux conditions :

- un minima de points à réaliser.
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

La qualification aux compétitions nationales 1-Élite prend également en compte un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1).

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima de points pour les championnats N1-Élite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points relatifs à la N2. De ce fait, le nombre de ballets en N2 sera augmenté. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les équivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Sur demande à la DTN, une équivalence peut être accordée pour les différents niveaux du Synchronat suivant le niveau antérieur de la nageuse.

Cependant, toutes les nageuses ayant déjà participé à un championnat de France N2 ou N1-Élite Juniors, Seniors, et Toutes Catégories et n'ayant que le niveau Synchro d'Argent gardent le niveau auquel elles sont positionnées, à savoir les prérequis pour accéder au national durant toute leur carrière.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit des sélections dans l'année.

En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo correspondante. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation pour la N1-Élite se fera sur le championnat de France N2 pour atteindre un effectif de seize (16) solos.

Pour les qualifications lors des interrégions (N3), en aucun cas, les ballets classés au-delà du nombre défini par interrégion ne pourront prendre la place d'un ballet se désistant pour quelques raisons que ce soit, même si ces ballets ont obtenu les points de qualification et que les ballets précédents ne sont pas titulaires du niveau requis.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Élite dans une catégorie donnée, il ne sera pas automatiquement repositionné en N2 mais devra y gagner sa sélection en passant par la N3.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur ExtraNat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

La Finale Avenirs et Jeunes :

Les nageuses ne participant qu'à la Finale Avenirs et Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationale 3 Avenirs et les Championnats Nationale 3 Jeunes servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2017. Un classement lors des championnats nationales 3 spécifique à la Finale Avenirs et Jeunes sera établi.

Sélections pour les collectifs des Équipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Équipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Pôles Espoirs du Parcours d'Excellence Sportive

Si un pôle Espoir n'a pas été positionné en équipe libre N1-Élite Jeune ou Junior durant la saison 2015-2016, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Élite Jeune ou Junior 2016-2017, sans passer par la N2 équipes libres 2016-2017. Ces ballets se rajouteront aux 16 équipes libres des éliminatoires élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM -TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante en cas de non déplacement des clubs en métropole.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et des solos avant les Journées d'automne de l'Île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Jeune, Junior, Senior - Fiche n° 1

Phase qualificative des championnats de France hiver Jeune et Junior - Fiche n°2

Championnat de France hiver Jeune - Fiche n°3.

Championnat de France hiver Junior - Fiche n°4

Championnat de France hiver Senior - Fiche n°5

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Jeune/Junior/Senior -Toutes Catégories - Fiche n°6
Championnat régional Avenir - Fiche n°7
Championnat régional Jeune - Fiche n°8
Championnat régional Junior - Fiche n°9
Championnat régional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°10
Championnat interrégional Avenir - Fiche n°11
Championnat interrégional Jeune - Fiche n°12
Championnat interrégional Junior - Fiche n°13
Championnat interrégional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°14
Championnat de France d'été N2 Jeune - Fiche n°15
Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n°16
Championnat de France d'été N1-Élite Jeune - Fiche n°17
Championnat de France d'été N1-Élite Junior - Fiche n°18
Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories - Fiche n°19
Finale Avenirs et Jeunes - Fiche n°20

*** Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.**

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et régionaux, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves, plan des installations).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

QUOTAS DE PLACES ET POINTS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

Les quotas sont prévisionnels et pourront être soumis à modifications en fonction de la réforme territoriale et de flux variable des nageuses.

Outre les ballets qualifiés par N-1, la qualification aux compétitions prend en compte 2 conditions :

- un minima de points à réaliser (score additionnel),
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minimas pour les championnats N1-Élite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minimas de points pour N2. Ces minimas de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minimas lors des éliminatoires championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les finales N2.

Les ballets ne réalisant pas les minimas lors des finales championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Élite.

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

		ÉPREUVES	SOLO LIBRE JEUNE	SOLO LIBRE JUNIOR	SOLO TECHNIQUE SENIOR
		SCORE ADDITIONNEL	128	130	65
CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER	QUOTAS	Ile-de-France	6	6	3
		Nord-Est	6	6	3
		Ouest	6	6	3
		Sud-Est	9	9	4
		Sud-Ouest	11	11	4
		Épreuve qualificative	<p style="text-align: center;">24</p> <p>12 (4 solos à partir de la 3^{ème} place de chaque IR IDF, NE, O,) + 5 solos à partir de la 5^{ème} place de l'IR SE + 7 solos à partir de la 5^{ème} place de l'IR SO des journées d'automne de la saison en cours à condition d'avoir réalisé les points</p>		
Éliminatoires	<p style="text-align: center;">22</p> <p>14 solos (2 premiers des IR IDF, NE et O + 4 premiers des l'IR SE et SO) des journées d'automne de la saison en cours + 8 premiers solos de l'étape qualificative à condition d'avoir réalisé les points</p>				
	Finale		12	17	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ

		ÉPREUVES	SOLO	DUO	ÉQUIPE	HIGHLIGHT	
QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE		SCORE ADDITIONNEL N2	126	124	122	63	
		SCORE ADDITIONNEL N1	130	128	126	65	
		QUOTAS	Ile-de-France	2	4	4	4
			Nord-Est	2	4	4	4
			Ouest	2	4	4	4
			Sud-Est	3	6	5	5
			Sud-Ouest	3	7	6	6
JEUNES	Championnats de France N2	Éliminatoires		20 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	
		Finale	16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 122 points	12 à condition d'avoir réalisé 63 points	
JEUNES	Championnats de France N1-Élite	Éliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 130 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	18 8 premiers Duos des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premières Équipes des N1- Élite de la saison précédente + 5 (la première Équipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points) + 5 premières Équipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points	16 6 premières Highlights des N1- Élite de la saison précédente + 5 (le premier Highlight de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points) + 5 premiers Highlights des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points	
		Finale	12 à condition d'avoir réalisé 130 points	12 à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 65 points	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

		ÉPREUVES	SOLO	DUO	ÉQUIPE	COMBINÉ	
		QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE		SCORE ADDITIONNEL N2	128	126	124
SCORE ADDITIONNEL N1	132			130	128	66	
QUOTAS	Ile-de-France			2	4	4	4
	Nord-Est			2	4	4	4
	Ouest			2	4	4	4
	Sud-Est			3	6	5	5
	Sud-Ouest			3	7	6	6
Championnats de France N2	Éliminatoires		20 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3		
	Finale	16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 64 points		
Championnats de France N1-Élite	Éliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 132 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 132 points	18 8 premiers Duos des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	16 6 premières Équipes des N1-Élite de la saison précédente + 5 (la première Équipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premières Équipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premiers Combinés des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Combiné de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points) + 5 premiers Combinés des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points		
	Finale	12	12	12	12		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

SENIORS/TOUTES CATÉGORIES	QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	ÉPREUVES	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	ÉQUIPE TECHNIQUE	HIGHLIGHT	COMBINÉS	ÉQUIPE LIBRE
		POINTS	66	64	65	65	66	67	66
	QUOTAS	Ile-de-France	3	2	2	2	2	2	2
		Nord-Est	3	2	2	2	2	2	2
		Ouest	3	2	2	2	2	2	2
		Sud-Est	4	2	2	2	2	2	2
		Sud-Ouest	4	2	2	2	2	2	2
Championnats de France	Finale directe	17	16	16	16	16	16	16	
			10 + 6 de la saison précédente à condition d'avoir réalisé les points						

RÉCAPITULATIF DES POINTS ET SCORE ADDITIONNEL D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

	AVENIRS			JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Équipe	Solo	Duo	Équipe	Highlight	Solo	Duo	Équipe	Combiné
ACCÈS N3	116	114	112	120	118	116	60	122	120	118	61
ACCÈS N2				126	124	122	63	128	126	124	64
ACCÈS N1-Élite				130	128	126	65	132	130	128	66

	SENIORS/TOUTES CATÉGORIES								
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Équipe tech	Équipe libre	Combiné	Highlight	
ACCÈS N3	61	62	60	61	61	62	63	62	
ACCÈS N1-Élite	65	66	64	65	65	66	67	66	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

RÉCAPITULATIF DU NOMBRE DE BALLETS EN ÉLIMINATOIRES ET FINALES DIRECTES AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

	JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Équipe	Highlight	Solo	Duo	Équipe	Combiné
Championnats de France Hiver	22				22			
Championnats de France N2	16 (finale directe)	20	18	18	16 (finale directe)	20	18	18
Championnats de France N1-Élite	16	18	16	16	16	18	16	16

	SENIORS/TOUTES CATÉGORIES							
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Équipe tech	Équipe libre	Combiné	Highlight
Championnats de France Hiver (finale directe)	17							
Championnat de France (finale directe)		17	16	16	16	16	16	16

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN ainsi que des ballets n'ayant pas obtenu les minima pour passer directement en N1-Elite.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiées aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses feront l'objet d'un double classement.

CATÉGORIES D'ÂGE

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (98 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent pour la catégorie jeune.
- Avoir validé le niveau Synchro d'Or pour les catégories Juniors et Seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
SENIOR		Solo technique	2'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE & JUNIOR	<p>Les Journées d'Automne permettront à :</p> <ul style="list-style-type: none">- vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors.- quatorze (14) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO,) de se sélectionner à l'épreuve des éliminatoires solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>
SENIOR	<p>Les Journées d'Automne 2016 permettront à 17 nageuses (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner pour accéder à la finale directe des solos techniques Seniors des championnats d'hiver 2016 à condition d'avoir réalisé 65 points.</p> <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p> <p>La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été Seniors 2017 se fera lors de la compétition N3 d'été Senior 2017.</p>

CLASSEMENT ET PODIUMS

JEUNE & JUNIOR	50 % figures imposées 50 % solo libre
SENIOR	100 % solo technique

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 2 - PHASE QUALIFICATIVE CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER JEUNES ET JUNIORS

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)

CONDITIONS D'ACCÈS

JEUNE	<ul style="list-style-type: none">• Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent• Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation e la commission fédérale.<ul style="list-style-type: none">- vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>
JUNIOR	<ul style="list-style-type: none">• Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or• Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.<ul style="list-style-type: none">- La qualification à la phase qualificative permet à vingt-quatre(24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2016 à condition d'avoir réalisé 128 points.
JUNIOR	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points.

CLASSEMENT

50 % figures imposées + 50 % solo libre (pas de podium).

Pas de podium organisé pour cette phase qualificative.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès		
Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2017	Qualification directe N-1
Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2016 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2016 à condition d'avoir réalisé 128 points.	Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Jeune 2016. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Jeunes 2005, 2003, 2002, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 2016 et à la Finale Avenirs et Jeunes ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVE		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 130 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 126 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2017 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2017.

CLASSEMENT & PODIUMS

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	50 % figures imposées + 50 % solo libre. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Jeune est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
--	---

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès		
Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2017	Qualification directe N-1
Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2016 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 130 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points.	Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Junior 2016. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Juniors 2000, 1999, 1998, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France d'été Élite Juniors et Jeunes 2016 et des championnats de France d'été National 2 Juniors 2016, ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVE		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo, à condition d'avoir réalisé 132 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 128 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2017 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Junior 2017.

CLASSEMENT & PODIUMS

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	Championnat de France d'Hiver Junior 50% figures imposées + 50% solo libre Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000 et 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
---	--

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 5 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR

SENIOR	19 ans et plus (1999 et avant)
---------------	--------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte une finale directe de dix-sept (17) nageuses.

La qualification dans l'épreuve "solo technique" se fait sur deux modes distincts.

La qualification est nominative et sans remplaçante.

Qualification directe N-1

Les trois (3) premières solistes techniques du championnat de France d'été Senior 2016.

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

Qualification dans l'année

Les dix-sept (17) solos (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO), du classement des Journées d'Automne 2016, à condition d'avoir 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVE	
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR	Solo technique	2'00 (+ ou - 15 sec)

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de Champion de France en solo technique Senior est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 6 - CHALLENGE RÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Cette compétition est destinée aux nageuses des clubs désirant pratiquer la Natation Synchronisée avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat et à la Finale Avenirs et Jeunes.
- Les ballets non qualifiés en N3 et en N2 pourront nager au Challenge Interrégional à condition de respecter les règlements du Challenge.
- Pour les ballets toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres, même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior.

Deux catégories pour les Interrégionaux :

- Une catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux).
- Une catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CATÉGORIES D'ÂGE

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (99 et avant)
TOUTES CATÉGORIES	15 ans et plus (2001 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les nageuses nées en 2004 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition.

Pour les nageuses nées en 2003 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	DURÉE Les durées de ballets libres sont réduites de 30 secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA.
AVENIR	Solo	1'30 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'00 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	2'30 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	3'00 (+ ou - 15 sec)
JEUNE	Solo	1'45 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'15 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	3'00 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	3'30 (+ ou - 15 sec)
JUNIOR/SENIOR TOUTES CATÉGORIES	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	3'30 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	4'00 (+ ou - 15 sec)

La région ou interrégion propose parmi ces quatre épreuves de ballets libres celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories. Il n'y a pas d'épreuve de figures imposées.

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe libre.

La région ou interrégion pourra aussi limiter le nombre de ballets par club.

CLASSEMENT ET PODIUMS

En interrégion : deux classements et deux podiums dont :

- un classement pour la catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux).
- un classement pour la catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

Attention : la catégorie B ne donnera pas de points au Classement National des Clubs.

L'interrégion doit proposer deux classements pour cette catégorie suivant le niveau des ballets, niveau régional d'une part et interrégional d'autre part.

Classement : 100 % ballet.

Podium : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AVENIRS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
---------------	-----------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le Pass'compétition.
- Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Avenirs implique de fait la participation en figures imposées.
AVENIR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	116 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	114
Équipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	112 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2016 Jeunes.
Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	120 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	118
Équipe	116 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.
Highlight	60

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels: Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
Highlight : 100 %.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JUNIORS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2016 Juniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Ballet Combiné

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	122 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	120
Équipe	118 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.
Ballet combiné	61

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Ballet combiné : 100 %.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX TOUTES CATÉGORIES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

TOUTES CATÉGORIES

15 ans et plus (2002 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé au championnat de France toutes catégories 2016 ainsi que les solos libres Seniors 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Pour les compétitions toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses Seniors (19 ans et plus).

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES	SCORE QUALIFICATION
TOUTES CATÉGORIES	Duo technique 2'20 (+ ou - 15 sec)	60
	Duo libre 3'00 (+ ou - 15 sec)	61
	Équipe technique (4 à 8 nageuses) 2'50 (+ ou - 15 sec)	61 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Équipe libre (4 à 8 nageuses) 4'00 (+ ou - 15 sec)	62 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Ballet Combiné (8 à 10 nageuses) 4'30 (+ ou - 15 sec)	63
	Highlight (8 à 10 nageuses) 2'30 (+ ou - 15 sec)	62

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour le Championnat de France toutes catégories.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 AVENIRS

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
---------------	-----------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le Pass'compétition.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux.

Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Avenirs implique de fait la participation en figures imposées.
AVENIR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats National 3 Avenirs 2017 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2005, 2006 et 2007.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 JEUNES

JEUNE

12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenir" et "Jeunes" et les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Élite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Élite à condition d'avoir obtenu les points requis.

Les ballets (duos, équipes, highlights) classés 1^{er} de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Élite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Les championnats N3 servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2004.

Solo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points. Ces championnats serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2004.
Duo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à 7 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points.
Équipe	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 122 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 122 points. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 126 points.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) highlights minimum (les trois (3) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) highlights classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) highlights classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de highlights lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points. • cinq (5) highlights (chaque highlight champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire highlight lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Highlight : 100 %.

Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 JUNIORS

JUNIOR | 15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France N2 Juniors. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France N2. Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	100 % ballet combiné

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Élite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Élite. Les ballets (duos, équipes, combinés) classés 1^{er} de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Élite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Solo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} place de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à la 7 ^{ème} place de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 130 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 130 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 128 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) ballets combinés (les trois (3) ballets combinés classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) ballets combinés classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) ballets combinés classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de ballet combiné lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) ballets combinés (chaque ballets combinés champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire ballet combiné lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
Ballet combiné : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 SENIORS & TOUTES CATÉGORIES

TOUTES CATÉGORIES 15 ans et plus (2002 et avant)

SENIOR 19 ans et plus (1998 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France Seniors-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France. Les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné) même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses Seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse Senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors. Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre Seniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ ou -15 sec)
	Duo technique	2'20 (+ ou -15 sec)
TOUTES CATÉGORIES	Duo libre	3'00 (+ ou -15 sec)
	Équipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ ou -15 sec)
	Équipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou -15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou -15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou -15 sec)

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat de France.

Solo	La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à la finale directe solo lors du championnat de France Senior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo technique	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe duo technique lors du championnat de France Seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo libre	Le championnat interrégional N3 2017 permettra dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR d'accéder à la finale directe duo libre lors du championnat de France Seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe technique	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe technique lors du championnat Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe libre	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe libre du championnat de France Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR d'accéder à la finale directe ballet combiné du championnat National Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 67 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) highlights, les deux (2) premiers highlights de chaque IR d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats des éliminatoires : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JEUNE

JEUNE 12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • le championnat de France d'hiver jeune 2016 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points.
Duo	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à 7 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points.
Équipe	Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 122 points.
Highlight	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) highlights minimum, les trois (3) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) highlights classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) highlights classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 63 points.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire duo à condition d'avoir obtenu 128 points.
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire équipe à condition d'avoir obtenu 126 points.
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) highlights et une finale à douze (12) highlights.	À l'issue de la finale (100 % highlight), les cinq (5) premiers highlights seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire highlight à condition d'avoir obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiés en N1-Élite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

JUNIOR 15-18 ans (1999, 2000, 2001, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver Junior 2016 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2^{ème} à 6^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2^{ème} à 7^{ème} de l'IR SO) de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les résultats des championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2^{ème} à la 5^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2^{ème} à la 6^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) ballets combinés, les trois (3) ballets combinés classés de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) ballets combinés classés 2^{ème} à 5^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) ballets combinés classés 2^{ème} à 6^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 64 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si ils ont obtenu 64 points et que les et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 132 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoires duo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve préliminaire équipe à condition d'avoir obtenu 128 points.
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.	À l'issue de la finale (100 % ballet combiné), les cinq (5) premiers ballets combinés seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire ballet combiné à condition d'avoir obtenu 66 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Junior est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000 et 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe Junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiées en N1-Élite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ÉLITE JEUNE

JEUNE 12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Argent. • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. <p>Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver jeune 2016 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points. • le championnat de France N2 jeune pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 130 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 jeune 2017 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional) à condition d'avoir obtenu 128 points <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 128 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 jeune pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 126 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat interrégional N3 jeune 2017 pour 5 highlights (chaque highlight champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour six (6) highlights. <p>En cas de non-participation d'un des highlights qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze solos (12).			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.			
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) highlights et une finale à douze (12) highlights			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Élite en figures imposées Jeunes est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Jeunes est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite highlight est attribué

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ÉLITE JUNIOR

JUNIOR | 15-18 ans (1999, 2000, 2001, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver Junior 2016 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points. • le championnat de France N2 Junior pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points. <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 132 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 132 points.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 Junior 2017 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenus 130 points même les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 130 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2106 pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 Junior 2017 pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenus 128 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2016 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat interrégional N3 Junior 2017 pour 5 ballets combinés (chaque ballet combiné champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2016 pour six (6) ballets combinés. <p>En cas de non-participation d'un des ballets combinés qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze solos (12).			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.			
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000, 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo, duo, équipe Junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 19 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ SENIOR & TOUTES CATÉGORIES

JUNIOR	15-18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (1998 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

<p>• Avoir validé le Synchro d'Or.</p> <p>Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs équipes de France ou pôle France. De même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.</p> <p>La catégorie Senior- toutes catégories est conservée sur un même niveau. Les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses Seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse Senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.</p> <p>Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors. Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre Seniors.</p> <p>Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p> <p>Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p> <p>La participation des nageuses Juniors retenues en équipe nationale dépend du calendrier international.</p> <p>L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.</p> <p>En cas de non-participation d'un des ballets qualifiés à l'issue du championnat de France Senior 2016 et/ou de non qualification sur une N3 2017, il n'y aura pas de régulation. L'effectif de ballets en finale directe sera réduit.</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. Elle prend en compte les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos de chaque IR SE et SO, à condition d'avoir obtenu 66 points.</p> <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo technique	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) duos techniques. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR à condition d'avoir obtenu 64 points, <p>En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo libre	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) duos libres. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe technique	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) équipes techniques. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe libre	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) équipes libres. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N1-Élite Toutes Catégories 2016 pour six (6) ballets combinés. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR à condition d'avoir obtenu 67 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) highlights. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ ou -15 sec)
TOUTES CATÉGORIES	Duo technique	2'20 (+ ou -15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ ou -15 sec)
	Équipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ ou -15 sec)
	Équipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou -15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou -15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou -15 sec)
Solo libre : finale directe de dix-sept (17) Duo technique/Duo libre/Équipe technique/Équipe libre/Ballet combiné/Highlight : finale directe de seize (16) ballets.		

CLASSEMENT & PODIUMS

100 % ballet. Un podium est organisé et un titre de champion de France Eté sénior - toutes catégories est attribué en solo libre, en duo technique, en duo libre, en équipe technique, en équipe libre, en ballet combiné et en highlight.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 20 - LA FINALE AvenirS ET JEUNES

AVENIR	10, 11, 12 ans (2007 - 2006 - 2005)
JEUNE	13 ans (2004)

CONDITIONS D'ACCÈS

Les Championnats Nationale 3 AvenirS 2017 et les Championnats Nationale 3 Jeunes 2017 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Jeunes 2016.

• Avoir validé au minimum le niveau "Synchro d'Argent".

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.

AVENIR	<p>Pour accéder à la Finale AvenirS et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 AvenirS par année d'âge seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2007, • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en en 2006 • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2005 sont sélectionnées.
JEUNE	<p>Pour accéder à la Finale AvenirS et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 Jeunes seront pris en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2004 sont sélectionnées.

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

ÉTAPE 1

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
AVENIR	2 figures obligatoires +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Parcours à sec du Synchro Or
JEUNE	2 figures obligatoires +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	

CLASSEMENT

100 % figures imposées et bonus parcours à sec.

A l'issue de cette première étape 40 nageuses sont qualifiées à l'étape 2 : les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2007, les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2006, les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2005 et les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2004.

ÉTAPE 2

CATEGORIES	ÉPREUVES	
AVENIR	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)
JEUNE	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)

CLASSEMENT & PODIUMS

AVENIR	<p>Classement et podium : 100 % figures imposées.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2007.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2006.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2005.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale AvenirS et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2007 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2006 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2005 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>
JEUNE	<p>Classement et podium 100 % figures imposées.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2004.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale AvenirS et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2004 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet "ExtraNat" est une obligation.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses en figures imposées et/ou en ballets ;
 - L'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.
- * La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure "ExtraNat" du comité régional.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Jeune Junior et Senior ;
- Championnats régionaux Avenir Jeune Junior Senior et Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux N3 Avenir, Jeune Junior Senior et Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Jeune "Nationale 2" ;
- Championnat de France Jeune "N1-Élite" ;
- Championnat de France Junior "Nationale 2" ;
- Championnat de France Junior "N1-Élite" ;
- Championnat de France Senior Toutes Catégories ;
- Finale Avenirs et Jeunes.

Engagements prévisionnels

Les engagements préliminaires concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1 et au championnat de France Hiver. Ils devront être communiqués aux dates qui figurent dans le tableau ci-dessous, par mail au Département Natation Synchronisée (nathalie.lavoux@ffnatation.fr).

Engagements ExtraNat

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet "ExtraNat", ses engagements ne seront pas recevables. Les dates sont affichées sur ExtraNat.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur ExtraNat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées pour solo, duo et équipe.

À l'issue de vos engagements, sur "ExtraNat" vous devrez :

Pour les compétitions gérées par la FFN

Adresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :

- Une copie d'écran des engagements édités à partir d'ExtraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
- L'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur "Montant des Engagements 16-17" accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés.

Adresser, par mail, au Département Natation Synchronisée de la FFN (nathalie.lavoux@ffnatation.fr), les documents suivants :

- Le document en ligne d'engagement du jury, précisant les dates et épreuves de disponibilité ;
- Le récapitulatif des engagements édités à partir d'ExtraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements).

Tous les engagements doivent être envoyés par mail au comité d'appartenance afin d'être validés. Ils ne seront pris en compte par la Fédération qu'à l'issue d'une validation du comité certifiant que toutes les nageuses engagées remplissent les conditions générales de participation pour chaque compétition. Pour chaque compétition mentionnée dans le tableau ci-dessous, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés au moment des engagements pour être validés. Pour les compétitions gérées par la région et/ou l'interrégion : voir le règlement de la région et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2016-2017

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements ExtraNat	Date limite règlement	Transmission des résultats
Journées d'Automne					
19 & 20/11/2016 Date butoir	Figures imposées - Solo Jeune - Solo Junior - Solo technique Senior	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnat de France d'Hiver Jeunes, Juniors et Seniors					
8 au 11/12/2016 Saint-Cyprien	Figures imposées - Solo Jeune - Solo Junior - Solo technique Senior	30/10/2016	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Juniors					
18 & 19/03/2017 Date butoir	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Combiné	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnats de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
3 au 9/04/2017 Sète	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Combiné	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Jeunes et sélection Finale Avenirs et Jeunes					
29 & 30/04/2017 Date butoir	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnat de France Jeunes Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
15 au 21/05/2017 Toulouse	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Highlight	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Seniors					
10 & 11/06/2017 Date butoir	Solo libre Duo technique Duo libre Équipe technique Équipe libre Combinés Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Finale Avenirs et Jeunes					
29 & 30/06/2017 Lyon	Figures imposées Avenirs et Jeunes Solo Avenirs et Jeunes - Parcours à sec Synchro Or	-	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats de France Seniors & Toutes Catégories					
30/06 au 02/07/2017 Lyon	Solo libre Duo technique Duo libre Équipe technique Équipe libre Combinés Highlight	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en natation Synchronisée prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France.

Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

Un classement pour chaque catégorie (Avenirs, Jeunes, Juniors, Seniors et Toutes Catégories).

Il est effectué par addition des points :

- Valeur individuelle de chaque nageuse sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte) ;
- Valeur des ballets sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte) ;
- Bonus de sélections en Équipe de France pour la catégorie concernée.

Un classement est effectué pour la formation des jeunes (Synchronat, Avenirs, Finale des Avenirs et Jeunes).

Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories :

- Valeur individuelle de chaque nageuse,
- Valeur des ballets aux épreuves officielles ;
- Bonus de sélection en Équipe de France ;
- Bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

Toutes les performances de la saison sont prises en compte (en individuelle et en ballet)

Valeur individuelle de chaque nageuse

Chaque nageuse est classée en fonction de ses points obtenus à chaque compétition et affectés d'un coefficient :

- Figures imposées en catégories Avenirs, Jeunes et Juniors (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte).
- Ballets techniques pour les Séniors.
- Pour les nageuses évoluant sur le challenge par de valeur individuelle mais uniquement les points pour nageuse classée.

Pour les nageuses engagées dans le Synchronat

- Des points sont attribués par niveau acquis en totalité.

Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition Natation Synchronisée

- Un bonus de 10 points est attribué.

Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

- Toutes les performances de la saison sont prises en compte sur tous les ballets.
- Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie (voir table de cotation) pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte.
- Pour les championnats "Open", ne tenir compte que du classement des ballets français.

Bonus nombre de nageuses classées

- Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

Sélections internationales

- Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.
Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.
- Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.
- Classement national des Comités Régionaux : le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.
- Classement national des interrégions : Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PLACE	POINTS
1	200
2	195
3	190
4	180
5	175
6	170
7	165
8	160
9	155
10	150
11	145
12	140
13	130
14	128
15	126
16	124
17	122
18	120
19	118
20	116
21	114
22	112
23	110
24	108
25	106
26	104
27	102
28	100
29	98
30	96
31	94
32	92
33	90
34	88
35	86
36	84
37	82
38	80
39	78
40	76

		COEFF 1		
SOLO	2	SENIORS TOUTES CATÉGORIES	Finale N1	15
			N1	7,5
			Finale N2	6,5
			N2	4,5
			N3	3,5
			Région	2
DUO	3	JUNIORS	Finale N1	14
			N1	7
			Finale N2	6
			N2	4
			N3	3
			Région	1,5
ÉQUIPE	5	JEUNES	Finale N1	14
			N1	7
			Finale N2	6
			N2	4
			N3	3
			Région	1,5
HIGHLIGHT	5	AVENIRS	N3	3
			Région	1
COMBINÉ	5	CHALLENGE	N3	0,8
			Région	0,5

BONUS SÉLECTIONS ÉQUIPES DE FRANCE			
	JEUNES	JUNIORS	SENIORS
PRÉSÉLECTION	500	500	500
COMPÉ. PRÉPA.	1 000	1 200	5 000
COMBINÉ	2 000	2 500	6 000
ÉQUIPE	2 000	3 000	7 000
DUO	3 000	4 000	9 000
SOLO	3 500	5 000	6 000
BONUS NON CUMULABLE			

BONUS FINALE DES JEUNES	
PLACE	POINTS
1	1 000
2	900
3	800
4	700
5	680
6	660
7	640
8	620
9	600
10	580
11	560
12	540
13	520
14	500
15	480
16	460
17	440
18	420

POINTS VALIDATION SYNCHRONAT	
DÉCOUVERTE	150 PTS
SYNCHRO ARGENT	300 PTS
SYNCHRO OR	500 PTS
PASS'COMP	10 PTS





WELCOMSPORT

LOUVRE HOTELS GROUP
partenaire de la



VOTRE CHAMBRE
À PARTIR DE

17€
par personne



DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES LICENCIÉS⁽¹⁾

Valables les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés
et veilles de jours fériés dans les hôtels : Campanile, Kyriad
et Kyriad Prestige

DES SERVICES SUR MESURE⁽²⁾

- Menus équilibrés spécialement conçus pour les sportifs
- Salle de séminaire pour les massages ou les briefings
- Départ tardif jusqu'à 17h

⁽¹⁾ Voir conditions sur welcomsport.com

⁽²⁾ Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité. Salle de séminaire pour vos réunions de débriefing à partir de 6 personnes minimum. Chambre pour les massages d'avant match à partir de 5 chambres réservées. Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable au minimum une semaine avant le séjour.

AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE CLUB

En fin de saison,
nous reversons à
votre club

7%



DE VOS
DÉPENSES EN
HÉBERGEMENT

RÉSERVATIONS
Réserver votre séjour

Adhérez et réservez sur le site
www.welcomsport.com

N° d'appel dédié à la FFN
0 825 34 34 37
(0.15€ TTC/min)

Vous souhaitez réserver
plus de 10 chambres
01 42 91 45 65

AVICTOR

THE ULTIMATE ADVANTAGE.



MEGAN ROMANO | WORLD CHAMPIONSHIP GOLD MEDALIST



HYDROSPHERE TECHNOLOGY

Leading-edge technology causes water to surround the fabric, rather than saturate it. The hydrospheric effect optimizes the swimmer's position in the water, thus reducing drag and maximizing speed and efficiency.



SPEED DRY FABRICATION

Proprietary coating repels water and keeps the suit dry and compressive, keeping swimmers lightweight and fast.



SUPERSONIC FLEX BONDING

Advanced engineering allows fully bonded seams to conform and stretch with the swimmer's body, resulting in a precisely fitted, ultra compressive suit that won't restrict natural movement.

MANUFACTURED IN THE U.S.A.
OF IMPORTED MATERIALS

TYR FRANCE | 26 QUAI D'ALMA | 68100 MULHOUSE
03 89 06 09 61 TYR-SHOP.FR

TYR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2016/2017

www.ffnatation.fr



TOUS AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE DE NATATION

EDF est fier de soutenir depuis 10 ans la Fédération Française de Natation et ses nageurs.



“Je suis un nageur citoyen”

On ne peut plus, en 2016, pratiquer notre sport comme en 2015. Malgré l'universalisme déclaré des Jeux Olympiques, cette courte trêve olympique n'effacera pas la violence du choc sombre qui voit notre société ébranlée.

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun de vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

Un message qui remet les valeurs de notre sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants, en proposant un programme qui est plus que de la natation, plus que du water-polo, plus que de la natation synchronisée ou du plongeon : une aventure humaine, une aventure intérieure qui leur permettra de grandir enrichis de la connaissance d'eux-mêmes et du monde si complexe qui les entoure.

A chacun son rythme, à chacun son olympe, nous construisons ensemble un programme sportif qui pourrait sembler paradoxal, un programme qui offrira à la France des sportifs de haut niveau aguerris et prêts aux joutes olympiques de Tokyo 2020 voire celles de Paris 2024 ; mais aussi, et surtout, des femmes et des hommes libres, égaux et fraternels, qui nous permettent de croire encore que nager peut changer le monde et répondre enfin à la question :

“- Qui suis-je ?

- Je suis un nageur citoyen.”



Jacques Favre
Directeur Technique National



NATATION SYNCHRONISÉE

SOMMAIRE

Avant-propos	181
Les différents programmes	
Schéma général.....	182
Le parcours sportif	184
Les équivalences	185
Le Synchronat	
Présentation.....	186
Les épreuves	186
Les caractéristiques	187
Engagements.....	188
Organisation territoriale	188
Calendrier des épreuves.....	188
Notation et classement	188
Les compétitions	
Dispositif	189
Les catégories d'âge.....	189
Le surclassement.....	189
La réglementation des épreuves	189
Les officiels	189
Les résultats	190
Participation des étrangers	190
Participation masculine.....	190
Principes	190
Dispositif DOM-TOM.....	191
Les différentes compétitions	191
Les autres compétitions.....	192
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver	193
Championnats de France Eté	194
Récapitulatifs	196

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Fiches compétitions hiver

Fiche n° 1 : Journées d'Automne.....	198
Fiche n° 2 : Phase Qualificative Championnats de France d'hiver Jeune, Junior et Senior.....	199
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Jeune.....	200
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Junior.....	201
Fiche n° 5 : Championnat de France d'hiver Senior.....	202

Fiches compétitions été

Fiche n° 6 : Challenge régional et interrégional.....	203
Fiche n° 7 : Championnats régionaux Avenirs.....	204
Fiche n° 8 : Championnats régionaux Jeunes.....	205
Fiche n° 9 : Championnats régionaux Juniors.....	206
Fiche n° 10 : Championnats régionaux Toutes Catégories.....	207
Fiche n° 11 : Championnats interrégionaux National 3 Avenirs.....	208
Fiche n° 12 : Championnats interrégionaux National 3 Jeunes.....	209
Fiche n° 13 : Championnats interrégionaux National 3 Juniors.....	210
Fiche n° 14 : Championnats interrégionaux National 3 Séniors-Toutes Catégories.....	211
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2 Jeune.....	212
Fiche n° 16 : Championnat de France d'été National 2 Junior.....	213
Fiche n° 17 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Jeune.....	214
Fiche n° 18 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior.....	215
Fiche n° 19 : Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	216
Fiche n° 20 : Finale Avenirs et Jeunes.....	218

Procédures d'engagements dans les différentes compétitions.....	219
--	------------

Calendrier des compétitions 2016-2017.....	220
---	------------

Classement des clubs.....	221
----------------------------------	------------

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

AVANT-PROPOS

Chèr(e)s Ami(e)s,

Les Règlements votés en 2014 restent d'actualité.

Des réajustements annuels se font après analyses des compétitions nationales de la saison passée.

Cette année, l'accent se poursuit sur le développement des plus jeunes sur leurs aptitudes physiques chorégraphiques et acrobatiques.

Les jeunes Garçons et les Messieurs sont accueillis sur la totalité des épreuves. C'est une option qui, dès cette année, permettra une ouverture plus grande dans la pratique de notre discipline.

Pour éviter la lourdeur de l'écriture dans ces règlements, nous garderons le terme "nageuses" mais cela signifie "nageuses et nageurs". Dans le but d'harmoniser les termes des catégories d'âges entre les différentes disciplines de la fédération, le terme "Avenir" remplace "Benjamine" et le terme "Jeune" remplace "Espoir".

Les précisions sur les classements et podiums pour le Challenge permettront aux nageuses non qualifiées en N3 et N2 de s'exprimer jusqu'à la fin de la saison.

Le règlement permet à tous les pratiquants de s'épanouir selon leurs envies et possibilités au niveau de pratique approprié. Merci de respecter ces règlements avec l'application de la circulaire des Officiels.

Bonne saison 2016/2017 pour Toutes et Tous !

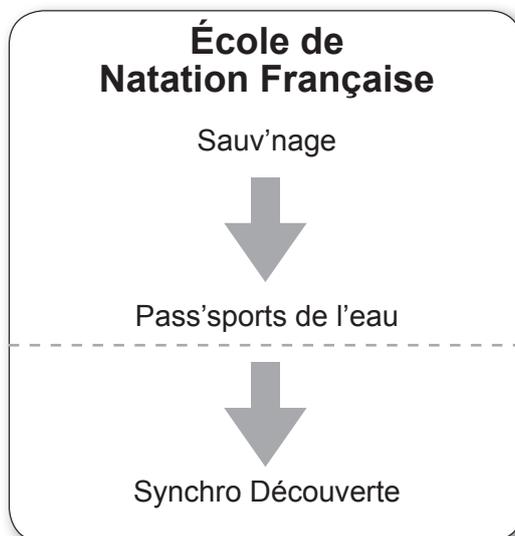
Marie-Claude BESANÇON
Présidente de la commission fédérale

Sylvie NEUVILLE
Directrice de la discipline

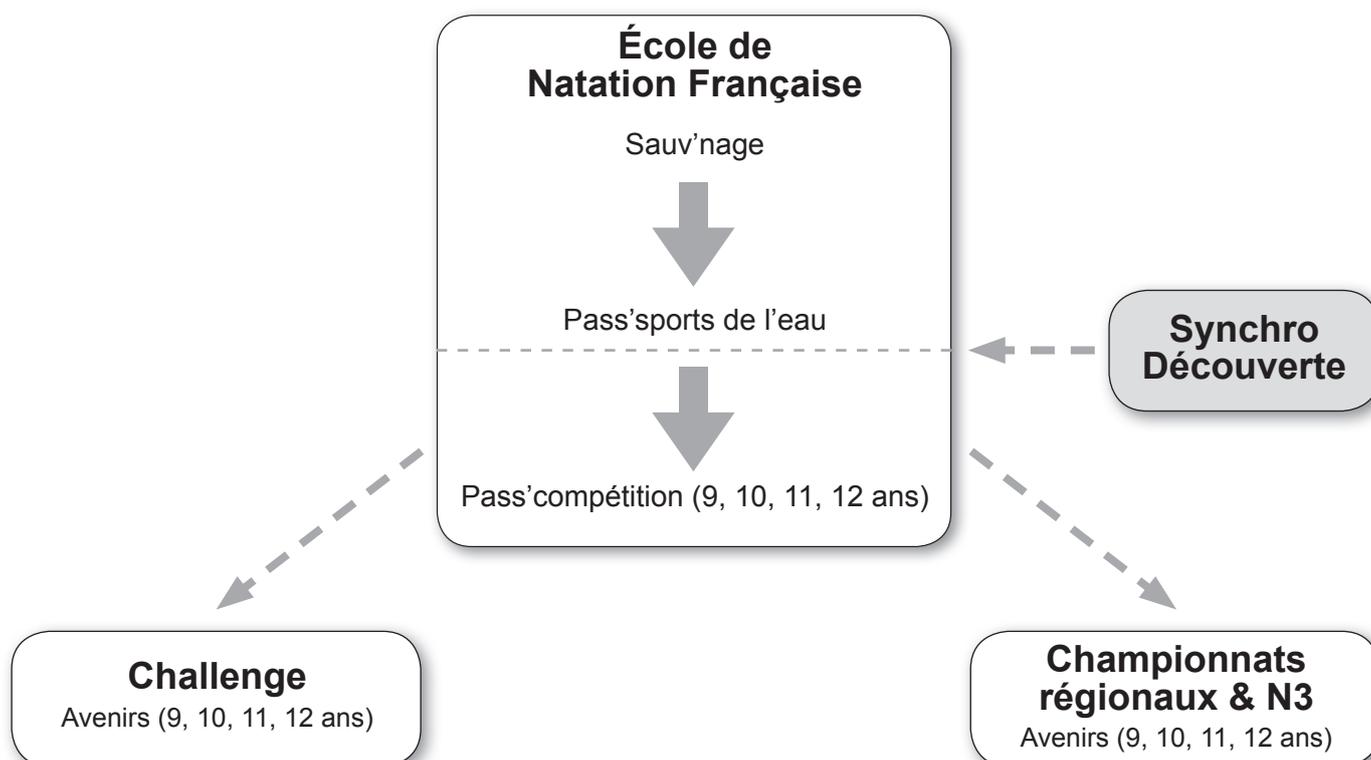
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2009 ET APRÈS

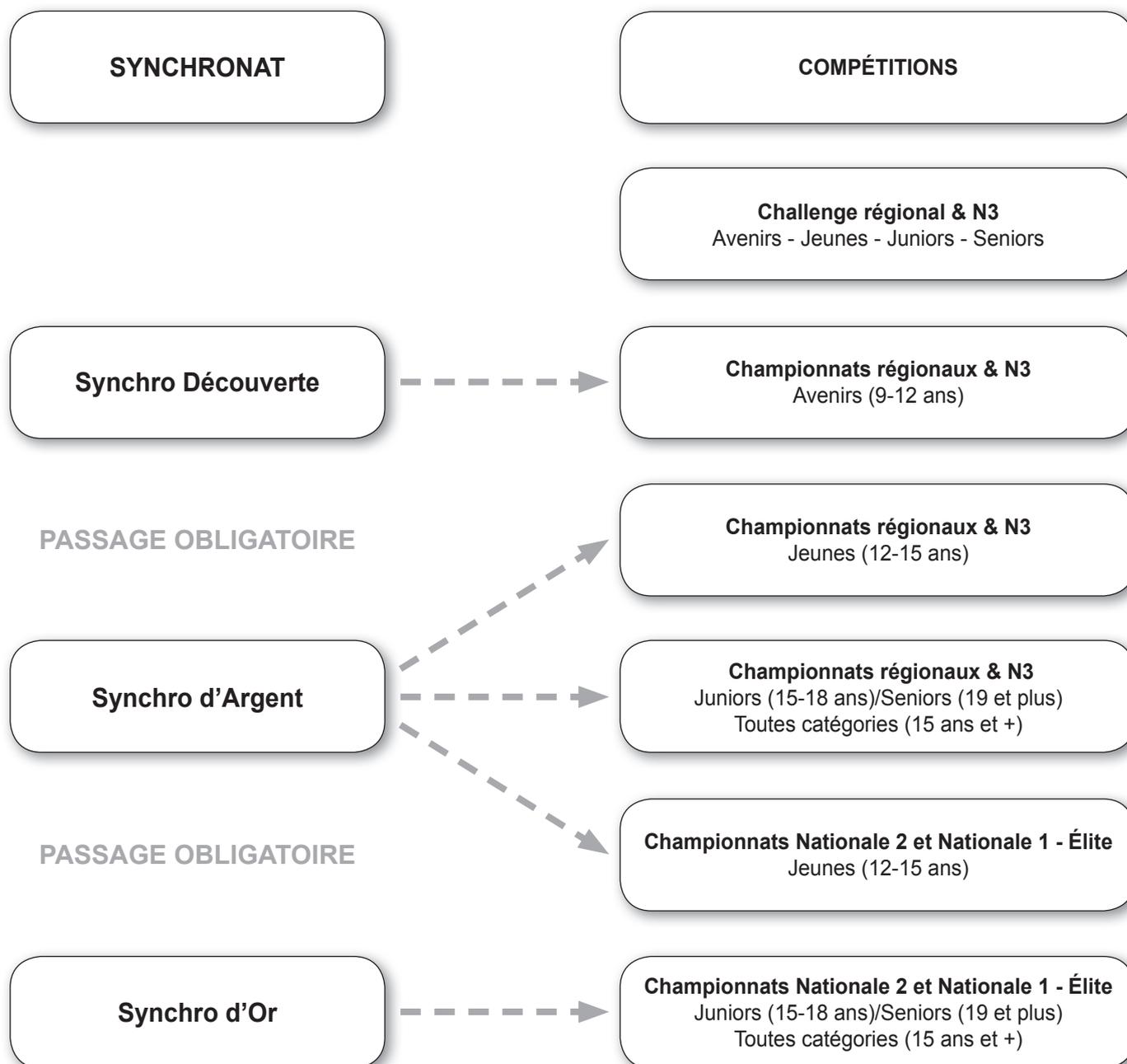


JE SUIS NÉ(E) EN 2009 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JE SUIS NÉ(E) EN 2004 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS AVENIR	
<p>Je suis né(é) en 2008, 2007, 2006 ou 2005</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ENF qui est obligatoire si j'ai moins de 12 ans (2004 et après) • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF • Les championnats régionaux Avenirs sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Les championnats interrégionaux N3 Avenirs sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • La Finale Avenirs et Jeunes si j'ai 10, 11 et 12 ans

J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS JEUNE	
<p>Je suis né(e) en 2005, 2004, 2003 ou 2002</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N1-Élite Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • La Finale Avenirs et Jeunes si j'ai 13 ans

J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS JUNIOR	
<p>Je suis né(e) en 2002, 2001, 2000 ou 1999</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS SENIOR	
Je suis né(e) en 1998 et avant	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

Années d'âge	Saison 2016-2017	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3 Avenirs	Régionaux N3, N2 N1-Élite Jeunes	Régionaux N3, N2 N1-Élite Juniors Jeunes	Régionaux N3, N2 N1-Élite Seniors	Régionaux N3, N2 N1-Élite toutes catégories	Finale Avenirs et Jeunes
11 ans et -	2006 à 2008	X	X	X					2006 à 2007
12 ans	2005	X	X	X	X				X
13 ans	2004	X	X		X				X
14 ans	2003	X	X		X				
15 ans	2002	X	X		X	X	X	X	
16 ans	2001	X	X			X	X	X	
17 ans	2000	X	X			X	X	X	
18 ans	1999	X	X			X	X	X	
19 ans et +	1998 et avant	X	X				X	X	

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation Synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité,
- Synchro d'Argent,
- Synchro d'Or.

**Les nageuses peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau
OU
avant, pendant ou après le Pass'compétition**

Toute nageuse qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent.

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec,
- Propulsion (technique et ballet),
- Technique.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches "épreuves" diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion "technique" et/ou propulsion "ballet".

Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera quinze jours au plus tôt avant le début de la compétition.

IMPORTANT : Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition. Toutes les nageuses titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et n'auront pas à le repasser.

La nageuse passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.

L'évaluation de cette épreuve est identique au Pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum).

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

Le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

IMPORTANT : Pour le niveau Synchro d'Argent deux épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve "technique" niveau Synchro d'Argent. Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses nées en 2002 et après ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior pour les nageuses nées en 2002 et avant.i _

La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse ayant validé la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune ne devra pas repasser la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse aura obtenu le niveau du **Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.**

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro.

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau "Synchro d'Argent" est obligatoire pour participer aux compétitions Jeunes. Les nageuses Jeunes ayant déjà validé certaines épreuves du niveau Formation peuvent passer les épreuves manquantes soit en Synchro d'Argent, soit en Synchro d'Or. Les épreuves déjà validées en Synchro d'Or (niveau Formation), seront, de droit, validées en Synchro d'Argent, sans avoir à les repasser.

L'obtention du niveau "Synchro d'Or" est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF : Toutes les nageuses nées de 2004 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Pour les 2004 et après

La validation du "Pass'compétition" donne accès aux :

- Niveau Synchro Découverte.
- Compétitions challenge Avenirs (régionaux et N3).

La validation du "Pass'compétition" avec la validation du niveau Synchro Découverte donne accès aux :

- Niveau Synchro d'Argent.
- Compétitions régionales et N3 de la catégorie Avenirs.

RAPPEL - Le Pass'compétition peut être validé avant, pendant ou après le niveau Synchro Découverte.

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans ExtraNat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire juste après le Pass'sport de l'eau. L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la région. L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements ExtraNat ne sont pas clos. L'engagement dans certaines épreuves libres implique aussi obligatoirement l'engagement en figures imposées sur ExtraNat.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental
- régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB : Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du Synchronat. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat.

Saisie et transmission des résultats

Les comités régionaux transmettront à la FFN, la liste nominative des nageuses ayant validé les programmes Synchro d'Argent et Synchro d'Or au fur et à mesure des validations puisque l'engagement en compétition est possible dès que la nageuse valide le niveau requis.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LES COMPÉTITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Le récapitulatif des engagements est à transmettre par mail au comité régional d'appartenance pour validation et vérification des conditions d'accès aux compétitions pour chaque nageuse.

Cette vérification devra être transmise par mail à la Fédération pour enregistrement définitif des engagements.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Avenirs : 9-12 ans (2008, 2007, 2006 et 2005).

Une nageuse née en 2008 déjà titulaire du Pass'compétition intégrera la catégorie Avenirs, à condition d'avoir son Synchro Découverte.

- Jeunes : 12-15 ans (2005, 2004, 2003, 2002), catégorie spécifique au programme FFN.
- Juniors : 15-18 ans (2002, 2001, 2000, 1999).
- Seniors : 19 ans et plus (1998 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2002 et avant).

Le surclassement

Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" et les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions Seniors-toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses nageant le ballet soient des nageuses Seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors.

Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre Seniors.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Synchronisée.

Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les compétitions FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant **dix nageuses** au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A examen (titulaire de l'écrit depuis moins de deux ans). Cet officiel devra être engagé sur ExtraNat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Outre cette clause, tout club participant en épreuve collective doit engager via ExtraNat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés dans les 24 heures suivant la compétition.

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère d'appartenance.

Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/SS 6.1.3.

Une présentation des passeports des nageuses sera demandée à la réunion technique.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie Jeunes et Juniors : deux solos, deux duos, une équipe, un highlight en jeune, un combo en junior et un juge minimum par ballet collectif.

Accès à la Finale

Le ballet, ayant le meilleur total additionnel aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes françaises.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de "Champion de France". En solo, cependant une nageuse ne peut avoir de titre de Championne de France.

Participation masculine

Les mêmes conditions de pratique de la natation Synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Principes

La qualification aux compétitions interrégionales N3, nationales 2 et nationales 1-Élite, prend en compte deux conditions :

- un minima de points à réaliser.
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

La qualification aux compétitions nationales 1-Élite prend également en compte un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1).

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima de points pour les championnats N1-Élite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points relatifs à la N2. De ce fait, le nombre de ballets en N2 sera augmenté. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les équivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Sur demande à la DTN, une équivalence peut être accordée pour les différents niveaux du Synchronat suivant le niveau antérieur de la nageuse.

Cependant, toutes les nageuses ayant déjà participé à un championnat de France N2 ou N1-Élite Juniors, Seniors, et Toutes Catégories et n'ayant que le niveau Synchro d'Argent gardent le niveau auquel elles sont positionnées, à savoir les prérequis pour accéder au national durant toute leur carrière.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit des sélections dans l'année.

En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo correspondante. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation pour la N1-Élite se fera sur le championnat de France N2 pour atteindre un effectif de seize (16) solos.

Pour les qualifications lors des interrégions (N3), en aucun cas, les ballets classés au-delà du nombre défini par interrégion ne pourront prendre la place d'un ballet se désistant pour quelques raisons que ce soit, même si ces ballets ont obtenu les points de qualification et que les ballets précédents ne sont pas titulaires du niveau requis.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Élite dans une catégorie donnée, il ne sera pas automatiquement repositionné en N2 mais devra y gagner sa sélection en passant par la N3.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur ExtraNat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

La Finale Avenirs et Jeunes :

Les nageuses ne participant qu'à la Finale Avenirs et Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationale 3 Avenirs et les Championnats Nationale 3 Jeunes servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2017. Un classement lors des championnats nationales 3 spécifique à la Finale Avenirs et Jeunes sera établi.

Sélections pour les collectifs des Équipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Équipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Pôles Espoirs du Parcours d'Excellence Sportive

Si un pôle Espoir n'a pas été positionné en équipe libre N1-Élite Jeune ou Junior durant la saison 2015-2016, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Élite Jeune ou Junior 2016-2017, sans passer par la N2 équipes libres 2016-2017. Ces ballets se rajouteront aux 16 équipes libres des éliminatoires élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM -TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante en cas de non déplacement des clubs en métropole.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et des solos avant les Journées d'automne de l'Île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Jeune, Junior, Senior - Fiche n° 1

Phase qualificative des championnats de France hiver Jeune et Junior - Fiche n°2

Championnat de France hiver Jeune - Fiche n°3.

Championnat de France hiver Junior - Fiche n°4

Championnat de France hiver Senior - Fiche n°5

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Jeune/Junior/Senior -Toutes Catégories - Fiche n°6
Championnat régional Avenir - Fiche n°7
Championnat régional Jeune - Fiche n°8
Championnat régional Junior - Fiche n°9
Championnat régional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°10
Championnat interrégional Avenir - Fiche n°11
Championnat interrégional Jeune - Fiche n°12
Championnat interrégional Junior - Fiche n°13
Championnat interrégional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°14
Championnat de France d'été N2 Jeune - Fiche n°15
Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n°16
Championnat de France d'été N1-Élite Jeune - Fiche n°17
Championnat de France d'été N1-Élite Junior - Fiche n°18
Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories - Fiche n°19
Finale Avenirs et Jeunes - Fiche n°20

*** Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.**

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et régionaux, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves, plan des installations).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

QUOTAS DE PLACES ET POINTS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

Les quotas sont prévisionnels et pourront être soumis à modifications en fonction de la réforme territoriale et de flux variable des nageuses.

Outre les ballets qualifiés par N-1, la qualification aux compétitions prend en compte 2 conditions :

- un minima de points à réaliser (score additionnel),
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minimas pour les championnats N1-Élite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minimas de points pour N2. Ces minimas de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minimas lors des éliminatoires championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les finales N2.

Les ballets ne réalisant pas les minimas lors des finales championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Élite.

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

		ÉPREUVES	SOLO LIBRE JEUNE	SOLO LIBRE JUNIOR	SOLO TECHNIQUE SENIOR
		SCORE ADDITIONNEL	128	130	65
CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER	QUOTAS	Ile-de-France	6	6	3
		Nord-Est	6	6	3
		Ouest	6	6	3
		Sud-Est	9	9	4
		Sud-Ouest	11	11	4
		Épreuve qualificative	<p style="text-align: center;">24</p> <p>12 (4 solos à partir de la 3^{ème} place de chaque IR IDF, NE, O,) + 5 solos à partir de la 5^{ème} place de l'IR SE + 7 solos à partir de la 5^{ème} place de l'IR SO des journées d'automne de la saison en cours à condition d'avoir réalisé les points</p>		
Éliminatoires	<p style="text-align: center;">22</p> <p>14 solos (2 premiers des IR IDF, NE et O + 4 premiers des l'IR SE et SO) des journées d'automne de la saison en cours + 8 premiers solos de l'étape qualificative à condition d'avoir réalisé les points</p>				
Finale		12	17		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ

		ÉPREUVES	SOLO	DUO	ÉQUIPE	HIGHLIGHT	
QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE		SCORE ADDITIONNEL N2	126	124	122	63	
		SCORE ADDITIONNEL N1	130	128	126	65	
		QUOTAS	Ile-de-France	2	4	4	4
			Nord-Est	2	4	4	4
			Ouest	2	4	4	4
			Sud-Est	3	6	5	5
			Sud-Ouest	3	7	6	6
JEUNES	Championnats de France N2	Éliminatoires		20 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	
		Finale	16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 122 points	12 à condition d'avoir réalisé 63 points	
JEUNES	Championnats de France N1-Élite	Éliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 130 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	18 8 premiers Duos des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premières Équipes des N1- Élite de la saison précédente + 5 (la première Équipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points) + 5 premières Équipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points	16 6 premières Highlights des N1- Élite de la saison précédente + 5 (le premier Highlight de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points) + 5 premiers Highlights des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points	
		Finale	12 à condition d'avoir réalisé 130 points	12 à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 65 points	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

		ÉPREUVES	SOLO	DUO	ÉQUIPE	COMBINÉ	
		QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE		SCORE ADDITIONNEL N2	128	126	124
SCORE ADDITIONNEL N1	132			130	128	66	
QUOTAS	Ile-de-France			2	4	4	4
	Nord-Est			2	4	4	4
	Ouest			2	4	4	4
	Sud-Est			3	6	5	5
	Sud-Ouest			3	7	6	6
JUNIORS	Championnats de France N2	Éliminatoires		20 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	
		Finale	16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 64 points	
JUNIORS	Championnats de France N1-Élite	Éliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 132 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 132 points	18 8 premiers Duos des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	16 6 premières Équipes des N1-Élite de la saison précédente + 5 (la première Équipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premières Équipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premiers Combinés des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Combiné de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points) + 5 premiers Combinés des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points	
		Finale		12	12	12	12

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

SENIORS/TOUTES CATÉGORIES	QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	ÉPREUVES	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	ÉQUIPE TECHNIQUE	HIGHLIGHT	COMBINÉS	ÉQUIPE LIBRE
		POINTS	66	64	65	65	66	67	66
	QUOTAS	Ile-de-France	3	2	2	2	2	2	2
		Nord-Est	3	2	2	2	2	2	2
		Ouest	3	2	2	2	2	2	2
		Sud-Est	4	2	2	2	2	2	2
		Sud-Ouest	4	2	2	2	2	2	2
Championnats de France	Finale directe	17	16	16	16	16	16	16	
			10 + 6 de la saison précédente à condition d'avoir réalisé les points						

RÉCAPITULATIF DES POINTS ET SCORE ADDITIONNEL D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

	AVENIRS			JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Équipe	Solo	Duo	Équipe	Highlight	Solo	Duo	Équipe	Combiné
ACCÈS N3	116	114	112	120	118	116	60	122	120	118	61
ACCÈS N2				126	124	122	63	128	126	124	64
ACCÈS N1-Élite				130	128	126	65	132	130	128	66

	SENIORS/TOUTES CATÉGORIES								
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Équipe tech	Équipe libre	Combiné	Highlight	
ACCÈS N3	61	62	60	61	61	62	63	62	
ACCÈS N1-Élite	65	66	64	65	65	66	67	66	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

RÉCAPITULATIF DU NOMBRE DE BALLETS EN ÉLIMINATOIRES ET FINALES DIRECTES AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

	JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Équipe	Highlight	Solo	Duo	Équipe	Combiné
Championnats de France Hiver	22				22			
Championnats de France N2	16 (finale directe)	20	18	18	16 (finale directe)	20	18	18
Championnats de France N1-Élite	16	18	16	16	16	18	16	16

	SENIORS/TOUTES CATÉGORIES							
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Équipe tech	Équipe libre	Combiné	Highlight
Championnats de France Hiver (finale directe)	17							
Championnat de France (finale directe)		17	16	16	16	16	16	16

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN ainsi que des ballets n'ayant pas obtenu les minima pour passer directement en N1-Elite.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiées aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses feront l'objet d'un double classement.

CATÉGORIES D'ÂGE

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (98 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent pour la catégorie jeune.
- Avoir validé le niveau Synchro d'Or pour les catégories Juniors et Seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
SENIOR		Solo technique	2'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE & JUNIOR	<p>Les Journées d'Automne permettront à :</p> <ul style="list-style-type: none">- vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors.- quatorze (14) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO,) de se sélectionner à l'épreuve des éliminatoires solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>
SENIOR	<p>Les Journées d'Automne 2016 permettront à 17 nageuses (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner pour accéder à la finale directe des solos techniques Seniors des championnats d'hiver 2016 à condition d'avoir réalisé 65 points.</p> <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p> <p>La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été Seniors 2017 se fera lors de la compétition N3 d'été Senior 2017.</p>

CLASSEMENT ET PODIUMS

JEUNE & JUNIOR	50 % figures imposées 50 % solo libre
SENIOR	100 % solo technique

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 2 - PHASE QUALIFICATIVE CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER JEUNES ET JUNIORS

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)

CONDITIONS D'ACCÈS

JEUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation e la commission fédérale. - vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>
JUNIOR	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - La qualification à la phase qualificative permet à vingt-quatre(24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2016 à condition d'avoir réalisé 128 points.
JUNIOR	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points.

CLASSEMENT

50 % figures imposées + 50 % solo libre (pas de podium).

Pas de podium organisé pour cette phase qualificative.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès		
Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2017	Qualification directe N-1
Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2016 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2016 à condition d'avoir réalisé 128 points.	Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Jeune 2016. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Jeunes 2005, 2003, 2002, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 2016 et à la Finale Avenirs et Jeunes ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVE		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 130 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 126 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2017 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2017.

CLASSEMENT & PODIUMS

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	50 % figures imposées + 50 % solo libre. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Jeune est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
--	---

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès		
Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2017	Qualification directe N-1
Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2016 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 130 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points.	Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Junior 2016. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Juniors 2000, 1999, 1998, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France d'été Élite Juniors et Jeunes 2016 et des championnats de France d'été National 2 Juniors 2016, ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVE		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo, à condition d'avoir réalisé 132 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 128 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2017 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Junior 2017.

CLASSEMENT & PODIUMS

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	Championnat de France d'Hiver Junior 50% figures imposées + 50% solo libre Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000 et 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
---	--

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 5 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR

SENIOR	19 ans et plus (1999 et avant)
---------------	--------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte une finale directe de dix-sept (17) nageuses.

La qualification dans l'épreuve "solo technique" se fait sur deux modes distincts.

La qualification est nominative et sans remplaçante.

Qualification directe N-1

Les trois (3) premières solistes techniques du championnat de France d'été Senior 2016.

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

Qualification dans l'année

Les dix-sept (17) solos (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO), du classement des Journées d'Automne 2016, à condition d'avoir 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVE	
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR	Solo technique	2'00 (+ ou - 15 sec)

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de Champion de France en solo technique Senior est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 6 - CHALLENGE RÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Cette compétition est destinée aux nageuses des clubs désirant pratiquer la Natation Synchronisée avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat et à la Finale Avenirs et Jeunes.
- Les ballets non qualifiés en N3 et en N2 pourront nager au Challenge Interrégional à condition de respecter les règlements du Challenge.
- Pour les ballets toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres, même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior.

Deux catégories pour les Interrégionaux :

- Une catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux).
- Une catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CATÉGORIES D'ÂGE

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (99 et avant)
TOUTES CATÉGORIES	15 ans et plus (2001 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les nageuses nées en 2004 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition.

Pour les nageuses nées en 2003 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	DURÉE Les durées de ballets libres sont réduites de 30 secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA.
AVENIR	Solo	1'30 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'00 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	2'30 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	3'00 (+ ou - 15 sec)
JEUNE	Solo	1'45 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'15 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	3'00 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	3'30 (+ ou - 15 sec)
JUNIOR/SENIOR TOUTES CATÉGORIES	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	3'30 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	4'00 (+ ou - 15 sec)

La région ou interrégion propose parmi ces quatre épreuves de ballets libres celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories. Il n'y a pas d'épreuve de figures imposées.

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe libre.

La région ou interrégion pourra aussi limiter le nombre de ballets par club.

CLASSEMENT ET PODIUMS

En interrégion : deux classements et deux podiums dont :

- un classement pour la catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux).
- un classement pour la catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

Attention : la catégorie B ne donnera pas de points au Classement National des Clubs.

L'interrégion doit proposer deux classements pour cette catégorie suivant le niveau des ballets, niveau régional d'une part et interrégional d'autre part.

Classement : 100 % ballet.

Podium : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AVENIRS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
---------------	-----------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le Pass'compétition.
- Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Avenirs implique de fait la participation en figures imposées.
AVENIR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	116 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	114
Équipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	112 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2016 Jeunes.
Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	120 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	118
Équipe	116 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.
Highlight	60

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels: Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
Highlight : 100 %.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JUNIORS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2016 Juniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Ballet Combiné

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	122 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	120
Équipe	118 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.
Ballet combiné	61

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Ballet combiné : 100 %.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX TOUTES CATÉGORIES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

TOUTES CATÉGORIES

15 ans et plus (2002 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé au championnat de France toutes catégories 2016 ainsi que les solos libres Seniors 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Pour les compétitions toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses Seniors (19 ans et plus).

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES	SCORE QUALIFICATION
TOUTES CATÉGORIES	Duo technique 2'20 (+ ou - 15 sec)	60
	Duo libre 3'00 (+ ou - 15 sec)	61
	Équipe technique (4 à 8 nageuses) 2'50 (+ ou - 15 sec)	61 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Équipe libre (4 à 8 nageuses) 4'00 (+ ou - 15 sec)	62 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Ballet Combiné (8 à 10 nageuses) 4'30 (+ ou - 15 sec)	63
	Highlight (8 à 10 nageuses) 2'30 (+ ou - 15 sec)	62

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour le Championnat de France toutes catégories.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 AVENIRS

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
---------------	-----------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le Pass'compétition.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux.

Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Avenirs implique de fait la participation en figures imposées.
AVENIR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats National 3 Avenirs 2017 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2005, 2006 et 2007.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 JEUNES

JEUNE | 12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenir" et "Jeunes" et les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Élite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Élite à condition d'avoir obtenu les points requis.

Les ballets (duos, équipes, highlights) classés 1^{er} de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Élite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Les championnats N3 servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2004.

Solo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points. Ces championnats serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2004.
Duo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à 7 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points.
Équipe	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 122 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 122 points. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 126 points.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) highlights minimum (les trois (3) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) highlights classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) highlights classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de highlights lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points. • cinq (5) highlights (chaque highlight champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire highlight lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Highlight : 100 %.

Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 JUNIORS

JUNIOR | 15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France N2 Juniors. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France N2. Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	100 % ballet combiné

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Élite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Élite. Les ballets (duos, équipes, combinés) classés 1^{er} de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Élite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Solo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} place de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à la 7 ^{ème} place de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 130 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 130 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 128 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) ballets combinés (les trois (3) ballets combinés classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) ballets combinés classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) ballets combinés classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de ballet combiné lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) ballets combinés (chaque ballets combinés champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire ballet combiné lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
Ballet combiné : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 SENIORS & TOUTES CATÉGORIES

TOUTES CATÉGORIES 15 ans et plus (2002 et avant)

SENIOR 19 ans et plus (1998 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France Seniors-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France. Les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné) même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses Seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse Senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors. Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre Seniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ ou -15 sec)
	Duo technique	2'20 (+ ou -15 sec)
TOUTES CATÉGORIES	Duo libre	3'00 (+ ou -15 sec)
	Équipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ ou -15 sec)
	Équipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou -15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou -15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou -15 sec)

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat de France.

Solo	La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à la finale directe solo lors du championnat de France Senior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo technique	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe duo technique lors du championnat de France Seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo libre	Le championnat interrégional N3 2017 permettra dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR d'accéder à la finale directe duo libre lors du championnat de France Seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe technique	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe technique lors du championnat Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe libre	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe libre du championnat de France Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR d'accéder à la finale directe ballet combiné du championnat National Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 67 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) highlights, les deux (2) premiers highlights de chaque IR d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats des éliminatoires : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JEUNE

JEUNE 12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • le championnat de France d'hiver jeune 2016 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points.
Duo	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à 7 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points.
Équipe	Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 122 points.
Highlight	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) highlights minimum, les trois (3) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) highlights classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) highlights classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 63 points.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire duo à condition d'avoir obtenu 128 points.
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire équipe à condition d'avoir obtenu 126 points.
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) highlights et une finale à douze (12) highlights.	À l'issue de la finale (100 % highlight), les cinq (5) premiers highlights seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire highlight à condition d'avoir obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiés en N1-Élite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

JUNIOR 15-18 ans (1999, 2000, 2001, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • le championnat de France d'hiver Junior 2016 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à 7 ^{ème} de l'IR SO) de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe	Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les résultats des championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Ballet combiné	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) ballets combinés, les trois (3) ballets combinés classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) ballets combinés classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) ballets combinés classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si ils ont obtenu 64 points et que les et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 132 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoires duo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve préliminaire équipe à condition d'avoir obtenu 128 points.
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.	À l'issue de la finale (100 % ballet combiné), les cinq (5) premiers ballets combinés seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire ballet combiné à condition d'avoir obtenu 66 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Junior est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000 et 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe Junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiés en N1-Élite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ÉLITE JEUNE

JEUNE 12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Argent. • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. <p>Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver jeune 2016 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points. • le championnat de France N2 jeune pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 130 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 jeune 2017 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional) à condition d'avoir obtenu 128 points <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 128 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 jeune pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 126 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat interrégional N3 jeune 2017 pour 5 highlights (chaque highlight champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour six (6) highlights. <p>En cas de non-participation d'un des highlights qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze solos (12).			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.			
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) highlights et une finale à douze (12) highlights			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Élite en figures imposées Jeunes est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Jeunes est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite highlight est attribué

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ÉLITE JUNIOR

JUNIOR | 15-18 ans (1999, 2000, 2001, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver Junior 2016 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points. • le championnat de France N2 Junior pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points. <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 132 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 132 points.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 Junior 2017 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenus 130 points même les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 130 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2106 pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 Junior 2017 pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenus 128 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2016 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat interrégional N3 Junior 2017 pour 5 ballets combinés (chaque ballet combiné champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2016 pour six (6) ballets combinés. <p>En cas de non-participation d'un des ballets combinés qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze solos (12).			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.			
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000, 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo, duo, équipe Junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 19 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ SENIOR & TOUTES CATÉGORIES

JUNIOR	15-18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (1998 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

<p>• Avoir validé le Synchro d'Or.</p> <p>Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs équipes de France ou pôle France. De même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.</p> <p>La catégorie Senior- toutes catégories est conservée sur un même niveau. Les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses Seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse Senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.</p> <p>Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors. Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre Seniors.</p> <p>Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p> <p>Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p> <p>La participation des nageuses Juniors retenues en équipe nationale dépend du calendrier international.</p> <p>L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.</p> <p>En cas de non-participation d'un des ballets qualifiés à l'issue du championnat de France Senior 2016 et/ou de non qualification sur une N3 2017, il n'y aura pas de régulation. L'effectif de ballets en finale directe sera réduit.</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. Elle prend en compte les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos de chaque IR SE et SO, à condition d'avoir obtenu 66 points.</p> <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo technique	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) duos techniques. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR à condition d'avoir obtenu 64 points, <p>En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo libre	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) duos libres. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe technique	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) équipes techniques. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe libre	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) équipes libres. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N1-Élite Toutes Catégories 2016 pour six (6) ballets combinés. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR à condition d'avoir obtenu 67 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) highlights. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ ou -15 sec)
TOUTES CATÉGORIES	Duo technique	2'20 (+ ou -15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ ou -15 sec)
	Équipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ ou -15 sec)
	Équipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou -15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou -15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou -15 sec)
Solo libre : finale directe de dix-sept (17) Duo technique/Duo libre/Équipe technique/Équipe libre/Ballet combiné/Highlight : finale directe de seize (16) ballets.		

CLASSEMENT & PODIUMS

100 % ballet. Un podium est organisé et un titre de champion de France Eté sénior - toutes catégories est attribué en solo libre, en duo technique, en duo libre, en équipe technique, en équipe libre, en ballet combiné et en highlight.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 20 - LA FINALE AVENIRS ET JEUNES

AVENIR	10, 11, 12 ans (2007 - 2006 - 2005)
JEUNE	13 ans (2004)

CONDITIONS D'ACCÈS

Les Championnats Nationale 3 Avenirs 2017 et les Championnats Nationale 3 Jeunes 2017 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Jeunes 2016.

• Avoir validé au minimum le niveau "Synchro d'Argent".

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.

AVENIR	<p>Pour accéder à la Finale Avenirs et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 Avenirs par année d'âge seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2007, • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en en 2006 • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2005 sont sélectionnées.
JEUNE	<p>Pour accéder à la Finale Avenirs et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 Jeunes seront pris en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2004 sont sélectionnées.

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

ÉTAPE 1

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
AVENIR	<p>2 figures obligatoires +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA</p>	Parcours à sec du Synchro Or
JEUNE	<p>2 figures obligatoires +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA</p>	

CLASSEMENT

100 % figures imposées et bonus parcours à sec.

A l'issue de cette première étape 40 nageuses sont qualifiées à l'étape 2 : les 10 premières nageuses Avenirs nées en 2007, les 10 premières nageuses Avenirs nées en 2006, les 10 premières nageuses Avenirs nées en 2005 et les 10 premières nageuses Avenirs nées en 2004.

ÉTAPE 2

CATEGORIES	ÉPREUVES	
AVENIR	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)
JEUNE	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)

CLASSEMENT & PODIUMS

AVENIR	<p>Classement et podium : 100 % figures imposées. Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2007. Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2006. Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2005. Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Avenirs et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre. Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2007 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2006 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2005 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>
JEUNE	<p>Classement et podium 100 % figures imposées. Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2004. Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Avenirs et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre. Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2004 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet "ExtraNat" est une obligation.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses en figures imposées et/ou en ballets ;
 - L'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.
- * La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure "ExtraNat" du comité régional.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Jeune Junior et Senior ;
- Championnats régionaux Avenir Jeune Junior Senior et Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux N3 Avenir, Jeune Junior Senior et Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Jeune "Nationale 2" ;
- Championnat de France Jeune "N1-Élite" ;
- Championnat de France Junior "Nationale 2" ;
- Championnat de France Junior "N1-Élite" ;
- Championnat de France Senior Toutes Catégories ;
- Finale Avenirs et Jeunes.

Engagements prévisionnels

Les engagements préliminaires concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1 et au championnat de France Hiver. Ils devront être communiqués aux dates qui figurent dans le tableau ci-dessous, par mail au Département Natation Synchronisée (nathalie.lavoux@ffnatation.fr).

Engagements ExtraNat

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet "ExtraNat", ses engagements ne seront pas recevables. Les dates sont affichées sur ExtraNat.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur ExtraNat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées pour solo, duo et équipe.

À l'issue de vos engagements, sur "ExtraNat" vous devrez :

Pour les compétitions gérées par la FFN

Adresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :

- Une copie d'écran des engagements édités à partir d'ExtraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
- L'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur "Montant des Engagements 16-17" accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés.

Adresser, par mail, au Département Natation Synchronisée de la FFN (nathalie.lavoux@ffnatation.fr), les documents suivants :

- Le document en ligne d'engagement du jury, précisant les dates et épreuves de disponibilité ;
- Le récapitulatif des engagements édités à partir d'ExtraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements).

Tous les engagements doivent être envoyés par mail au comité d'appartenance afin d'être validés. Ils ne seront pris en compte par la Fédération qu'à l'issue d'une validation du comité certifiant que toutes les nageuses engagées remplissent les conditions générales de participation pour chaque compétition. Pour chaque compétition mentionnée dans le tableau ci-dessous, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés au moment des engagements pour être validés. Pour les compétitions gérées par la région et/ou l'interrégion : voir le règlement de la région et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2016-2017

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements ExtraNat	Date limite règlement	Transmission des résultats
Journées d'Automne					
19 & 20/11/2016 Date butoir	Figures imposées - Solo Jeune - Solo Junior - Solo technique Senior	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnat de France d'Hiver Jeunes, Juniors et Seniors					
8 au 11/12/2016 Saint-Cyprien	Figures imposées - Solo Jeune - Solo Junior - Solo technique Senior	30/10/2016	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Juniors					
18 & 19/03/2017 Date butoir	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Combiné	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnats de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
3 au 9/04/2017 Sète	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Combiné	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Jeunes et sélection Finale Avenirs et Jeunes					
29 & 30/04/2017 Date butoir	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnat de France Jeunes Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
15 au 21/05/2017 Toulouse	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Highlight	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Seniors					
10 & 11/06/2017 Date butoir	Solo libre Duo technique Duo libre Équipe technique Équipe libre Combinés Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Finale Avenirs et Jeunes					
29 & 30/06/2017 Lyon	Figures imposées Avenirs et Jeunes Solo Avenirs et Jeunes - Parcours à sec Synchro Or	-	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats de France Seniors & Toutes Catégories					
30/06 au 02/07/2017 Lyon	Solo libre Duo technique Duo libre Équipe technique Équipe libre Combinés Highlight	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en natation Synchronisée prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France.

Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

Un classement pour chaque catégorie (Avenirs, Jeunes, Juniors, Seniors et Toutes Catégories).

Il est effectué par addition des points :

- Valeur individuelle de chaque nageuse sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte) ;
- Valeur des ballets sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte) ;
- Bonus de sélections en Équipe de France pour la catégorie concernée.

Un classement est effectué pour la formation des jeunes (Synchronat, Avenirs, Finale des Avenirs et Jeunes).

Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories :

- Valeur individuelle de chaque nageuse,
- Valeur des ballets aux épreuves officielles ;
- Bonus de sélection en Équipe de France ;
- Bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

Toutes les performances de la saison sont prises en compte (en individuelle et en ballet)

Valeur individuelle de chaque nageuse

Chaque nageuse est classée en fonction de ses points obtenus à chaque compétition et affectés d'un coefficient :

- Figures imposées en catégories Avenirs, Jeunes et Juniors (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte).
- Ballets techniques pour les Séniors.
- Pour les nageuses évoluant sur le challenge par de valeur individuelle mais uniquement les points pour nageuse classée.

Pour les nageuses engagées dans le Synchronat

- Des points sont attribués par niveau acquis en totalité.

Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition Natation Synchronisée

- Un bonus de 10 points est attribué.

Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

- Toutes les performances de la saison sont prises en compte sur tous les ballets.
- Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie (voir table de cotation) pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte.
- Pour les championnats "Open", ne tenir compte que du classement des ballets français.

Bonus nombre de nageuses classées

- Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

Sélections internationales

- Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.
Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.
- Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.
- Classement national des Comités Régionaux : le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.
- Classement national des interrégions : Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PLACE	POINTS
1	200
2	195
3	190
4	180
5	175
6	170
7	165
8	160
9	155
10	150
11	145
12	140
13	130
14	128
15	126
16	124
17	122
18	120
19	118
20	116
21	114
22	112
23	110
24	108
25	106
26	104
27	102
28	100
29	98
30	96
31	94
32	92
33	90
34	88
35	86
36	84
37	82
38	80
39	78
40	76

		COEFF 1		
SOLO	2	SENIORS TOUTES CATÉGORIES	Finale N1	15
			N1	7,5
			Finale N2	6,5
			N2	4,5
			N3	3,5
			Région	2
DUO	3	JUNIORS	Finale N1	14
			N1	7
			Finale N2	6
			N2	4
			N3	3
			Région	1,5
ÉQUIPE	5	JEUNES	Finale N1	14
			N1	7
			Finale N2	6
			N2	4
			N3	3
			Région	1,5
HIGHLIGHT	5	AVENIRS	N3	3
			Région	1
COMBINÉ	5	CHALLENGE	N3	0,8
			Région	0,5

BONUS SÉLECTIONS ÉQUIPES DE FRANCE			
	JEUNES	JUNIORS	SENIORS
PRÉSÉLECTION	500	500	500
COMPÉ. PRÉPA.	1 000	1 200	5 000
COMBINÉ	2 000	2 500	6 000
ÉQUIPE	2 000	3 000	7 000
DUO	3 000	4 000	9 000
SOLO	3 500	5 000	6 000
BONUS NON CUMULABLE			

BONUS FINALE DES JEUNES	
PLACE	POINTS
1	1 000
2	900
3	800
4	700
5	680
6	660
7	640
8	620
9	600
10	580
11	560
12	540
13	520
14	500
15	480
16	460
17	440
18	420

POINTS VALIDATION SYNCHRONAT	
DÉCOUVERTE	150 PTS
SYNCHRO ARGENT	300 PTS
SYNCHRO OR	500 PTS
PASS'COMP	10 PTS





WELCOMSPORT

LOUVRE HOTELS GROUP
partenaire de la



VOTRE CHAMBRE
À PARTIR DE

17€
par personne



DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES LICENCIÉS⁽¹⁾

Valables les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés
et veilles de jours fériés dans les hôtels : Campanile, Kyriad
et Kyriad Prestige

DES SERVICES SUR MESURE⁽²⁾

- Menus équilibrés spécialement conçus pour les sportifs
- Salle de séminaire pour les massages ou les briefings
- Départ tardif jusqu'à 17h

⁽¹⁾ Voir conditions sur welcomsport.com

⁽²⁾ Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité. Salle de séminaire pour vos réunions de débriefing à partir de 6 personnes minimum. Chambre pour les massages d'avant match à partir de 5 chambres réservées. Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable au minimum une semaine avant le séjour.

AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE CLUB

En fin de saison,
nous reversons à
votre club

7%



DE VOS
DÉPENSES EN
HÉBERGEMENT

RÉSERVATIONS
Réserver votre séjour

Adhérez et réservez sur le site
www.welcomsport.com

N° d'appel dédié à la FFN
0 825 34 34 37
(0.15€ TTC/min)

Vous souhaitez réserver
plus de 10 chambres
01 42 91 45 65

AVICTOR

THE ULTIMATE ADVANTAGE.



MEGAN ROMANO | WORLD CHAMPIONSHIP GOLD MEDALIST



HYDROSPHERE TECHNOLOGY

Leading-edge technology causes water to surround the fabric, rather than saturate it. The hydrospheric effect optimizes the swimmer's position in the water, thus reducing drag and maximizing speed and efficiency.



SPEED DRY FABRICATION

Proprietary coating repels water and keeps the suit dry and compressive, keeping swimmers lightweight and fast.



SUPERSONIC FLEX BONDING

Advanced engineering allows fully bonded seams to conform and stretch with the swimmer's body, resulting in a precisely fitted, ultra compressive suit that won't restrict natural movement.

TYR FRANCE | 26 QUAI D'ALMA | 68100 MULHOUSE
03 89 06 09 61 TYR-SHOP.FR

TYR

MANUFACTURED IN THE U.S.A.
OF IMPORTED MATERIALS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2016/2017

www.ffnatation.fr



TOUS AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE DE NATATION

EDF est fier de soutenir depuis 10 ans la Fédération Française de Natation et ses nageurs.



“Je suis un nageur citoyen”

On ne peut plus, en 2016, pratiquer notre sport comme en 2015. Malgré l'universalisme déclaré des Jeux Olympiques, cette courte trêve olympique n'effacera pas la violence du choc sombre qui voit notre société ébranlée.

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun de vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

Un message qui remet les valeurs de notre sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants, en proposant un programme qui est plus que de la natation, plus que du water-polo, plus que de la natation synchronisée ou du plongeon : une aventure humaine, une aventure intérieure qui leur permettra de grandir enrichis de la connaissance d'eux-mêmes et du monde si complexe qui les entoure.

A chacun son rythme, à chacun son olympe, nous construisons ensemble un programme sportif qui pourrait sembler paradoxal, un programme qui offrira à la France des sportifs de haut niveau aguerris et prêts aux joutes olympiques de Tokyo 2020 voire celles de Paris 2024 ; mais aussi, et surtout, des femmes et des hommes libres, égaux et fraternels, qui nous permettent de croire encore que nager peut changer le monde et répondre enfin à la question :

“- Qui suis-je ?

- Je suis un nageur citoyen.”



Jacques Favre
Directeur Technique National



MAÎTRES

SOMMAIRE

Avant-propos	144
Les programmes	
VII ^e Circuit fédéral des Maîtres	145
IV ^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres	147
XXIII ^{es} Championnats de France Open des Maîtres	150
Temps de qualification - Championnats de France - Hiver 2017	154
XXX ^{es} Championnats de France Open des Maîtres	155
Temps de qualification - Championnats de France - Été 2017	159
Annexes	
Coefficients de rajeunissement applicables aux performances des compétitions Maîtres	160
Classement national des clubs en Maîtres	164

AVANT-PROPOS

“Fait du bien à ton corps pour que ton âme ait envie d’y rester” (proverbe indien)

Le survol de l’histoire de la pratique maîtres sur les 20 dernières années fait apparaître une évolution qui tend à “copier” les programmes traditionnels. Ainsi :

- 1988 : 1^{ers} championnats de France à Vichy
- 1995 : 1^{ers} championnats de France 25 m à Compiègne
- 2005 : naissance du meeting national interclubs
- 2009 : apparition de grilles de qualifications (révisées en 2013 puis 2016)
- 2011 : création du circuit fédéral de meetings labellisés
- 2014 : 1^{ers} championnats de France interclubs à Tours
- 2015 : 1^{ers} championnats de France de natation synchronisée à Toulouse

Dans le même temps, les organisations départementales, régionales, voire interrégionales se sont structurées pour offrir aux plus de 11 000 maîtres de la FFN une pratique liée à leur niveau et leur motivation.

“On devient vieux quand nos regrets commencent à prendre le pas sur nos rêves” (J. Séguéla)

Et les maîtres ne manquent pas de rêves car toute cette évolution n’a fait en réalité que suivre une demande croissante de ces nageurs adultes qui nourrissent sans cesse des projets dans leur pratique :

- changer de catégorie : dans quelle autre activité est-on presque heureux de vieillir parce qu’on va être plus performant dans la tranche d’âge supérieure !
- réaliser les performances nécessaires pour se qualifier aux Championnats de France, récompense suprême.
- intégrer l’équipe interclubs de son club
- organiser et participer aux échéances internationales, occasion de découvertes et d’échanges, à 1, 2, voire 3 ans.

Dans ce contexte, la FFN ne manque pas non plus de projets pour cette population enthousiaste, aussi bien dans la poursuite du développement du plongeon et de la natation synchronisée par la valorisation des tous jeunes Championnats de France, que par le souci constant d’améliorer l’offre et les conditions de pratique en Natation Course et en Eau Libre.

Ainsi, hormis les ajustements nécessaires régulièrement sur les différents programmes, grilles de temps ou coefficients, 3 innovations principales sont à mettre en lumière pour la saison 2016-2017 :

- Ouverture du Circuit Fédéral aux meetings en bassin de 25 m
- Création d’un Championnat interclub Interrégional
- Renforcement de l’identification des compétitions maîtres qui vont désormais être seules prises en compte pour les qualifications aux échéances nationales.

“Ce dont il faut faire le plus de cas, ce n’est pas de vivre, mais de vivre bien” (Platon)

Mais un des projets majeurs de la FFN pourrait être également celui de préserver la santé de ses pratiquants. En effet, des Championnats de France en 1988, quasi unique compétition de l’année et rendez-vous de vacances, à la structuration que l’on connaît aujourd’hui, la question peut légitimement se poser de savoir comment les maîtres ont fait évoluer leur activité au quotidien pour répondre à toutes ces échéances ? Comment se sont-ils adaptés ? Pour réaliser les temps de qualifications quelle augmentation de charges d’entraînement ont-ils suivi ?…….et sous quel contrôle ? Le simple certificat médical d’aptitude nécessaire à la licence est-il désormais suffisant ?

Quoiqu’il en soit, la flamme allumée à Vichy il y a presque 30 ans n’est pas prête de s’éteindre, la natation maîtres continue à transmettre son enthousiasme communicatif autour des bassins, et les compétitions à servir de prétexte au plaisir des rencontres, à l’amitié, à la convivialité.

Guy DUPONT

*Président
de la Commission FFN des Maîtres*

Sylvie LE NOACH-BOZON

*Chargé de mission Nationale
sur l’activité des Maîtres*

RÈGLEMENTS MAÎTRES

■ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	VII^e Circuit fédéral des Maîtres	■ Lieu : consulter le site internet du comité régional
■ 1 ou 2 jours, 2 à 4 réunions		■ Bassin : 25 m et 50 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1992 et avant) dames et messieurs, catégories FINA	■ Équipes de 4 à 5 nageurs par équipe de club	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition)	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2	■ Publication web : J + 1	
	■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr	

Préambule

Le Circuit fédéral des Maîtres a pour but de prendre en compte les meetings obligatoirement labellisés national et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive. Un classement national doit récompenser chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes.

Objectifs

Promouvoir l'activité des Maîtres, c'est aussi :

- permettre aux licenciés de trouver des lieux de pratique compétitive afin de réaliser des temps qualificatifs aux épreuves nationales (championnats de France d'hiver en bassin de 25 m et d'été en bassin de 50 m) ;
- dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Nombre de compétitions - Contenu du programme - Modalités

Les meetings labellisés nationaux retenus seront désignés tous les ans après examen des candidatures et la liste sera publiée sur le site internet FFN. Seront ajoutés à cette liste les championnats de France d'hiver et les championnats de France d'été. Un document viendra préciser les modalités d'engagement en temps utile.

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classement spécifique à la compétition

Deux types de classement sont proposés.

Un classement club

Pour chaque meeting du circuit, les deux meilleures performances individuelles seront transposées en points à la table de cotation FFN et comptabilisées pour chaque nageur engagé (les performances réalisées lors des MLN en 25 m seront converties en 50 m).

Le calcul de point sera pondéré au regard de l'âge du compétiteur à l'aide de la grille utilisée lors des interclubs nationaux Maîtres et le classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs.

Un maximum de trente nageurs par club et par meeting sera comptabilisé.

Un classement individuel

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à quatre meetings au minimum inscrits sur le calendrier (les championnats de France hiver et les championnats de France d'été comptent chacun pour un).

Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondants à sa performance et à son âge. L'amélioration d'une performance donnera droit à un bonus. Le classement final correspondra au cumul de points obtenu par ce nageur.

Exemple : au cours de sa première compétition du circuit, Jean Martin C1 est engagé sur trois épreuves : 50 m nage libre : 25,58 (1 101 pts) ; 100 m nage libre : 58,90 (991 pts) ; 50 m papillon : 29,05 (1 033 pts).

Total des points marqués à la première compétition du circuit : 3 125 pts.

À l'occasion de sa deuxième compétition du circuit, ce même nageur se verra attribuer un nouveau total de points, cumulable, s'il concourt dans des épreuves autres que celles disputées lors de sa première étape et des points supplémentaires, cumulables, en cas d'amélioration de performance sur des courses préalablement nagées (différence de points en plus).

Jean Martin C1 est engagé sur cinq épreuves (2^e compétition) : 200 m 4 nages : 2:42.11 (749 pts) ; 50 m dos : 36.18 (749 pts) ; 100 m dos : 1:18.23 (704 pts) ; 50 m papillon : 30.28 (964 pts) ; 50 m nage libre : 25.07 (1 152 pts).

Total des points marqués à la seconde compétition : 2 253 pts (749 + 749 + 704 + 0 + 51). Total des points marqués au cours des deux premières étapes : 3 125 + 2 253 = 5 378 pts.

Au fil des étapes, le réajustement en points est effectué au regard des nouvelles courses nagées et des améliorations de performance, le but étant, pour engranger le plus grand nombre de points, de participer à un maximum d'épreuves différentes (nage libre, spécialités, 4 nages).

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.

- Seules les compétitions déclarées "Maîtres" sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation "Maîtres" et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1 000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors des Championnats de France interclubs des Maîtres de l'année N + 1, le samedi, après le relais 10 x 50 NL.

Des récompenses seront distribuées pour les podiums individuels et ce, pour chaque catégorie dames et messieurs.

Un trophée récompensera les trois premières équipes.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Samedi 28 et dimanche 29 Janvier 2017
- 2 réunions

IV^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres

- Lieu : Cholet
- Bassin : 25 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1992 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 17/01/2017 au 24/01/2017
- Liste de départ : 25/01/2017
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories "Maîtres" de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs), 10 x 50 m nage libre (libre)

Classement au temps.

La course des réservistes sera nagée à la fin des épreuves du samedi (un 50 m ou un 100 m, spécialité au choix).

Le programme des deux réunions sera inversé d'une année sur l'autre hormis le relais 10 x 50 NL qui restera en début de première réunion.

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du vendredi 16 septembre au dimanche 27 novembre 2016. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 30 novembre 2016. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation. À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts (sa participation à une poule de qualification régionale n'est pas obligatoire). Les équipes classées ensuite (de la 81^e à la 150^e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation au plus tard le jeudi 15 décembre 2016. La liste définitive sera publiée le vendredi 16 décembre 2016.

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1992 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs représentent leur club.

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale. Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement. Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi : Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.
- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées "Maîtres" sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation "Maîtres" et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1 000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Programme et horaires

Samedi 28 janvier 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 14 h 30
Début des épreuves : 16 h 00

- 1 - 10 x 50 NL
- 2 - 200 4 N
- 3 - 50 Papillon
- 4 - 100 Dos
- 5 - 50 Brasse
- 6 - 100 NL

Dimanche 29 janvier 2017

2^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 30
Début des épreuves : 16 h 00

- 7 - 50 NL
- 8 - 100 Brasse
- 9 - 50 Dos
- 10 - 100 Papillon
- 11 - 400 NL
- 12 - 4 x 50 N

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 23
au dimanche 26 mars 2017
- 4 réunions

XXIII^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : Dunkerque
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1992 et avant)
dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 12/03/2017 au 19/03/2017
- Liste des engagés : 20/03/2017
- Réunion technique : 22/03/2017 - 18 h (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Temps fort de la natation Maîtres en bassin de 25 m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent en ce qui concerne la participation la compétition la plus dense proposée par la FFN. L'affluence a pu être maîtrisée grâce à la mise en place de grilles de temps qualificatifs, des repères valables pour la durée de l'olympiade.

Équipements

Bassin de 25 m x huit lignes minimum homologué et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement.
Chronométrage électronique : une plaque, affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1988 et 1992	C2 : nés entre 1983 et 1987
C3 : nés entre 1978 et 1982	C4 : nés entre 1973 et 1977
C5 : nés entre 1968 et 1972	C6 : nés entre 1963 et 1967
C7 : nés entre 1958 et 1962	C8 : nés entre 1953 et 1957
C9 : nés entre 1948 et 1952	C10 : nés entre 1943 et 1947
C11 : nés entre 1938 et 1942	C12 : nés entre 1933 et 1937
C13 : nés entre 1928 et 1932	C14 : nés entre 1923 et 1927
C15 : nés en 1922 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre (messieurs), 1500 m nage libre (dames), 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m, 800 m et 1 500 m nage libre). Les 400 m, 800 m et 1 500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.
Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place, entraînant un changement de catégorie, pourra concourir, mais ne sera pas classée.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1992 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mardi 16 septembre 2014 et le dimanche 12 mars 2017) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps tous bassins (25 et 50 m).

Qualification relais: une nageuse et/ou un nageur qualifié à titre individuel pour un club donne le droit d'engager des relais.

NB : les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 16 mars 2017.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 12 au dimanche 19 mars 2017, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 20 mars 2017.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers). Un classement des clubs est établi en comptabilisant les meilleures performances à la table de cotation de chaque nageur réalisées à l'occasion des championnats d'hiver. Ce classement est annexé aux résultats et publié sur le site internet FFN.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées "Maîtres" sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation "Maîtres" et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1 000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Classement national des clubs (CNCM) - Classement "Trophée Élite"

Principe

- Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.
- Le classement du "Trophée Élite" sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré "champion de France". Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré "vainqueur des Championnats Open".

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 23 mars 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 - 400 4N messieurs
- 2 - 400 4N dames
- 3 - 50 Dos messieurs
- 4 - 50 Dos dames
- 5 - 200 NL messieurs
- 6 - 200 NL dames
- 7 - 100 Brasse messieurs
- 8 - 100 Brasse dames
- 9 - 4 x 50 NL messieurs
- 10 - 4 x 50 NL dames

RÈGLEMENTS MAÎTRES

2^e réunion

Vendredi 24 mars 2017

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 - 400 NL dames
- 12 - 400 NL messieurs
- 13 - 50 Papillon dames
- 14 - 50 Papillon messieurs
- 15 - 200 Brasse dames
- 16 - 200 Brasse messieurs
- 17 - 100 4N dames
- 18 - 100 4N messieurs
- 19 - 4 x 50 4N dames
- 20 - 4 x 50 4N messieurs

3^e réunion

Samedi 25 mars 2017

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 20 - 800 NL messieurs
- 22 - 100 Papillon dames
- 23 - 100 Papillon messieurs
- 24 - 100 Dos dames
- 25 - 100 Dos messieurs
- 26 - 50 NL dames
- 27 - 50 NL messieurs
- 28 - 200 4N dames
- 29 - 200 4N messieurs
- 30 - 4 x 50 NL mixte

4^e réunion

Dimanche 26 mars 2017

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 - 1 500 NL dames
- 32 - 200 Papillon messieurs
- 33 - 200 Papillon dames
- 34 - 100 NL messieurs
- 35 - 100 NL dames
- 36 - 50 Brasse messieurs
- 37 - 50 Brasse dames
- 38 - 200 Dos messieurs
- 39 - 200 Dos dames
- 40 - 4 x 50 4N mixte

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE - HIVER 2017

DAMES																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0.3240	1.1050	2.3350	5.2200	11.0200	21.1000	0.3930	1.2300	2.5700	0.4260	1.3150	3.1700	0.3540	1.1900	2.5550	1.2200	2.5500	6.1200
C2	0.3360	1.1300	2.3900	5.3200	11.2200	21.5000	0.4080	1.2600	3.0350	0.4390	1.3400	3.2200	0.3680	1.2150	3.0100	1.2550	3.0200	6.2500
C3	0.3480	1.1550	2.4300	5.4400	11.5200	22.4800	0.4190	1.2850	3.0800	0.4620	1.3900	3.3150	0.3820	1.2450	3.0550	1.2750	3.0550	6.3200
C4	0.3520	1.1700	2.4650	5.5400	12.1500	23.3500	0.4450	1.3450	3.2050	0.4670	1.4000	3.3500	0.3940	1.2750	3.1250	1.3200	3.1550	6.5400
C5	0.3670	1.2050	2.5500	6.1200	12.5500	24.5000	0.4770	1.4100	3.3400	0.4940	1.4600	3.4800	0.4300	1.3450	3.2650	1.3350	3.1950	7.0300
C6	0.4010	1.2750	3.0850	6.4000	13.4900	26.4000	0.5030	1.4650	3.4500	0.5150	1.5150	3.5850	0.4750	1.4350	3.4400	1.3800	3.2800	7.2100
C7	0.4370	1.3500	3.2300	7.0900	14.4500	28.3000	0.5500	1.5600	4.0400	0.5480	1.5800	4.1250	0.4860	1.4600	3.4800	1.4600	3.4450	7.5300
C8	0.4750	1.4250	3.3800	7.3700	15.4500	30.2000	0.5700	2.0050	4.1250	0.5940	2.0750	4.3100	0.5020	1.5000	3.5500	1.5450	4.0000	8.2300
C9	0.5430	1.5550	4.0500	8.2500	17.1500	33.1000	1.0250	2.1200	4.3500	1.0580	2.2000	4.5500	1.0260	2.1250	4.3700	2.0500	4.2100	9.0400
C10	1.0220	2.1100	4.3000	9.1500	18.4500	36.2000	1.0850	2.2400	4.5500	1.0850	2.2500	5.0500	1.0690	2.2500	5.0000	2.1200	4.5700	10.1000
C11					20.1500	39.3000												
C12					21.4500	42.0000												
Au-delà																		

Sans limite de temps

MESSIEURS																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0.2640	0.5900	2.1200	4.4100	9.4700	18.4000	0.3240	1.0900	2.3100	0.3530	1.1650	2.4600	0.2940	1.0650	2.3250	1.0900	2.2900	5.1900
C2	0.2740	1.0100	2.1550	4.4800	10.0200	19.1200	0.3360	1.1200	2.3650	0.3630	1.1850	2.5000	0.3060	1.0850	2.3700	1.1200	2.3500	5.3300
C3	0.2790	1.0200	2.1800	4.5700	10.2500	19.4500	0.3500	1.1550	2.4300	0.3670	1.1950	2.5300	0.3140	1.1050	2.4050	1.1300	2.3750	5.3900
C4	0.2820	1.0300	2.2100	5.0600	10.4600	20.1500	0.3630	1.1800	2.4900	0.3730	1.2350	3.0250	0.3250	1.1300	2.4700	1.1450	2.4100	5.4500
C5	0.2900	1.0550	2.2650	5.1900	11.1500	21.3000	0.3820	1.2250	2.5900	0.3910	1.2700	3.1100	0.3370	1.1600	2.5300	1.1800	2.4950	6.0400
C6	0.3100	1.1000	2.3650	5.3900	12.0000	23.0000	0.4000	1.2750	3.0900	0.4120	1.3250	3.2200	0.3720	1.2300	3.0700	1.2350	3.0100	6.2900
C7	0.3430	1.1650	2.4900	6.0200	12.5000	24.3000	0.4290	1.3250	3.1850	0.4580	1.4000	3.3700	0.4000	1.2900	3.2000	1.3050	3.1500	6.5700
C8	0.3640	1.2100	2.5800	6.2100	13.2000	25.3000	0.4600	1.3900	3.3150	0.4810	1.4700	3.5050	0.4220	1.3400	3.3000	1.3500	3.2400	7.1600
C9	0.3900	1.2650	3.0800	6.4200	14.0600	27.1000	0.4750	1.4100	3.3900	0.4950	1.5200	4.0000	0.4680	1.4350	3.4800	1.4500	3.4450	7.5500
C10	0.4120	1.3300	3.2400	7.1800	15.2500	29.2000	0.5290	1.5400	4.0300	0.5200	1.5600	4.1300	0.4940	1.5650	4.1500	1.5400	4.0200	8.2800
C11					16.4000	31.4500												
C12					18.1000	33.3000												
Au-delà																		

Sans limite de temps

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 29 au dimanche 2 juillet 2017
- 4 réunions

XXX^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : Vichy
- Bassin : 50 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1992 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 18/06/2017 au 25/06/2017
- Liste des engagés : 26/06/2017
- Réunion technique : 28/06/2017 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

* Les nageurs réalisant des performances de niveau de série nationale peuvent demander auprès du département Natation Course une intégration de leurs performances dans l'Annuaire des séries 2017. Chaque demande spécifique sera examinée par la commission des séries.

Préambule

Historiquement, en 1987, le club de Vichy a proposé à la population Maîtres, nageuses et nageurs de 25 ans et plus, une compétition nationale en bassin de 50 m. En 2012, ce rendez-vous a fêté sa vingt-cinquième édition. Durant ce quart de siècle, le développement de la Natation Maîtres n'a cessé de croître et le programme sportif s'est étoffé au fil des olympiades. Il n'empêche, les Nationaux d'été en grand bassin demeurent l'échéance phare de la natation française des Maîtres, une excellente opportunité de faire le point avant ou après les championnats d'Europe ou les championnats du monde des Maîtres. En 2017, la prochaine édition des championnats du monde est programmée en juillet à Budapest.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1988 et 1992	C2 : nés entre 1983 et 1987
C3 : nés entre 1978 et 1982	C4 : nés entre 1973 et 1977
C5 : nés entre 1968 et 1972	C6 : nés entre 1963 et 1967
C7 : nés entre 1958 et 1962	C8 : nés entre 1953 et 1957
C9 : nés entre 1948 et 1952	C10 : nés entre 1943 et 1947
C11 : nés entre 1938 et 1942	C12 : nés entre 1933 et 1937
C13 : nés entre 1928 et 1932	C14 : nés entre 1923 et 1927
C15 : nés en 1922 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre (dames), 1 500 m nage libre (messieurs), 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m, 800 m et 1 500 m nage libre). Les 400 m, 800 m et 1 500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte)

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place, entraînant un changement de catégorie, pourra concourir, mais ne sera pas classée.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1992 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mardi 16 septembre 2014 et le dimanche 18 juin 2017) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m ou dont le temps en bassin de 50 m ne rentrerait pas dans la grille de qualification grand bassin mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager avec son temps converti à condition que celui-ci entre dans la grille de qualification grand bassin.

Qualification relais: une nageuse et/ou un nageur qualifié à titre individuel pour un club donne le droit d'engager des relais.

NB : les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1 500 NL et le 800 NL au cours d'un 1 500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 15 juin 2017.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 18 juin au dimanche 25 juin 2017, via la gestion des engagements extranat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extranat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 26 juin 2017.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers).

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées "Maîtres" sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation "Maîtres" et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1 000 points* à la table de cotation fédérale	160

RÈGLEMENTS MAÎTRES

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs (CNCM) - Classement "Trophée Élite"

Principe

- Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.
- Le classement du "Trophée Élite" sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré "champion de France". Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré "vainqueur des championnats Open".

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Judi 29 juin 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 - 800 NL dames
- 2 - 100 Dos messieurs
- 3 - 100 Dos dames
- 4 - 100 Brasse messieurs
- 5 - 100 Brasse dames
- 6 - 50 NL messieurs
- 7 - 50 NL dames
- 8 - 200 Papillon messieurs
- 9 - 200 Papillon dames
- 10 - 4 x 50 4N mixte

RÈGLEMENTS MAÎTRES

2^e réunion

Vendredi 30 juin 2017

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 - 400 NL messieurs
 - 12 - 50 Papillon dames
 - 13 - 50 Papillon messieurs
 - 14 - 200 Dos dames
 - 15 - 200 Dos messieurs
 - 16 - 100 NL dames
 - 17 - 100 NL messieurs
 - 18 - 400 4N dames
 - 19 - 4 x 50 4N messieurs
 - 20 - 4 x 50 4N dames
-
-

3^e réunion

Samedi 1^{er} juillet 2017

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 20 - 400 NL dames
 - 22 - 200 Brasse messieurs
 - 23 - 200 Brasse dames
 - 24 - 50 Dos messieurs
 - 25 - 50 Dos dames
 - 26 - 200 NL messieurs
 - 27 - 200 4N dames
 - 28 - 400 4N messieurs
 - 29 - 4 x 50 NL mixte
-
-

4^e réunion

Dimanche 2 juillet 2017

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 - 1500 NL messieurs
 - 31 - 100 Papillon dames
 - 32 - 100 Papillon messieurs
 - 33 - 200 NL dames
 - 34 - 200 4N messieurs
 - 35 - 50 Brasse dames
 - 36 - 50 Brasse messieurs
 - 37 - 4 x 50 NL dames
 - 38 - 4 x 50 NL messieurs
-
-

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES MAÎTRES

ÉPREUVE D'EAU LIBRE

Lors des Championnats de France Élite d'Eau Libre

Lieu et date à déterminer

ÉPREUVE DE NATATION SYNCHRONISÉE

(Épreuve se déroulant lors d'un Meeting national
dont le programme sera finalisé par la Commission Natation Synchronisée)

Les Samedi 3 et Dimanche 4 juin 2017

Lieu : Toulouse

DAMES																	
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0.3310	1.1210	2.3690	5.2950	11.1800	21.4000	0.3990	1.2450	3.0020	0.4340	1.3350	3.2200	0.3600	1.2030	2.5850	2.5850	6.2000
C2	0.3430	1.1460	2.4240	5.3950	11.3800	22.2000	0.4140	1.2750	3.0670	0.4470	1.3600	3.2700	0.3740	1.2280	3.0400	3.0550	6.3300
C3	0.3550	1.1710	2.4640	5.5150	12.0800	23.1800	0.4250	1.3000	3.1120	0.4700	1.4100	3.3650	0.3880	1.2580	3.0850	3.0900	6.4000
C4	0.3590	1.1860	2.4990	6.0150	12.3100	24.0500	0.4510	1.3600	3.2370	0.4750	1.4200	3.4000	0.4000	1.2880	3.1550	3.1900	7.0200
C5	0.3740	1.2210	2.5840	6.1950	13.1100	25.2000	0.4830	1.4250	3.3720	0.5020	1.4800	3.5300	0.4360	1.3580	3.2950	3.2300	7.1100
C6	0.4080	1.2910	3.1190	6.4750	14.0500	27.1000	0.5090	1.4800	3.4820	0.5230	1.5350	4.0350	0.4810	1.4480	3.4700	3.3150	7.2900
C7	0.4440	1.3660	3.2640	7.1650	15.0100	29.0000	0.5560	1.5750	4.0720	0.5560	2.0000	4.1750	0.4920	1.4730	3.5100	3.4800	8.0100
C8	0.4820	1.4410	3.4140	7.4450	16.0100	30.5000	0.5760	2.0200	4.1570	1.0020	2.0950	4.3600	0.5080	1.5130	3.5800	4.0350	8.3100
C9	0.5500	1.5710	4.0840	8.3250	17.3100	33.4000	1.0310	2.1350	4.3820	1.0660	2.2200	5.0000	1.0320	2.1380	4.4000	4.2450	9.1200
C10	1.0290	2.1260	4.3340	9.2250	19.0100	36.5000	1.0910	2.2550	4.5820	1.0930	2.2700	5.1000	1.0750	2.2630	5.0300	5.0050	10.1800
C11					20.3100	40.0000											
C12					22.0100	42.3000											
Au-delà																	

Sans limite de temps

MESSIEURS																	
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0.2710	1.0060	2.1540	4.4850	10.0300	19.1000	0.3300	1.1050	2.3420	0.3610	1.1850	2.5100	0.3000	1.0780	2.3550	2.3250	5.2700
C2	0.2810	1.0260	2.1890	4.5550	10.1800	19.4200	0.3420	1.1350	2.3970	0.3710	1.2050	2.5500	0.3120	1.0980	2.4000	2.3850	5.4100
C3	0.2860	1.0360	2.2140	5.0450	10.4100	20.1500	0.3560	1.1700	2.4620	0.3750	1.2150	2.5800	0.3200	1.1180	2.4350	2.4100	5.4700
C4	0.2890	1.0460	2.2440	5.1350	11.0200	20.4500	0.3690	1.1950	2.5220	0.3810	1.2550	3.0750	0.3310	1.1430	2.5000	2.4450	5.5300
C5	0.2970	1.0710	2.2990	5.2650	11.3100	22.0000	0.3880	1.2400	3.0220	0.3990	1.2900	3.1600	0.3430	1.1730	2.5600	2.5300	6.1200
C6	0.3170	1.1160	2.3990	5.4650	12.1600	23.3000	0.4060	1.2900	3.1220	0.4200	1.3450	3.2700	0.3780	1.2430	3.1000	3.0450	6.3700
C7	0.3500	1.1810	2.5240	6.0950	13.0600	25.0000	0.4350	1.3400	3.2170	0.4660	1.4200	3.4200	0.4060	1.3030	3.2300	3.1850	7.0500
C8	0.3710	1.2260	3.0140	6.2850	13.3600	26.0000	0.4660	1.4050	3.3470	0.4890	1.4900	3.5550	0.4280	1.3530	3.3300	3.2750	7.2400
C9	0.3970	1.2810	3.1140	6.4950	14.2200	27.4000	0.4810	1.4250	3.4220	0.5030	1.5400	4.0500	0.4740	1.4480	3.5100	3.4800	8.0300
C10	0.4190	1.3460	3.2740	7.2550	15.4100	29.5000	0.5350	1.5550	4.0620	0.5280	1.5800	4.1800	0.5000	1.5780	4.1800	4.0550	8.3600
C11					16.5600	32.1500											
C12					18.2600	34.0000											
Au-delà																	

Sans limite de temps

RÈGLEMENTS MAÎTRES

COEFFICIENTS DE RAJEUNISSEMENT APPLICABLES AUX PERFORMANCES DES COMPÉTITIONS MAÎTRES

DAMES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,035	1,060	1,092	1,136	1,194
100 m nage libre	1,000	1,010	1,025	1,047	1,078	1,116	1,168	1,236
200 m nage libre	1,000	1,010	1,027	1,050	1,082	1,123	1,178	1,250
400 m nage libre	1,000	1,010	1,026	1,049	1,081	1,122	1,179	1,252
800 m nage libre	1,000	1,013	1,032	1,059	1,094	1,137	1,195	1,268
1500 m nage libre	1,000	1,015	1,035	1,064	1,101	1,147	1,208	1,286
50 m dos	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,124	1,176	1,243
100 m dos	1,000	1,014	1,034	1,061	1,096	1,141	1,199	1,274
200 m dos	1,000	1,014	1,035	1,062	1,099	1,145	1,206	1,283
50 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,052	1,084	1,123	1,175	1,241
100 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,054	1,086	1,126	1,180	1,248
200 m brasse	1,000	1,012	1,030	1,054	1,087	1,128	1,183	1,254
50 m papillon	1,000	1,012	1,031	1,057	1,093	1,139	1,201	1,282
100 m papillon	1,000	1,014	1,036	1,068	1,111	1,167	1,243	1,343
200 m papillon	1,000	1,017	1,042	1,077	1,125	1,185	1,269	1,378
100 m 4 nages	1,000	1,012	1,030	1,055	1,089	1,132	1,191	1,266
200 m 4 nages	1,000	1,013	1,032	1,059	1,095	1,142	1,204	1,285
400 m 4 nages	1,000	1,011	1,030	1,056	1,093	1,140	1,205	1,290

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,268	1,364	1,487	1,647	1,856	2,132	2,502	3,006
100 m nage libre	1,323	1,434	1,578	1,765	2,011	2,337	2,777	3,385
200 m nage libre	1,343	1,463	1,619	1,823	2,093	2,455	2,950	3,643
400 m nage libre	1,348	1,473	1,637	1,852	2,140	2,531	3,072	3,839
800 m nage libre	1,362	1,481	1,633	1,830	2,086	2,424	2,876	3,494
1500 m nage libre	1,385	1,512	1,674	1,884	2,158	2,521	3,010	3,682
50 m dos	1,328	1,436	1,573	1,749	1,976	2,273	2,667	3,197
100 m dos	1,369	1,490	1,645	1,845	2,105	2,448	2,908	3,537
200 m dos	1,382	1,508	1,671	1,881	2,155	2,520	3,012	3,690
50 m brasse	1,324	1,431	1,566	1,739	1,962	2,254	2,640	3,159
100 m brasse	1,336	1,446	1,587	1,769	2,004	2,312	2,723	3,279
200 m brasse	1,344	1,459	1,606	1,797	2,045	2,373	2,812	3,414
50 m papillon	1,387	1,524	1,702	1,938	2,254	2,684	3,282	4,135
100 m papillon	1,476	1,652	1,889	2,211	2,658	3,294	4,224	5,636
200 m papillon	1,523	1,716	1,976	2,332	2,830	3,544	4,600	6,221
100 m 4 nages	1,362	1,487	1,649	1,860	2,138	2,512	3,023	3,736
200 m 4 nages	1,391	1,528	1,706	1,941	2,256	2,684	3,277	4,122
400 m 4 nages	1,402	1,550	1,745	2,007	2,364	2,859	3,565	4,600

RÈGLEMENTS MAÎTRES

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,035	1,092	1,194	1,364	1,647	2,132
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,047	1,116	1,236	1,434	1,765	2,337
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,050	1,123	1,250	1,463	1,823	2,455
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,011	1,049	1,120	1,240	1,439	1,768	2,336
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,058	1,138	1,275	1,506	1,898	2,598

MESSIEURS

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,006	1,015	1,029	1,048	1,077	1,113	1,159
100 m nage libre	1,000	1,006	1,017	1,032	1,053	1,086	1,126	1,178
200 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,034	1,057	1,094	1,139	1,198
400 m nage libre	1,000	1,006	1,016	1,032	1,054	1,089	1,133	1,191
800 m nage libre	1,000	1,005	1,014	1,029	1,050	1,085	1,128	1,186
1500 m nage libre	1,000	1,003	1,010	1,023	1,043	1,076	1,119	1,177
50 m dos	1,000	1,011	1,027	1,048	1,076	1,117	1,165	1,225
100 m dos	1,000	1,013	1,030	1,054	1,084	1,129	1,182	1,249
200 m dos	1,000	1,012	1,029	1,052	1,082	1,128	1,181	1,249
50 m brasse	1,000	1,006	1,017	1,032	1,054	1,088	1,130	1,185
100 m brasse	1,000	1,006	1,018	1,034	1,057	1,095	1,141	1,201
200 m brasse	1,000	1,009	1,022	1,041	1,067	1,107	1,157	1,220
50 m papillon	1,000	1,002	1,008	1,020	1,040	1,074	1,120	1,182
100 m papillon	1,000	0,999	1,004	1,016	1,038	1,078	1,134	1,214
200 m papillon	1,000	1,009	1,024	1,047	1,080	1,133	1,202	1,294
100 m 4 nages	1,000	1,011	1,026	1,047	1,074	1,116	1,166	1,229
200 m 4 nages	1,000	1,008	1,021	1,041	1,068	1,111	1,164	1,234
400 m 4 nages	1,000	1,009	1,023	1,043	1,072	1,116	1,172	1,244

RÈGLEMENTS MAÎTRES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,218	1,292	1,386	1,505	1,656	1,849	2,098	2,423
100 m nage libre	1,245	1,330	1,438	1,577	1,755	1,987	2,291	2,697
200 m nage libre	1,273	1,371	1,498	1,662	1,877	2,161	2,543	3,066
400 m nage libre	1,265	1,362	1,488	1,652	1,866	2,151	2,536	3,065
800 m nage libre	1,262	1,362	1,492	1,663	1,890	2,195	2,612	3,193
1500 m nage libre	1,254	1,355	1,490	1,669	1,910	2,238	2,695	3,345
50 m dos	1,301	1,397	1,517	1,668	1,859	2,105	2,423	2,842
100 m dos	1,334	1,439	1,573	1,743	1,959	2,240	2,607	3,095
200 m dos	1,336	1,445	1,583	1,761	1,989	2,287	2,681	3,211
50 m brasse	1,255	1,345	1,461	1,610	1,804	2,057	2,394	2,848
100 m brasse	1,279	1,381	1,513	1,686	1,912	2,215	2,625	3,192
200 m brasse	1,302	1,408	1,544	1,720	1,951	2,256	2,667	3,231
50 m papillon	1,267	1,381	1,534	1,743	2,030	2,434	3,014	3,875
100 m papillon	1,326	1,485	1,709	2,032	2,510	3,241	4,410	6,387
200 m papillon	1,418	1,585	1,814	2,131	2,579	3,230	4,209	5,740
100 m 4 nages	1,309	1,410	1,539	1,703	1,913	2,187	2,548	3,030
200 m 4 nages	1,326	1,445	1,601	1,807	2,082	2,456	2,973	3,707
400 m 4 nages	1,338	1,462	1,624	1,837	2,124	2,513	3,055	3,825

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,029	1,077	1,159	1,292	1,505	1,849
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,086	1,178	1,330	1,577	1,987
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,034	1,094	1,198	1,371	1,662	2,161
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 Nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,089	1,188	1,354	1,632	2,111
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,034	1,097	1,211	1,409	1,760	2,421

RÈGLEMENTS MAÎTRES

MIXTE

RELAIS (N/2 DAMES ET N/2 MESSIEURS)								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,074	1,081	1,108	1,165	1,264	1,428	1,697	2,147
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,063	1,072	1,106	1,172	1,285	1,473	1,783	2,310
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,052	1,061	1,097	1,167	1,289	1,493	1,838	2,436
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,067	1,076	1,111	1,179	1,296	1,492	1,817	2,378
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,061	1,071	1,110	1,186	1,320	1,549	1,944	2,666

COEFFICIENTS SPÉCIFIQUES

DAMES (RELAIS)								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,147	1,155	1,168	1,187	1,216	1,252	1,303	1,369
50 m dos	1,131	1,144	1,163	1,191	1,227	1,271	1,330	1,405
50 m brasse	1,139	1,152	1,172	1,198	1,234	1,279	1,338	1,413
50 m papillon	1,117	1,130	1,151	1,180	1,221	1,272	1,341	1,432

Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,454	1,564	1,705	1,889	2,129	2,445	2,870	3,448
50 m dos	1,501	1,624	1,778	1,977	2,234	2,570	3,015	3,615
50 m brasse	1,508	1,630	1,783	1,980	2,234	2,567	3,006	3,597
50 m papillon	1,549	1,702	1,901	2,164	2,517	2,997	3,665	4,618

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS EN MAÎTRES

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties : une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation : soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en trois grands thèmes: un classement des compétitions par équipe, un classement "Trophée Élite" basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1. Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : interclubs régionaux et départementaux Maîtres.

Principes

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 2 000 points (attention à bien valoriser les huit premiers). **Important** : dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le meeting national des interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs. Ceci pour permettre aux clubs de disposer d'une meilleure équité car l'ensemble des clubs ne peut participer au meeting.

Mode de calcul

2.000 points au premier et 1 point au dernier (1 500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1 500^e : 1 pt. On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2. Le classement "Trophée Élite"

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du "Trophée Élite" sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

3. Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers fédéral, régional et départemental et déclarées compétition "Maîtres".

Principes

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées "Maîtres" sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation "Maîtres" et inférieure et égale à 299 points*	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du monde	400	700	800	1 000

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.



WELCOMSPORT

LOUVRE HOTELS GROUP
partenaire de la



VOTRE CHAMBRE
À PARTIR DE

17€
par personne



DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES LICENCIÉS⁽¹⁾

Valables les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés
et veilles de jours fériés dans les hôtels : Campanile, Kyriad
et Kyriad Prestige

DES SERVICES SUR MESURE⁽²⁾

- Menus équilibrés spécialement conçus pour les sportifs
- Salle de séminaire pour les massages ou les briefings
- Départ tardif jusqu'à 17h

⁽¹⁾ Voir conditions sur welcomsport.com

⁽²⁾ Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité. Salle de séminaire pour vos réunions de débriefing à partir de 6 personnes minimum. Chambre pour les massages d'avant match à partir de 5 chambres réservées. Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable au minimum une semaine avant le séjour.

AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE CLUB

En fin de saison,
nous reversons à
votre club

7%



DE VOS
DÉPENSES EN
HÉBERGEMENT

RÉSERVATIONS
Réserver votre séjour

Adhérez et réservez sur le site
www.welcomsport.com

N° d'appel dédié à la FFN
0 825 34 34 37
(0.15€ TTC/min)

Vous souhaitez réserver
plus de 10 chambres
01 42 91 45 65

AVICTOR

THE ULTIMATE ADVANTAGE.



MEGAN ROMANO | WORLD CHAMPIONSHIP GOLD MEDALIST



HYDROSPHERE TECHNOLOGY

Leading-edge technology causes water to surround the fabric, rather than saturate it. The hydrospheric effect optimizes the swimmer's position in the water, thus reducing drag and maximizing speed and efficiency.



SPEED DRY FABRICATION

Proprietary coating repels water and keeps the suit dry and compressive, keeping swimmers lightweight and fast.



SUPERSONIC FLEX BONDING

Advanced engineering allows fully bonded seams to conform and stretch with the swimmer's body, resulting in a precisely fitted, ultra compressive suit that won't restrict natural movement.

TYR FRANCE | 26 QUAI D'ALMA | 68100 MULHOUSE
03 89 06 09 61 TYR-SHOP.FR

TYR

MANUFACTURED IN THE U.S.A.
OF IMPORTED MATERIALS